1861 [illegible] Mercredi matin, 3 [illegible] 1861

Le Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

VOLUME I. NUMERO 1.

(Les Peuples se déplacent quelque fois, mais ne s'anéantissent jamais.)

SALSEPAREILLE D'AYER

pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir. Le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaitre ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été transmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'avait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuiller à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur,

Alfred, B. Tallery.

Irésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

M. [illegible] M. Preble écrit de Salem, N. Y. en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goître ou gonflement du cou.

Benuion Swan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit :—"Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complètement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant ;—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la médecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléan 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez ; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal, par le mercure et qui avait été la proie d'incroyables souffrances, à la suite de l'humidité a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation sorte de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étouné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement,

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 5 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douleureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui sui :—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection de foie qui avait complétement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'à guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je ne pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement," ulcères, carie et exfoliation des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excellent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspepsie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au de là de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opèrera tout le bien qu'il est en pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérison du rhume froids, influenza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède est si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour une série de maladies est sans rivale dans le monde civilisé. Il est peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de ce remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cent par boîte pour $1.

25 oct—sm.

LE NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tète et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous savons que c'est une tentative témé-

raire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce ; et nous avons retardé l'introduction du nôtre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public ; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous ; car nous avons vendu des remèdes de sortes depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets ; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt.
Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'Américan House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN.

Cette Medecine a ete Decouverte en 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "Pastilles pulmonaires," *soit dans ce pays ou ailleurs ; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposé sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN
Guérissent les commencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILES PULMONAIRES DE BRYAN
Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Toute devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Tout voyageur devrai avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRAYAN
dans sa poche.
Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Personnes ne refusera de payer Vingt-cinq cents.

JOB MOSES seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par Lyman, Savage et Cie., par Carter, Kerry Cie., et par Lamplough et Campbell.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES !

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du
Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criarde*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du
Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des
Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar.

Pour guérir l'*Asmthe*, *l'Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir *l'Asthme*, *l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie : Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale ; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. Smith, M. D.

Exeter, Mei, 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectue une cure complète.

E. Boyden,
Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. Butts.

Seth W. Fowle et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS dire au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et à toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage ; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus ? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie ? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances ; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulairs à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DE JASPOR CURTIS !

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN POUR LE Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons, privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE 10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. Produit.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,
Agent pour le Bas-Canada.
Rue Craig No. 142, chez M Garth.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON, BONAVENTURE HALL, MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, diners ou soupers de soirées.

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Lecture donnée devant l'Institut Canadien Francais d'Ottawa, PAR LE REV. M. EGRARD.

Memento dierum antiquorum, cogita generationes singulas ; interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi ; majores tuos, et dicent tibi.

(*Deutéronome, Cantique de Moïse*, 32.)

Souvenez-vous des temps anciens ; rappelez-vous chaques générations ; interrogez votre père, et il vous instruira ; vos ancêtres, et ils vous répondront.

Révérands Messieurs,

Messieurs et Mesdames,

L'année dernière, à, pareille époque, j'avais l'honneur de vous faire un cours de littérature nationale. Aujourd'hui, que l'appel flatteur de votre digne Bureau me fait comparaitre encore en présence de l'Institut Canadien Français de la royale capitale du Canada, je dois continuer ma tâche de lectureur, sinon de mérite, au moins de bonne volonté. Je commencerai donc par solliciter de nouveau votre toute aimable et toute pieuse attention, d'autant plus qu'il s'agit présentement d'un sujet non moins attachant et aussi curieux pour vous, que notre entretien précédent sur la langue française. Je me propose, en effet, de vous faire un petit cours d'histoire nationale, en vous reproduisant à traits plus ou moins rapides, mais vifs et exacts au possible, le portrait moral et physique, le caractère, les us et coutumes de nos premiers ancêtres, de cette antique et vieille race qu'on nomme quelquefois, non sans raison, comme vous verrez, ces bons vieux Gaulois de l'ancien temps. Le sujet que j'ai eu l'honneur de traiter devant vous, l'an dernier, a paru vous convenir et vous impressionner même fortement, vu sa grandeur propre, et par la magnificence de ses développements. J'espère avoir l'avantage de vous intéresser cette fois, grâce à l'originalité, je pourrais presque dire à la personnalité du tableau que je vais vous reproduire ; grâce au piquant de ses détails, et à cet intérêt ordinairement inhérent à toute peinture historique.

On a dû vous le dire Messieurs, dans la première lecture, de ce cours annuel, l'histoire joue un grand rôle dans l'œuvre de l'éducation populaire. C'est de convenance pour tout honête homme, tant soit peu libéral et instruit, de ne pas ignorer le genre humain ni ses diverses phases ; ou, tout au moins, de savoir les origines de son pays, de sa race et de ses traditions nationales. Bossuet le dit expressément. Pas d'éducation possible, du moins complète, sans cette connaissance. A la rigueur, on pourrait se passer de certaines branches d'études, mais de l'histoire, non. L'homme, en effet, Messieurs, vu le fonds même de sa nature, vu les exigences sociales, vu les milieux et les circonstances où il se rencontre souvent dans le pélerinage de la vie, l'homme est irrésistiblement attiré vers la science historique par amour et par nécessité. Nous sommes naturellement historiens ; nous grandissons, peut-être mourrons-nous historiens. Qui de nous, Messieurs, ne se mêle parfois de faire de l'histoire ; de parler de ses aïeux, des temps anciens, de raconter ses souvenirs, ses faits et gestes, ou ceux d'autrui ; de relater même quelquefois, soit dans de pieux cantiques, soit dans de longues ballades historiques, principalement aux jours de réjouissances publiques, tantôt les louanges et les miséricordes divines, tantôt les rudes combats et les chasses des temps jadis ? C'est précisément pour cela qu'il nous importe tant de connaitre l'histoire, non pas même seulement de sa localité, de son pays, de ses contemporains, de ses ancêtres, mais encore celle de tous les temps et de tous les peuples. C'est d'ailleurs, Messieurs, le seul moyen de pouvoir, dans l'occasion, raconter juste et à propos, parler histoire avec agrément et solidité ; c'est par là qu'on évite de tomber dans ces grossières confusions de temps, de choses, de lieux et de personnes, qu'on ne saurait entendre proférer sans gémir ou sans sourire. Il est déplorable d'ouïr quelquefois des gens, d'ailleurs respectables et habiles sous bien des rapports, vous demander avec une bonhomie sérieuse si *Paris est dans la France*. Je conversais une fois avec un citoyen recommandable par son âge, par ses vertus et par une certaine position sociale, particulière à nos chères missions catholiques. Il s'agissait d'histoire de découvertes, de celle du Canada, entr'autres. Jugez, Messieurs, de mon étonnement, lorsque, me tenant moi-même sous l'empire de la réserve et du doute, concernant une certaine date, j'entendis mon interlocuteur me dire avec sang-froid et de l'air le plus suffisant du monde, me dire avec un *aplomb-bœuf*, pour me servir d'une expression triviale, mais imagée, que, oui, en effet, le Canada avait été découvert en l'an de grâce mille treize cent trente-trois, ou quelque chose d'approchant. ! ! !

Aimons donc l'histoire, Mesieurs et Mesdames ! Lisons, étudions, enseignons l'histoire, au moins l'histoire populaire, universelle ou nationale, ne fût-ce que notre histoire classique et commune à trente sous l'exemplaire ; et alors, à part de ce saint et légitime orgueil que les simples, mais glorieuses pages de ce petit livre ne sauraient ne pas nous inspirer, nous y puiserons encore de bons et de nombreux arguments pour repousser et détruire ces reproches plus ou moins colomnieux d'ignorance et d'apathie, que la race soi-disant supérieure se permet quelquefois de nous jeter à la face. ! . . . .

Voyez, en outre, Messieurs ; en dehors du mérite indispensable de l'instruction, quels avantages et quelles douces jouissances ne retirons-nous pas des études historiques ? Elles charment l'habitant letré, en excitant sa curiosité et sa soif d'apprendre les vieilles *Nouvelles*, les anciennes histoires. En même temps, elles meublent sa mémoire de beaux souvenirs, précieux et chers, tout en polissant son esprit, son langage et ses manières. D'un autre côté, la science historique vient captiver le philosophe, le profond, le *gros* savant, grâce à l'importance et à l'utilité des principes généraux qu'on a coutume de déduire des faits et des incidents particuliers, tels que rapportés dans les écrits des bons historiens. Il n'y a pas d'homme si *bête* ni si stupide, qui, s'il sait deux mots d'histoire, ne finisse par venir à bout de dire quelques mots dans une conversation honête, instructive, ou amusante.

Ne croyez pas, du reste, Messieurs que les connaissances historiques consistent seulement à garnir le cerveau d'un sec catologue d'événement, ou d'une froide nomenclature. Leur efficacité s'étend plus loin, jusqu'à la portée suprême de l'histoire, c. a. d. à ce point où, son fanal à la main, nous pénétrons hardiment jusques dans le fin fond du mécanisme social, où nous voyons alors plus clair, où nous pouvons regarder tout ce qui se passe, écouter tout ce qui se dit, toucher tout ce qui se présente. L'histoire est le rayonnement le propagateur de la vérité humaine, en même temps que la règle et maitresse de la conduite et des actions dont la vie du monde est marquée. C'est l'humanité et ses langues prêchant par voie d'exemples, démontrant par voies de faits. L'histoire est comme un miroir dans lequel nous voyons les taches qui nous défigurent et qui doivent disparaitre, en même temps que nous distinguons les beaux traits qui nous conviennent, et qu'il faut s'approprier et conserver soigneusement, si l'on veut trouver grâce aux yeux de Dieu, des contemporains et surtout de la postérité. On ne saurait être agréable autrement. Aussi, Messieurs, Tacite, cet immortel historien latin, avait bien raison de dire que c'était le propre de l'écrivain de ne jamais passer sous silence, dans ses écrits, les actions et les maximes vertueuses, mais, au contraire, d'insister sur les évènements de telle sorte, que les hommes évitent de se laisser jamais échapper à de mauvais discours où à des actes coupables, par crainte de l'infamie qui pourrait les attendre dans l'opinion des siècles futurs. Oui, Messieurs, je le répète, l'amour de l'histoire en général est inné en nous. Pourquoi en résumé ? Parce qu'il est naturel de nous aimer nous-mêmes et tout ce qui nous regarde. C'est ce même principe qui, en bien des instances, nous fait bon gré malgré reculer vers le passé, pour nous relancer dans l'avenir. Nous nous imaginons que les choses qui nous affectent doivent affecter la postérité ; et ce sentiment envahit, qu'on le sache bien, même en dépit d'eux, tous les hommes dès leur berceau, depuis Adam jusqu'à Moïse, jusqu'à l'Homme-Dieu, jusqu'à Jules-César, jusqu'aux Napoléon, jusqu'au grand Pape Pie IX, bref, jusqu'au dernier juge de prix de la terre.

Mais il y a plus, Messieurs. La Science historique ne fait pas que nous initier au mécanisme de la société, et au secret humain d'une vie irréprochable. Elle nous explique encore l'économie de la civilisation, en nous découvrant les influences réciproques du caractère, des lois, et du gouvernement des nations. L'histoire nous montre les causes et les circonstances qui ont concouru soit à produire et avancer, soit à détruire ou retarder les libertés civile et religieuse, ainsi que les progrès de l'éducation et de l'instruction universelles.

Enfin, Messieurs, (et je termine par là ces préambules si nécessaires et si bien assortis à ma lecture,) ce qui nous fera mieux apprécier l'importance de l'histoire pour le perfectionnement de l'éducation en général et de la science politique en particulier, c'est la réflexion suivante, que je recommande à votre sérieuse attention, et à un examen approfondi : le maximum de l'intelligence consiste presque tout dans la faculté de pouvoir tirer des conclusions, et de se former des maximes de conduite, d'après les faits qui nous sont connus, et les observations que nous avons faites. Or, l'esprit de l'homme est, vous le savez, nécessairement dépourvu de ces moyens expérimentaux, de ces matériaux visibles d'études et de connaissances, on ne peut les acquérir que par l'expérience, que par l'observation. Mais, je vous le demande, quelle dose de sagesse pourriez-vous extraire de l'observation même parfaite d'un siècle seul, ou d'un homme seul ? que cette dose serait mince, et coûterait cher pourtant ! Combien donc lent n'a pas dû être le progrès de l'humanité en sagesse et en perfectionnements quelconques avant l'invention de l'histoire, c. a d., de ce mode de relater et de perpétuer les choses passées, au moyens duquel mode les générations d'une époque puissent être familiarisées avec la connaissance de la vie, de la langue, et des pratiques de leurs ancêtres. ! !

Oh ! que nous sommes heureux, Messieurs, d'appartenir à un siècle où, grâce aux progrès de l'histoire, nous pouvons connaitre parfaitement la noblesse et l'antiquité si remarquables de notre race, tout en nous instruisant et nous réglant à l'école des exemples de ses premières générations, les anciens Gauls, dont il me reste à vous entretenir ! . . (Interroga majores, et dicent tibi ! . . Interrogez vos ancêtres, et ils vous diront. !)

A continuer

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

PREMIERE PARTIE.

LA CHATELAINE.

I. — *La Rance.*

J'avais un frère ainé qui était un saint ici-bas. Il marchait doux et ferme dans la vie. Dieu lui avait donné d'amères tristesses. Il adorait la volonté de Dieu. Que de fois pourtant je vis sa tête, chauve avant l'âge, s'incliner sous le poids des découragements mystérieux !

J'étais un enfant alors qu'il pensait déja, c'est-à-dire, hélas ! alors qu'il souffrait. Je m'étonnais de voir la gaieté vive succéder en lui brusquement à de longs silences où son regard distrait s'était baigné dans le vide. Il riait de si grand cœur ! Un homme peut-il être triste et gai ? heureux et à la fois malheureux ? Pauvre frère ! ami si cher ! La mort l'a pris et je ne l'ai pas vu à sa dernière heure.

Je vins, une nuit d'hiver, à Saint Malo, la ville lugubre et parcimonieuse où pas une goutte d'huile n'est dépensée à éclairer le passant qui s'égare ; je vins, cherchant dans les ténèbres la maison de mon frère, Jadis, quand j'arrivais, savais-je si la ville avare et marchande était ou non éclairée ? Mon frère était là qui m'attendait et qui me conduisait au logis.

Cette fois, personne.

Et je pense que jétais complice du hasard qui mégarait dans les rues. Je fuyais d'instinct la maison où il n'était plus.

Oh ! notre mère en larmes, mes sœurs pâles et les pauvres enfants habillés de deuil ! Dans le salon, quand on me vit, ce fut un grand gémissement.

Auguste, notre pauvre ami ! notre frère bien-aimé ! l'honneur et la joie de la famille.

Sur ces bords de la Rance, la rivière enchantée, nous allions tous deux bien souvent. C'était un marcheur intrépide. Il y aimait la grande route, et je ne le vis jamais si heureux que les matinées de voyage, quand nous tournions le dos à Saint-Malo, ce lourd paquet de maisons marchandes où manquent l'eau douce et l'air libre.

La Rance et les de Saint-Michel, la route de Châteauneuf et la digne de Dol, c'étaient ses amours. Quand il était là, tête nue, les souliers poudreux la sueur au front, il revivait. Sa gaieté revenait toute jeune.

Ces pages inspirées par les lieux qu'il aimait, les belles rives de la Rance, le splendide horizon des grèves, ces pages où passeront les impressions qui nous étaient communes, sont à lui plus qu'à moi.

C'est pour cela que son nom chéri est tombé malgré moi de ma plume sur la première de ces pages.

La rivière de Rance a source vers le bourg de Saint-Jacut en Terre, dans les Côtes-du-Nord. Audessus de Dinan, ce n'est guère qu'un ruisseau. Audessous de Dinan, elle s'élargit brusquement. A la plaine de Saint-Suliac, elle devient si grande, que la Loire et la Seine passeraient ensemble dans son lit sans trop se coudoyer.

Il est vrai de dire que la plaine de Saint-Suliac est déjà plutôt une grève qu'une rivière, car la marée s'y fait sentir comme en rade.

A mer haute, c'est un beau lac entouré de collines harmonieuses et dont les vagues viennent baigner les haies blanches du rivage. Du côté de l'ille-et-Vilaine, la rive s'encaisse et se festonne, creusant au fleuve des réduits profonds que surplombent les falaises rocheuses.

Il n'est pas rare de trouver sous ces hautes murailles calcaires des habitations, grises comme la coquille d'une huitre, qui se collent au roc, derrière l'abri d'une petite jetée en pierres sèches. On ne les aperçoit point des bords de la falaise, mais le feu de tourbe et de bois charrié qui brûle lentement dans l'âtre envoie sa noire fumée et révèle l'existence de ces amphibies humains.

Çà et là un moulin, aménagé pour tourner au flux et retourner aux reflux, chante ses trois notes plaintives. Dans le petit parc marneux qui l'entoure, des oies fouillent la fange et laissent leurs restes aux canards, ces parias de la rance palmipède.

Au milieu de la rivière, il y a une île verte et moussue habitée par les courlis et les alouettes de mer. Cette île, une jolie page de Bernadin de Saint-Pierre, donne raison à la poésie du xviiie siècle. Néamoins il y manque les peupliers, la grotte et le tombeau d'un sage, ami de l'*Etre suprême*.

De nos jours, cette belle et sereine rivière est sillonnée de milles embarcations. Les *gabares* des riverains sortes de barges à quille non pontées mettent leur voile brune au vent dès qu'il y a une corde de bois, trois douzaines d'œufs et une couple de poulets à la ferme. les bateaux de plaisance louvoient et jouent ; les barques de pêcheur trainent le lourds chalut au fond de l'eau ; enfin, par un gai soleil, le paquebot *le Dinannais* déroule les longs anneaux de sa fumée sombre et bleue agite ses deux nageoires dans l'écume et glisse, rapide comme une flèche, emportant pleine cargaison d'Anglais ennuyés. La-bas, à l'arrière voici miss Anna, la poétique enfant, qui trempe son quatorzième biscuit dans son huitième verre de madère. Encore préfère-t-elle le sherry, cette diaphane et frêle créature !

Au temps où va se passer notre récit, il n'y avait sur la Rance ni bateaux à vapeur ni Anglais. Quant à miss Anna, elle n'était pas encore poitrinaire. Miss Anna, elle n'est poitrinaire que depuis l'époque où John Johnnson de Johnson-House, son *daddy*, a cessé de labourer la terre ou de porter la balle, pour gagner une douzaine de millions à fabriquer des petits couteaux.

John Johnson, Esq., sa fille, sir John Johnson, M. P., lady Bridget Johnson, femme de sir John, et l'honorable Johnnie Johnson, leur enfant de quatre ans, tout cela sent le Strand à plein nez, le Strand moderne, le gaz, la houille, la vapeur, l'apoplexie, le thé panacé, le caoutchouc, le spleen, l'horrible odeur de Londres au xixe siècle.

La Rance est la rivière des Anglais. Depuis Saint-Servan jusqu'à Dinan, vous ne voyez que de blancs cottages où Johnson, Esq., Davidson, Esq, Stevenson, Esq., Anderson, Esq., etc., engraissent, rougissent et dorment auprès de miss Anna, qui maigrit et pâlit.

J'ai vu sur la porte d'un cabaret ce brutal insigne de la conquête : Ingliche spauq (*English spoken*) !

Miss Anna donne des bibles presbyteriennes aux petits enfants. John Johnson, Esq., a appris au postillon de Château neuf ces contorsions bizarres de l'écuyer anglais qui semble souffrir de la colique incurable. Lady Margaret Fitfulfullikankrie, du château de Schrew, auprès de Clackgmannan, trouvant ce nom de Chateauneuf trop difficile à prononcer, l'appelle *Tchétiounion*, et sourit comme savent sourire les Anglaises qui avaient toutes leurs dnets lors de la jeunesse de Pitt.

La Rance est une rivière perdue.

En 1469, la Rance était une rivière bretonne de la source à l'embouchure. Elle était aussi belle qu'aujourd'hui, avec les grandes forêts de ses côteaux, les manoires sombres, demi-cachés derrière les chaines et les flottilles qui glissaient aux reflux pour approvisionner le marché de Saint-Malo.

Le manoir du Roz était situé à l'extrême sommet de la montagne qui suit immédiatement Châteauneuf dans la petites chaines formant l'arête des côtes bretonnes. Cette colline est plus haute que celle de Chateauneuf. Sa croupe méridionale descend à la Rance. Du côté du nord-est, son autre pente ondule au loin et va rejoindre le marais de Dol, au-dessus de la mare Saint Coulman.

Au xve siècle, depuis le sommet de la montagne jusqu'au pays plat, c'était comme une forêt tant les arbres de haute venue abondaient alentour. Le manoire s'élevait au centre d'une esplanade découverte, terrain de lande, formant une pelouse maigre et rase comme un tapis.

Le manoir était une grande maison de structure irrégulière, basse d'étage avec des toits énormes. Le corps de logis se flanquait de deux ailes inégales, dont l'angle rentrant était armé de deux tourillons symétriques placés comme des gonds à l'articulation d'une porte. Trois autres petites tours, une à droite, deux à gauche, terminant la saillie des ailes.

Cette disposition pittoresque et en quelque sorte fanfaronne éxagérait, de loin, l'importance du manoir du Roz, et lui donnait une physionomie de place forte. Mais en réalité, à part les murs de la cour et les meurtrières de parade percées aux flancs des tourrillons, il n'y avait aucun moyen de défense. L'esplanade, presque circulaire, était fermée par une haie de houx taillés qui valait trois fois la meilleure des grilles. Elle s'étendait surtout vers le nord, où son plan fléchissait en une sorte de ravin pierreux et nu.

De ce côté, au delà des houx robustes qui formaient la haie centenaire, c'était un pêle-mêle d'arbres de toutes essences, venus là comme le hasard les avait semés. Le pin agitait ses branches poilues au vent vif de la rivière, entre les chênes tordus et les magnifiques châtaigniers. Le hêtre arrondisait ses attaches fermes, dont les contours réveillent l'idée de la beauté humaine, parmi les troncs flexibles des frênes. L'écorce blanche des bouleaux tranchait ça et là dans l'ombre. Le tremble frissonnait comme un viellard frileux dont les cheveux grisonnent. Le charme au feuillage opulent cachait ses branches cagneuses sous sa verdure et jetait un brillant manteau de feuillée sur ses pousses difformes. Tout cela était riche, vigoureux, prodigue.

En tournant vers l'est, on trouvait des guérets qui descendaient au vallon de Châteauneuf. Au sud, une autre forêt, coupée de champ et de prairies étageait ses groupes [illegible] se dé-

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE

tachaient vivement et semblaient bondir sur la pente. A l'ouest enfin s'étendait la lande monteuse où passe maintenant la route de Saint Malo.

La vue était libre aux quatre aires de vent. Rien ne la bornait, sinon la ligne lointaine et parfaitement circulaire de l'horison, ce qui est rare en Bretagne, où les aspects tendent partout à se concentrer. On voyait le cours de la Rance avec ses îles riantes et la dentelle capricieuse de ses rives; on voyait Dinan, la ville charmante, et Chateauneuf, le site qui n'a pas son pareil à dix lieues à la ronde. Saint-Jouan des Guêrets montraient a l'opposite sa flèche lourde. Du côté du marais on découvrait Saint-Méloir des Ondes, l'Islemer, Dol Pleines-Fougères, vingt autres bourgs et villages, le profil de Cancale, et, à perte de vue, derrière les vapeurs légères, le fantôme voilé du Mont-Saint-Michel.

En cette année 1469, François II régnait en Bretagne; Louis XI gouvernait la France, Edouard IV tenait le trône d'Angleterre, et Charles le Téméraire avait succédé depuis deux ans à son père Philipe, duc de Bourgogne. Il y avait huit ans que Louis XI était roi; les premiers obstacles de son règne glorieux à force d'être laborieux, étaient surmontés. Louis XI avait brisé la ligue du Bien public; Louis XI était sorti sain et sauf du chateau de Péronne, où la lourde main du Bourguignon avait pesé un instant sur son épaule; Louis XI avait réduits à l'obéissance le duc de Berry, le comte de Charolais et le duc de Bourbon; Dunois, viellard cherchait un refuge à la cour de Bretagne; Edouard IV, payé, restait en paix; la Castille et l'Aragon envoyaient à Paris des gages d'alliance; l'Allemagne occupée à ses discordes intestines, restait neutre.

Louis XI, respirait. Son repos n'était pas un sommeil. Louis XI, en reprenant haleine, taillait de la besogne à ses voisins. Il regardait à l'est la Bourgogne, à l'ouest la Bretagne deux nobles contrées, et il se disait; "Tout cela est à moi, parce que tout cela est la France.

Le duc de Bourgogne était un prince de méchante humeur, qui rendait trois coups de massue pour un coup de gaule: Louis XI le laissa de côté jusqu'à voir; François de Bretagne, au contraire, avait un tempérament pacifique; Louis XI se tourna un matin vers le Mont-Saint-Michel, cette sainte forteresse qui domine la côte de Bretagne; il se souvint d'une grande dévotion qu'il gardait depuis son enfance à l'archange vainqueur du dragon, et d'un vœu qu'il avait pu faire autrefois.

Il dit un soir à maître le Dain, son barbier, au château du Plessis, où il faisait sa résidence:

"Je partirai demain pour le pays normand. La renommée affirme qu'on voit chaque année cent mille pélerins agenouillés devant l'image de saint Michel archange; le roi de France en veut grossir le nombre."

Le roi de France voulait surtout regarder de plus près la Bretagne. Le roi de France avait aussi l'idée de placer sous l'invocation de saint Michel son nouvel ordre de chevalerie, une machine de guerre qu'il avait inventée pour serrer le mors aux grands vassaux trop fougueux.

Laissons le roi Louis XI quitter les bords enchantés de la Loire, et chevaucher le long des guèrets normands. Allons l'attendre en Bretagne, à ce bon manoir du Roz qui avait une si belle vue et qui faisait face au Mont-Saint Michel.

C'était au mois d'août. Le cadran solaire aux lignes presque éffacées, qui présentait son triangle pointé au midi du manoir, marquait dix heures. Au beau milieu de l'esplanade se dressait une *quintaine* ou mannequin de bois, tournant sur un pivot. Cette quintaine figurait grossièrement un Anglais qui tenait à la main un fort bâton de cormier. Le bois du mannequin était lourd et massif; le pivot, fraichement huilé, jouait le mieux du monde en sorte que le moindre effort faisait tourner la quintaine, qui lançait à l'aveugle de beaux coups de bâton.

A continuer

Le Courrier d'Ottawa

OTTAWA, 3 AVRIL, 1861.

Prospectus.

Le "*Courrier d'Ottawa*" fait aujourd'hui son apparition. Depuis longtemps nos compatriotes de cette ville désiraient et avaient besoin d'un organe capable de défendre leurs intérêts, et en état d'apprécier leur position au point de vue de la nationalité canadienne.

Il est vrai que déjà, cette population établie dans l'Ouest de ce pays avait été représentée par une presse dont l'existence éphémère a prouvé qu'elle n'était pas à la hauteur de sa mission. Mal assise sur des bâses non solides, elle ne pouvait subsister, et ne vécût, pour ainsi dire, que l'espace d'un matin. Nous nous présentons aujourd'hui devant le public avec l'assurance d'asseoir avec sécurité dans le Haut Canada, dans la capitale future et permanente des Canadas, un organe qui représentera non seulement les intérêts de nos compatriotes de cette ville, mais qui remplira, deplus, la mission de servir la cause de la vérité et de l'humanité.

L'Emigration *franco* canadienne faisant des progrès rapides vers la future capitale, la position sociale de nos compatriotes augmentant en proportion au nombre de ceux qui, du Bas Canada, qui, des Etats Unis, cherchent à se réunir aux parents, et aux amis, donnent tous les ans à cette ville une augmentation de population toujours croisante, et nous oblige d'écoute la voix et de nous rendre à la demande de cette nombreuse famille canadienne, qui veut être représentée dans le Haut Canada comme [illegible] par une française, tout aussi bien que la population anglaise qui n'est point aussi forte que la nôtre, et qui compte cependant plusieurs journaux, prenant les intérêts de la minorité, quand la majorité du peuple n'a point une organe pour la défendre, pour la protéger, pour lui aider à marcher dans la voie du progès et de la civilisation, et lui dire, par fois qu'elle doit se tenir sur la brèche pour repousser les attaques des ennemis de notre race.

Le Bas Canada a bien ses journaux français. La population franco canadienne établie aux Etats Unis a bien les siens; partout en Amérique où les français se trouvent en certain nombre, ils comptent un journal qui vient se poser devant eux et s'offrir comme leur chef, se mettre à leur tête en leur faisant comprendre qu'ils sont à la veille d'entrer dans une crise, que le danger est imminent et qu'il faut se tenir prêt pour l'action.

Au milieu des populations hétérogènes qui se coudoient sur ce continent, on voit que chaque nationalité est représentée par sa propre presse, qu'elle combat pour ceux qui lui sont chers, et qu'elle les défend contre ceux qui les attaquent.

Telle est, et telle sera notre position en établissant ici un organe des intérêts canadiens. Nous n'avons donc point hésité un instant quand nous avons considéré la position présente et future d'Ottawa à comprendre qu'un journal français ayant pour mission de réveiller le sentiment national, de raviver l'amour de la patrie au point d'empêcher ses enfants de l'abondonner, et de les laisser s'emparer du sol afin de conserver cette nationalité que nos ancêtres nous ont transmise, et que nous avons acceptée comme un héritage que nous devons conserver intact pour les générations futures.

Notre siècle possède ce qui fait vivre les siècles dans la mémoire des hommes; une physionomie propre, et le caractère particulier de son génie. Car sans rabaisser les travaux accomplis avant nous, nous avons un juste sujet d'être fiers des nôtres. Le grand nombre de journaux, l'encouragement que recoit la presse nous prouveront plus que jamais que l'on cherche à étudier à la fois et la physionomie des temps et la vérité des caractères, et le mouvement des sociétés, l'histoire phylosophique et politique, particulière et générale.

Le Canada ne va donc pas à reculon, il suit de près les autres races qui sont dans la lice. Les œuvres de la génération présente nous le prouvent; serieuses et éclatantes, elle forment un faisceau de lumières qui servira de flambeau à la postérité.

Lhorizon des lettres s'agrandit donc. Tout s'offre sous un nouvel aspect nous sommes heureux d'enrégistrer ce fait du progès canadien si visible aux yeux même des moins clairvoyants.

Nous n'avons donc point tort d'inaugurer cette ère nouvelle en élevant ce nouveau monument à la gloire de la Presse.

C'est donc pour nous rendre à l'instante prière de nos compatriotes et particulièrement de nos amis du haut comme du Bas Canada que nous nous embarquons aujourd'hui sur le vaisseau du journalisme Franco Canadien. Le drapeau que nous levons indiquera aux populations qui nous entourent, qu'enfin nous avons dans la province supérieur, un signe de raliement. Le levant dans la capitale permanente et future des Canadas, nous croyons qu'il sera vu de partout, nous avons donc droit de nous attendre à un support généreux de la part des Bas Canadiens. La presse anglaise ici est bien représentée, serons-nous les seuls qui refuseraient de nourrir nos esprits, en laissant périr ce chef-d'œuvre offert en pur don à l'humanité. Non, non, mille fois, non, il n'y a point à balancer.

On nous demandera peut-être qu'elle sera notre politique:—

Voici notre réponse,—Nous n'invoquerons aucun de ces principes outrés de parti. La modération sera notre ligne de conduite. En s'en éloignant les passions gouvernent au lieu de la raison dont elles étouffent la voix, si elles ne parviennent pas à l'éconduire tout à fait.

Nous serons indépendent de tous les partis! et nous aurons cette liberté, et cette hardiesse d'exprimer librement notre pensée; cette noble indépendance qui forme selon nous un des beaux traits de l'esprit philosophique ou politique. Juger de ses pensées, exprimer sincèrement ses convictions sur toutes les questions qui se présenteront, telle sera enfin notre ligne de conduite générale. L'intérêt personnel ou la partialité ne conduiront jamais notre plume; notre unique but sera comme nous l'avons déjà dit de servir la cause de la vérité et de l'humanité.

Pardessus tout nous propagerons la vérité religieuse, vivante dans la foi chrétienne, laquelle envisagée sous le rapport humain forme un cercle dont la croix marque le centre imobile, s'étendant à mesure que les lumières et les libertés se développent.

Sciences, beaux arts litérature, mœurs, religion et politique tels seront les sujets que nous tâcherons de traiter sinon avec habilité, dumoins avec concience, foi et sincérité. Dieu fera le reste.

Election des officiers de l'Institut Canadien Francais d'Ottawa.

Les Elections semi-annuelles des Officiers de l'Institut Canadien Français d'Ottawa, auront lieu Jeudi, 4 courant, à 7½ p. m. Nous invitons tous les membres à se faire un de-

REFORME POSTALE.

Comme nos législateurs ne sont pas à l'oeuvre dans le moment actuel, qu'ils sont dans leurs foyers pensant aux réformes qu'ils pourraient opérer dans les intérêts de leurs constituants; nous ne pouvons faire cette semaine une revue synoptique de ces travaux qui sont hors date, rapportant les débats sans les discuter à notre point de vue.

Cependant nous voudrions, en attendant, soumettre durant la législature une réforme demandée par-tout le monde, surtout par les propriétaires de journaux.

Ce serait une réforme postale.

Grand nombre de nos lecteurs, et nous espérons de nos abonnés) croiront et vont s'imaginer de suite que nous voulons faire une opposition facieuse et que déja nous demandons au lieu de nous soumettre à l'ordre de choses actuelles. Nous prétendons nous, qu'une opposition jalouse, hypocrite ambisieuse, et basse dans ses moyens, ne peut jamais faire le bien. Elle peut embarasser un gouvernement, mais ne sassait ni le gouverner ni le réformer. Mais une opposition de conviction, une opposition consciencieuse, faite libéralement et constitutionnellement, faite surtout à *propos*, et non *à tout propos* peut-être d'une grande utilité; et pour nous, nous redouterions nullement une semblable position, et nous nous efforcerions de prouver qu'on peut l'occuper noblement et avec calme. Malheureusement il n'en a pas toujours été ainsi. Nous disons donc *réforme postale*. Il est vrai qu'il y a eu réforme dans l'administration des poste, aussi on a pu voir par le rapport du directeur général que, vû l'augmentation des bureaux de poste et la diminution du tarif ou de la tâxe postale imposée sur chaque correspondant, le gouvernement avait fait des bénéfices considérables.

Ceci est dû à la diminution du tarif postal.

Maintenant qu'on a emprunté aux Etats-Unis, le système décimal, et qu'on à cru grandement faciliter la tenue et l'addition des comptes publics en transformant les £. en dollars et cents; pourquoi n'emprunterions-nous pas une réforme postale du même gouvernement.

Si toutes les lettres laissaient les bureaux (franches de port) comme dans les *république voisines*, si les trois cents payables d'avance, par demi once, devenaient une obligation de rigueur et générale, le trésor public y gagnerait. Il n'y aurait point de *lettres mortes* ou *refusées*. Tout le monde communiquerait, et les recettes deviendraient plus considérables. Aux Etats-Unis, les maîtres de poste ne recoivent et n'expédient pas les lettres non affranchies. Les estampilles ou les enveloppes timbrées sauvent beaucoup de trouble aux employés et rendent le système plus expéditif.

Tout cela se comprend.

Nous reviendrons bientôt sur le sujet, et nous parlerons de la taxe imposée sur les journaux, laquelle en empêche la circulation. En arrêtant l'engin de la presse dans un chemin, on empêchera l'esprit humain de voyager, et avec lui le progrès.

Les embaras qui se rencontrent inévitablement dans la fondation d'un nouvel établissement, nous obligent à publier notre feuille qu'une fois la semaine pendant quelque temps.

Nos lecteurs seront assez bons, nous l'espérons, pour nous pardonner ce qui, assurément n'est point notre faute. Les difficultés de complèter un matériel d'imprimerie, surtout en hiver sont considérables et ce n'est qu'à force de patience et de bon vouloir que nous avons pu nous préparer à sortir notre feuille aujourd'hui.

Pour l'intelligence de nos lecteurs qui n'ont pas suivi les débats parlementaires, nous les publions au long dans ce No. depuis l'ouverture des chambres, jusqu'à la vacance.

THE OTTAWA DIRECTORY.

Nous avons sous les yeux le nouveau directory pour cette Ville, édité par Mess. Boyd & M'Donald.

Ce petit ouvrage sort des presses du *Citizen*, cela suffit pour dire que la partie typographique est extrêmement bien soignée. Nous regrettons de ne pouvoir en dire autant quand aux imformations et à l'ortographe des noms français qui y sont contenus.

Nous ne blâmons pas Mess. Boyd & M'Donald de ne pas savoir le français, mais pour Dieu, s'ils tentent encore de nous régaler d'un autre guide, qu'ils prennent les conseils d'un homme compétent, au moins capable d'écrire les noms d'une manière intelligible. Nous ne pensons pas que M. Ladouceur, eût consenti à troquer son nom contre celui de *Ladoneue* non plus que M. Tassé contre celui de *Tape*.

Ce petit ouvrage eut été certainement très utile pour les hommes d'affaires et les étrangers, qui ont des rapports avec nous, mais tel qu'il est, on peut difficilement s'en servir avec avantage. Nous espérons donc que Mess. Boyd & M'Donald, seront plus heureux une autre fois.

Les Inimitables Menestrels De La Cie Campbell.—La celébrité ne s'acquert pas facilement: cela nous est démontré chaque jour. Le vrai talent peut seul élever l'artiste au suprême dégré qu'il ambitionne d'atteindre. Combien d'amateurs se sont imaginés qu'il leur serait facile de reproduire toutes les originalités des Noirs. Mais les difficultés qu'ils ont rencontrées leur ont prouvé que le talent leur manquait. Ils ont parcouru l'ouest de ce pays sous le nom des célèbres Campbell: Mais ils ont échoné, et on les a sifflés.

Il n'en est pas de même de la véritable Compagnie Campbell qui est, en ce moment, dans notre ville, sous la direction de M. J. C. Huntley; jamais de plus parfaits imitateurs des Nègres ont paru sur le théatre, tous les caractères étaient parfaits de ressemblance et d'originalité. Qui veut rire de bon cœur doit aller les voir.

Ils ont donné Lundi et hier soir, leur première et seconde représentations, et malgré une neige abondante qui tombait à gros flocons, une foule immense se pressait aux portes.—La salle était littéralement encombrée. Les acteurs ont été viviment applaudis et chacun s'est retiré satisfait de la soirée.

Lundi dernier M. le Dr. Beaubien médecin de l'hopital de cette ville, aidé de M. le Dr. H. Hill médecin consultant, et des Docteurs St. Jean et Duhamel, a fait l'amputation de la jambe d'un nommé Jacques Fournier. Cet homme, pendant qu'il travaillait au bois, eut le malheur d'être grièvement blessé à la jambe. Faute de soins, la blessure s'envenima, la gangrène s'ensuivit, Il fallut alors avoir absolument recours à l'amputation.

Cette opération si difficile a été exécutée avec succès, et fait honneur aux Docteurs qui ont opéré. L'amputé est encore extrêmement faible, mais on espère lui conserver la vie. Il appartient à une nombreuse famille de St. François, Rivièrer du sud, district de Québec, et dont plusieurs de s'membres résident à Montmagny.

Derniers avis d'Europe.

Le roi de Sardaigne a fait parvenir au prince Napoléon une note, le félitant cordialement de ses succès en chambre; l'empereur a de même félicité son cousin, mais en lui faisant remarquer qu'il ne partageait pas toutes ses opinions.

Le prince Napoléon a proposé lui aussi, une solution à la question italienne. C'est très-simple, voici: Rome est coupée en deux par le Tibre; d'un côté sur la rive gauche, est la vieille Rome des Latins, la Rome des Césars, avec le Capitole, le mont Aventin, le Colysée, le Forum; *urbs*.

De l'autre, sur la rive droite, St. Pierre, le Vatican, la Rome de l'Eglise. Cette Rome catholique resterait le domaine des Papes, et le St. Siége y garderait l'autorité temporelle. Tous les Etats catholiques assuraient au Pape un budjet; il aurait son drapeau et une juridiction spéciale et mixte pour les cas contestés. C'est ce que le prince Napoléon compare à Washington.

La première brochure de Laguéronière accordait tout Rome au Pape, le prince ne veut lui en laisser que la moitié. Comme on le voit, peu à peu on repousse le successeur de St. Pierre vers les catacombes. C'est, en effet, *sur le tombeau des Apôtres et non sur le trône de Néron que doit régner Pie IX*, nous a dit le prince Napoléon.

L'affaire Mirès se poursuit en silence et semble ne devoir aboutir à rien.

Mgr. l'archevêque de Tours vient de publier une éloquente adresse au Pape.

Le Père Félix est à prêcher les conférences du carême à Notre-Dame de Paris.

Au Corps législatif, MM. Jules Favre, Darimont, Picard, Hénon et Olivier ont présenté l'amendement suivant l'adresse:

"L'heure est venue d'appliquer à Rome le sage principe du système de la non- intervention, et de laisser, par retraite immédiate des troupes françaises, l'Italie maîtresse de ses destinées."

Le gouvernement a fait parvenir un avis à ses employés de la ville d'Orléans leur enjoignant " d'éviter toute relation avec Mgr. Dupanloup."

On annonce de nouveau le départ Du Prince Napoléon pour Turin.

L'impératrice vit de plus en plus retirée; habituellement même, elle ne mange plus avec l'empereur, et se fait servir dans ses appartements.

On annonce une nouvelle brochure, *la solution de l'Etat*, elle émane, dit-on,, d'un haut fonctionnaire du gouvernement.

les seules librairies Dentu et Garnier ont vendu $30,000 exemplaires de la brochure de Louis Veuillot. 15,000 exemplaires le jour même de sa mise en vente.

Les Piémontais ont essuyé un échec dans les Abruzzes. A Civittella-del Tronto, ils ont livré l'assaut mais ils ont été forcés de se retirer laissant beaucoup de morts sur la place. A la suite de cet échec, rapporté par les journaux de Turin, le général Mezzacapo s'est résigné à ouvrir les tranchées avant de tenter une nouvelle attaque.

La petite garnison de Civitella, qui vient de se conduire avec tant de courage, ne se compose que de trois cents gendarmes, de cent gardes urbains et d'une centaine de paysans; elle n'a à sa disposition que vingt bouches à feu de divers calibres.

Le *Journal de Rome* annonce que le total des offrandes transmises au St. Père, s'élève en ce moment à 2,500,000 écus romains.

La capitulation de Gaëte a été violée. Les marins napolitains qui ont si vaillamment défendu la ville, devaient rester simples prisonniers de guerre, et maintenant, on les partage en troupe de 50 pour les faire servir sur les vaisseaux piémontais.

La chambre des députés de Turin a élu pour son président M. Ratazzi, par 219 sur 242 votants.

Des nouvelles de Naples annoncent que le 23 février, la police piémontaise a été occupée à arracher un très grand nombre de placards ou proclamations favorables à la dynastie des Murat.

Le général Autrichien Benedeck vient de demander un renfort de quarante mille hommes en Italie. On en tire même la conséquence d'une intervention prochaine en faveur du Saint-Père.

Les modifications apportées au gouvernement d'Autriche ont excité un grand enthousiasme à Vienne.

Le gouvernement espagnol doit établir des croisières sur les côtes d'Afrique pour empêcher la traite des noirs.

Des nouvelles de Rome en date du 12, annoncent que le Roi et la Reine de Naples se préparent à se retirer en Bavière et le général Bosco, en Espagne.

Les romains considèrent l'etablissement de la monarchie piémontaise, à Rome comme certaine.

Une pétition des habitants de Bologne demandant le rétablissement de l'autorité pontificale dans cette ville est déjà signée par 15,000 citoyens

A Rome la population s'empresse autour de LL. MM. le roi et la reine de Naples, pour leur témoigner toute leur respectneuse sympathie. La place sur laquelle est située la résidence de ces illustres exilés est sans cesse encombrée par le peuple.

Dans les Etats de l'Eglise, les troupes françaises sont placées entre les piémontais et les zouaves pontificaux, de manière à empêcher tout conflit.

Nous ne pouvons terminer sans dire un mot de ce qui, présentement, excite vivement l'attention en Europe, nous voulons parler des troubles survenus en Pologne.

A Varsovie, les esprits fermentaient depuis longtemps lorsque, le jour anniversaire de la bataille de Grochaw vint fournir l'occasion d'une manifestation contre l'autorité. Des placards invitèrent le peuple à se rendre en foule à l'église des Paulins, où devait avoir lieu une cérémonie funèbre rappelant la mémoire des braves tombés pour le pays. A l'issue de la cérémonie, on organisa une procession aux flambeaux durant laquelle on déploya les couleurs nationales. Pendant ce temps, les troupes se répandaient dans la ville. La procession étant arrivée sur une place publique, un gendarme à cheval reçoit l'ordre de s'emparer d'une torche que portait un jeune étudiant; celui-ci, en se défendant, brûle le cheval qui se cabre et renverse son cavalier: le reste de la troupe des gendarmes accourt, la lutte s'engage, une femme tombe morte et 30 combattants sont blessés. La foule est dispersée, des arrestation sont faites.

Voici maintenant les nouvelles qui nous sont apportées par le dernier vapeur, le *City of Baltimore*.

Dans les chambres anglaises, M. Gregory a donné avis de motion qu'il appellera bientôt l'attention du gouvernement sur l'apropos de reconnaître immédiatement la confédération formée par les Etats se sèparant de l'Union Américaine.

Dans le corps lègislatif français, la question italienne souleva de chauds débats et le projet d'adresse ne sera pas adopté avant que le gouvernement ne sache la façon de penser d'un bon nombre de représentants qui dèclarent librement et courageusement leurs opinions, quoiqu'elles soiens diamètralenent opposées à la politique de l'empereur.

Une conférence sour les affaires de Syrie a eu lieu le 15 courant; on dit qu'on est parvenu à s'entendre.

Les journaux français publient des lettres de Syrie annonçant des dessins cruels et une attitude menaçante chez les Druzzes et autres ennemis des chrétiens.

Les bons sur Mirès du gouvernement turc au montant de £400.000 ont été payés le 12 courant.

Cavour a présente à la chambre basse piémontaise un projet de loi proclamant le royaume d'Italie.

A Varsovie les troupes russes continuent d'arriver; la fermentation s'étend sourdement.

Des dépêches télégraphiques de Turin annoncent la capitulation de Messine.

La plus affreuse famine exerce ses ravages dans l'Inde. Dans les colonies anglaises, jusqu'à 500 individus périssent par jour. En Cochinchine à Travancore, un journal dit que les mères, afin de se procurer du pain veddent leurs enfans à raisan de 6 d. chaque.

EMANCIPATION DES SERFS.

—Le Jonrnal "Le Nord" dit, que le 25 du mois dernier, il fut décidé que les serfs devaient recevoir leur libeeté personnelle, et que toutes les relations, existant entre eux et leurs propriétaires devaient cesser en-même-temps que les paysans sur chaque propriété devaient recevoir un morceau de terre, couvert de leur demeure et d'un jardin potager; de plus qu'il leur sera donné à un prix fixé par le Gouvernement, la quatrième partie du terrain qui leur avait été désigné dans le plan des Commissaires de la couronne, c. à. d. de un à deux hectares, selon les provinces où ils se trouvaient, nette allocution et obligatoire, pour les maitres. Le manifeste Impérial coutenant les décrets, qui ont rapport à l'émancipation, est déjà sorti des presses de St. Petersbong. (de l'Ottawa Citizen.)

Une femme agée, du nom de Jane Neville, mieux connue par le nom de Jinny l'Orangiste, a été tuée accidentellement par les chars descendant de Strafford il y a eu huit jours vendredi dernier. Il paraitrait que l'infortunée, qui était sourde, marchait le long des lisses près de *Mount-Pleasant*, et comme il est supposé, que continuant son chemin sans s'appercevoir du danger qui la menaçait, elle fut emportée à plusieurs pieds des lisses, son corps brisé en atômes. L'accident demeura inaperçu sur le train de chars qui passait, et le corps de la pauvre Jenny resta sur le lieu de l'accident pour quelque temps, finalement il fut transporté dans une grange après.

Le juré a rendu un verdict de mort accidentelle. (—Québec Morning Chronicle)

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le corps de John Sheridan Hogan vient d'être trouvé, à l'embouchure de la rivière Don, à Toronto. L'enquête à eu lieu hier soir, nous n'avons pas d'autres détails.

On lit, dans le *Toronto Freeman* du 28 Mars une petite anecdote.

Mgr. de Charbonnel, qui rappelle à notre souvenir la noblesse de cœur de l'ex-Evêque de Toronto. Mgr. Grimley de Dublin, récemment consacré Evêque du Cap de Bonne-Espérance prêchait dimanche dernier à St. Roch (Paris) devant la congrégation anglaise. On fit une collecte pour l'établissement d'une bibliothèque, qui s'éleva à 1,000f. (£40.) Monseigneur de Charbonnel était présent. Il désirait exprimer toutes ses sympathies pour cette belle œuvre, toute anglaise,—Que faire? il n'avait pas d'argent. on sait qu'il appartient à l'ordre de St. François. Il détache alors sa croix d'évêque, et donne noblement la seule chose de quelque prix qu'il eût sur lui.

Qui ne reconnait à ce beau trait, le bon, le noble, mais trop malheureux Evêque de Toronto.

Les fidèles de St. Roch ne voulurent pas que sa grandeur restât dépouillé de sa croix Episcopale; ils ont souscrit des billets de 1f. chacun, pour racheter la croix qui a été remise au bon Evêque.

Le *Propagateur Catholique* de la Nouvelle-Orléans nous apprend le passage en Louisiane de notre ami distingué, M. Rameau. (L'ordre)

Societe de St Vincent de Paul de cette ville.

Nous apprenons avec plaisir qu'un bon nombre des principaux citoyens de cette ville se sont assemblés la semaine dernière dans le but louable de fonder une société de St. Vincent de Paul; nos lecteurs connaissent déjà tout le bien que ces sociétés ont produit partout où elle sont établies, là où il y à souffrance et misère, là se trouve aussi la société pour protèger, secourir et consoler,— Dans une ville comme la nôtre, l'à où on est exposé à recevoir un si grand nombre de familles étrangères et pauvres, cette société était nonseulement utile mais nécessaire. Nous applaudissons de grand cœur aux efforts faits par ceux qui ont eu l'idée de la formation de cette société, et leur souhaitons le plus complet succès:

Voici les noms des officiers élus pour cette année.

Pierre Larivière,—*Président*
Paul Tambeau,—*Vice Président*
J. B. Richer,—*Trésorier*
J. Valiquette Sr. *Assistant Trésorier*
E. S. Bouchard, *Secrétaire*
A. Gravelle, *Assistant Secretaire*

Les membres s'assemblent à la sacristie de la cathédrale de cette ville, tous les dimanches à 2 neures P. M.

Election contestee de Shefford.

M.M. Bessette et Huntingdon sont tous les deux arrivés au siège du gouvernement, l'un et l'autre prétendant à la représentation du comté de Shefford. On se souvient que l'officier rapporteur pour ce comté a fait rapport que ces deux messieurs avaient obtenu chacun un nombre égal de votes à la dernière élection. C'est une question de privilège dont la chambre devra s'occuper de suite.

RECENSEMENT.

Nous apprenons avec plaisir que le bureau des statistiques s'est enfin décidé à donner aux commissaires du recensement pour la cité de Montréal, l'ordre de faire le relevé des différentes origines de ses habitans. N'eut-il pas été préférable de se conformer tout de suite à la loi? N'importe, vaut mieux tard que jamais. Nous espérons que semblables instructions seront données à tous les commissaires qui se sont laissés induire en erreur par la rédaction vicieuse des blancs de cédules, cela, tant dans le Haut que dans le Bas-Cauada. Il ne faut pas oublier qu'il y a un grand nombre de canadiens-français dans la Province Supérieure, et qu'il est important au dernier point de savoir quelle est actuellemenn leur condition sociale et les progrès qu'ils ont faits depuis dix ans. Ces informations précieuses au point de vue des intérêts de notre race, et qui sont de nature à jeter de la lumière sur cette grande plaie de l'émigration, est-il possible qu'on les cherchera inutilement dans les statistiques du Haut-Canada, pendant qu'on les trouve dans celles du Michigan, du Vermont et de tous les autres états, où une partie de la jeunesse de notre pays s'en va tristement végéter dans l'igncrance, la misère et le mépris?

Le Bureau des Satistiques vient de faire un pas décisif dans la voie de la légalité. Nous espérons qu'il ne s'arrêtera pas en si beau chemin et qu'il ne négligera pas de se servir des commissaires du recensement, personnes compétentes pour la plupart, pour faire un travail qu'il ne peut exécuter lui-même que d'une manière imparfaite, vû l'absence de canadiens-français dans son sein.

Population du Comte de Bagot en 1861.

Paroisse de St. Pie	4255
" St. Dominique	2377
" St. Rosalie	2032
" St. Simon	2052
" St. Hugues	2570
" Ste. Hélène	920
Township d'Upton (St. Ephrem)	953
Paroisse de St. Liboire	988
Township d'Acton (le village excepté	1300
Village d'"Acton Vale" (dans le Township d'Acton)	1383
Total.	18830

J. C. Bachand
Commissaire de Recensement.
Idem.

—On nous communique l'extrait suivant du rapport du commissaire du recensement pour le Comté de Dorchester:

	1852	1861
Saint-Anselme (*)	3022	2623
Saint-Isidore	2163	2560
Sainte-Claire (†)	2464	2447
Sainte-Hénédine (†)		1103
Sainte-Marguerite (†)	2392	1894
Saint-Bernard (‡)	1448	1805
Saint-Edouard de Frampton }	1998	1629
Sainte-Malachie " " }		940
Cranbourne	284	816
Standon }	202	429
Ware }		25
Buckland, (partie) évaluée à	32	406
Total	14,000	16,599

Augmentation en 1861, 2599.

(*) Six terres de cette paroisse ont été annéxées en 1857 à la paroisse de Saint Isidore, et le surplus de la population s'est dirigé vers Lampton, Saint Lambert et Buckland.

(†) Les trois paroisses de Sainte-Hénédine et Sainte-Marguerite ne formaient en 1852 que deux paroisses dont la population totale était de 4856 âmes; en 1861 la population y est de 5367, donnant une augmentation totale pour ces paroisses, de 518.

(‡) Une étendue de 25 arpents sur 32, égale à 8 terres ordinaires, a été distraite de cette paroisse en 1859 et annexée à Saint-Lambert, dans un comté voisin.

Faits divers.

☞ *Accident de chemin de fer.*—Nous avons encore à enregistrer [illegible] des accidents qui [illegible] qu'à la plus [illegible] montrent [illegible] fer américain [illegible] entre [illegible] composé [illegible] rivait au [illegible] qui se trouvait [illegible] laisser passer une goélette [illegible] avaient hissé le signal d'usage [illegible] ne sphérique dont l'éclat est visible à deux milles de distance. Mais le mécanicien n'y fit pas attention, continua sa route sans faire jouer le sifflet pour serrer les freins, et ne reconnut les dangers de sa distraction que lorsqu'il était déjà trop tard pour y remédier.

La locomotive, déjà engagée sur le pont, alla se jeter dans l'ouverture béante du pont volant, et s'engloutit ainsi que le tender dans 20 ou 25 pieds d'eau, avec un bruit terrible. Par un bonheur providentiel, le wagon des passagers était de construction nouvelle, et tout en fer. Il suivit sa locomotive dans sa chute, mais sans se briser et s'arrêta à demi submergé dans l'eau, la lourde machine lui servant de point d'appui. Les voyageurs en furent donc quittes pour un choc violent et un bain forcé, l'inclinaison du wagon leur ayant permis de grimper de siège en siège jusqu'à la porte, par où ils purent sortir sur le pont.

Le chauffeur et le mécanicien s'étaient élancés dans l'eau au moment où la locomotive plongeait dans le vide. Le premier s'en est tiré sans blessures, mais le second, qui avait seul causé l'accident, a été repêché dans un état pitoyable, ayant eu les deux jambes écrasées dans la chute. Il a été transporté aussitôt que possible à l'hôpital.

Des secours arrivés promptement de Jersey City ont permis d'alléger les souffrances des naufragés heureusement échappés à une nouvelle complication désastreuse. Peu d'instants en effet, après l'accident, le schooner pour le passage duquel le pont était ouvert, vint heurter la locomotive submergée et le wagon qui portait dessus, mais sans autre effet que d'ajouter au dommage matériel.

Les mesures ont été prises immédiatement pour rétablir la circulation des convois qui, à cet effet, a eu lieu hier comme d'habitude.

Il reste maintenant à relever la locomotive, ce qui ne sera pas une mince entreprise, car elle est engloutie dans une épaisse couche de boue molle qui rendra ces travaux des plus difficiles.

—Vendredi matin, dit le *Courrier de St-Hyacinthe*, le convoi de 84 heures, composé d'une voiture de fret, chargée d'avoine, fait dérailler au sortir du pont Victoria et être précipité en bas du remblai. Une lisse se plissa sous la dernière des voitures de fret, et sans rompre les liens qui la retenaient, cette voiture tomba hors de la voie entraînant avec elle le char à bagage. Fort heureusement pour le reste du train, la voiture récalcitrante se précipita contre le pilier extérieur du Pont et le choc fut si violent que les tenons se brisèrent instantanément et laissèrent libres la locomotive et les autres chars. Les plus maltraités en furent quittes pour des égratignures et la peur d'être jetés la tête la première en bas d'une élévation de 40 à 50 pieds de hauteur, ce qui dans les circonstances, pouvait être assez périlleux. L'un des passagers nous a assurré qu'en cet endroit dangereux du chemin, il se trouve plusieurs *lisses* qui ne valent rien du tout. La compagnie devrait y voir, et prévenir l'occurrence de semblables accidents à l'avenir, en les remplaçant.

☞ Suicide d'un condamné.—William Absom, qui devait expier sur l'échafaud le 10 avril prochain, l'empoisonnement de sa femme, vient de se suicider dans la geôle du comté d'Hudson.

Vers 2 heures hier matin, M. Robert Allen, le gardien de la prison, était assis dans un corridor, en face de la cellule occupée par Absom. Tout-à-coup, son attention fut éveillée par un cri guttural partant de cette cellule.

En ce moment toutes les lumières étaient éteintes et M. Allen se trouva dans l'impossibilité de vérifier de suite la cause du bruit qui l'avait frappé.

Cinq minutes après, il entendait le prisonnier pousser un soupir et s'écrier: "Oh! mon Dieu!

Le gardien allume alors une lampe et pénètre dans la chambre d'Absom.

Celui-ci s'était coupé la grosse artère du bras gauche, d'où le sang s'échappait à flots. On voyait, par la marque sanglante de sa main empreinte contre la muraille, qu'il avait essayé de demeurer assis sur son séant; mais les forces lui ayant manqué, il était retombé sur sa couchette.

Le geôlier en chef, M. Newkirk, fut immédiatement averti; mais tous les soins [illegible] ne parvinrent pas à arrêter le sang qui s'échappait de la blessure du condamné.

Cette blessure, Absom se l'était faite au moyen d'un petit morceau de couteau (trouvé depuis dans son lit) après avoir eu soin de se faire une ligature autour du bras avec ses bretelles.

Le malheureux avait tenté d'abord de se couper la vaine jugulaire; mais l'instrument dont il disposait n'étant pas assez tranchant pour le lui permettre, il n'avait pu se faire qu'une légère incision au cou.

Absom a laissé la lettre suivante sur la table de sa cellule:

"Ils m'ont fouillé de la tête aux pieds; mais ils ne savaient pas où chercher encore. Ils ne pensaient pas que j'avais une peau sur mon dos, et quoique très rusés, j'ai pu les tromper. C'était chose difficile que de cacher un tel instrument, et je tremblais qu'ils ne le trouvassent. Je suis heureux de les avoir déçus. Ils ont été sur le point de le découvrir, et songeront à la raison pour laquelle ils n'y sont pas parvenus. Très bien! Je ne serai pas pendu, pendu comme ils le croyaient!"

Une enquête a eu lieu hier dans l'après-midi sur le cadavre du suicidé.

M. Newkirk pense qu'Absom avait dû cacher dans sa bouche, pendant qu'on le fouillait avec le plus grand soin, la lame qui lui a servi à se dérober à la vindicte des lois.

La veille de sa mort, le condamné avait reçu la visite de ses filles, et avant de se séparer d'elles, leur avait dit un adieu des plus affectueux.

☞ *Un innocent exécuté.*—Il y a deux ans, un malheureux du nom de John Stephens, accusé et convaincu de meurtre sur la personne d'un homme de couleur appelé William King, était condamné au dernier supplice et exécuté à Baltimore, malgré les efforts de son avocat pour lui faire obtenir le bénéfice d'un second procès, et malgré ses protestations d'innocence, et qu'il renouvela au pied même de la potence.

Cette triste tragédie était oubliée depuis longtemps, lorsqu'un misérable nommé George Orem a confessé en mourant qu'il était l'auteur du crime que Stephens avait expié sur l'échafaud.

Le Château McTavish.—Ce vieux château, bâti au pied du Mont-Royal, qui n'a jamais été achevé et qui a fourni tant de sujets à la légende et de terreur pour les enfants, va enfin disparaître sous le marteau du maçon.—Samedi dernier, un Canadien du nom de George Chartrand, maçon, était occupé à démolir les murailles, lorsqu'un pan s'affaissa tout à coup et l'enterra sous les ruines; on l'en retira plus mort que vif. On le transporta à l'hôpital où il eut la jambe emputée, mais il ne put supporter la douleur de l'opération, et mourut quelques heures après.

On nous dit que le Théâtre Royal de Montréal sera ouvert vers la fin d'avril. La troupe française [illegible] à New-York, inaugurait la saison.—idem

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE

Les steamers du Golfe.—Par Ordre de Son Excellence le Lieut.-Gouv., l'Hon. Solliciteur-Général de la Nouvelle-Ecosse mit devant les membres du Conseil Législative de cette Province une lettre de l'Hon. John Rose, Commissaire des Travaux Publics du Canada, datée du 19 janvier dernier, ayant rapport à l'entretien d'une voie de communication entre le Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince Edouard, au moyen d'une ligne de bateaux à vapeur voyageant entre Québec, Pictou, Charlotte-Town et les ports intermédiaires.

NAVIGATION DU ST. LAURENT.

La *Gazette de Montréal* dit un mot [illegible] correspondance entre les Commissaires du Hâvre et MM. Edmonstone, Allan & Cie. Ces derniers se plaignent du manque d'eau au Cap à la Roche, et pour cela, ils s'en rapportent entièrement au témoignages de leurs pilotes, malgré que le fait contraire ait été constaté à l'évidence par le passage de Québec à Montréal, du *Pride of Canada*, tirant 19 pieds d'eau.

On devrait tenter ce passage encore une fois pour mettre ce fait hors de doute.

La *Gazette* ajoute que la question se résume dans le système actuel du tarif des pilotes, et suggère le changement de ce tarif comme le seul et le meilleur remède à toutes les difficultés qui s'élèvent au sujet du service des steamers transatlantiques.

Le tarif des pilotes, dit ce journal, devrait être en proportion de ce que les bâtiments tirent d'eau; lorsque les pilotes auront intérêt à ce que le chenal soit d'une profondeur suffisante pour effectuer le passage, ils ne se plaindront plus du manque d'eau, et ils auront bientôt trouvé les endroits profonds qu'ils paraissent maintenant ignorer; et les intérêts de la navigation et du commerce en seront grandement favorisés.—*Minerve.*

L'Australasian.—Samedi dernier, vers le soir, la nouvelle se répandit rapidement dans cette ville que l'*Australasian* était hors de danger; il était retourné à Queenstown, ayant brisé son hélice dans la tempête. Cette heureuse nouvelle fut accueillie avec d'autant plus de plaisir à Montréal, que l'on savait qu'il avait à son bord plusieurs marchands de cette ville, entr'autres M. Leclaire, de la maison F. & J. Leclaire, M. J. N. Thompson, tailleur, et un ou deux autres dont les noms ne sont pas encore connus; ces messieurs se trouvent à bord du vapeur l'*Arabia* qui nous apportait cette heureuse nouvelle.—*Minerve.*

☞ *Un don généreux.*—Une dame française vient de mourir dernièrement par suite de maladresse d'un chirurgien qui, en la saignant, lui coupa une artère au lieu d'une veine. Sur son lit de mort, cette dame, avec autant d'humanité que d'ironie, fit son testament dans lequel elle léguait à l'opérateur une annuité de 800 f. sous la condition expresse que, de son vivant, il ne saignerait personne. C'est un acte de philantropie assurément bien rare dans ce siècle égoïste.

☞ Maladie de M. Buchanan.—Un voyageur arrivant de Lancaster annonce au *Clipper* de Baltimore que M. Buchanan est sérieusement malade à Wheatland. L'ex-Président serait atteint d'une affection nerveuse causée par les excessives agitations qu'il a traversées dans les derniers temps de sa carrière politique.

☞ Les deux presidents.—Davis et Lincoln, dit le *Montgomery Mail*, sont nés, tous deux au Kentucky. En 1808 et 1809, tous deux ont quitté dans l'enfance leur Etat natal. L'un a émigré au Nord, l'autre au Sud; tous deux ont servi dans les guerres indiennes de l'Ouest; ils ont commencé en même temps leur carrière politique, étant électeurs présidentiels dans la campagne de 1844, Davis pour Polk et Lincoln pour Clay, ils sont entrés presque en même temps au Congrès, en 1845 et 1846, presqu'en même temps, aussi ils sont appelés à présider l'un les Etats Unis, l'autre les Etats Confédérés d'Amérique. L'un est l'écueil sur lequel se brise une nation, l'autre la première pierre d'une nouvelle république.

☞ *Mariage de M. de Cavour.*—On répète avec une certaine assurance, dit le *Morning Avertiser*, que le comte de Cavour a demandé la main d'une dame anglaise occupant une place distinguée à la cour de la reine, et dont le titre est un des plus élevés de la noblesse d'Angleterre, et que l'illustre homme d'Etat piémontais a été agréé par elle. On ajoute que le mariage aura lieu aussitôt que les affaires seront mieux établies en Italie.

Chaleur interieur de la terre.

Personne n'ignore que la masse intérieure de la terre est à l'état de fluide igné: mais il n'est pas sans intérêt de savoir que la chaleur interne de la terre augmente à proportion que l'on perfore plus profondément la voûte terrestre. Quelques savants ont estimé que de quarante à quarante cinq pieds, cette chaleur s'élèverait à un dégré de Farenheit de plus.

En opérant nos calculs sur cette base, nous verrons par le résultat que cette chaleur ascendante est véritablement extraordinaire.

Ainsi à la profondeur de sept-mille-deux-cents quatre vingt-dix pieds de la surface de la terre, la chaleur s'élèverait à deux cents douze dégrés. C'est le point de l'eau bouillante. A vingt-cinq mille cinq cents pieds, l'intensité de la chaleur serait telle, qu'elle pourrait faire fondre le blomb: à vingt et un mille l'or serait liquéfié; l'acier à soixante-quatorze mille; le fer à quatre-vingt-dix-mille, et à cent mille de profondeur le noyau de la terre se trouverait être dans un état aussi parfait de fluidité que l'eau. Cette masse liquide de feu bouillonne incessamment, et rien ne peut ni la refroidir ni la cristalliser. L'homme ne saurait imaginer rien qui pût être comparé à l'intensité extrême de cette chaleur. L'étincelle électrique, les bouillons éternels qui s'échappent des volcans, le feu qui fond la platine comme de la cire; tout cela n'est que de la glace en comparaison. Quel serait notre étonnement si l'œil de l'homme pouvait pénétrer dans cette prodigieuse fournaise. Ne serait-ce pas là que se trouverait le feu éternel? quoiqu'il en soit, cette masse de fluide igné est la source qui alimente nos volcans et cause tous les tremblements de terre qui sèment l'épouvante, la ruine et la désolation dans nos villes et nos campagnes. Et si tous les gaz contenus à l'intérieur venait à faire explosion, dites, ô mortels orgueilleux, lancés dans l'espace, où iriez vous tomber?

Mort subite—Un homme du nom de Sifroid Bélèque est mort subitement, mardi dernier sous les circonstances suivantes:

Parti de la veille pour se rendre à un des chantiers de Mr., Aumond, Bélèque se sentit malade, descendit de la voiture pour marcher, mais après avoir fait quelques pas il tomba mort.

Son corps fut rapporté en ville, où le Coronaire, assisté duDr. Beaubien, tint une enquête. Verdict, mort d'apoplexie pulmonaire.

On s'occupe en ce moment d'établir une manufacture de coton, à Hastings dans le township d'Asphodel, où l'on trouve des pouvoirs d'eau superbes. Les chefs de l'entreprise sont des Montréalais.

La compagnie Cunard a nolisé le steamer *Adriatic* pour transporter les malles d'Amérique en Angleterre, à la place du steamer *Australasian*, parti de Liverpool le 16 février, et sur le sort duquel on avait les plus tristes appréhentions.

Le grand Tronc.—On dit que M. A. P. McDonald, M. P. P. pour Middlesex Ouest a [illegible] partie du chemin, [illegible] extrémité à l'autre. Il se propose de s'associer un certain nombre de Canadiens ayant l'expérience dans cette branche d'affaires, à chacun desquels il conferait la direction d'une partie de la ligne; il promet de payer sur le capital des actions et des bons émis, deux pour cent pour les cinq ans suivants, et ainsi de suite pendant vingt ans.

Nous traduisons les lignes suivantes d'un journal de l'Illinois: "Une femme blanche a donné naissance à un enfant des plus extraordinaires. Il a la tête d'un serpent, la langue sortie, pas de pieds, les jambes et les bras croisés. L'enfant vit, mais ne peut pas être allaité par sa mère, qui prie Dieu pour sa mort. Le père en est devenu presque fou." Le journal duquel nous citons ne nous donne pas les noms de ces malheureux parents, mais il garantit la véracité de son rapport.

—Il parait que les actionnaires du chemin de fer Great Western vont aussi avoir à souffrir sérieusement de la manière dont leurs affaires ont été conduites. Ces actionnaires, comme ceux du Grand-Tronc, résident presque tous en Angleterre. Un comité d'enquête, nommé par eux l'année dernière, vient de faire un rapport où il est dit, qu'il a été probablement gaspillé ou improprement employé pour un million de livres sterlings. On recommande, en conséquence, de renouveler le personnel des régisseurs, et de prendre des mesures pour faire dégorger tous ceux qui se trouveront avoir fait des gains illicites.—*Canadien.*

—Mardi dernier un employé de la maison Howison et Cie., en face de la Bourse de Québec a capturé une fort jolie *martre du sud*, dans la cour de l'établissement, adjoignant un quai, qui a vue sur le Saint-Charles. Notre indiscrète voyageuse, allêchée par une barbe de lard, s'était aventurée dans une *attrape à rats*. Elle n'a reçu aucune blessure; mais la captivité l'a rendue fort revêche. On croit qu'elle est descendue des bois en arrière de Beauport et qu'elle a traversé sur la glace du Saint-Charles.

—*Idem*

—Un cultivateur du Bas-Canada acheta un jour, à une vente publique, un baromètre, bien qu'il n'en connût pas précisément l'utilité. Néamoins, il finit par y porter une grande attention, et le *Commercial Advertiser* nous apprend qu'en un seul jour, grâce à ce baromètre, le cultivateur put sauver une quantité de blé valant deux cents piastres.

Il avait un beau champ de blé prêt à être engrangé; notre cultivateur désirait couper et sauver en outre une pièce d'avoine. Ayant jeté par hasard la vue sur le baromètre, il vit que le mercure avait considérablement baissé, et, en dépit du beau temps, qu'une tempête était imminente. Il mit tous ses hommes à l'œuvre et le blé fut sauvé en bon ordre, justement à la veille de la plus violente tempête de la saison, et qui eût considérablement endommagé le grain coupé.

Cet homme maintenant travaille en se guidant sur le baromètre, et il sait si bien choisir la température la plus favorable qu'il sert lui même de guide à ses voisins.

—Le *Herald* de Montréal de lundi nous fait connaître le résultat de l'enquête instituée sur le corps de Joseph Crevier, trouvé mort, il y a quelque temps sur le chemin de fer dans des circonstances qui ont fait planer des soupçons sur un des conducteurs.

Cette enquête s'est terminée vendredi dernier. Dix des jurés—tous de Sainte-Anne, ont trouvé matière à prononcer un verdict de meurtre contre le conducteur Gédéon Sawin; tandis que les deux autres, de Vaudreuil, ont été d'opinion que Joseph Cravier s'étant précipité lui-même des chars, avait succombé à une congestion cérébrale, causée par la fatigue et l'intempérie du temps.

—Le *Globe* de samedi dit que le dimanche précédent un chat enragé entra dans l'Eglise de la Trinité, durant le service divin, rôda quelques temps, et entra finalement dans le banc de M. Gooderham dont il mordit la fille avant de sortir. Alors le sacristain intervint et se chargea de mettre l'animal dehors, ce qu'il ne put faire sans recevoir des égratignures et des morsures à une main.

M. Mulligan ne prêta pas une grande attention à ses blessures, légères en apparence. Mais quelques jours après, sa main enfla d'une manière effrayante, et le Dr. Small, appelé auprès de lui fit tout ce que lui inspira son habilité, mais tout fut malheureusement inutile. M. Mulligan mourut le vendredi suivant après de grandes souffrances. Mademoiselle Gooderham elle-même a été très-affectée de la morsure qu'elle a reçue et elle a dû faire le sacrifice d'un doigt.

—Il paraît que l'on a trouvé dans les ruines de Pompéi, du vin de 2000 ans, appelé Valerio.

Honoraires des officiers de Justice.—Un *extra* de le *Gazette du Canada*, publié la semaine dernière, contient de nouveaux tarifs d'honoraires décrétés, le 9 courant, par le Gouverneur-Général en Conseil, et qui entreront en force du moment qu'ils auront été enrégistrés dans les greffes des cours respectives—pour les protonataires de la Cour Supérieure et les greffiers de la Cour de Circuit, les crieurs, assistant crieurs ou huissiers audienciers des deux cours, ainsi que pour les shérifs agissant dans l'une et l'autre cour.

C'est une chose qui, nous pensons, était fortement désirée par suite des changements, opérés depuis quelque temps, dans le système de l'administration de la justice. Nous espérons que toutes les parties intéressées, officiers de justice et plaideurs, seront satisfaits de nouveaux tarifs.—*Canadien.*

On lisait dernièrement, dans quelques journaux' qu'un Gentleman Anglais, résidant à Alger, avait écrit à un de ses amis de Londres, que la chaleur était si grande le jour de Noël, que chacun de répéter au sortir de l'Eglise, oh! qu'il fait chaud. A dîner on voyait figurer sur la table, avec l'avantage de la nouveauté les petits pois, la Salade et les fraises. Les jardins étaient tout en fleurs et les roses s'étaient épanouies dans tout l'éclat de leur beauté.

Incendie—Hier matin le feu s'est déclaré dans la maison occupée par M. James Cox, Rue Sparks, Haute-Ville. Malgré l'activité et les efforts des pompiers, le progrès des flammes ne put être arrêté que quand la bâtisse fut entièrement consumée.

Nous sommes heureux d'apprendre que la plus grande partie de l'ameublement de M. Cox a été sauvé. La maison, propriété de M. Burrows était, nous dit-on assurée, à L'ætna, pour $1600,—

Nous apprenons avec plaisir que toutes nos sociétés de navigation intérieure se sont amalgamées ensemble, et qu'elles porteront maintenant le titre de *Compagnie du Richelieu* qui se trouve aujourd'hui maîtresse de la navigation du fleuve entre Québec et Montréal, et ses tributaires.

Excitation produite par la nouvelle découverte de sources d'huile.—Le *Hamilton Spectateur* a été informé par un monsieur récemment arrivé de l'Ouest que l'excitation à propos de cette découverte, est à son comble dans le township d'Enniskillen, Haut-Canada. Maints lots de terres ont été fouillés, des puits sondés par les spéculateurs de toutes les parties du pays. D'innombrables demandes sont faites pour cette huile de charbon, et si le township d'Enniskillen en produit autant que tout les voisinage l'espère, il en résultera un grand avantage pour les propriétaires de la localité et pour le pays en général.

L'on parlait à Québec, ces jours derniers, de la découverte de telles sources près du bassin de Gaspé.

☞ *Malheur aux ivrognes!*—Nos lecteurs savent tous ce que c'est qu'un albinos; presque tous ont vu dans les baraques des foires, des échantillons de cette bizarrerie de la nature, due à l'absence du *pigment*, c'est-à-dire de la matière colorante de la peau. Jusqu'ici on avait constaté que cette anomalie était le résultat d'une maladie pouvant attaquer l'homme sous tous les climats, et qu'elle n'était pas le caractère d'une race particulière comme l'avaient annoncé certains voyageurs. On vient de signaler un cas singulier de production d'albinisme. Il s'agit d'un homme qui a eu successivement, de deux femmes différentes, trois enfants albinos.

Cet homme n'a rien d'un albinos, seulement il est abruti par l'usage immodéré de l'eau-de-vie.

—M. Faure était un bourgeois de Paris, riche de deux cents mille écus, C'était un des plus grands avares qu'on ait jamais vus. Il y avait trois bûches dans la cheminée de sa belle chambre. Ces bûches avaient trempé dans l'eau, de sorte que le fagot qu'on mettait dessous brûlait tout seul et ne faisait que les faire suer seulment. La compagnie étant retirée, si le feu du fagot les avait un peu trop séchées, on les remettait dans l'eau.

—On conte du chancelier, M. de Sillery Brulart, une chose qui marque une grande douceur et une grande patience. Un jour, je ne sais quelle femme l'attendit à sa porte et lui chanta pouille. Il appela un homme qui était avec elle et lui demanda s'il la connaissait. "Oui, monsieur, lui répondit cet homme, c'est ma femme.—Et combien y a-t-il que vous êtes avec elle?—Il y a dix ans, monsieur.—Vous devez, reprit-il, vous être bien ennuyé, car il n'y a qu'une demi-heure que j'y suis, et j'en suis déjà bien las."

Ce qu'on aime a Tunis.—Voici quelques détails curieux sur l'embonpoint chez les femmes israélites de Tunis.

Dans les contrées habitées par les musulmans, l'embonpoint est considéré comme indispensable à la beauté, et les jeunes filles dont les traits se rapprocheraient le plus du type idéal, et qui manqueraient de ce *sine quâ non* important, risqueraient fort de trouver un mari. Les Israélites de la Tunisie ont adopté une grande partie des mœurs des musulmans; nous serions même tenté, de croire qu'ils se montrent encore plus intraitables qu'eux sur le chapitre de l'embonpoint. Lorsqu'une jeune fille juive est sur le point de se marier, il est d'usage de l'engraisser pendant les quarante jours qui doivent précéder le grand jour des noces. D'après M. Dunant, on l'empêche de sortir, on la tient dans une chambre obscure et fraiche, on lui donne beaucoup à boire, on la fait dormir le plus possible; mais à minuit, sa mère la fait lever pour l'obliger à manger du couscousou et des boullettes, faites avec des plantes oléagineuses à peu près comme celles qu'on donne aux oies en Europe. Si son fiancé la trouve maigre au bout de quarante jours, les parents continuent le même régime pendant quinze jours, au risque de la faire périr. L'embonpoint acquis de cette manière ne s'en va plus, affirment les Arabes.

Les femmes portent aux jambes et aux bras de gros anneaux d'or ou d'argent; si la fiancée est destinée à un homme veuf ou divorcé, on lui passe les anneaux qui ont appartenu à la première femme et on la nourit de manière à lui donner l'embonpoint nécessaire pour remplir la cepacité des bracelets. L'opération n'est pas toujours des plus faciles, car il arrive souvent qu'une femme réfractaire à l'embonpoint succède à une femme de complexion toute différente. On assure que certaines dames pour atteindre cet embonpoint tant souhaité, vont jusqu'à manger de jeunes chiens, moyen réputé infaillible pour y parvenir; d'autres se nourrissent presque exclusivement de sésame, dorment vingt-trois heures sur vingt-quatre, et à force de soin et surtout d'indolence, triomphent de la nature la plus rebelle.

—Nous lisons dans le *Franco-Canadien*: "Une jeune fille de 16 ans est morte dernièrement, à St. George de Henry-ville, dans des circonstances extraordinaires et qui ont de suite éveillé le soupçon d'un crime. A l'instigation de son séducteur, paraît-il, un charlatan aurait entrepris de faire disparaître la preuve et les effets de la faute de cette pauvre infortunée, et le traitement aurait eu pour résultat la mort de la jeune fille après quelques semaines. Maintenant, le principal accusé s'est dérobé aux poursuites: l'un d'eux seulement a pu être arrêté, et la justice sera peut-être bafouée cette fois encore, comme elle l'a été d'une si déplorable manière dans l'affaire du meurtre Bizaillon, cet horrible crime qui attend encore une vengeance des hommes, s'il a reçu celle du ciel."

Il y a quelques jours en effet M. Tassé, coronaire pour Iberville, procédait à une enquête sur le corps de cette jeune fille. Il était assisté par le Dr. P. Beaubien de Montréal et par le Dr. Beaudoin de St. Athanase. Il il y avait déjà un mois que la jeune fille était morte.

On aurait, paraît-il, fait usage de remèdes violents et surtout d'instrumens de chirurgie pour amener la disparition de la preuve du crime; on trouva en effet dans l'abdomen une grande quantité d'humeurs.

Nous n'avons pas encore de nouvelles de l'enquête où la déposition des témoins a du être faite. Nous remarquerons avec le *Franco-Canadien* que la chose traine beaucoup trop.

Le principal auteur du crime, celui qui a avili la jeune fille est maintenant dans la prison de Montréal avec sa femme, son père, et le médecin qui a causé la mort.

Vols.—La semaine dernière, des voleurs se sont introduits dans la cour de M. A. Chartrand, épicier, rue Sanguinet, et ont emporté des effets au montant de $2.

On nous dit aussi qu'un vol a été commis dans la sacristie de l'église St. Jacques. On aurait enlevé $4 qui se trouvaient dans un tiroir,—*minerve*

Le vapeur *Niagara*, est arrivé lundi à Boston, avec des dates de Liverpool jusqu'au 23.

Des avis de Naples en date du 22 mandaient que le gouvernement a pris possession des biens ecclésiastiques. La garnison de Gaëte a été envoyée en Sicile.

L'amiral Persano était arrivé devant Messine, et Cialdini devait bientôt le rejoindre.

Le comité national de Rome a publié le 20 une proclamation dans laquelle on informait que Victor-Emmanuel serait bientôt proclamé roi du haut du Capitole; la même proclamation contenait des remerciements à l'adresse de la France. Les autorités françaises auraient pris possession des clefs du Capitole.

Selon des avis plus récents (jusqu'au 26) apportés par le *Prince Albert*, l'empereur d'Autriche a signé la Constitution demandée par la Diète hongroise.

L'empereur Napoléon s'est opposé au départ du prince Napoléon pour, l'Italie, dans la crainte que sa présence dans la Péninsule dans les circonstances actuelles ne fut un encouragement pour les révolutionnaires.

Le général de Goyon a publié un ordre du jour qui blâme sévèrement la proclamation du Comité italien à Rome et a refusé de recevoir, au nom de l'Empereur, toute manifestation en faveur de sa politique italienne.

Plusieurs personnes ont été bannies de Rome pour causes politiques.

On disait que l'Autriche, la Prusse et la Russie étaient décidées, en vertu d'une convention, d'agir de concert dans le cas d'un soulèvement de la Pologne ou de la Hongrie.

ANECTES DIVERSES.

Une histoire assez curieuse circulait dernièrement, dans les hauts cercles de Paris. Le désappointement d'un grand Médecin de lacapitale en était l'objet. Ce Médecin avait été appelé pour appliquer toutes les ressources de son art à l'enfant unique d'une riche famille. Il était très dangereusement malade. Les potions savamment composées, soigneusement administrées, et secondées (1) aussi sans doute de l'aide de la Providence, firent leur effet. Le mal fut vaincu, la vie de l'enfant chéri sauvée.

Cette cure fit grand bruit. Quelques jours après, l'enfant étant complètement hors de danger, la bonne mère dont le cœur débordait de joie et de reconnaissance, se rendit chez le Médecin.

Mr le Docteur dit elle, au disciple d'Esculape, il y a des services d'un ordre si élevé qu'il est impossible de les reconnaître dignement avec de l'or. Ne sachant comment payer convenablement tout ce que je vous dois, je me suis imaginée que vous accepteriez avec plaisir cette bourse que j'ai brodée moi même, comme un faible gage de reconnaissance. Madame repondit le Docteur d'un air assez rebarbatif, l'art de la médecine n'est point un champ ouvert aux pensées sentimentales. Le temps, c'est de l'argent, nous comptons que notre temps doit être indemnisé avec de l'argent. De jolis présents peuvent servir à perpétuer l'amitié, mais ne peuvent aider à tenir maison.

Très bien Mr le Docteur, reprit la Dame évidemment blessée du ton dur et de la rude rebuffade du Médecin. Veuillez, je vous prie, me dire combien je vous dois pour vos soins.

Certainement, Madame; deux mille francs.

La dame, sans rien dire de plus, reprit la bourse si dédaigneusement repoussée, l'ouvrit, et des cinq mille francs qu'elle contenait, en donna deux mille au Docteur.

Alors, la noble dame se levant avec dignité, lui souhaita le bon jour, sortit, gagna sa voiture et disparut. Le Docteur désappointé, stupéfait était resté comme cloué sur son fauteuil, et quand il revint à lui la dame était déja fort loin.

Cette histoire se répandit bientôt partout. Le faubourg St Germain éclata de rire, et chacun en dit son mot, pour l'amusement de tous. Or voici ce qui arriva bientot après. Une riche heritière, lézée dans ses droits de succession, avait un grand procès à soutenir. Elle en chargea un des plus savants avocats de Paris, qui prit la chose tellement à cœur, qu'après avoir fouillé dans mille et mille titres, mille et mille contrats, il finit par trouver les preuves matérielles du droit, de la jeune dame à l'heritage contesté. Le procès fut gagné avec éclat. L'habile homme de loi fut porté jusqu'aux nues. Nul doute qu'il allait être substantiellement récompensé. Quelques jours après, on entendit rouler une magnifique voiture attellée de deux chevaux Anglais, pur sang. La voiture s'arrêta à la porte de l'avocat, une dame en sortit.

C'était la belle héritière. Après les cérémonies d'usage, la charmante dame dit qu'elle était venue apporter le tribut qu'elle devait à l'habileté, et aux talents de celui qui l'avait tirée d'un procès si difficile et si épineux. Elle le priait donc de recevoir, comme un faible hommage de son admiration et de sa reconnaissance, le magnifique coussin qu'elle venait lui offrir. La dame avait brodé le coussin de ses doigts de rose.

N'était-ce pas assez pour enflammer l'imagination brillante d'un jeune avocat.

Aussi se répandit-il en mille protestations de dévonement, et en mille remerciments.

A peine la belle dame fut-elle partie, que l'avocat saisissant promptement son canif fendit le coussin d'un bout à l'autre, et le trouva bourré, non de billets de banque, mais du crin de la meilleure qualité.

La noblesse française est généreuse et fière. Pour reconnaître un service, l'or ne lui pèse pas aux doigts. Si on marchande avec elle, elle se sent blessée au cœur.

Ce double trait de générosité et de vengeance n'en est-il pas une preuve frappante.

Anecdotes — La troupe comique de Saint Pétersbourg ne touchait pas régulièrement ses appointements. L'acteur Roger's s'en plaignit à l'empereur Alexandre 1er. "Mais, mon cher Roger's vos appointements courent toujours.—Ils courent si bien que nous ne pouvons les atteindre!" Alexandre se mit à rire, et fit passer les comédiens à sa caisse.

Anecdotes diverses. Dugazon semblait s'être fait une tâche de mystifier Dessessarts qui était d'une corpulence extraordinaire. Lorsque la ménagerie du roi perdit l'unique éléphant qu'elle possédât, Dugazon alla prier Dessessarts de venir avec lui chez le ministre pour y jouer un petit proverbe, dans lequel il avait besoin d'un compère intelligent. Dessessarts y consent, et s'informa du costume qu'il doit prendre.

"Mets-toi en grand deuil; tu es sensé représenter un héritier." Voila Dessessarts en habit complet, avec des crêpes, des pleureuses, etc. On arrive chez le ministre.

"Monseigneur, dit Dugazon, la Comédie Française a été on ne peut plus sensible à la mort du bel éléphant qui faisait l'ornement de la ménagerie du roi; et si quelque chose pouvait la consoler, c'est de fournir à Sa Majesté l'occasion de reconnaître les longs services de notre camarade Dessessarts; en un mot, je viens, au nom de la Comédie-Française, vous demander pour lui la survivance de l'éléphant." Qu'on se figure les éclats de rire des auditeurs et l'embarras du pauvre Dessessart! Il sort furieux, et le lendemain appelle Dugazon en duel. Arrivés au bois de Boulogne, les deux champions mettent l'épée à la main.

"Mon ami, lui dit Dugazon, j'éprouve vraiment un scrupule de me mesurer avec toi; tu me présentes une surface énorme, j'ai trop d'avantage; laisse-moi égaliser la partie. "A ces mots, il tire de sa poche un morceau de blanc d'Espagne, trace un rond sur le ventre de Dessessart: "Ecoute, ajoute-t-il, tout ce qui sera hors du rond ne comptera pas. "Le moyen de se battre? Ce duel bouffon fut terminé par un déjeuner.

☞ Nous invitons nos lecteurs à faire une visite aux magasins de M. M. Cunningham Barcly & Lindsay, et celui de M. M. Brough Buchanan, & Co. Leur assortiment en vaut la peine.

Naissances.

En cette Cité, le 23 de mars la Dame de M. Jachiom St. Georges, entrepreneur, un fils.

Samedi, 23 de mars la Dame de M. Ladurantais un fils.

En cette Cité, Dimanche le 24, mars la Dame de M. Chs. Bruyere, une fille.

En cette ville, le 30 mars dernier, la Dame de Mr. Antoine Champagne à misau monde un fils.

A Montréal, le 14 mars la Dame de M Eusèbe Senécal, une fille.

A Québec, le 12 demars la Dame de Jos. A. Defoy, Ecr., du Département du Procureur-Général du Bas-Canada, un fils.

MARIAGE.

A l'Eglise Paroissiale de Montréal, par le Rév. Messire Prévost, Achille Bastien, Ecr., de Vaudreuil, à Demoiselle Emma, fille de Pierre Davignon, Ec., M.D., de Longueil.

DECES.

En cette ville, le 13 mars à l'âge de 2 ans, Marie-Mélina-Joséphine, enfant de J. T. Prud'homme, Ecr., Marchand.

A la résidence de son gendre, Ruggles Wrigh Ecr, Mme Eliza Bowman, agée de 70 ans.

A Montréal samedi, le 16 mars M. Gabriel-Nazaire-Gosselin, à l'âge de 51 ans, après une maladie de huit jours, soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien.

M. Gosselin a d'bord été imprimeur, puis collecteur; il remplissait à l'entière satisfaction de la Corporation et du public, la place de Collecteur de l'Aqueduc de cette ville depuis 12, ans Epoux modèle, citoyen irréprochable, chrétien fervent. M. Gosselin sera regretté de tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître.

Son service a lieu ce matin, à l'Eglise Paroissiale, et l'inhumation se fera cette après-midi, à St. Athanase. Le convoi funèbre partira de l'Eglise des Récollets, pour aller prendre les chars à St. Lambert.—Ses amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

—Au Côteau-du-Lac, Comté de Soulanges, le 3 mars, après une longue maladie de 22 ans, à l'âge de 75 ans, Dame Marguerite Falker, épouse de Joseph Giroux Bourgeois.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Québec, 16 mars.

Sur la proposition de l'Orateur, MM Craik et Purdy ont été présentés et ont pris leur siége.

Il a été alors résolu que l'adresse en réponse au discours serait discutée lundi.

L'Orateur a informé la chambre qu'il avait été fait un rapport spécial concernant l'élection de Shefford.

Subséquemment, sur motion de l'hon. M. Loranger, les livres du *Poll* et autres documents ont été mis sur la table. L'Orateur a annoncé aussi que, durant la vacance, il avait reçu de Pierre Huot, écr., une lettre contenant sa résignation comme membre de Québec, Quartier Est; mais qu'après avoir pris en considération cette résignation qui sous les circonstances actuelles, parait contraire à la loi, il avait refusé de l'accepter. Il avait aussi reçu de M. Isaac Buchanan une lettre offrant la résignation de son siége, mais comme cette lettre n'était point revêtue du sceau de l'hon. monsieur, confirmant cet acte solennel, il avait également opposé un refus à cette résignation.

Le Procureur-Général Cartier a proposé l'adoption d'un ordre de session, (*sessional order*) déclarant: 1o. Que les membres dont les siéges sont contestés doivent se retirer durant les débats sur ce sujet; 2o. Que la Chambre soit engagée à exercer la plus grande sévérité contre les membres coupables de corruption; 3o. Qu'il soit déclaré que toute offre d'argent ou autres avantages faits à un membre constituent un grand crime et une grave malversation.

La chambre s'est ensuite ajournée après la discussion de quelques affaires ultérieures de routine.

CONSEIL LEGISLATIL.

Québec, 18 mars.

La séance s'ouvre à 3 heures et après les affaires de routine elle s'ajourne.

ASSEMBLEE LEGISLATIVF.

18 mars.

Après les affaires de routine. MM. Rykert et McKenzie furent présentés et prirent leur siége.

Sur motion du proc.-gén. pour le B.-C., la chambre procéda à l'ordre du jour, savoir la prise en considération de l'adresse:

M. McBeth, secondé par M. Caron en propose l'adoption.

Le premier paragraphe est adopté unanimement. Après lecture du second paragraphe ayant rapport à la visite du Prince de Galles, M. Gowan fit remarquer qu'un ammendement à ce paragraphe doit être proposé, lequel amendement est encore sous presse; les débats furent ajournés à demain.

M. Ferres fit motion, comme question de privilége que, comme il appert d'après examon des livres de poll de la municipalité du Township de Granby, dans le comté de Shefford, qu'il s'est glissé de grandes irrégularités dans les entrées des dits livres de polls, contrairement à la liberté de la votation, et en violation des priviléges des élections, l'officier rapporteur soit amené à la barre de la Chambre. Après quelques moments de discussion, le débat fut ajourné.

ARRIVEE DE L'*ARABIA*.

Sandy Hook, 16 mars 1861.

Le steamer *Arabia*, parti de Liverpool le 2 courant et de Queenstown le lendemain, vient d'entrer dans le chenal.

L'*Australasian* est retourné à Queenstown en conséquence d'un dérangement dans la machine à vapeur. Les malles et les passagers de ce steamer sont arrivés à bord de l'*Arabia*. Tout est bien à bord.

NOUVELLES ULTERIEURES.

Les deux roues de l'*Australasian* s'étant brisées le 20 février, le steamer a continué à la voile sa route jusqu'au 26, lorsqu'une violente tempête l'a forcé de rentrer à Queenstown. L'ouragan était tel que le navire avait fait 480 milles en un seul jour.

L*Arabia* n'a pas apporté les espèces de l'*Australasian*.

L'*Hibernia*, nouveau steamer de la ligne de Golway, doit partir le 26 mars pour St. Jean (N.-B.) et Boston.

Le 1er mars les lords Normanby et Malmesbury ont attaqué le gouvernement Sarde et denoncé la politique de l'Angleterre.

La *Patrie* affirme que l'armée française ne doit point quitter Rome.

Une lettre de Paris, adressée au *Daily News*, annonce une rumeur qui circule dans certains quartiers que le prince de Méternich vient de communiquer à M. de Thouvenel, ministre des affaires étrangères, une note très-importante de la cour de Vienne. On dit que ce document déclare que le gouvernement autrichien ne reconnaîtra jamais Victor-Emmanuel comme Roi d'Italie, mais que, si la France retire ses troupes de Rome, elles seront remplacées par une garnison autrichienne, et que, de plus, si les révolutionnaires font le moindre mouvement à Venise ou en Hongrie, les troupes autrichiennes traverseront le Mincio.

La Chambre des Communes a débattu la question de la Syrie et a condamné la conduite des troupes françaises. Lord John Russell a néanmoins admis que l'occupation avait été utile, mais qu'elle devait cesser aussitôt que possible.

Le *Great Eastern* partira probablement lundi prochain pour l'Amérique.

Le duc de Sutherland est mort.

Il y a eu dans le Sénat français des débats très-animés à propos de l'adresse en réponse au discours de l'empereur.

1861, AVRIL, 1861,

CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY, ONT OUVERT AUJOURD'HUI

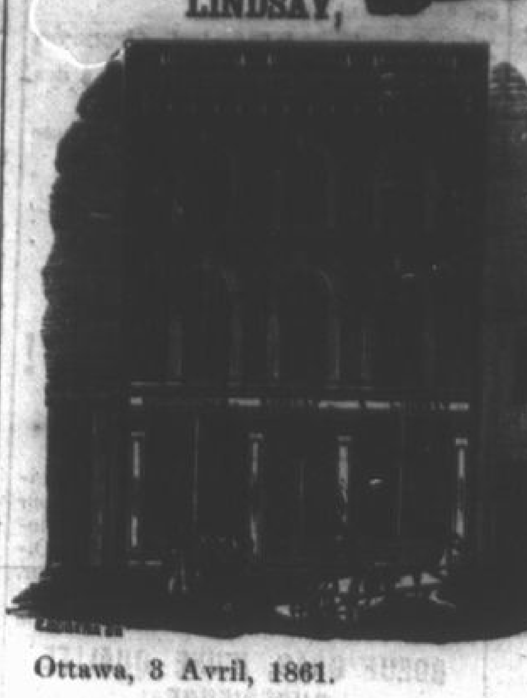

LES MODES LES PLUS NOUVELLES —DE— BONNETS, CHAPEAUX, SOIES, RUBANS, PARASOLS. MANTILES DE DRAP, FLEURS, PLUMES, &c.

Ottawa, 3 Avril, 1861. 1-ff

M. LOUIS DUHAMEL, MANUFACTUREUR DE VOITURES.

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de *VOITURES DE TOUTES SORTES.*

Toutes les commandes et réparations qu'on voudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.
2 avril, 1861.

Desirez vous acheter a bas prix
Tout ce qui est necessaire a la vie
Boissons, Epiceries habillement
Pour argent comptant seulement
☞ ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

J. DOSSERT, PROFESSEUR DE MUSIQUE, - HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT à l'honneur d'informer les amis de la bonne, musique qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile et simple.

Ottawa, avril, 1861.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE

M. A. C. CAMPBELL. NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent-être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

LES CAMPBELL SONT ICI!!!
THEATRE ROYAL,
LUNDI, MARDI & MERCREDI SOIRS,
1er. 2 et 3 Avril, 1861.

Les MENESTRELS de Mme. De MATT PEEL, uniques par leur originalité, n'ont point de rivaux dans leur CHANTS, leurs DANSES et leurs JEUX.

Les détails se trouvent au PROGRAMME.
Les portes seront ouvertes à 7½ heures.
Levée du rideau à 8 heures.
PRIX D'AMISSION, LOGES 50 cents.
GALERIES 25 c,

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,
—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval Clous taillés, Chaines, Clous à river, scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bèches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON!!! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,
Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.
RUE SUSSEX OTTAWA,

HOTEL CHAMPAGNE,
COINS DES RUES SUSSEX et CHUCH,
BASSE VILLE,
OTTAWA.

Le propriétaire de cette établissement fait connaître à ses amis et au

PUBLIC EN GENERAL,

Qu'il a à présent en connection avec son Hotel de graudes et confortables

ECURIES,

Qui seront ouvertes en tout temps, pour l'accommodation de ses pratiques, et des habitants qui visitent le marché.

Les prix seront des plus modérés.

I. CHAMPAGNE.
Propriétaire.
Ottawa, 2 avril, 1861.

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous les jours à son office.

ALYMER.
C. E.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill,"; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,
JOHN MORRIS,
Surintendant.
Ottawa, le 13 Avril, 1860. (56) ttf

☞ Les commercants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés.

MODES D'AVRIL,
BROUGH BUCHANAN & CO.
Viennent de recevoir et d'ouvrir
UN NOUVEL ASSORTIMENT
D'ETOFFE à ROBES des plus NOUVELLES, consitant en,
RICHES ROBES A VOLANT ET BRODEES.

Avec un choix de marchandise en Moihair corrottés, deplus un lots consedérable de Beze. Leurs département de manteaux et articles de modes, est très considérables; le département de chapeaux, de fleurs, de plumes, Parasols, est le plus variés et le plus attrayant que l'on puisse

M. BROUGH BUCHANAN & Co. Invitent respectueusement les connaisseurs à faire une vissite à leur département de

ROBES DE DAMES ET D'ENFANTS.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Aussi en main un magnifique assortiment de TAPIS de de tous patrons et de toutes description.

M. LAZURE,
Invite ses amis a visiter ses magnifiques
MARCHANDISES NOUVELLES.

DANS LA

Batisse Nouvelle de

J. T. PRUD'HOMME, Rue Sussex

Vis-a-Vis la Rue Clarence.

Prend la liberté d'appeler l'attention des familles et du public en général sur son assortiment choisi et varié de

HARDES FAITES,

COMPRENANT

Surtouts, Draps pour Paltos, Habits de chasse, Culottes, Vests, Chemises, Calçons, Gants Mitaines, Chaussons, Bas, Cols en soie et coton, Valises; enfin mille autre objects, pour le commerce du Printemps et d'Eté.

aussi,

Un assortiment de GROSSE BOTTES, SOUILLIERS, BOTTINES, CONGRESS, &. pour hommes femmes et enfants,

Aussi,

UN ASSORTIMENT VARIE DE

GROCERIES & LIQUEURS

Thé Tabac, Sucre Blanc et Brun, Caffé Poivre, Piment, Empois, Riz, Barly, Brandies, Vins, Sirops, &c. &c.,

☞ Le tout sera toujours vendu aux plus BAS PRIX, et avec des conditions les plus libérales.

Ottawa, 1861.

MAISON CANADIENNE

Batisses de Mdme. FOSTER,

Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en main en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

aussi,

Un lot de CUIR à SEMELLE de GLASGOW à GRAND MARCHE.

75 QUARS HARENGS du LABRADOR, No. 1 à 20s. le quart.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,

RUE SUSSEX.

Tient toujours en mains un assortiment de HARDES FAITES, Surtouts, pentalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises etc. etc.,

AUSSI,

Des draps et Casimire de la meilleur qualité à BAS PRIX' et a des conditions libérales.

MAISON DU PEUPLE

BELIVEAU & LEBLANC,

Rue Sussex, Ottawa.

REMERCIENT respectueusement leurs amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il ont reçu, et annoncent qu'ils vendront tous leurs fond de magasin au prix coutant, enfin de faire place aux nouvelles marchandises du printemps, et d'été

J. B. T. PRUD'HOMME,

Marchand de Marchandises

SECHES,

Groceries, épiceries, Chaussures &c. à des PRIX MODERES.

BATISSE PRUD'HOMME,

RUE SUSSEX,

Ottawa.

NOUVEAU MAGASIN

DE

POELS et d'Articles en FONTE Poels de toutes sortes Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus mentionnés, et pour la commodité des habitants de l'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau, près du pont du Canal.

☞ On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.

Ottawa, 1861.

NAZAIRE GERMAIN,

MARCHAND ET MANUFACTUREUR

DE

Ferblanterie de toute espece

Rue Sussex, Ottawa.

P. S. Tout article en Fer blanc, Plomb, Zinc &c. fait à ordre, ou promptement réparé.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray.

BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quinquailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON

ET DE

CHANDELLE D'OTTAWA,

Au Nord de la Rue Sussex.

On trouve toujours a cet établissement, un assortiment considérable et très étendu de

SAVONS ET DE CHANDELLES

De la meilleure qualité

R. M'DERMOT & Cie.

Agents.

N. B. On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHÉ, pour toute espèce de suif et de graisse, s'adresser à l'établissement

Ottawa, 1861.

MAGASIN EN GROS

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il reçoit maintenant, un assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

On trouvera aussi à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

BOEUF BOEUF BOEUF!

FREDERICK BILL,

Tout en offrant ses plus sincères remerciments à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement à Ottawa, prend la liberté de les informer, qu'ayant acheté de THOMAS McKAY, Ecr., de New Edinburgh, une grande quantité de

BOEUF GRAS, D'UNE QUALITE SUPERIEURE,

Il est maintenant prêt à fournir du BŒUF FRAIS TUE et a des prix modérés. ORDRES REÇUS ET PONCTUELLEMENT EXÉCUTÉS TOUS LES JOURS.

Les achats sont livrés à domicile, sans charge.

N. B.—Magasins—Trois Porte au Nord du British Hotel.

Ottawa, Fév. 1861.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence,

Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement,

M. EDMOND GERMAIN,

Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

M. GERMAIN, paiera le plus haut prix du marché POUR LES PEAUX VERTES.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

CHANGEMENT D'HEURE,

A commencer de Lundi, 18 Fev. 1861.

Les Trains portant la Malle.

Laisseront Ottawa à 8.30 a.m. et arriveront à la Jonction de Prescott a 11.15 a.m. à temps pour prendre les Chars du Grand Tronc, arrivant à Montréal à 1.30 p.m.

Le train de retour laissera Prescott a 4.00. p.m. à l'arrivée des Chars, (Passager et Fret) du Grand Tronc, venant de Montréal, et arrivera a Ottawa a 6.45. p.m.

Les CHARS D'accommodement, Laisseront Prescott a 6 a.m. a l'arrivée du Grand Tronc (Express de Toronto, arrivant à Ottawa a 9.45. p.m.

Le retour laissera Ottawa a 11.30 a.m. arriveront a Prescott a 3.15. p.m. à temps pour prendre les chars (Passager et Fret) du Grand Tronc allant à l'Ouest.

B. FRENCH, Jr.,

Surintendant.

Prescott, 19 mars, 1861.

Western Assurance Company,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO, *Church Street.*

PRESIDENT: ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT; MARCUS ROSSIN, Ecr.

Directeurs:

JOSHUA G. BEARD.	MARCUS ROSSIN,
I.C. GILMOUR.	THOMAS HAWORTH,
JOHN McMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE.	WM. HENDERSON. Ecr.

Secrétaire Tresorier: BERN. HALDAN, Ecr.
Soliciteur: ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil: HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur: BENJAMIN SWITZER. Ecr.
Banquier: BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,

Agent.

Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE

DU

PRINCE DE GALLES

E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,

Rue Rideau, Ottawa.

Ceux qui désirent être bien rasés, et qui tiennent a avoir une chevelure luxuriente, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents, M. MILES, ne peut être surpassé dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &e.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR,

SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantagement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c. &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des sappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.—

Il espère pouvoir mériter une part du patronage public.

DE PLUS,—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, mars, 1861.

Thos. Patterson.

OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Esprit de vin.
1000 Gallons de Morsons Famely Proof Por.
100 Boîtes de Thé Nouveau Fin.
100 Boîtes de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boîtes de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

300 Kgs de Poudre à laver, Crystalisée, de SPAROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété incalculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers, Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c.

Ottawa, mars, 1861. } Chez, THOS. PATTERSON. Rue Rideau.

EAUX MINERALES

DE

PLANTAGENET

ET DE

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.

Ottawa, 1851.

E. E. BEAUDRY,

SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

DE Vasses Sacrés, Montres, Horloges; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenteries.

COIN DES RUES

St. Vincent et Notre-Dame,

En face du nouveau Palais de Justice,

MONTREAL.

☞ IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE L'EMPOIS PATENTE, DE GLENFIELD,

Voyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on le substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.

Sorel, 1861.

J. C. SPRAGUE,

Successeur d'H. S. HUMPHREY.

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

No. 2 Eagle Block, Rue Ford,

OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL,

Où on vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teintures, Medecines Patentés. Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fluid des Instruments pour Chirugiens et pour Dentistes de toute description et des plus modernes. Aussi des Instruments et articles nécessaire, aux

ATELIERS DAGUERRIENS.

Parfumeries,
Peignes,
Savons,
&c., &c.

POMMADE

POUR LE MAL D'YEUX.

M. Le DR. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir dès le premier jour de son application.

☞ *Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR

DE LA

CHEVELURE,

DU DOCTEUR PARADIS.

(*Preparation d'Iodine.*)

PATENTE POUR LE CANADA, 1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE très agréable.

☞ Références:—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu

R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel

Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,

COMMERÇANT DES THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,

Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE, OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,

BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞ Prescriptions préparées avec soin. ☜

Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, audessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,

Ottawa,

DR. BEAUBIEN,

RUE YORK,

Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,

DENTISTE,

Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,

Vis-avis de chez le Dr NELSON,

MONTREAL.

DR. TURCOTTE,

Chaumiere St. Laurent

RUE ST. GEORGE, SOREL.

Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dantelles, Broderies sur Mousseline Gants, Bas, Garnitures pour Robes, &c, Toiles, Serviettes ouvrées, Toile ouvrée, Linge [illegible], Serviettes de Table, Essu mains, &c. &c. &c.

Casimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine,

Indiennes: Guingham, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures, Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford

OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION

ET ENCANTEURS,

OFFRENT EN VENTE:—

Vin Français. "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.

Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c. &c.

Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.

Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants:

Conecticut.

Bridgeport. Norwich.

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Gloucester, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Contés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cheveland.

Pennsylvania.

Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuvlkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.

Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.

Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,

CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,

DROGUISTE,

Côte Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

EXCHANGE HOTEL,

Vis-à-vis le Marché, RUE YORK,

BASSE-VILLE OTTAWA.

LE SOUSIGNÉ prend la liberté d'anoncer à ses amis et au public, qu'il a loué pour un nombre d'années, la maison si bien connue sous le nom de

EXCHANGE HOTEL,

Presque vis-a-vis le

MARCHE DE LA BASSE VILLE.

Qu'il vient de réparer et meubler à neuf.—La position qu'occupe son Etablissement, au centre des affaires, est la plus commode et la plus avantageuse qui puisse être offerte à ceux qui désirent visiter les marchés &c.

Le propriétaire de cet établissement peut assurer au public que rien ne sera épargné pour soutenir la réputation déjà établie de sa maison, et la mettre sur un pied à pouvoir offrir tout le comfort désirable.

On pourrait recevoir un certain nombre de pensionnaires soit au mois, soit à la journée, suivant le désire des appliquants.

La table sera toujours fournie de ce que le marché a de meilleur, et la *Barre,* du meilleur choix de *Vins, Brandy's, Gin &c.*

THOMAS CLARK,

Propriétaire.

N. B. Il y a aussi, de bonnes et spacieuses écuries, et remises attachées à son établissement.

Ottawa, 28 Février, 1861.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,

Propriétaire.

Ottawa, 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES.

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans d'Ogdensburgh et des environs, qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres,

Manteaux pour Dames faits a la derniere mode,

Alpaca, Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe de Soie Noir et couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle blanche et de couleur,

CASIMIRES,

Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER.

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,

OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour; *Lunch* depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe: aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,

RUE MURRAY,

Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.

Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER.

Ayant meublé son établissement NEUF, [illegible] aux voyageur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY. BASSE-VILLE

Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, peur leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,

Proprietaire.

Ottawa, 1861.

CITY HOTEL

PAR

ISAAC BERICHON,

Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

☞ LE VOL A L'ACCORD.—La scène se passe à Philadelphie—Il est six heures du matin.—Une tapissière trainée par deux chevaux s'arrête devant une des riches maisons d'abitation d'Arch street. Deux hommes en descendent et vont discrètement sonner à la porte. La servante.—une grosse Irlandaise, nouvellement débarquée de Cork, vient ouvrir.

—Qu'y a-t-il pour votre service, messieurs?

—Nous venons prendre le piano pour l'accorder.

—Le piano?

—Ah! je sais! cette table sur laquelle on fait de la musique.

—C'est cela même.

Et bien! vous repasserez, car les maîtres sont encore couchés.

—Non pas ils nous ont donné l'ordre d'emporter l'instrument dès le matin. Tenez voici le billet que votre monsieur à signé à cet effet.

Biddy, qui ne sait pas lire, rend les armes devant le chiffon de papier que lui présente gracieusement un des quidams. Qui plus est elle aide à descendre le piano, à l'installer dans la tapissière, et fouette cocher!

Mademoiselle fut bien étonnée quand, après déjeuner elle passa au salon pour étudier la cavatine du *Ballo in maschera,* dont elle comptait régaler dans la soirée les oreilles de ses nombreux soupirants.

Biddy, appellée à s'expliquer sur la disparition de l'instrument raconta naivement la visite matinale qu'elle a[illegible], et ce qui s'en était suivi. On déc[illegible] alors la niche; mais on n'a pas encore [illegible]vert ni le piano ni les voleurs.

Morale: S'il est bon de ne pas avoir de domestiques trop spirituels, il est bon aussi qu'il ne soient pas trop crétins. Les extrême se touchent et Jocrisse peut-être aussi dangereux que Scapin.

—Une femme de couleur, Nestor Bailey, est morte il y a quelques jours à Chatham, à l'âge de cent neuf ans. Elle était, pensons nous, la femme la plus âgée du Canada.

Ouverture de la navigation.—Le canal Welland sera ouvert entre le 1er et 5 avril prochain. La rivière Détroit est dégagée de glaces depuis quelques jours, et le lac St. Clair est en pleine navigation. Le St. Laurent au dessus d'Ogdensbourg est ouvert en certains endroits, et la glace disparait plus rapidement que de coutume. Vers le milieu d'avril, les grandes flottes naviguant dans les mers intérieures en relation avec Chicago et Québec seront en pleine activité.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JORNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

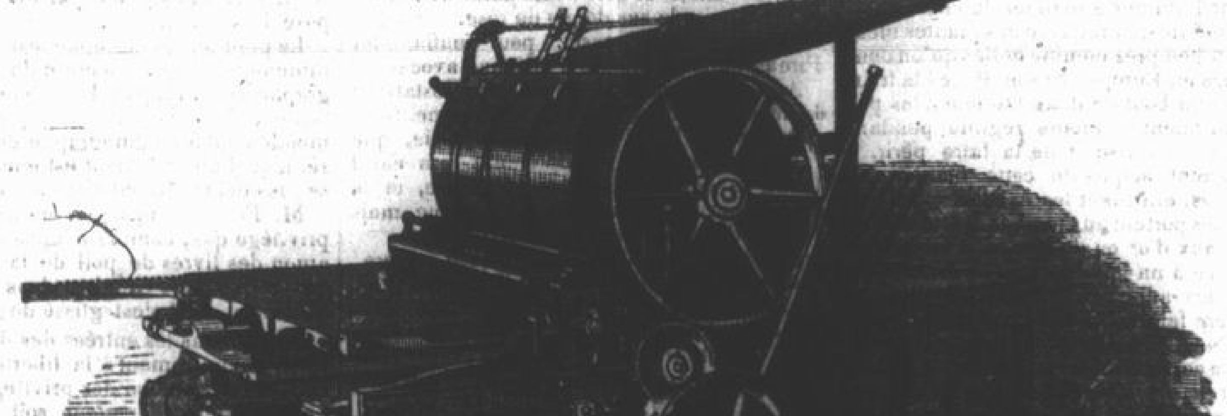

LE COURRIER D'OTTAWA parait deux fois la semaine le MERCREDI ET LE SAMEDI.

Le prix de l'abonnement est de $3.00. par annee Payables d'avance, ou 3.50. a la fin de l'annee.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées au bureau du *Courrier d'Ottawa, et être préalablement affranchies.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOUNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 50.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR:

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "
Les annonces audessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.	
Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionel	$15.
Les NOTICES SPÉCIALES et NÉCROLOGIQUES paieront par ligne	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientele, toute espèce de commande dans les genres suivants:

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de *copies,* à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

Ottawa, (H. C.) Mercredi, 10 Avril 1861.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

VOLUME I. — NUMERO 11.

(Les Peuples se déplacent quelque fois, mais ne s'anéantissent jamais.)

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir. Le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaître ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été tranmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, [illegible] le mal empirait. Enfin, je [illegible] réjoui de voir dans un journal le C[illegible] Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Irésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goître ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"Trois bouteilles de votre salsalsepareille m'ont complètement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant;—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsalsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douleureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je ne pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement," ulcères, carie et exfoliation des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excellent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspepsie, affection du cœur, abcés, épilepsie humeur sombre, névralgie etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au de là de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est en pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérison du rhume froids, influenza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rivale dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de ce remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boîte.

25 oct—sm.

LE NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction du notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé [illegible], et nous sommes certains [illegible] meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents a remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt. Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'American House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN.

Cette Medecine a ete Decouverte en 1737, et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de "Pastilles Pulmonaires," soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de BRYAN qui est apposée sur chaque PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressious.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN
Guérissent les commencements de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amycdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILES PULMONAIRES DE BRYAN
Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRAYAN
dans sa poche.
Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN
Personnes ne refusera de payer Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par Lyman, Savage et Cie., par Carter, Kerry Cie., et par Lamplough et Campbell.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criaide*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asmthe*, l'*Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir *l'Asthme, l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. Smith, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectue une cure complète.

E. Boyden,
Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. Butts.

Seth W. Fowle et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

Nous dissons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et à toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en out fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus quesi, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Porland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulairs à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. Cest une contrefaçon, on peut facilement le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE 10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angloterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. Produit.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,
Agent pour le Bas-Canada.
Rue Craig No. 142, chez M Garth.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL

MONTRÉAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, diners ou soupers de soirées,

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Lecture donnée devant l'Institut Canadien Francais d'Ottawa,

PAR LE REV. M. EBRARD.

Memento dierum antiquorum, cogita generationes singulas; interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi: majores tuos, et dicent tibi.

(Deutéronome, Cantique de Moise, 32.)

Souvenez-vous des temps anciens; rappelez-vous chaques générations; interrogez votre père, et il vous instruira; vos ancêtres, et ils vous répondront.

Suite.

A une époque très ancienne, bien des siècles avant Jésus-Christ, les Celtes-Gauls (Galls, Gaëls,) sortis très probablement de l'Asie, ce laboratoire et cette mère patrie de tous les peuples, vinrent pour la première fois se ruer sur l'Occident de l'Europe, et planter leurs tentes nomades sur le sol connu sous le nom historique d'anciennes Gaules. Celles-ci comprenaient toute la France actuelle et la Belgique, avec une partie de la Hollande, de la Prusse, de la Bavière et de la Suisse, c. à. d. de la grande Germanie ou Allemagne actuelle. D'autres tribus Gauloises, se détachant du groupe principal, s'en allèrent franchir les mers sur leurs frêles esquifs, pour s'établir, les unes dans la blanche Albion (l'Angleterre,) les autres dans la verte Irlande (Erin,) d'autres enfin dans la sombre et montagneuse Calédonie (Ecosse.) Ces dernières émigrations formèrent dès-lors, sous le nom de Galle-Belges Britanniques, l'origine de ces confédérations de plus en plus variées et progressives d'où sont descendus les peuples si divers de la Grande Bretagne. Quelques bandes Gauloises durent se fixer aussi en Espagne. Du reste, Messieurs, les Gaulois, nation aventurière, belliqueuse et agitée au superlatif, ont dû certainement se promener un peu partout, du Levant au Couchant, du Sud au Nord,—et vice versâ—, à partir de leurs premières émigrations. Partout on rencontre des traces de leur passage dans ces temps reculés; les monuments et les appellations historiques attestent leur présence ici et l'à: Gaules, Celtes, Galles ou Wales, Gallice, Gallates, Gallicie, Gaëls, que ce soit en Asie ou en Europe, toutes ces expressions là ont la même étymologie. A l'appui de cette assertion, mentionnons encore seulement les reliques, les autels et autres architectures druidiques disséminées en maints endroits de la terre habitée.

Les Gaules proprement dites étaient habitées par trois races différentes. Les Celtes-Gauls, les plus nombreux et les plus puissants, occupaient le nord et le centre. Au Sud se trouvait la race *dite primitive, authocthone* ou aborigène des Ibero-Liguriens ou des Aquitanis, adossée sur les frontières d'Espagne, dans les Pays Basques ou Gascons, au pied des pyrénées. Derrière les Celtes-Gaules, en allant plus au nord, s'étendait la race Celte Germano-Belgique, aux extrémités de la Gaule Germanique, tout le long du Rhin et du Danube, entre Strasbourg et Cologne Les Gaulois, comme les Belges et les Aquitanis, étaient divisés en un grand nombre de tribus plus ou moins fortes, à l'instar des Indiens d'Amérique lors de leur première découverte.

Pendant plusieurs siècles les Gauls menacèrent et failirent maintes fois compromettre l'existence du peuple romain dès son berceau. Ces bruyantes et fières peuplades s'attaquaient à Rome avec tant de furie, qu'il semblait, dit un historien, qu'elles fussent comme sussitées par un irrésistible élan de haine aveugle et instinctive contre les futurs oppresseurs de leur nationalité. Jules César ne put faire la conquête des Gaules, après environ dix ans d'une guerre incessante que par le moyen des discordes civiles, des divisions et des trahisons qu'il finit par susciter graduellement dans l'intérieur avec une adresse et un succès remaquables. Encore fallut-il faire neuf ou dix campagnes, et immoler au-delà d'un million d'hommes! La soumission finale des Gaules eut lieu l'an 50 avant Jésus-Christ. Elles restèrent près de cinq cents ans sous le pouvoir des Romains, qui y bâtirent des villes, et y introduisirent leur bâtarde civilisation Grec-Romaine, leurs arts, leurs lois, leurs superstitions et leurs excès de toute espèce. Les Gaulois portèrent dès lors le titre de Gallo-Romains.

Mais plus tard, en l'an 480 après Jésus-Christ, le brave et immortel Clovis 1er chef des Franks-Saliens, tribu de barbares sortis des contrées qu'arrosent la Saule, le Rhin et le Danube, vint fondre, à son tour sur les vielles Gaules, alors inondées de latins, de Gaulois et d'envahisseurs étrangers. Au bout de quelques semaines d'expédition et de combats multipliés, les Franks, partout et toujours victorieux, finirent par s'assujettir et s'incorporer entièrement les vaincus, auxquels ils imposèrent de suite leur propre nom. C'est de cet événement mémorable et capital dans l'histoire, que date, à vrai dire, l'origine de la *monarchie française*. Fondée par un acte de foi catholique; triomphante, puis captivée sur le camp de bataille de Tolbiac, elle n'a cessé de grandir jusqu'à nos jours où, réuni et concentrée dans les mains fermes et tranquilles de Napoléon III, elle commande encore, au milieu des secousses révolutionnaires les plus infernales, l'admiration, le respect et les sympaties de l'Europe et du monde entier, séduits par tant de prospérité par tant de gloire et d'abileté, rassurés par tant de modération et de désintéressement, peut-être même du moins par intervalles, ou saisis d'effroi devant cette France d'aujourd'hui, si fine politique, si formidable voisine, en même temps que si juste, si loyale et si fidèle alliée!!!... Mais revenons à nos anciens Galls.

La race gauloise, a dit quelque part M. A. Thierry, historiren estimé des Gaules, réunissait à l'esprit de sociabilité l'esprit d'indépendance, chose parfaitement contraire que de désirer de s'allier aux autres, et en même temps de vouloir rester indépendant. C'est encore un des traits caractéristiques de la nation française contemporaine. En cela, le vieux proverbe a raison, qui dit, comme nous l'apprenions autres fois dans les pages à demi usées de la grammaire classique de notre bon Lhomond: "Tel père, tel fils! qualis pater, talis filius!" Le Gaulois se liait facilement, même avec l'étranger. Il recevait volontiers les impressions d'autrui, et rarement les modifiait. Il imitait, il s'appropriait toutes choses avec une merveilleuse aptitude. Mais il se séparait aussi vite qu'il s'était uni, abandonnant les personnes et les choses qui lui avaient fait le plus de plaisir. Son excessive mobilité le portait brusquement d'une extrémité à l'autre: sa vivacité, sa fougue lui otaient, dans ses entreprises, tout esprit d'ensemble et de persévérance. Toutes fois, en dépit de cette légèreté, on voit dominer toujours un caractère général plein de force, de noblesse et de grandeur. Pendant que sous la domination Romaine, les autres nations gardent le silence; pendant que tous les peuples de la terre, entassés pêle-mêle, de gré ou de force, autour du septre des Césars, se courbent, muets et dociles, sous la pesante administration impériale, la Gaule conserve seule une vie propre et animée.

Pour avoir une idée complète du portrait moral et physique des Anciens Gaulois, il est nécessaire de les examiner en détails. Les vieux historiens de la Grèce et de Rome nous dépeignent généralement d'une manière toute différente, ces vieux *païens* d'une autre espèce, qu'on traitait alors de *barbares*, comme tout ce qui n'était ni grec, ni latin. Aujourd'hui encore, les chinois appellent barbare tout ce qui n'est pas Chinois! Singulière prétentions que celle d'un peuple que nous rencontrons encore si en arrière de la civilisation, malgré sa vielle interminable histoire qui se perd dans la nuit des temps et dans le chaos des fables!.. Je ne puis m'expliquer cela que par l'influence pernicieuse de quelque mauvaise lune sur l'esprit de ces pauvres habitans du Céleste Empire. Faisons tous des vœux, Messieurs, pour qu'elle disparaisse au plus vite et pour toujours devant les flots de lumière, dont le Soleil de Justice et de charité daignera bientôt inonder la Chine, désormais ouverte à son action salutaire, grâce aux prières et au sang des Saints, aussi bien qu'aux canons ligués de la France et de l'Angleterre. Je disais donc que les anciens Gaulois, comme toutes ces autres nations étrangères qui jouèrent tour-à-tour, dans les empires Grec et Romain le rôle d'envahisseurs, de sujets, d'alliés, et finalement de conquérants, les anciens Gaulois, disais-je, n'étaient que ces barbares aux yeux d'Athènes et de Rome. Cela était pourtant bien vrai, car, Messieurs, bien que celles-ci ne valussent guère moins que les Chinois, au moins sous le rapport moral et religieux, leur civilisation matérielle n'en était pas moins alors à son appogée, et bien au-dessus de celle de nos Gaulois. Cette dernière commençait seulement à poindre à l'horizon. C'était celle d'un peuple encore nomade, grossier et idolâtre. Il fallait qu'il fût tout refondu, tout façonné de nouveau dans le moule du Christianisme, ce creuset unique de la civilisation moderne, la seule vraie et complète, parce qu'elle seule porte l'empreinte du Christianisme véritable et parfait. Jusques-là, voulez-vous savoir ce que sont ces Gaulois? Demandez-le surtout aux César, aux-Tite-Live, aux Strabon, aux Tacite; ce sont eux que j'ai interrogés, parce que leur remarques m'ont paru les plus justes, et leur renseignements plus croyables. Or, en y faisant bien attention, on découvre qu'on peut ramener tous les divers jugements qu'ils ont portés sur les premiers Galls à quatre principaux:

1. La race Gauloise était une race de beaux et bons soldats. 2. La race Gauloise était une race de beaux et grands parleurs. 3. La race Gauloise était une race de hardis et joyeux chasseurs. 4. Et enfin, surtout sous la veille domination romaine, elle devait composer une race d'agriculteurs ou d'industriels habiles, comme devaient l'être bien plus tard, entre tous leurs descendants, nos modernes habitants de la France métropole et coloniale.

Permettez-moi, Messieurs, avant de détailler chacune de ces quatre grandes perspectives historiques, de vous faire une observation personnelle.

Peut-être qu'en contemplant les anciens Gauls, il vous arrivera de remarquer certains traits de ressemblance qui les feraient presque confondre quelquefois avec tous nous autres, mais Gaëls ou Gaulois du Canada, quelle que puisse être d'ailleurs la branche du tronc commun à laquelle nous nous flattions d'appartenir, soit celte pure ou gallo-française, soit celte dégénérée, c. à d. mêlée, ou Gallo-Saxonne; bref, que nous soyons Français ou Anglais...... Eh bien! Messieurs, n'en soyons plus surpris. Les anciens Galls ne sont-ils pas nos Pères à tous?... Sans doute refondus, corrigés, augmentés, diversifiés plus ou moins; perfectionnés en outre, cela va sans dire, par le progrès incessant des siècles, des pays, des hommes et des choses; oui, sans doutes; mais enfin, ce sont nos premiers Pères, ce sont nos ancêtres. Nos proches parents étaient leurs petits; nos grand parents, tout leurs enfants, et nos arrière-grand-parents, mais se sont présisément ces bons vieux Gaulois de l'ancien temps!... C'est d'eux que nous venons; il faut les continner et les faire revivre, en ce qu'ils ont de bon et de louable, jusqu'aux limites de temps, d'espace et de lieux marqués par la Divine Providence!... ne l'ai-je pas déja dit: Tel père, tel fils?.. presque toujours au physique, et très souvent au moral; — sauf de rares, très rares exceptions. Regardez-vous bien les uns les autres, et puis dites-moi si je ne viens pas d'émettre une vérité qui est presque un axiôme physiologique?.. Cela est tout naturel. Voyez-vous, Messieurs, entre les anciens Gauls et nous tous, qui sommes les Gauls modernes,—quelle que puisse être la différence d'espèce qui distingue les Français, les Normands, les Saxons, les Ecossais, les Bretons, les Irlandais, les anglais, que sais-je?...; quels que soient les indivudus isolément; quelles que soient les façons, les croyances, les lois, les mœurs, la langue, les habitudes et les institutions traditionnelles qui pourraient animer, et régir séparément, tous ces divers éléments, constitutifs de *l'unité primitive*, (laquelle unité devait être morcelée et disséminée, bon gré malgré, comme tout ce qui passe, pour s'agiter partout, sous le souffle de Dieu et par une direction secrète de cette incompréhensible Providence qui préside silencieusement à la destinée des peuples et des empires;) entre les Galls primitifs et ceux d'aujourd'hui, je le répète, il y a (passez-moi cette profane comparaison) [illegible] autant de ressemblance que les trois grâces en ont entre elles, et avec leurs mythologiques parents. Voyez! elles ne sont pas identiques; elles n'ont certainement pas qu'un seul visage pour elles trois! Et pourtant, regardez comme elles se ressemblent, ainsi qu'il convient entre sœurs.

(A continuer.)

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

PREMIERE PARTIE.

LA CHATELAINE.

I. — *La Rance.*

Suite.

Deux cavaliers étaient là, qui, s'escrimaient contre elle: un soldat qui avait atteint l'âge viril, et un adolescent dont la lévre s'ombrageait à peine de ce duvet follet, précurseur de la moustache.

L'adolescent était gracieux de visage et de corps. Sa taille souple et un peu frêle, ondulait aux bonds du généreux cheval de guerre qu'il montait. Il portait déja l'armure comme il faut: des bords de son casque s'échappait une abondante chevelure brune à reflets châtains: ses grands yeux bleus pétillaient d'audace et de gaieté.

L'homme d'armes qui semblait diriger ses exercices était remarquablement beau; il paraissait avoir trente et quelques années; son teint était brun, ses cheveux blonds, presque aussi épais que ceux de l'enfant, se frisaient en boucles plus courtes. Une moustache blonde aussi, et fine comme de la soie rabattait ses deux longues mèches en passant par-dessus la mentonnière du casque.

Quand l'or efféminé de ces molles chevelures encadre un visage mâle bruni par le soleil des batailles, c'est un effet imprévu, un contraste étrange; cela produit une beauté riche et fière qui fait rêver aux récits chevaleresques. Grave et un peu triste qu'elle était, la figure de l'homme d'armes exprimait une franchise naive, une bonté sans borne et cette simplicité loyale qui accompagne bien-plutôt qu'elle n'exclut, la véritable intelligence.

Il était plus grand que l'adolescent. Sous l'armure, tous ses mouvements avaient une si merveilleuse aisance, que le fer de ses brassards semblait élastique et doux comme la moelleuse étoffe du vêtement des châtelaines. Il s'asseyait d'aplomb sur son robuste cheval, trouvant la grâce sans la chercher, et offrant, à son insu, peut-être, le plus admirable type de ces superbes combattants que le canon naissant et déjà vainqueur allait réduire à l'impuissance.

Les exercices de l'adolescent et de l'homme d'armes avaient deux spectateurs, quatre spectateurs, dirions-nous, s'il était permis d'appliquer ce substantif à de nobles animaux comme Ferragus et Dame-Loyse, lévriers de race.

Ferragus et Dame-Loyse gambadaient sur le tertre. Le lévrier était fauve, avec une croix blanche entre les deux oreilles; la levrette était noire, sans tache; elle avait une aïeule illustre, maître Loys, lévrier du pays de Saint-Brieuc, qui avait fait autrefois l'admiration de la cour de Bretagne.

Les deux autres spectateurs, ou mieux spectatrices, n'étaient point sur l'esplanade. A la façade du château qui regardait cette partie du tertre et que le soleil ne frappait point encore, on voyait deux fenêtres ouvertes. A chacune de ces fenêtres une femme se tenait.

La posture d'une femme n'est jamais un détail indifférent. C'est en général quelque chose d'éloquent, à ce point que dix pages d'explications n'en pourraient dire si long qu'un simple croquis. La première et la plus agée de ces femmes était franchement accoudée sur le petit balcon de fer qui défendait la croisée principale; celle-là n'avait rien à cacher. Mais l'autre femme, femme tout au plus, enfant plutôt, et jolie! se reculait dans l'ombre de son embrasure et donnait toute son attention à une belle broderie de laine à fils d'or, qu'elle avait sur le métier.

La dame du balcon était jeune encore et charmante: un visage doux, fier et mélancolique; mais les cheveux abondants qui tombaient en bandeaux renflés à la Berthe, le long de ses joues un peu amigries, étaient tout blancs. On disait que les beaux cheveux de Mme Reine avaient ainsi blanchi en une seul nuit, la nuit où elle reçut la nouvelle de la mort de messire Aubry de Kergariou, son chevalier.

La jeune fille à la broderie avait au contraire des cheveux de jais sur un front blanc comme le col des cygnes.

Mme Reine contemplait l'adolescent de tous ses yeux et suriait d'un sourire à la fois triste et heureux des mères veuves.

Jeannine, la gentille brunette, s'occupait bien sagement de sa broderie, et c'était d'un œil sournois et malin qu'elle regardait le bel adolescent chevauchant sur la pelouse.

II. — *La quintaine.*

L'homme d'armes et son élève avaient déjà fait nombre de passes, car les cheveux bruns de l'adolescent étaient baignés de sueur.

"Allons, messire Aubry, dit l'homme d'armes, voici Mme Reine qui vous regarde! N'avez-vous point de honte? Vous n'avez touché l'Anglais que deux fois.... encore l'Anglais vous a-t-il appliqué deux bons coups de gaule!"

Messire Aubry rougit un peu. Il envoya de la main un baiser tendre et respectueux à sa mère, qui lui souriait, et qui était trop loin pour entendre ce que l'homme d'armes disait à voix basse.

Jeannine la brunette rougit beaucoup.

Ne sais comment le baiser respectueux et tendre s'était divisé en chemin, et Jeannine la brunette en avait reçu pour le moins la moitié. Elle baissa vivement sa jolie tête. Ses yeux virent doubles les fils d'or de sa broderie.

"Mon ami Jeannin, répliqua Aubry d'un ton presque aussi obéissant que s'il eût parlé à son père, quand vous aviez dix-huit ans, vous valiez déjà mieux que moi, j'en ferais la gageure mais vous ne portiez pas la lance comme aujourd'hui. J'ai idée, d'ailleurs, que si ce coquin était un Anglais de chair et d'os, je serais moins maladroit de moitié!"

Ils revenaient au pas, côte, à côte, pour prendre du champ. Jeannin, l'homme d'armes, se prit à rire.

"Quand j'avais dix-huit ans, messire Aubry, dit-il, je ne portais point de lance. J'avais un long bâton avec une corne de bœuf au bout pour pêcher dans les sables du Mont-Saint-Michel. Au lieu de cuirasse, j'avais une peau de mouton pelée et un petit bissac: on disait que j'étais plus poltron que les poules!... et je ne devins brave que le jour où Simonne, ma femme, qui est une sainte au paradis maintenant, me dit: "Jeannin, je t'aimerai si tu deviens un homme de cœur!..."

A la dérobée, messire Aubry jeta un regard vers la fenêtre où était la brodeuse.

"Donc, ajouta Jeannin sérieusement, ne vous réglez pas sur moi qui suis un vassal, mon jeune sire; vous avez d'autres exemples à suivre. A dix-huit ans, le chevalier Aubry de Kergariou, votre cher et digne père, était déja la meilleure lance de Porhoët: voilà ce qu'il ne faut point oublier."

La figure du jeune homme se rembrunit. Il fit volte-face presque au bout de la carrière et mit sa lance en arrêt.

"Gronde-moi, Jeannin, gronde-moi, murmura-t-il; je suis un homme par la taille et j'ai des bras d'enfant! Il faudra bien pourtant que mon père soit vengé!"

Ses talons s'écartèrent pour piquer. Jeannin l'arrêta.

"Messire, dit-il, vous avez le cœur et le bras d'un gentilhomme; mais Dieu vous a donné un pauvre instituteur...."

—Qui? toi, Jeannin! s'écria Aubry en le regardant avec ses yeux brillants; un pauvre instituteur! Sur mon Dieu! je t'ai vu à la besogne,

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE

...et je ne connais pas un chevalier, je m'entends bien, un chevalier! que je voulusse prendre pour maître à ta place!"

Il parlait avec chaleur.

"Ta main, mon ami Jeannin! reprit-il. Gronde-moi, va, gronde-moi, mais ne me dis plus que j'ai en toi un pauvre instituteur, car je me fâcherais!"

L'homme d'armes serra avec émotion la main qu'on lui tendait.

Aux fenêtres, Mme Reine et la fillette aux cheveux noirs regardaient curieusement cette scène. Mme Reine agita son mouchoir.

"Ferme sur les étriers! commanda Jeannin; tenez la lance lache jusqu'à ce qu'elle ait pris l'équilibre, et serrez au moment de l'attaque. Faites bien attention que le coup baisse toujours et tourne en dehors par le mouvement de la hanche. Visez au col pour la poitrine et au sein gauche pour le creux de l'estomac.... Allez, messire!"

Aubry piqua des deux. Pendant que son cheval prenait le galop, Mme Reine souriait et l'admirait; car il avait, en vérité, belle mine. Jeannine avait quitté sa broderie et se haussait un peu pour mieux voir.

Aubry avait la lance couchée, la tête inclinée sur la crinière de son cheval, la main gauche à la bride, les jambes roidies sur les étriers.

"Allez! allez! criait Jeannin qui suivait au trot; préparez-vous à volter, car vous allez manquer votre coup!

—Et pourquoi manquerait-il son coup, le cher enfant! se disait Mme Reine. Jeannin est trop sévère!

—L'Anglais va lui donner un maître coup de gaule! pensait la brunette. Pauvre messire Aubry!"

La quintaine renversait légèrement son pivot en arrière, afin de rendre possible ce beau coup de lance, qui consistait à enlever le mannequin à la course et à le jeter hors des gonds comme un chevalier désarçonné. Cette inclinaison faisait que les coups de bâton portaient généralement à la tête du coureur; le casque, en ces occasions, n'était pas inutile.

Sur la peinture sombre du mannequin une ligne blanche était tracée qui partait du front, suivait le nez, et descendait jusqu'au bas du torse en coupant partout le centre de gravité. Si la lance du coureur touchait cette ligne blanche, le mannequin restait immobile. Mais si la lance portait à droite ou à gauche de la ligne, le mannequin virait tout naturellement avec d'autant plus de force que le coup s'écartait davantage de la ligne et pesait sur un levier plus long.

A CONTINUER.

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 10 Avril, 1861.

Mouvement Intellectuel des Canadiens-Français.

NOTRE JOURNAL.

Parmi les faits qu'aura à consigner l'histoire de nos dernières années, il en est un qui, selon nous, domine tous les autres, et que le Canadien-Français ne peut constater sans un juste sentiment d'orgueil.

Ce fait si important, en même temps que si consolant pour tout homme qui aime véritablement son pays, c'est le mouvement intellectuel qui se manifeste sur tous les points du Canada, et parmi toutes les classes de notre société; c'est l'essor rapide et toujours croissant que prennent parmi nous l'instruction populaire et classique, la littérature, les arts, les sciences; c'est le développement et l'importance qu'acquiert chaque jour la presse; c'est en un mot le progrès interrompu de tout ce qui peut assurer à notre race le rang distingué que la Providence l'appelle a occuper sur ce continent.

"Hier encore nous étions à peine "cent mille, aujourd'hui nous sommes près d'un million. Hier encore nous avions à peine quelques "écoles, aujourd'hui le sol de notre "patrie en est couvert, du Nord au "Sud, et de l'Est à l'Ouest. Chaque "jour on voit surgir une institution "nouvelle, et l'Europe commence à "s'appercevoir qu'un peuple qu'elle "ignorait encore vient de briser ses "langues, et qu'il est prêt à réclamer "sa place au banquet des nations."

Du reste, ces paroles que nous empruntons à un de nos jeunes orateurs de Montréal, ne sauraient, si flatteuses qu'elles soient, être taxées d'exagération; elles reposent entièrement sur des documents officiels. En effet, d'après une statistique faite en 1855, au département de l'instruction publique, il y avait à cette époque dans le Bas-Canada 2,888 maisons d'éducation, fréquentées par 132,769 élèves. Sur ce nombre, 15,215 recevait une instruction commerciale très étendue; 5,500 recevait une instruction classique, et 75,782 recevait une instruction élémentaire qui ne le cède à celle d'aucun autre pays, et est beaucoup supérieure à celle qui se donne dans le Haut-Canada et les Etats-Unis; fait d'autant plus digne de remarques et plus glorieux pour nous qu'en Angleterre on ne compte qu'un élève sur 11 habitants; en France un sur 11½, tandis qu'en Bas-Canada, il y en a un sur sept.

Maintenant, si à ces faits déjà si consolants on a soin d'ajouter l'accroissement rapide qu'à pris l'instruction depuis l'habile administration de l'honorable M. Chauveau, dont le zèle ardent autant que le patriotisme éclairé, font tant d'honneur à notre pays. Si à cela encore nous ajoutons le pas immense qu'à fait depuis quelques années l'éducation supérieure, grâce aux efforts constants et au dévouement inaltérable de notre savant et patriotique clergé, nous sommes en droit de concevoir un légitime orgueil pour la marche progressive et honorable dans laquelle nous sommes entrés et que rien désormais ne peut nous empêcher de parcourir d'une manière glorieuse et sûre.

Nous aimons à rappeler ces faits, ils répondent d'une manière irrécusable aux accusations injurieuses que nos adversaires religieux et politiques ont tant de fois proférées contre les Canadiens-Français en les qualifiant *d'ignorants, d'inférieurs*. Sans doute, nous n'avons pas toujours été au point où nous sommes maintenant, mais pour être juste il faut faire la part des circonstances exceptionnelles et déplorables dans lesquelles s'est trouvée notre jeune société, jusqu'à ces derniers temps. Il faut, comme le disait naguère un de nos hommes les plus éminents, ne pas oublier qu'on cherche d'abord le strict nécessaire avant de chercher l'utile et l'agréable.

L'étude des causes qui pendant si longtemps ont entravé nos progrès, et celle des motifs que nous avons lieu d'espérer dans l'avenir brillant qui s'ouvre devant nous, serait un sujet extrêmement intéressant; peut-être pourrons-nous prochainement nous en occuper.

Quant au mouvement intellectuel dont nous parlons, il est clair que c'est surtout dans le Bas-Canada et ses principales villes qu'il s'est fait sentir. Ce serait cependant une grave erreur de croire que la province supérieure y a été étrangère. (Nous prions d'observer que nous ne nous occupons ici que des Canadiens-Français). On sait en particulier que notre jeune ville d'Ottawa, si florissante sous le rapport commerciale et industriel, n'a pas oublié que dans la carrière intellectuelle, elle devait marcher sur les traces de ses aînées du Bas-Canada.

De nobles et persévérants efforts y ont été faits pour l'instruction, soit primaire, soit classique, (Ici il serait à propos de donner quelques aperçus sur le Collége St. Joseph et le pensionnat des Sœurs de Charité: établissements qui ont déjà rendu de grands services à notre ville, mais comme ce sujet important demanderait une certaine étendue, nous nous réservons de le traiter dans un article subséquent), et si cette ville ne peut encore se glorifier des nombreuses institutions littéraires et scientifiques dont Montreal et Québec ont droit de s'enorgueillir, elle a au moins une Société St. Jean Baptiste qui a mérité les justes éloges d'un écrivain aussi distingué et savant que dévoué aux véritables intérêts des Canadiens-Français.

On sait encore qu'Ottawa possède de plus un Institut Canadien qui, grâce à l'activité, à l'énergie aussi bien qu'au dévouement et au patriotisme de ses membres, a déjà opéré un grand bien parmi nos compatriotes. Chaque semaine, pendant le cours de cet hiver et des précédents, une assistance nombreuse s'est réunie dans les salles de cet Institut pour y entendre des lectures publiques dont plusieurs pourraient figurer avec avatage dans les Revues de Montréal et de Québec. Tout nous fait augurer que cette institution vraiment patriotique continuera à marcher d'une manière sûre et prospère dans la voie qu'elle s'est ouverte.

Malheureusement, comme nous le disions dans notre article de Mercredi dernier, dans cette ville qui renferme tant d'éléments de bien, et où le nombre des Canadiens-Français figure pour un bon tiers de la population totale, un vide immense une lacune qu'on est étonnée ou plutôt *humilié* de n'avoir pas vue comblée plus tôt, se faisait vivement sentir. La langue-reine de Bossuet et de Le Maistre, le bel idiôme auquel sont si attachés les Canadiens d'Ottawa n'avait pas d'organe dans la presse. Ils étaient encore à desirer un journal, qui publié dans leurs intérêts fut l'écho fidèle de leurs sentiments religieux et nationnaux, l'intrépide et infatigable défenseur de leurs droits. Maintenant ce journal existe....... Aux Canadiens qui l'ont appelé de tous leurs vœux, et pour le bien desquels il ne cessera de combattre, de le supporter comme ils doivent, d'en assurer le succès. Aux Canadiens d'accueillir avec la sympathie qu'elle mérite cette œuvre toute patriotique et nationale.

Pour nous, nous serons heureux de consacrer à une œuvre si chère tout ce que le ciel nous a accordé de force et d'énergie; mais nous comprenons que pour cela nous avons besoin d'un généreux concours. Ce concours nous sera-t-il refusé? nous avons trop de confiance dans le bon esprit et le patriotisme de nos frères des deux sections de la Province et de cette ville en particulier pour pouvoir en douter un seul instant.

Du reste si quelques uns d'entre eux n'avait pas encore bien compris tous les titres qu'un journal français, publié dans cette ville a, à l'encouragement du public canadien, s'il n'avaient pas encore bien saisi l'importance, l'utilité, la nécessité même d'une telle publication, nous leurs répèterions ces considérations vulgaires à force d'être vraies. Nous vivons au milieu de populations étrangères beaucoup plus nombreuses que nous. Ces populations ont des intérêts qui, la plupart du temps, sont opposées aux nôtres; intérêts qu'elles s'efforceront de faire prévaloir par tous les moyens à leur disposition, et surtout par le grand levier de la presse. Aussi, avec qu'elle générosité et quel patriotisme ne soutiennent-ils pas leurs journaux?......

Nous aussi nous avons nos intérêts à sauvegarder et à promouvoir..... qui pourra les servir d'une manière efficace? Qui pourra les faires triompher? Sera-ce un ou quelques individus? Non évidemment. Nos adversaires son trop puissants pour que, ainsi isolés, nous puissions lutter contre eux avec succès. Pour cela il ne faut rien moins que tous nos efforts réunis; mais c'est ce que nous ne pourrons faire que par le moyen d'un journal. Ce n'est qu'en ayant un journal à nous que nous pourrons nous assurer dans cette ville, la part d'influence à laquelle notre nombre nous donne droit. Ce n'est qu'en ayant un journal à nous que nous pourrons servir véritablement la cause *capitale pour nous* de la colonisation, en attirant l'immigration Canadienne Française dans cette partie importante du pays.

Souvent nous nous sommes plaints que bon nombre de nos frères du Bas-Canadas s'expatriaient, allaient s'établir aux Etats-Unis, n'ayant eu perspective que des avantages beaucoup inférieurs à ceux qu'ils auraient pu rencontrer dans les lieux voisins d'Ottawa. A qui la faute? Peut-on blâmer ces bonnes gens de n'avoir pas profité d'avantages qu'on ne leur a point fait connaître...... Nous en sommes persuadés, ces considérations et beaucoup d'autres que nous pourrons développer en d'autres circonstances, sont plus que suffisantes pour faire apprécier les services immenses que peut rendre à la canse Canadienne l'œuvre que nous inaugurons. Aussi, aimons-nous à répéter que nous avons la plus entière confiance dans l'appui généreux et persévérant de tous nos compatriotes.

L'Ottawa Tribune, La Minerve, L'Ordre et le Pays.

Dans son No. de samedi, l'habile rédacteur de l'Ottawa Tribune accuse réception de notre feuille et lui souhaite la bienvenue la plus cordiale et la plus sympathique. Nous prions notre honorable confrère d'agréer nos remerciments pour les bonnes paroles qu'il nous adresse et pour les souhaits qu'il forme pour le succès de notre œuvre.

Nous le prions en même temps de croire qu'il ne s'est pas trompé sur le caractère religieux du journal. Sachant que les Canadiens-Français tiennent avant tout à leur religion, nous avons compris que notre journal ne serait véritablement une œuvre patriotique, si elle n'était avant tout une œuvée religieuse. Aussi, nous le donnions à entendre dans notre prospectus, nous ne resterons jamais en arrière, lorsqu'il s'agira de défendre les intérêts catholiques. D'un autre côté, l'union entre les Canadiens-Français et nos frères d'origine Irlandaise étant le moyen le plus prospère à servir ces intérets, qui doivent nous être si chers; nous regardons toujours cette union comme un des buts principaux de nos efforts.

Nos confrère de la *Minerve* de l'*Ordre* et du *Pays* voudront bien recevoir aussi nos remerciments pour les paroles sympathiques et encourrageantes qu'il leur a plu de nous adresser.

La minerve est heureuse que le Courrier d'Ottawa fasse son apparition a une époque ou il est si important d'établir entre les divers groupes de canadiens, un même courant d'idées et de sentiments. Dans notre prochain No. nous reproduirons les articles de nos bienveillants confrères. En attendant nous les prions de croire que, de notre part, aucun effort ne sera négligé afin de répondre aux espérances qu'ils veulent bien placer en nous, dans l'intérêt de la cause canadienne.

Voyage de Monseigneur Tache.

Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt quelques détails sur le long voyage apostolique que vient d'accomplir Mgr. Taché, et qui sont extraits du *Nor' Wester*, journal anglais et protestant; édité à la Rivière-Rouge.

"Monseigneur Taché, Evêque de Saint Boniface, est de retour du long et pénible voyage, qu'il avait entrepris pour visiter quelques unes de ses missions du Nord et du Nord-Ouest. Sa Grandeur partit le trois octobre dernier. n'ayant pour tout compagnon de voyage, qu'un jeune Indien du nom de Thomas, qui devait le guider jusqu'au fort Ellis. A ce poste, comme dans les autres qu'il visita ensuite, un des serviteurs de l'honorable compagnie, guida l'intrépide voyageur. La saison était si belles que, arrivé à Carlton, Sa Grandeur se détermina à aller à l'Ile à la Crosse. A "*Martins House*," Monseigneur laissa sa charrette, sa tante, et tout ce qui ne lui était pas absolument indispensable; il ne prit que ses couvertes, quelques livres de pémican fin, un peu de biscuit et de beurre, avec du thé, et continua sa route à cheval, toujours accompagné de Thomas et d'un autre petit sauvage comme guide; il lui fallut passer à travers des forets et des marais presqu'impraticables. Arrivé à l'extrimité du Lac Vert, l'Evêque, n'ayant trouvé qu'un tout petit canot sauvage, renvoya le jeune Cris et s'embarqua seul avec Thomas, portant luimême son canot, lorsqu'il était nécessaire, pour éviter les glaces, et faisant les fonction de *devant le canot*, le reste du temps. Arrivé au fort du Lac Vert, (mission de Saint Julien), Sa Grandeur se procura un canot an peu plus grand, et un excellent homme pour le guider, et le 31 octobre, il avait la consolation de débarquer sur le rivage de l'Ile à la Crosse, à la belle et florissante mission qu'il y à fondée lui-même. Au bonheur déjà si grand de revoir un endroit si cher à son cœur, l'Evêque de Saint Boniface avait la consolation de trouver Sa Grandeur Mgr. Grandin en assez bonne santé, ainsi que les Prêtres de la mission et les Sœur de la Charité. Depuis Saint Boniface, jusqu'à l'Ile à la Crosse,, distance de plus de 900 milles, Sa Grandeur ne marcha que pendant 23 jours, 16 jours en charette, 4 jours à cheval, et 3 en petit canot d'écorce. L'Honorable Visiteur ne comptait demeurer que quelques jours à l'Ile à la Crosse; mais le beau temps l'y retint jusqu'aa 24 novembre, presqu'un mois plus tard que coutume. Le 23 Sa Grandeur célébra, avec une pompe tout à fait extraordinaire à une parreille distance, le neuvième anniversaire de sa consécration épiscopale, et dès le lendemain, elle se mettait en route pour le Lac Biche. Le manque complet de neige et la nécessité de faire bien des détours pour éviter les lacs et les rivières qui n'étaient point gelés, suscitèrent à Monseigneur de grande difficultés, l'obligèrent de dévier de sa route pour se rendre au fort Pitt. Delà, il renvoya ses chiens à l'Ile à la Crosse, prit des chevaux au Lac la biche. Après quatre jours passés avec les missionnaires de Notre-Dames-des-Victoires (Lac la Biche) l'Evêque se remit en route pour le fort Edmondon, (mission de St. Joachain), où il passa le saint jour de Noel, qui y fut célébré avec une grande solemnité, puis se dirigea vers le lac Sainte Anne, où il demeura jusqu'au 11 janvier. Le 12 du même mois, Sa Grandeur alla choisir l'endroit où doit se commencer au printemps la mission de Saint Albert; puis le 14, elle laissa définitivement Edmonton, bénissant la Providence de tout le bien que le zèle de ses missionaires opère dans cette partie de son vaste diocèse, rempli en même temps des sentimens de la plus profonde reconnaissance pour toutes les bontés et attentions si délicates de M. William Christie, Bourgeois du fort Edmonton.

A son retour, Mgr. Taché revit le fort Pitt, (mission de St François-Régis); le fort Carlton, (mission de St Paul); visita ensuite les hivernants de la "Grosse Butte" et de la "Grande Pointe"; puis, le 6 fevrier, arriva à la Montagne de "Tondres" c'est là qu'il apprit la triste nouvelle de la déplorable catastrophe qui lui a enlevé à la fois et sa cathédrale et son palais. Cette terrible épreuve le trouva bien résigné, et comme nous lui avons entendu dire, il ne fallut pas plus de temps pour s'y soumettre qu'il n'en faut pour prononcer les paroles de Job: "L'Eternel l'avait donné, l'Eternelle soit béni." Le 7 par un temps affreux, Mgr. Taché continua son voyage passant par les forts Pelly, *Duck Bay* et Manitoba et enfin le 23, à 4h. P. M., Sa Grandeur venait s'agenouiller sur les ruines de cathédrale.

L'Evêque de Saint Boniface a voyagé en hiver 65 jours, a couché dehors 44 nuits, parcourant pendant ce temps une distance 1600 à 1700 milles, dont 460 à pd. 300 à de cheval en carriole à chiens. Sa Grandeur jouit d'une parfaite santé, se porte même beaucoup mieux qu'à son départ, et le succès des missions de son immense diocèse, remplit son cœur d'une sainte allégresse. Monseigneur Taché, conserve aussi dans son cœur un profond sentiment de reconnaissance pour la manière si distingue et si généreuse avec laquelle il a été traité par tous les employés de l'honorable compagnie de la Báie d'Hudson.

Mission de la Riviere-Rouge.

Les dernières nouvelles reçues de la Rivière-Rouge nous apprennent l'heureuse arrivée de Mgr. Grandin, Evêque de Sathala et Coadjuteur de Mgr. l'Evêque de St. Boniface, en sa mission de l'Ile-à-la-Crosse. Nos lecteurs se rappellent que cette évêque missionnaire quitta le Canada au mois de Juin dernier, emmenant avec lui quelques prêtres missionnaires, comme lui Oblats de Marie Immaculée, et trois Sœurs de charité de l'Hôpital-Général de cette ville, destinées à la fondation d'un hospice et d'une école en cette mission. Cette pieuse caravane après avoir séjourné deux ou trois semaines à St. Boniface, se remit en marche à la fin de Juillet et elle n'est arrivée à la mission de l'Ile-à-la-Crosse que le 4 Octobre, après un heureux mais pénible voyage. Deux jours après, Mgr. Grandin bénisait le nouvel hospice sous le vocable de St. Bruno, et y installait les Sœurs de la Charité, en confiant aussitôt à leurs soins quelques pauvres infirmes et orphelins sauvages.

Le même courrier nous a apporté aussi la nouvelle du retour de Mgr. Taché à St. Boniface. Ce saint évêque avait quitté la Rivière-Rouge au commencement du mois d'Octobre dernier, pour aller visiter quelques missions lointaines de son vaste diocèse; et il se trouvait par conséquent absent lors du terrible incendie qui est venu consumer en quelques heures, au mois de Décembre dernier, sa belle cathédrale et son palais épiscopal. Sa grandeur est arrivée à St. Boniface le 23 février, aussi heureusement que pouvaient le permettre les lamentables circonstances où se trouve cette pauvre mission. Un grand nombre de personnes, ayant à leur tête les Révds. Pères de la mission, étaient allés à quelques lieues de distance, au devant de Sa Grandeur; à la rencontre, des larmes abondantes furent versées; l'Evêque seul était fort et pressait sur son cœur, en les consolant, ses chers missionnaires. En arrivant à St. Boniface, il se rendit directement sur les ruines de sa cathédrale, et la, agenouillé sur la tombe de Mgr. Provencher son prédécesseur, il ne pût s'empêcher de verser quelques larmes. Avant d'arriver, Sa grandeur avait invité ceux qui le suivaient à l'accompagner sur ces ruines, pour remercier Dieu de tout ce qui était arrivé. Tous avaient accepté l'invitation, et agenouillés avec leur premier pasteur sur les ruines de cette cathédrale qui leur était chère à tant de titres, ils ne purent retenir leurs larmes et leurs sanglots.

C'est avec douleur que nous annonçons la mort de M. Joseph Lenoir, assistant rédacteur du *Journal de l'instruction Publique* et employé dans le Bureau de l'Education. Le pays perd en M. Lenoir un de ses élégants poëtes et un de ses bons littérateurs. L'hon. surintendant de l'Education en le nommant son collaborateur, a su plus d'une fois, rendre hommage à son talent, comme aussi lui fournir l'occasion de paraître avec éclat. M. Lenoir est mort dans la force de l'âge, il n'avait que 36 ans. Il laisse une épouse et une jeune famille qui perdent en lui leur unique soutien. Au Bureau de l'Education, il remplissait les fonctions de clerc de la correspondance française, de bibliothécaire et d'assistant-rédacteur du journal.

M. Lenoir n'était pas une de ces natures hardies qui sentent toute la grandeur de leur talent et qui ne rejettent pas l'occasion de la faire briller, aussi devons-nous féliciter L'hon. Surintendant de l'Education de ce qu'il a su tirer de l'ombre et forcer à se produire, celui qui était une des gloires de notre pays.

Les funérailles de M. Lenoir auront lieu demain matin: le convoi partira dé sa demeure, rue Hernine, No. 20, à 7½ heures A. M., pour se rendre à l'Eglise paroissiale. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.—*l'Ordre.*

Institut Canadien-Francais.

Ottawa, 4 avril, 1861.

(*Séance Hebdomadaire.*)

Après les affaires de routine, le Président quitte le fauteuil et le Secrétaire Correspondant, en l'absence du Secrétaire Archiviste, procède à l'élection de nouveaux officiers, pour le semestre courant.

M. M. J. A. Ethier et G. Demers sont nommés pour le dépouillement du scrutin-

P. Comte Ecuyer est élu *Président*
A. Filion Ecr 1er *Vice-Président.*
P. Roque Ecr 2iem *Vice-Président.*
G. Demers *Secrétaire Archiviste.*
L. Tassé *Secrétaire Correspondant.*
P. Marié *Trésorier.*
F. Rochon *Bibliothécaire.*

Les Messieurs suivants Dr. P. St. Jean, Dr. E. Riel, Dr. L. Duhamel, Antoine Champagne, J. B. L. Lazure, et M. Lafontaine, forment avec les officiers sus-nommés, le Comité de Régie.

Proposé par le Dr. E. Riel, secondé par R. Bonneau.

Que les élections qui viennent d'avoir lieu soient publiées dans les journaux, le *Courrier d'Ottawa* et *l'Ordre* de Montréal.

Sur motion de M. F. Duhamel et secondée par M. R. Bonneau, l'assemblée est ajournée à jeudi prochain.

G. Demers
Sec. Archiviste

NOUVELLES ETRANGERES.

ITALIE.

Le télégraphe de Marseille transmettait le 12, aux journaux de Paris, les deux dépêches suivantes:—

Rome, 9 mars.—"Le général de Goyon a envoyé un bataillon à Pontecorvo, et un détachement à Valleco:sa, où les Piémontais de Naples ont fait incursion. Ils se sont retirés devant les Français; cependant Rome s'attend à une démonstration extraordinaire, suivie d'un prochain dénouement sans combat. Le colonel des zouaves, Becdelièvre, a été remplacé par un Suisse du nom d'Allelz. Des évêques français seront préconisés le 18. Trente siéges piémontais resteront vacants."

Naples.—"Les malades de Gaëte ont communiqué le typhus ici dans les hôpitaux et même en ville. Des troupes ont marché pour réprimer la réaction. A Lecce, M. Liorio est allé sommer le cardinal de reconnaître le gouvernement."

On écrit de Turin, le 10 mars, au *Journal des Débats*:

"Je ne comptais pas vous écrire aujourd'hui, mais je dois vous faire connaître un incident assez grave qui se prépare à propos de la loi qui confère à Victor-Emmanuel le titre de roi d'Italie.

"On assure que M. Ricasoli, qui jusqu'ici n'a jamais paru à la Chambre, se propose de venir y prendre place, et de demander que Victor-Emmanuel s'appelle désormais Victor-Emmanel 1er, et non plus Victor-Emmanuel II.

"Vous comprenez la portée de l'intérêt. C'est une démonstration qu'on veut faire contre ce qu'on appelle les tendances piémontaises du gouvernement.

"M. de Cavour serait, dit-on, très opposé à l'idée de modifier en rien le nom que porte le roi. Victor-Emmanuel lui-même désire garder son nom tel qu'il est. Tout ce qu'on pourrait faire, ce serait de le décider à s'appeler Victor-Emmanuel tout court.

"Il est possible que l'on parvienne à faire comprendre à M. Ricasoli à quel point cet incident serait regrettable, et il faut espérer que la loi sera votée sans amendement. Mais l'incident m'a paru assez grave pour que je vous le fisse connaître, et j'ai vu plusieurs personnes importantes qui en étaient très émues.

"Cette tendance à séparer le roi d'une dynastie que l'on est bien heureux de trouver toute faite me paraît très regrettable. Il serait fâcheux que les préjugés municipaux vinssent ici en aide aux préjugés révolutionnaires.

"On dit que le Prince Napoléon assistera à la revue que le roi doit passer le 14 de ce mois. S'il en est ainsi, son discours au sénat lui vaudra certainement une brilliante ovation."

Le *Movimento* de Gênes publie la lettre suivante de Garibaldi au Major Bondi, à Florence:

"Caprera, 15 Février, 1861.

"Cher Baudi, j'ai reçu avec grand plaisir notre Dolfi, et je vous remercie sincèrement des bonnes nouvelles que vous m'avez données en m'annonçant l'enthousiasme patriotique qui anime la jeunesse toscane. Dites à ces braves enfants de la mère patrie que nous approchons du terme où doit forcément cesser l'esclavage de nos frères de Venise et de Rome, et que nul de nous ne doit manquer à l'appel."

On écrit de Turin, le 11 mars:

"Les nuages s'épaississent sur notre horison, et personne ne sait présager ce qui va sortir de ce nouveau chaos qu'on élabore avec autant de soin et de persévérance que s'il s'agissait de sauver la société toute entière. Le gouvernement piémontais est tiraillé, en ce moment, en deux sens divers: les révolutionnaires qui forment la majorité dans les chambres le pressent à quelque extrémité; les craintifs voudraient le retenir, mais ils sont en petit nombre.

"Je sais, qu'à l'occasion de la proclamation solennelle *du roi d'Italie*, on vient d'organiser par des agents *ad hoc* une grande manifestation à Rome, à laquelle on convierait le peuple, et quelques anciens militaires conduisant la marche selon les ordres reçus. On ne se gêne pas malgré la présence des Français que l'on espère trouver doux et conciliants. Dans cette occasion ce sera le prince Napoléon qu'on acclamera et non l'Empereur. La fête du roi qui tombe au 14 de ce mois, est le jour fixé pour cette manifestation. On disait que le prince devait arriver à Turin pour ce jour; mais on l'assure moins aujourd'hui. Ce matin l'*Opinione* est chargée de démentir les bruits d'un arrangement avec Rome prêt à s'accomplir, et elle dit que les dispositions de ce gouvernement ne sont pas en ce moment pour une conciliation que le cabinet de Turin désire. C'est ce que je vous écrivais dans ma dernière lettre.

"On avait essayé de quelque ouverture, mais les débats du Sénat et certaines dispositions manifestées en haut lieu ont modifié la situation. C'est pourquoi l'on tenterait une diversion dans un sens anti-français, au moyen de la dite manifestation populaire.

"Au reste, tout n'est pas accord sur cette question même de la capitale du nouvel empire italien; il y en a aussi qui proposent de changer le titre de roi d'Italie contre celui d'empereur; et voilà que M. Massimo d'Azeglio, dans une brochure intitulée, *Questions urgentes*, proposerait comme solution finale de la question romaine de laisser le Pape à Rome et de transporter la capitale à Florence. Aussitôt que la brochure aura paru, je vous en ferai une analyse."

FRANCE.

Paris, 12 mars.

"Le Corps Législatif après les discours de MM. Gouin et Kœnigswarter, a attendu M. Kolb-Bernard.

"Ce député a attaqué le principe de non-intervention et celui des nationalités. Il a combattu la politique suivie à l'égard de Rome, et soutenu que c'est la politique d'Angleterre qui a triomphé en Italie. La politique de la France étant devenue, malgré elle, l'appui de la Révolution en Italie, il croit voir qu'on livrera Rome au Piémont. Il a terminé en engageant le gouvernement à adopter une politique vraiment conservatrice. "Le moment est venu," a-t-il dit, "d'opter entre les principes qui donnent la "vie et ceux qui donnent la mort. Ne per- "dons pas de vue qu'il existe quelque chose "de pire qu'un gouvernement qu'on ren- "verse, ce sont des gouvernements qui se "succèdent."

"M. Billaut, au nom du gouvernement, à protesté contre le discours dans lequel se sont produits les reproches d'abaissement de la France et une menace imprudente de troubles dans le pays. Il démontrera plus tard que la politique de la France est catholique, mais en même temps libérale; quelle n'a jamais été ultra-montaine, mais qu'elle saura rester française.

"M. Baroche a nié que la France soit agitée. L'agitation règne seulement là où les partis hostiles se couvrent d'un masque pour attaquer la politique de l'Empereur."

Paris, 15 mars.

"Le *Moniteur* publie le tableau mensuel de la situation de la banque de France:

"Il y a augmentation de 13 millions 600 mille francs sur l'encaisse en numéraire, et de 14 millions 500 millé francs sur le compte courant du trésor.

"Il y a diminution, au contraire, de 27 millions 500 mille francs sur les portefeuilles; de 16 millions sur les avances sur fonds publics et autres valeurs; de 13 millions 500 mille francs sur les billets en circulation et de 30 millions sur les comptes courants des particuliers."

—On écrit de Paris à l'*Indépendance Belge*:

"On parlait beaucoup aujourd'hui d'une réponse que M. de la Guerronnière comptait faire à la Note du cardinal Antonelli. Cette réponse ne serait point une brochure, mais aurait plutôt la forme d'une lettre que l'auteur de *la France, Rome, et l'Italie* adresserait aux journeaux qui ont inséré l'œuvre du premier ministre du Saint-Père. Dans cette lettre, M. de la Guerronnière donnerait pour la question romaine la solution qu'il a tenue en réserve en écrivant sa dernière publication. Cette solution serait, dit-on, de conserver Rome, mais Rome à peu près seulement, à Pie IX; ce qui s'éloigne assez peu, comme on voit, de l'expédient proposé à la fin d'une ancienne et célèbre brochure du même auteur: *le Pape et le Congrès.*"

—On écrit encore de Paris, au même journal à la date du 14 mars.

"Les renseignements que je vous transmettais il y a quelques jours, au sujet des négociations concernant la capitulation de Messine, ont été confirmés par le *Moniteur*. Je savais que la France était intervenue auprès du roi de Naples qui, outre l'application de la capitulation de Gaëte à la garnison de Messine et de Civitella del Tronto, avait demandé que la capitulation fut étnedue aux troupes napolitaines réfugiées dans les Etats Romains. On sait que la capitulation de Gaëte conserve aux officiers leurs grades et décorations.

"Je crois savoir que M. de Goyon a demandé des instructions ici et qu'il lui a été répondu qu'il fallait maintenir la tranquillité à Rome, et repousser même au besoin par la force toute manifestation.

"Quant à la personne du Pape, elle continue d'être complètement respectée, au millieu de toute l'effervescence des esprits. Pie IX n'a rien changé à ses habitudes extérieures. Il traverse la ville en voiture, et même parfois met pied à terre dans les promenades voisines, et partout il est accueilli avec les égards dus à sa position. Les étrangers sont particulièrement frappés de ce fait.

Nous lisons dans l'*Union* du 15;

"Une dépêche de l'*Agence Reuter*, dont il serait superflu de faire ressortir l'invraisemblance, dit l'*Indépendance Belge*, prétend que M. le duc de Gramont a été chargé d'annoncer au Pape que l'Empereur désavouait le discours prononcé par le prince Napoléon au Sénat. Une telle démarche serait eu contradiction flagrante avec tout ce qu'on sait non seulement des déclarations faites à la tribune par les ministres français, qui ont refusé de désavouer les paroles du prince en se bornant à dire qu'eux seuls servaient d'organes officiels au gouvernement au sein de la présentation notionale; mais aussi avec les sentiments manifestés par l'Empereur lui-même, qui a donné au langage de son cousin, dans son ensemble, l'approbation la plus explicite et la plus sympathique." Nous ne pouvons que citer ces lignes; car d'une part nous ne connaissons pas l'origine de la dépêche anglaise; et de l'autre nous manquons des informations nécessaires pour discuter la valeur de l'argument qu'y oppose la feuille de Bruxelles."

ANGLETERRE.

Londres, 11 mars.

"Dans la Chambre des Communes, sir G. C. Lewis, répondant à MM. Duncombe, Briget et Henley, dit que l'attention du gouvernement a été appelée par Richard Mayne, commissaire général de police, sur la fabrication de billets de banque par Kossuth. Conformément à mes instructions, a dit Sir G. C. Lewis, M. Mayne écrivit à l'emprimeur Day, en lui demandant un entretien pour le lendemain. Il lui envoya la note suivante:

"Je vous prie de retenir pour le moment tous les billets de banque hongrois que vous avez en votre possession, puisque vous m'aviez dit que vous le feriez sur l'avis qui vous en serait donné." Voilà tout ce qui a eu lieu. Je ne crois pas que la police secrète ait été employée. Le gouvernement n'a fait aucune défense, il est seulement intervenu parce que la contrefaçon de billets de banque d'Etats étrangers est illégale. Du moment qu'il a appris que ces billets ne sont point une contrefaçon, toute procédure ultérieure a été abandonnée.

ARRIVÉE DU *CITY OF BALTIMORE*

New-York, 26 mars 1861.

Le steamer *City of Baltimore* est arrivé ce matin à 8 heures.

Les nouvelles parlementaires n'ont aucune importance, excepté la question des estimés de la Marine dont s'est chargé M. Gregory qui, en outre, a annoncé qu'il attirerait prochainement l'attention du gouvernement sur l'expédience d'une prompte reconnaissance de la confédération des Etats du Sud de l'Amérique.

Le nouveau steamer *Hibernia*, de la ligne de Galway, ayant fait avec succès son premier essai en mer, doit commencer son trajet le 26.

Le corps législatif français était engagé dans les débats sur l'adresse. Le principal sujet était la politique anglaise avait prévalu sur cette question. Un membre a prémuni le gouvernement contre une politique *suicide* en prédisant l'imminence prochaine de dissentions intestines. Les ministres ont protesté contre ce discours en défendant la marche politique de l'Empereur.

Une nouvelle conférence sur la question de Syrie a eu lieu le 11. On s'attend à un prochain arrangement.

Les journaux français signalent la menaçante attitude des Musulmans contre les chrétiens de la Syrie.

La rumeur court que François 11 a ordonné au général Fergola de rendre Messine. Un autre rapport annonce que la garnison l'obligera probablement à capituler.

Le comte Cavour a présenté à la chambre des députés un projet de loi proclamant l'organisation du royaume d'Italie.

La nouvelle que le roi de Sardaigne était en négociation avec Rome est dementie.

Varsovie était tranquille, mais il existe une sourde agitation. Les troupes russes continuent d'arriver dans cette ville.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 13 mars 1861.

La citadelle de Messine s'est rendue aujourd'hui aux troupes Sardes.

Shanghai, 24 Janvier.

Pekin est tranquille. Les troupes cantonnées à Tien-Sin sont en bonne condition. Le récent traité s'exécute d'une manière satisfaisante. Les rebelles ont été défaits à Ehsin par les troupes impériales.

Les nouvelles du Japon sont d'un caractère pacifique.

Canton, 1er février.

Lord Elgin vient de partir pour l'Europe.

Singapore. 7 février—Le câble sous-marine de Java s'est perdu. Les Français ont été victorieux à Sagon. Tout était tranquille.

Londres 15. Mars 1861

On annonçait que le Grand-Tronc était incapable de payer les intérêts échus le 15 sur le fonds capital de la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent.

Une rencontre a eu lieu, il y a quelques jours, entre un régiment Sarde et 700 Zouaves pontificaux. Un colonel français ainsi que 43 hommes ont été tués.

L'armée italienne [illegible] être divisée en 6 corps d'armée.

Varsovie, 13 mars.—L'Empereur a accordé au royaume de Pologne un conseil séparé. Zamoiski a été nommé président.

Nouvelle-Orléans, 27 mars.

La convention a adapté l'ordonnnance divisant la Louisiane en six districts congressionnels, ainsi que celle transférant les fonds publics aux Etats confédérés.

Deux compagnies de Zouaves sont parties aujourd'hui pour Pensacola, en service actif.

New-York, 23. mars.

Le fort Sumter n'est point encore évacué

Portland, 1er avril 1861

ARRIVÉE DU NORTH AMERICAN

Ce steamer est arrivé ici à trois heures et demie du matin avec 96 passagers.

Grande-Bretagne.—M. Gladstone, devait présenter le 11 avril un budjet dans la chambre des Communes.

Italie.—La citadelle de Messine s'est rendue sans condition, après un bombardement de 4 jours par les artilleurs des troupes sardes qui ont causé de grands désastres dans la place. La capitulation a été refusée, 4 généraux, 159 officiers et 5.000 hommes ont été faits prisonniers de guerre. Les Piémontais se sont emparés aussi de 300 bouches à feu.

Varsovie était tranquille, mais la garnison, depuis les derniers troubles, a été augmentée de 20,000 hommes.

Le prince Gortshahofi a annoncé qu'il paraîtra prochainement un manifeste impérial conférant d'importantes réformes.

Liverpool, 17 mars,

La duchesse de Kent, mère de S. M. la reine Victoria, est morte hier.

La conférence de Paris est convenue de prolonger l'occupation française en Syrie jusqu'au 5 jnin prochain.

ARRIVÉE DU BORUSSIA.

New-York, 1er avril.

Le steamer *Borussia* est arrivé ici avec des nouvelles jusqu'ua 19 du mois dernier;

Des lettres de Varsovie annoncent que le Czar a par un dernier manifeste, proclamé des réformes complètes en faveur de la Pologne. Chaque ville ou village doit avoir un conseil municipal électif. Les élections doivent commencer immediatement.

Le manifeste russe proclamant l'émancipation des Serfs a été publié le 17 du mois dernier. Les propriétairestde, biens-fonds conservent leurs droits y attachés, mais ils doivent concéder premanemment au paysan l'usage de l'habitation ainsi que le terrain qui en dépend, en consideration du paiement qu'ils ont efectué. La nouvelle loi permet aussi aux paysans de vendre leurs habitations et leurs terres, selon le consentement des propriétairs.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Rome, 18 mars.—Dans le consistoire qui a eu lieu hier, S. S. a déclaré qu'il eut volontiers fait les concessions que les souverajns catholiques lui avaient conseillé d'accorder, mais qu'il ne pouvait recevoir aucun conseil ou céder à aucune demande de la part d.un gouvernement usurpateur.

Naples, 18 mars.—La citadelle, de Toronto a capitulé hier soir. Aujourd'hui la garnison acclame par des détonations d'artillerie l'organisation du royaume d'Italie. Il s'est fait une grande et solennelle démonstration en faveur de Garibaldi. Tout était tranquille.

Vienne, mercerdi.—L'Hersègovine en tière est en pleine insurrection, soutenue par les Monténégrins; la lutte est générale. Plusieurs villages turcs sont réduits en cendre.

ARRIVÉE DU NEW-YORK.

Sandy-Hook, 2 avril.

Le steamer *New-York*, parti de Southampton le 20 du mois dernier, vient de passer ici.

Le *Canadien* était arrivé le 19 de Londonderry.

Aucunes nouvelles générales plus récentes que celles parvenues par le *Borussia*.

ARRIVÉE DE L'AMERICA.

Halifax, 3 avril.

L'*America*, de Liverpool est arrivé ici avec £87,000 en espèces.

La banque d'Angleterre a réduit le taux d'escompte à 7 par cent.

Le corps législatif, en France, a rejeté l'amendement à l'adresse de l'Empereur, ayant trait au rappel des troupes françaises stationnées a Rome. Finalement, l'adresse a été adoptée.

New-York, 3 avril.

Le "Northern Light" est arrivé aujourd'hui; il était parti d'Aspinwall de 25 mars avec les malles de la Californie du 11.

Il était rumeur au Nicaragua qu'un parti de flibustiers de la Nouvelle-Orléans était arrivé à Rio-Grande.

Texas.—Le colonel Ford était informé de Matamora, que le général mexicain Ampudia était en marche sur Brownsville avec 3,000 hommes.

Portland, 3 avril.

Le "Nova-Scotian" vient d'arriver.

France.—La discussion sur l'adresse se continuait au sénat français. Tous les paragraphes jusqu'au No. 24 ont été adoptés Jules Favre a proposé un amendement au 17e pour blâmer l'établissement du régime militaire eu Algérie, mais il a été rejeté ainsi que plusieurs autres. Baroche a parlé en faveur de la continuation de l'occupation de la Syrie dans l'intérêt de l'humanité.

Italie.—La nouvelle de la capitulation de Civitella est confirmée. Le ministère Sarde a offert sa résignation le 20. Elle a été acceptée. Cavour est chargé de la formation d'un nouveau cabinet pour le Royaume d'Italie. La lieutenance de Naples entre sous le contrôle du gouvernement central. Les chambres ont été ajournées jusqu'à la formation du nouveau cabinet.

Dans le sénat, Fanti a présenté un projet de loi pour assumer au général Cialdini une annuité de 100,000 fr. en récompense de ses services. La dernière allocution du Pape fait perdre tout espoir d'entente entre le Saint Siége et le nouveau Royaume d'Italie.

Autriche.—L'Empereur a écrit personnellement à Napoléon pour lui démontrer

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE

que la position de l'Autriche est insoutenable en Italie à cause des empiètements continuels du Piémont. Il lui dit qu'il ne comprend pas la politique de la France et lui demande une réponse distincte à cette question. "La France soutiendra-t-elle le Piémont dans son aggression contre Rome?" Il ajoute que la présence des Piemontais dans Rome ne sera qu'un préliminaire à une attaque sur Venise, annulera les traités de Zurich et Villafranca, et laissera l'Autriche libre d'agir à sa guise.

POLOGNE.—Varsovie est tranquille. Le manifeste impérial pour l'abolition du servage a produit une bonne impression. Gortshakoff a décidé que les anciens professeurs de l'université supprimée en 1830, feront parti de l'instructions publique. Cela a aussi produit un bon effet.

Le "Great Eastern" mettra à la voile le 1er mai.

La politique du président Lincoln est regardée par le "Times" comme une déclaration de guerre civile. Le taux des assurances sur res vaisseaux qui font le transport du coton a haussé de moitié.

La conférence de Paris a signé le 19 une convention prolongeant l'occupation de Syrie jusqu'au mois de juin. Le gouvernement lève un emprunt de £12,000,000 en coupons de 5 p. c. remboursables dans cinq-ans.

La chambre des députés en Italie demande au gouvernement d'user de son influence pour déterminer le gouvernement français à retirer ses troupes de Rome.

Il y aura des interpellations dans les communes anglaises au sujet de la Pologne,

D'après la "Patrie" il n'a pas été d'ordre pour rappeler les troupes de Rome.

10,000 hommes vont être envoyés de Paris pour renforcer la garnison de Rome. On pense qu'en réalité ce n'est qu'une contre-démonstration au même mouvement fait par les autrichiens sur la ligne du Pô.

ARRIVEE DU *CANADIAN*.

Portland, 8 avril, 1861.

Le steamer *Canadien* de Londonderry est arrivé ce matin à 6 heures, ayant effectué son trajet en 8 jours et demi. Il est officiellement annoncé que le prince Alfred visitera le Canada dans le cours du mois de juin.

Les Directeurs de la ligne Galway ont autorisé le prélèvement d'une somme additionnelle de 600,000 au moyen des actions (*preference shares*), a 7 p. 100.

La coalition des ouvriers maçons autres prend, à Londres des proportions menaçantes si ces derniers continuent à refuser les offres de leurs patrons. Tous les grands contracteurs se sont déterminés à fermer leurs chantiers, et il résultera de cette mesure que 45,000 ouvriers resteront sans emploi. Des négociations se font actuellement pour le transport à New-York, par le *Great Eastern*, de 1,200 allemand qui se rendent au territoire des Mormons. On fait des préparatifs pour le transport d'ouvriers belges en Angleterre ou il recevront des gages bien plus élevés que dans leur pays.

FRANCE.—Le général de Goyon a reçu l'ordre de ce pourvoir de vivres pour l'armé française à Rome dont l'occupation doit se prolonger à 6 mois.

Les journaux de Paris ont obtenu la permission de publier l'allocution du Pape.

ITALIE.—Les débats sur la question romaine continuaient dans le parlement italien. Les orateurs appuyaient généralement la séparation du pouvoir temporel du pouvoir spirituel. Plusieurs autres membres ont proposé de proclamer simplement Rome, comme capitale de l'Italie et d'en appeler à Napoléon pour retirer ses troupes de cette ville.

AUTRICHE.—Des décrets impériaux ont accordé à la Vénétie Lombarde le privilége d'envoyer 20 députés au conseil de l'Empereur.

POLOGNE.—On rapporte que de nouveaux troubles ont éclaté le 25 à Varsovie. Le peuple a brisé les vitres du général Armstucky.

Les réformes suivantes ont été publié le 25 à Varsovie :—

Abolition des règlements de l'instrution publique ;

Commission spéciale concernant le culte public.

Création d'un établissement national de premier ordre pour l'instruction publique, et particulièrement l'ouveture d'une école de Droit.

DÉPARTEMENT DES POSTES.

Le rapport du Maître-Général des Postes vient d'être déposé sur les bureaux de l'Assemblée Législative.

Il établit d'une manière lucide la condition prospère de cette branche du service public durant l'année finissant le 30 septembre 1860.

A cette date, le nombre des bureaux de poste ouverts était de 1698, dont soixante-neuf nouveaux durant l'année.

Il a été ouvert, aussi durant l'année, 331 milles de nouvelles routes postales et pourvu ainsi à un service additionnel embrassant en total une étendue de 108,000 milles.

Un tableau comparatif indique l'augmentation des lettres, la dépense encourue par le département et le montant du revenu perçu pendant les dix dernières années.

Ainsi, en 1852, le nombre des bureaux de Poste était de 840 ; les routes postales d'une étendue de 8,618 milles, et d'un parcours annuel de 2,930,000 milles ; 3, 700,000 lettres étaient annuellement expédiées par la Poste, et le revenu, déduction faite des lettres non réclamées, s'élevait à $230,629.00.

En 1860, le nombre de bureaux de Poste est de 1699 ; l'étendue des routes postales, de 14,202 milles ; le parcours annuel des malles, de 5,712,000 milles ; le nombre de lettres transmise par la poste, de 9,0000,000 ; le revenu, déduction faite des lettres non réclamées, s'élève à $658,451,99.

Voici quels ont été les principaux items du revenu durant l'année :

Sur ports de lettres perçus sans l'emploi des estampilles	$404,462.11
Sur la vente d'estampilles et d'enveloppes estampillées	202,204.05
Sur le transport des journaux canadiens et la vente d'estampilles pour journaux £50,422.41	
Sur les journaux américains 15,000.00	
Total pour les journaux	$65,422.41

La loi adoptée en juillet 1859, qui a imposé un port additionel de deux cents sur les lettres non payées d'avance et qui a rétabli l'impôt pour le transport des papiers-nouvelles expédiés par la poste, a fait sentir son influence durant l'année, et c'est à elle qu'est due principalement la grande augmentation signalée dans le revenu de 1860, comparé avec celui de 1859. Cet état de chose donne raison à ceux qui avaient prédit qu'en 1860 les frais du département seraient couverts par ses récettes.

La dépense du département pour les frais et déboursés de tous genres, sauf seulement le service de la malle par le chemin de fer, est..................	$535,000
Pour le service des malles par chemin de fer, sur 1800 milles de parcours, sur laquelle voie les malles sont maintenant transportées plus ou moins fréquemment (quelques-une ayant lieux deux fois par jour, et d'autres une fois seulement,)les frais sont eu moyenne ceux payés par l'ordre en Conseil de septembre 1858..................	$120,000
Dépenses totales	$655,000

Ce résultat satisfaisant fait espérer à l'auteur du rapport que dans un laps de temps, comparativement court, le port des lettres pourra être réduit à trois cents au lieu de cinq, comme il l'est aujourd'hui, ce qui, autant que le permettra la valeur relative de notre monnaie courante, se rapprochera du *penny* sterling adopté en Angleterre.

Voici le tableaux des déboursés faits pour le service des malles :

Pour transport en voiture, à cheval ou a pied..................	$174,563.33
Par bateaux à vapeur.	14,587.40
Par chemin de fer	110,568.06
De stations de chemin de fer à d'autres, aller et venir............	33,099.14
Pour serrures de malle, accommodage ou acquisition de nouvelles malles, etc..........	2,350.35
Total pour le service des malles..	$335,168.38
Salaires et commissions.......	249,366.81
Allocations aux Maîtres de Poste pour loyer de bureaux, etc....	7,302.40
Idem Idem papeterie,	6,372.06
Impressions générales : formules, annonces, papeterie, etc	20,743.09
Estampilles, cachets de bureaux de poste, balances et poids, chauffage, luminaire, dépenses de voyage et autres divers déboursés,	26,296.57
	$645,249.31

En 1859, le service des malles par chemin de fer a coûté $28,278.98 ; en 1868, il a coûté $110,568. Les autres déboursés des deux années ont peu varié.

Sous le titre de correspondance avec l'Europe, le rapport mentionne les particularités du contrat passé entre le gouvernement et les propriétaires de la ligne des steamers océaniques. Des calculs faits avec soin montrent la durée des traversées, aller et venir, le nombre des passagers, le montant et la description des chargements, etc.

La durée moyenne des traversées de l'Europe au Saint Laurent, a été de 11 jours 19 heures ; du Saint Laurent en Europe, a été de 11 jours 1 heure.

Moyenne des traversées par la voie du Saint Laurent 11 jonrs 10 heures.

La durée assignée dans le contrat était de 13 jours.

La durée moyenne des traversées de l,Europe à Portland, a été de 12 jours 1 heure ; de Portland en Europe, elle a été de 11 jours 6 heures ; moyenne des traversées, voie de Portland : 11 jours 15 heures.

La durée assignée dans le contrat était de 14 jours.

6,795 passagers ont été transportés de Liverpool en Amérique et 3,982 de l'Amérique à Liverpool.

Les chargements ont été, pour Quebec, de 3, 282 tonnes et pour Montréal de 25,134.

Le montant reçu du bureau de poste des Etats-Unis pour le transport des malles en Europe durant l'année 1860, a été pour le trimestre expiré le 31 mars :

1860..................			$28,223.16
Idem	Idem	20 juin.	20,232.16
Idem	Idem	30 sept.	26,280.68
Idem	Idem	31 déc.	29,906.68
			$104,641.68

Voici quel a été, en 1860, le nombre des lettres échangées entre les Etats-Unis et l'Europe, par la voie des steamers canadiens :

L'Angleterre en a expédiées et reçues	500,000
La France et la Belgique..........	70,000
La Prusse..........................	50,000
	610,000

La correspondance avec les États-Unis a plus que doublé. Voici le montant des ports imposés sur cette correspondance, en 1860 :

Perçu aux États-Uuis..........	$86,882.74
"en Canada....................	91,240.65
Total..........	$178,132.39

Sur 480,000 lettres enrégistrées durant l'année, par les agents du département, le département en a livré 479,980, dont il possède les reçus.

L'usage des estampilles augmente dans une proportion énorme, mais il n'en est pas de même des enveloppes estampillées qui sont encore peu employés. En 1858, l'emploi des estampilles de 5 cents s'est élevé à 712,200 ; en 1859 à 1,386.600 et en 1860 à 2,576"700.

Il a été émis 23,615 mandats d'argent payables dans la Province donnant ensemble un total de $1,096,462.69.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 2 avril 1861.

La chambre s'est réunie aujourd'hui.

Des bills ont été introduits ponr la consolidation de la dette de Peterboro, relativement au collége Wesleyan.

Sur motion de l'hon. M. Alexander, secondé par l'hon. M. Campbell, il a été ordonné de délivrer des copies de toute correspondance entre le gouvernement provincial et impérial, concernant les subsides postaux accordés par le gouvernement aux diverses lignes des steamers océaniques partant de la Grand-Bretagne pour ce continent.

Le comité des privilèges ayant fait rapport du décès des Honorables Peter McGill et de Blacquière, la chambre s'est ajournée jusqu'à demain.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 2 avril 1861.

La chambre s'est réunie à 3h, et, après les affaires de routine, il a été présenté certains projets de loi concernant l'exemption de saisie et exécution, relativement au Bas-Canada ;—pour amender la loi relative aux jurés et au jury dans le Haut-Canada ;—pour amender la loi de l'impôt (*assessment law*) du Haut-Canada ;—aussi un bill relatif aux Sessions de la Paix dans le Haut-Canada.

En réponse à certaines questions, les ministres ont déclaré qu'il avait été fait une avance à la compagnie du Grand-Tronc en vertu du vote de la chambre ;—qu'aucun changement n'avait été proposé dans le tarif, excepté en ce qui concerne l'article du foin ; —que la question de l'usage des remorqueurs à vapeur du canal Welland était sous considération, mais qu'attendu des circonstances incontrôlables, ce bill ne serait probablement point présenté cette année, et que l'amélioration de la navigation du golfe St. Laurent était actuellement l'objet de l'attention du gouvernement.

Les bills suivants ont été présentés par les membres du gouvernement :—

Pour pourvoir à une loi contre les factures frauduleuses ;—pour réduire le quorum de la cour d'appel du H. C. de 7 à 5., et pour amender la loi relativement à la vente ou distribution illégale du poison : — pour amender l'acte relatif à l'extradition des félons fugitifs des Etats-Unis.

Le procureur-général McDonald a donné avis qu'il présenterait, mardi prochain, un bill pour l'administration des banqueroutes *Bankrupt Estates* dans le Haut-Canada.

Plusieurs rapports sur diverses matières ont été ensuite mis sur l'ordre du jour.

La chambre s'est ajournée à 6 heures.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 3 avril.

M. Simpson propose un amendement au projet de loi sur les licences ; perdu 15—29.

Même majorité pour la 2de lecture du projet de loi.

M. Boulton propose la seconde lecture du bill relatif à l'élection des directeurs des corporations de chemins de fer, banques et autres ; remis à une semaine à la suggestion de M. Vankoughnet. L'amendement à la loi des écoles communes, les bills relatifs aux cartes, plans, etc., à la vaccination subissent 2de lecture.

Et la Chambre s'ajourne.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

3 avril.

Sur motion de M. McGee un comité est nommé pour prendre en considération la meilleure direction pour le service des émigrants.

Sur motion de M. Archambault, il fut résolu que la chambre s'assemblerait lundi prochain pour l'adoption de certaines resolutions ayant rapport à l'établissement d'un nouveau tarif des Pilotes, entre Montréal et Québec.

Les débats au sujet des irrégularités des livres de poll du township de Granby, dans l'élection de Shefford, furent repris et duraient encore quand le rapport fut expédié.

New-York, 2 1861.

Les élections municipales qui ont eu lieu hier à Cincinnati et à St. Louis ont eu pour résultat une victoire décidement anti-républicaine, la majorité démocratique et fusionniste dans les deux villes, ayant été de 2,000 à 3,000 votes.

L'élection d'hier dans le Connecticut a été favorable aux républicains.

Une session du cabinet a eu lieu hier à 11 heures, àpropos des nouvelles récemment reçues du Sud qui sont encore ignorées du public.

Le Président Lincoln s'étant trouvé indisposé hier, n'a pu recevoir personne.

Un correspondant de la *Tribune* à Washington annonce que le général Scott a affirmé que le gouvernement n'avait jamais eu l'intention d'abandonner la forteresse de Monroe. Les principes énoncés dans le discours d'inauguration ne seront point abandonnés, et si une nécessité est acceptée quant au fort Sumter, il n'en sera pas ainsi ailleurs.

Une dépêche du *Times* dit que le vaisseau de guerre *Pawnee* a été expédié au fort Sumter pour faire discontinuer le commandement du major Anderson.

Les autres forts ne doivent point être inquiétés.

NOUVEAUTE EN CHAUSSURE—Nous avons vu avec beaucoup de plaisir l'établissement de chaussures que M. M. Lapierre et LeBeau viennent d'ouvrir dans une des Bâtisses de J. Aumond Ecr. Rue sussex. Cet établissement peut être placé sur un pied d'égalité avec les mellieures maisons de ce gengenre, si non en quantité du-moins en élégance, en goût et en qualité.

Le magazin de M. M Lapierre & Le-Beau fait justement honneur à ses propriétaires et au commerce canadien de cette ville. Nous sommes convaincu d'avance que ces Mess. ne manqueront ni d'encouragement ni de nombreuses pratiques.

Faits Divers.

BON MOT DE *l'Hon. Dubord*.—On reprochait à ce M. qu'il n'avait obtenu que l'infime minorité des suffrages de sa division. "Quoi, répond-t-il on m'accuse d'avoir été mis à la porte de la Chambre, l'année dernière, parce que j'avais obtenu trop de votes (15,000) et maintenant l'on veut me refuser celle du Conseil sous pretexte que je n'en ai pas assez! Le monde n'est jamais content !"

☞ MEURTRE ATROCE.—On écrit de Napoléonville (Louisiane), sous la date du 15 Mars, à l'*Abeille* de la Nouvelle Orléans :

"Un des patriarches du pays, le docteur Joseph Martin, est mort lundi dernier, sur son habitation, Il était âgée de 83 ans, et il laisse à ses quatre enfants un nom vénéré et une grande fortune. Il a été enterré mercredi et la cérémonie funèbre a été célébrée avec une grande pompe dans l'église de l'Assomption. Parmi ceux qui assistaient au convoi, se trouvait le docteur Williamson de Napoléonville qui, le soir même, tombait devant sa porte victime du plus odieux assassinat, presque d'un parricide, et dont le corps est venu remplacer hier dans l'église de l'Assomption, celui du docteur Martin. Voici les renseignements que j'ai recueillis sur cette triste affaire.

"Le docteur Williamson habitait a deux milles au dessous de Napoléonville sur le bord du bayon. Il possédait une grande fortune et jouissait de l'estime universelle. Il apportait dans l'exercice de sa profession un dévouement inalterable pour ses malades, se dérangeait aussi bien pour les pauvres que les riches. Marié mais sans enfants, le docteur avait comblé de ses bienfaits les deux frères de sa femme. Henri G.... et Frank G.... C'est lui qui avait élevé ce dernier qui est âgé de 24 ou 25 ans. Mais Frank avait mal répondu à ses soins et le docteur, après lui avoir pardonné bien des fautes, avait fini par lui interdire l'entrée de sa maison. Henri continuait à habiter chez le docteur Martin. Le soir, M. Williamson va visiter un malade et revient chez lui vers les huit heures. Au moment où son petit domestique ouvrait la barrière pour faire entrer la voiture, deux hommes se présentent, et tandis que l'un deux saisit la bride du cheval, l'autre s'avance vers la voiture, demande si c'est bien le docteur Williamson et décharge six coups de révolver, qui font tomber le docteur baigné dans son sang.

"Le petit nègre s'était enfui, et lorsque les gens de la maison arrivèrent au bruit des détonations, ils trouvèrent M. Williamson à terre à quelque distance du *buggy*. Il avait reçu quatre balles et avait dû être tombé à terre, car deux des blessures étaient à la poitrine, une derrière à la hanche. Quelques instants plus tard, lorsque les voisins avertis vinrent examiner le corps et interrogèrent le nègre; ils remarquèrent l'attitude embarrassée de Henri G. Il répondit d'une façon évasive à plusieurs questions, et quelqu'un lui ayant demandé "où étiez-vous donc au moment de l'"assassinat ?" il répondit : "j'étais sur la route ; mais ce n'est pas moi qui l'ai tué, c'est mon frère." Il fut immédiatement arrêté et conduit à la prison, où il est encore. Des émissaires furent envoyés à la poursuite de Frank G. qui était en fuite et qu'on avait tout lieu de croire l'auteur de ce forfait. Le docteur Williamson, bien qu'agé de 52 ans, était encore très vigoureux. Sa femme au contraire est d'une faible santé, et l'on dit que n'ayant pas d'enfants, elle avait pris des dispositions testamentaires en faveur de son mari.

"Frank G.... a été arrête hier soir dans une habitation du voisinage, et il est actuellement sous les véroux. On a su que pendant que le docteur était à l'enterrement, Frank était venu voir sa sœur et avait passé l'après midi dans la maison. Il avait un buggy à la porte, et c'est quand ils ont entendu le docteur arriver que lui et son frère sont allés l'attendre à la porte. Il règne une grande effervescence parmi les habitants et le bruit circule qu'on doit venir retirer les deux frères de la prison pour les pendre. Le député du shérif vient de nommer des constables spéciaux pour garder la prison. On craint qu'en laissant à la justice un libre cours, le crime ne soit impuni, car le petit nègre ne peut déposer, et il est possible que Henry G.... rétracte contre son frère ce qui tend d'après les circonstances à établir une complicité de sa part."

Naissances.

A St. Léon, B.C. le 28 mars dernier, la dame de G. Caron écuyer, M. P. P., une fille.

DECES.

En cette ville le 4 du courant M. Charles John Ford, à l'age de 75 ans. M. Ford était probablement un des plus anciens Typographes de l'Amérique. Ses funérailles ont eu lieu samedi après midi au milieu d'un concour considérable d'amis, qui ont accompagné ses restes mortels jusqu'à leur dernière demeure.

En cette ville dimanche matin, a la résidence de son père M. Duncan Kennedy. Ses funérailles ont eu lieu hier à trois heures après midi.

A Montréal le 3 avril courant, Dlle. Cornélie Doucet, âgée de 34 ans.

Desirez vous acheter a bas prix
Tout ce qui est necessaire a la vie
Boissons, Epiceries habillement
Pour argent comptant seulement
☞ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

J. DOSSERT,
PROFESSEUR DE MUSIQUE,
HÔTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT à l'honneur d'informer les amis de la bonne, musique qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile et simple.

Ottawa, avril, 1861.

NOUVEAU MAGASIN DE FARINE

M. A. C. CAMPBELL.
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer ; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent-être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

Un journal de la cité d'Ottawa annonce que des arrangements sont faits pour caserner une compagnie des carabiniers royaux canadiens, dès le commencement de la saison, dans les vastes bâtisses de Sparks Street dont M. Sparks est le propriétaire.

—Dans l'après-midi de dimanche, le chef de la Police était informé qu'un homme du nom de David Maher avait été tué, la veille près de Sainte-Catherine et que Michael Farrell que que l'on accusait de ce meurtre était venu en cette ville pour consulter un avocat. Là dessus le sous-chef de police et le Constable Walsh se mirent à l'affut, et ils ne cherchèrent pas longtemps avant de voir rôder, près de la résidence d'un avocat, rue Saint Louis, un individu, qu'ils soupçonnèrent être leur homme. Quelques instants après, M. Bureau, guidé par par leurs informations, arrêta le nommé Farrell dans la rue du Parloir. Voici comment l'affaire paraît s'etre passée. Samedi après-midi, Farrell se rendait à sa résidence à Sainte-Catherine de retour de la ville, où il avait fait quelques emplettes. Arrivé à un chemin de traverse, il rencontra deux hommes du nom de Maher, aussi de Sainte-Catherine, qui l'y attendaient. Il avait eu quelque différend avec l'un de ces deux hommes, et tous deux se précipitèrent sur lui pour l'attaquer. Alors Farrell saisit une hache qu'il avait dans sa voiture et en frappa David Maher à l'épaule et au cou. Celui-ci tomba immédiatement et Farrell continua son chemin et arrêta à la première maison où il raconta ce qui venait de se passer. D'après une autre version, ce serait, au contraire, Farrell qui aurait été l'agresseur. Quoiqu'il en soit, David Maher mourut dans la soirée des suites de ses blessures. Un détachement de police est parti hier pour se rendre sur les lieux avec l'accusé. Le Coronaire s'y est aussi rendu pour y tenir une enquête. Ainsi nous connaîtrons bientôt la vérité.

—Les dernières nouvelles de la santé de M Geo. Brown laissent peu d'espoir qu'il revienne prendre son siége en chambre après le congé de Pâques, comme on l'avait annoncé. Il paraîtrait que l'état de l'honorable député inspire de graves inquiétudes à sa famille et à ses amis. Le dernier numéro du Globe garde le silence à ce sujet.

☞ COQUETTERIE FEMININE.—Une femme, dit un de nos confrères louisianais, peut résister à la faim, à la soif, à tous les intempéries des saisons ; mais lorsque l'amour du luxe la tient, il y a cent à parier contre un qu'elle succombera. On prétend que le diable tenta notre mère Eve avec une pomme. N'était-ce le respect que nous portons aux Ecritures, nous oserions dire qu'une pièce de calicot eût mieux fait l'affaire. A coup sûr, Eve avait plutôt besoin de calicot que de Pommes, ce fruit se trouvant en abondance dans le jardin qu'elle habitait. Quoi qu'il en soit, les *nouveautés* sont de nos jours l'écueil où viennent se briser la prudence, et souvent la vertu et l'honneur d'une femme. Mary Curran n'a pu résister à la tentation, et lundi dernier, elle s'est appropriée quelques menus articles de luxe dans un magasin de la Nouvelle-Orléans. Pauvre Mary ! elle espérait brillier avec ces ornement, et la voilà entre quatre murailles nues d'une prison, sans qu'il lui reste même la consolation d'un miroir !

Révoltant outrage.—François Molleur, cultivateur de la paroisse de Ste. Marguerite de Blairfindie, a été incarcéré, mercredi dernier, dans la prison commune de cette ville, sur l'horrible accusation d'avoir commis un viol sur la personne de sa tante, Rosalie Béchard, épouse de René Comeau. Il parait que c'est la troisième fois que Molleur a tenté de commettre ce crime.—*Idem*.

Infanticide supposé.—Dimanche soir, le corps d'un enfant nouveau né a été découvert, enveloppé dans des haillons, dans la cour de M. Bernard, marchand de bois, coin des rues Dubord et St. Denis. Le cadavre a été transporté à l'hopital général où une enquête a eu lieu. C'est le troisième crime commis depuis peu de temps par des parents inhumains qu'on n'a pu découvrir.

☞ Ceux qui désirent passer une ou deux soirées agréables, n'ont qu'a aller entendre le PROF. et MADAME MILLAR au Théâtre Royal ce soir, et demain au soir. Les journaux en parlent de la manière la plus satisfaisante.

Grande Nouvelle !!

NOUVEAUX ARRIVAGES

De Marchandises a l'usage des Chantiers.

L.J.B. LAZURE

RUE SUSSEX,
Vis-a-vis la Rue Clarence conduisant au marche de la
BASSE-VILLE,

Vient de recevoir et d'ouvrir un nombre considerable de nouvelles Marchandises consistant en

Des milliers d'habillements

TOUS FAITS,

De toutes descriptions et pour tous les gouts, propres a tous les usages, depuis l'habit de Toilette, jusqu'au Pardessus pour les journaliers. Viz.

Surtouts de Drap noir superfin,
dito Anglais,
dito Français,
dito Allemand,

Surtouts de Tweed de toute grandeur et de toute façon,

Sacs,
Habits de Chasse,

Pentalons de Drap de toute grandeur,
dito Tweed,
dito Drill,
dito Toile,

Vestes de differents gouts et de patrons Varies,

Chemises de fantaisie en toile,
dito en Laine,
dito en Coton,
dito Casimire

Calegons en Laine,
dito en Coton,

Frocks en Laine et en Coton, Pardessus en Laine, et en Toile de toutes description.

DE PLUS

Feutres de fantaisie et Chapeaux de Laine a la
PRINCE DE GALLES,
Turbans et Hungarian, &c.

DEPARTEMENT DES CHAUSSURES

Le Soussigne attire aussi l'attention sur son nouvel assortiment de Chaussures, consistant en

Grosses Bottes et Souliers d'ouvrage,
Bottes de fantaisie en veau Français,
Bottines (Congress.) de cuir patente,
Bottines et Souliers de fantaisie pour Dames et enfants.
Bottine de Prunelle,

AUSSI

Valises, Portes-Manteaux, Sacs de voyage de toute discription.

ENFIN, sur son assortiment de

Graceries et de Liqueurs

Le tout de la meilleur qualites et qu'il vendra avec le plus petit profit.

Avant d'acheter ailleurs faites une visite a

L. J. B. LAZURE.

Ottawa, 10 Avril, 1861.

1861,

CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY,

ONT OUVERT AUJOURD'HUI

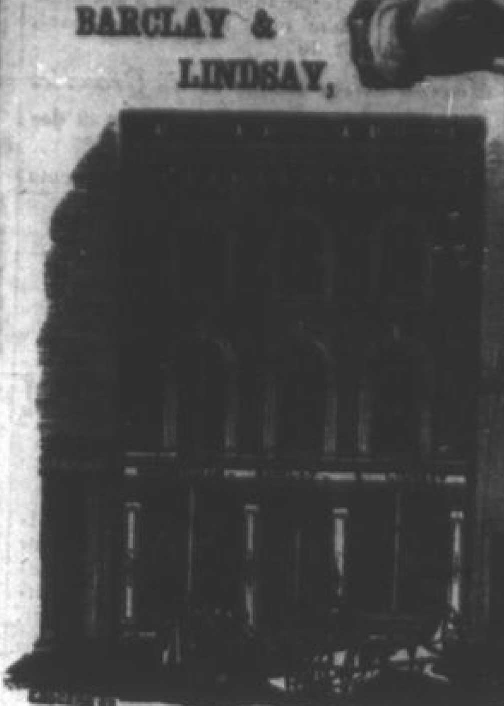

LES MODES LES PLUS NOUVELLES DE
BONNETS,
CHAPEAUX,
SOIES,
RUBANS,
PARASOLS.
MANTILES DE DRAP,
FLEURS,
PLUMES, &c.

Ottawa, 3 Avril, 1861.
1-tf

RESTAURANT & HOTEL NATIONAL.
RUE SUSSEX,
LAFONTAINE,—Proprietaire,

LE propriétaire de cet établissement offre ses plus sincères remerciments à ses amis, et au public pour l'encouragement libéral qu'il en à reçu jusqu'à ce jour ; il espère, par son attention sa ponctualité et son aptitude a bien servir ses nombreuses pratiques, mériter la continuation de leur patronage. LUNCH, DINERS, PLATS D'ENTRÉES et SOUPERS, servis a *TOUTE HEURE*.

Un assortiment de VINS, LIQUEURS et ALES, de la première qualité.

GIBIERS DE TOUTE DESCRIPTION.
HOMARDS, (LOBSTERS) HUITRES.
Préparés de manière a satisfaire tous les goûts.

Tous Ordres laissés à l'établissement ou à la résidence privée du propriétaire, recevront la plus prompte attention.

Ottawa, 10 avril, 1861.

A VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand ;*

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

EN BOIS, A DEUX ETAGES.

AUSSI,

La maison maintenant occupée par M. J. D. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser a ANTOINE ROBILLORD, Prop., GLOUCESTER, C. W. ou à J. D. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ce Bureau.

Ottawa, 6 Avril, 1861.

AVIS.

LE soussigné avertit par ces présentes, qu'il ne sera responsable d'aucune

DETTE CONTRACTEE EN SON NOM

Sans un écrit de sa main.

ANTOINE RATIER.

Ottawa, 6 mars, 1861.
1m.

M. LOUIS DUHAMEL,
MANUFACTUREUR DE VOITURES.

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de

VOITURES DE TOUTES SORTES

Toutes les commandes et réparations qu'on voudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.
2 avril, 1861.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés, Chaines, Clous à river, scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON ! ! ! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,
Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.
RUE SUSSEX OTTAWA,

HOTEL. CHAMPAGNE,
Coin des Rues Sussex et Church,
BASSE VILLE,
OTTWA.

Le propriétaire de cet établissement fait connaître à ses amis et au

PUBLIC EN GENERAL,

Qu'il a à présent en connection avec son Hotel, de grandes et confortables

ECURIES,

Qui seront ouvertes en tout temps, pour l'accommodation de ses pratiques, et des habitants qui visitent le marché.

Les prix seront des plus modérés.

I. CHAMPAGNE.
PROPRIETAIRE.

Ottawa, 2 avril, 1861.

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous les jours à son office.

ALYMER,
C. E.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill," ; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois ; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,

JOHN MORRIS,
Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860. (56)ttf

☞ Les commercants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'improprietés.

MODES D'AVRIL,
BROUGH BUCHANAN & CO.

Viennent de recevoir et d'ouvrir

UN NOUVEL ASSORTIMENT

D'ETOFFES à ROBES des plus NOUVELLES, consistant en

RICHES ROBES A VOLANT ET BRODEES.

Avec un choix de marchandises en Moihair carreauté, deplus un lot considérable de Beze. Leur département de manteaux et articles de modes est très considérables ; le département de chapeaux, de fleurs, de plumes, Parasols, est le plus varié et le plus attrayant que l'on puisse trouver.

M. BROUGH BUCHANAN & Co. Invitent respectueusement les connaisseurs à faire une visite à leur département de

ROBES. DE DAMES ET D'ENFANTS.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Aussi en main un magnifique assortiment de TAPIS de tous patrons et de toute description.

M. LAZURE,

Invite ses amis a visiter ses magnifique

MARCHANDISE NOUVELLE.

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE

[illegible]

Batisse Nouvelle de

J. T. PRUD'HOMME, Rue Sussex

Vis-a-Vis la Rue Clarence.

Prend la liberté d'appeler l'attention des familles et du public en général sur son assortiment choisi et varié de

HARDES FAITES,

COMPRENANT

Surtouts, Draps pour Paltos, Habits de chasse, Culottes, Vests, Chemises, Calçons, Gants, Mitaines, Chaussons, Bas, Cols en soie et coton, Valises; enfin mille autres objets pour le commerce du Printemps et d'Eté.

aussi.

Un assortiment de GROSSES BOTTES, SOULIERS, BOTTINES, CONGRESS,&. pour hommes femmes et enfants,

Aussi,

UN ASSORTIMENT VARIE DE

GROCERIES & LIQUEURS

Thés Tabac, Sucre Blanc et Brun, Caffé Poivre, Piment, Empoie, Riz, Barly, Brandies, Vins, Sirops, &c. &c.,

Le tout sera toujours vendu aux plus BAS PRIX, et avec des conditions les plus libérales.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

MAISON CANADIENNE

Batisses de Mdme. FOSTER,

Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

aussi,

Un lot de CUIR à SEMELLE de GLASGOW à GRAND MARCHE.

75 QUARTS HARENGS du LABRADOR, No. 1 à 20s. le quart.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,

RUE SUSSEX.

Tient toujours en mains un assortiment de

HARDES FAITES, Surtouts, pentalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises etc. etc.,

AUSSI,

Des draps et Casimires de la meilleur qualité à BAS PRIX, et à des conditions libérales.

MAISON DU PEUPLE

BELIVEAU & LEBLANC,

Rue Sussex, Ottawa.

REMERCIENT respectueusement leurs amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il ont reçu, et annoncent qu'ils vendront tout leur fonds de magasin au prix coutant, afin de faire place aux nouvelles marchandises du printemps, et d'été.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

J. T. PRUD'HOMME,

Marchand de Marchandises SECHES,

Groceries, épiceries, Chaussures &c. à des PRIX MODERES.

BATISSE PRUD'HOMME,

RUE SUSSEX.

Ottawa.

NOUVEAU MAGASIN

DE

POELS et d'Articles en FONTE Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et, Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.

Ottawa, 1861.

NAZAIRE GERMAIN,

MARCH AN ET MANUFACTUREUR

DE

Ferblanterie de toute espece

Rue Sussex, Ottawa.

P. S. Tout article en Fer blanc, Plomb, Zinc &c. fait à ordre ou promptement réparé.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,

BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON

ET DE

CHANDELLE D'OTTAWA,

Au Nord de la Rue Sussex.

ON trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très étendu de

SAVONS ET DE CHANDELLES

De la meilleure qualité

B. M'DERMOT & Cie.

Agents.

N. B On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHE pour toutes espèce de suif et de graisse, à cet établissement.

Ottawa, 1861.

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il reçoit maintenant, un assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

On trouvera aussi à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

BOEUF BOEUF BOEUF!

FREDERICK BILL,

Tout en offrant ses plus sincères remerciements à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement à Ottawa, prend la liberté de les informer, qu'ayant acheté de THOMAS McKAY, Ecr., de New Edinburgh, une grande quantité de

BOEUF GRAS, D'UNE QUALITE SUPERIEURE,

Il est maintenant prêt à fournir du BOEUF FRAIS TUE, et a des prix modérés ORDRES RECUS ET PONCTUELLEMENT EXECUTES TOUS LES JOURS.

Les achats sont livrés à domicile, sans charge.

N. B.—Magasins—Trois Porte au Nord du British Hotel.

Ottawa, Fev. 1861.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence.

Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement,

M. EDMOND GERMAIN,

Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

M. GERMAIN, paiera le plus haut prix du marché POUR LES PEAUX VERTES.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

CHANGEMENT D'HEURE,

A commencer de Lundi, 18 Fev. 1861.

Les Trains portant la Malle.

Laisseront Ottawa à 8.30 a.m. et arriveront à la Jonction de Prescott a 11.15 a.m. à temps pour prendre les Chars du Grand Tronc, arrivant à Montréal à 1.30 p.m.

Le train de retour laissera Prescott a 4.00. p.m. a l'arrivée des Chars, (Passager et Fret) du Grand Tronc, venant de Montréal, et arrivera a Ottawa a 6 45. p.m.

Les CHARS D'accommodement, Laisseront Prescott a 6 a.m. a l'arrivée du Grand Tronc (Express de Toronto, arrivant à Ottawa a 9.45. p.m.

Le retour lessera Ottawa a 11.30 a.m. arriveront a Prescott a 3.15. p.m. à temps pour prendre les chars (Passager et Fret) du Grand Tronc allant à l'Ouest.

B. FRENCH, Jr.,
Surintendant.

Prescott, 19 mars, 1861.

Western Assurance Company,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO, *Church Street.*

PRESIDENT: ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT; MARCUS ROUSSIN, Ecr.

Directeurs:

JOSHUA G. BEARD,	MARCUS ROSSIN,
I.C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN McMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE,	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Tresorier: BERN. HALDAN, Ecr.
Solliciteur: ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil: HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur: BENJAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier: BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE

DU

PRINCE DE GALLES.

E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,

Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriente, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents. M. MILES, ne peut être surpassé dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR,

SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c. &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des sappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.—

Il espère pouvoir mériter une part du patronage public.

DEPLUS,—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, qui en trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, mars, 1861.

[illegible]

OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Esprit de vie.
1000 [illegible]
100 [illegible]
100 Boites de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boites de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPAROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété incalculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers, Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c.

Ottawa, mars, 1861. Chez, THOS. PATTERSON. Rue Rideau.

EAUX MINERALES

DE

PLANTAGENET

ET DE

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.

Ottawa, 13 Avril. 1851.

E. E. BEAUDRY,

SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

DE Vasses Sacrés, Montres, Horloges; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenteries.

COIN DES RUES

St. Vincent et Notre-Dame,

En face du nouveau Palais de Justice,

MONTREAL.

IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE

L'EMPOIS PATENTE, DE CLENFIELD,

Voyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on le substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.

Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,

Successeur d'H. S. HUMPHREY.

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

No. 2 Eagle Block, Rue Ford,

OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL.

Où on vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teintures, Medecines Patentés. Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fluid, Instruments pour Chirugiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux

ATELIERS DAGUERRIENS.

Parfumeries,
Peignes,
Savons,

2 Avril. &c., &c.

POMMADE

POUR LE MAL D'YEUX.

M. LE DR. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir dès le premier jour de son application

Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.

LE RESTAURATEUR

DE LA

CHEVELURE,

DU DOCTEUR PARADIS.

(Preparation d'Iodine.)

PATENTE POUR LE CANADA, 1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE très agréable.

Références:—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.

R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.

Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,

COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,

Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE, OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,

BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

Prescriptions préparées avec soin.

Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, audessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,

Ottawa,

DR. BEAUBIEN,

RUE YORK,

Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,

DENTISTE,

Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,

Vis-avis de chez le Dr NELSON,

MONTREAL.

DR. TURCOTTE,

Chaumiere St. Laurent

RUE ST. GEORGE, SOREL.

Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES

CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

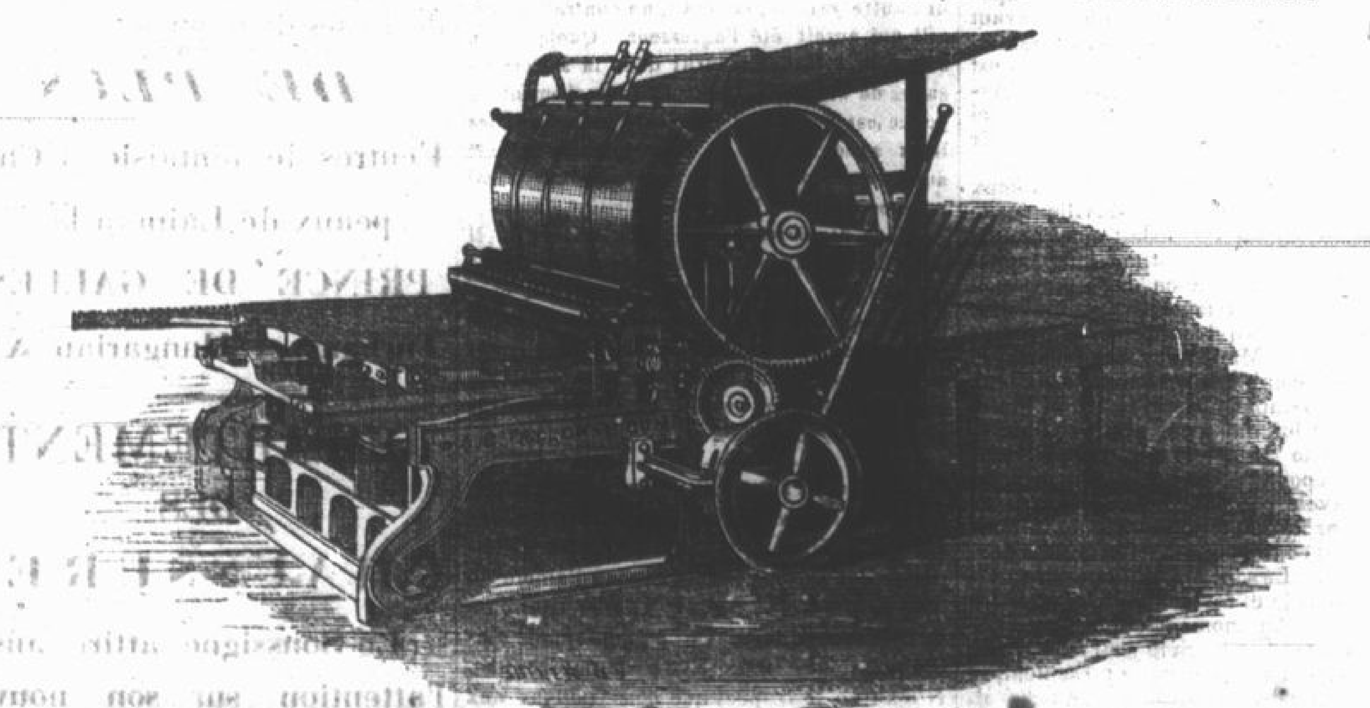

LE COURRIER D'OTTAWA parait deux fois la semaine le

MERCREDI ET LE SAMEDI.

Le prix de l'abonnement est de $3.00. par annee Payables d'avance, ou 3.50. a la fin de l'annee.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1.50.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR:

Six lignes et au-dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "

Les annonces audessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.

Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRE (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionnel	$15.
Les NOTICES SPECIALES et NECROLOGIQUES paieront par ligne	10 "
Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA*," sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants:

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de *copies*, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dentelles, Broderies sur Mousseline, Gants, Bas, Garnitures pour Robes, &c. Toiles, Serviettes ouvrées, Toile ouvrée, Linge de table, Serviettes de Table, Essuie mains, &c. &c.. &c.

Casimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine,

Indiennes: Guingham, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures, Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford

OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION ET ENCANTEURS.

OFFRENT EN VENTE:—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.

Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.

Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.

Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.

Bridgeport. Norwich.

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Glouceste, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Contés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cheveland.

Pennsylvania.

Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.

Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.

Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 338 Chestrent Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,

CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,

DROGUISTE,

Côte Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

EXCHANGE HOTEL,

Vis-à-vis le Marché, RUE YORK,

BASSE-VILLE OTTAWA.

LE SOUSIGNE prend la liberté d'anoncer à ses amis et au public, qu'il a loué pour un nombre d'années, la maison si bien connue sous le nom de

EXCHANGE HOTEL,

Presque vis-a-vis le

MARCHE DE LA BASSE VILLE.

Qu'il vient de réparer et meubler à neuf.—La position qu'occupe son Etablissement, au centre des affaires, est la plus commode et la plus avantageuse qui puisse être offerte à ceux qui désirent visiter les marchés &c.

Le propriétaire de cet établissement peut assurer au public que rien ne sera épargné pour soutenir la réputation déjà établie de sa maison, et la mettre sur un pied à pouvoir offrir tout le comfort désirable.

On pourrait recevoir un certain nombre de pensionnaires soit au mois, soit à la journée, suivant le désire des appliquants.

La table sera toujours fournie de ce que le marché a de meuilleur, et la *Barre*, du meuilleur choix de *Vins, Brandy's, Gin &c.*

THOMAS CLARK,
Propriétaire.

N.B. Il y a aussi, de bonnes et spacieuses écuries, et remises attachées à son établissement.

Ottawa, 24 Février, 1861.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,

Propriétaire.

Ottawa, 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES.

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans **d'Ogdensburgh et des environs,** qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la derniere mode,

Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle blanche et de couleur,

CASIMIRES,

Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,

OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: *Lunch* depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe: aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,

RUE MURRAY,

Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.

Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER.

Ayant meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voygeur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY. BASSE-VILLE,

Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,

Proprietaire.

Ottawa, 1861.

CITY HOTEL

PAR

ISAAC BERICHON,

Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

—Une lettre datée de Berne, le 3 mars contient ce qui suit:

"Je vous fais part d'un événement qui a, produit ici une grande sensation. Mon récit se base sur les renseignements que je tiens de la bouche d'un employé de la police chargé de l'enquète. Trois anglais, qui avaient soupé ensemble hier soir, dans un hôtel, résolurent après minuit, de faire un tour de promenade par la ville. En suivant les rues de Berne en ligne droite, ils passèrent le pont de Nideck et arrivèrent à la fosse aux ours. Martin se trouvait dans la première partie de la fosse, il était séparé de sa femelle, qui a des petits.

"Un anglais, le capitaine Lork, qui a fait la campagne de Crimée, se penche trop avant pardessus la balustrade, perd l'équilibre et se casse le bras en tombant dans la fosse auprès du vieux Martin. Quoiqu'il passe pour le plus sauvage de nos ours, Martin n'attaque pas tout d'abord l'intrus; on prétend même qu'il a reçu sans trop s'émouvoir les coups que l'Anglais venait de lui porter, Par malheur, le capitaine Lork ayant laché la corde qu'on lui avait jetée retombe dans la fosse et va heurter assez rudement Martin, qui regardait d'un air étonné ce qui se passait. C'est alors seulement que sa rage éclate, et la lutte commence entre lui et l'Anglais.

"Un des amis du gentleman veut venir à son secours en descendant dans la fosse, mais il en est empêché par la foule. On a lieu d'être surpris qu'un poste de gendarmes, qui se trouve à trente pas de là, ne soit pas intervenu. On assure qu'une enquète à été ouverte à ce sujet. Ce n'est que plus tard qu'on put retirer de la fosse le corps du jeune homme; il était tout nu et criblé de morsures. Ce matin, à 11 heures, on voyait encore des lambeaux de ses vétements et des mares de sang, indices de terrible la scène nocturne qui s'était passée dans la fosse."

Œufs de chenilles.—On peut faire beaucoup pour prévenir cette été les ravages causés par les chenilles l'année dernière. En éxaminant les arbres, on trouve sur les jeunes branches, ces masses cylindriques d'œufs, à peu près de la même couleur que l'écorse et formant une légère enflûre. Si la branche est de quelque importance, il faut soigneusement racler les œufs et les détruire; mais le plus sûr moyen est de couper la branche et de la brûler avec les œufs. Quelques minutes suffisent pour nettoyer un arbre, ont est certain que tous les vergers seront exempts des ravages de ces insectes destructeurs.—*Idem*

MEILLEUR ORIGINAL

Ottawa, (H. C.) Mercredi matin, 17 Avril, 1861.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

VOLUME I. *(Les Peuples se déplacent quelque fois, mais ne s'anéantissent jamais.)* NUMERO III.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir : le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaitre ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été tranmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goître ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit :—" Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complètement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant ;—" J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsalsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez ; il a été guéri dans cinq semaines. Une antre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douleureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit :—" J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, " élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspésie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérisson de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—sm.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous s'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce ; et nous avons retardé l'introduction du notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public ; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous ; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets ; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents a remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt. Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'Américan House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement e n Dix Minut es

LES PASTILLES PULMONAIRES

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs ; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amyœdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRAYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer

Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES !

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criaide*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asmthe*, l'*Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Pour guérir *l'Asthme, l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie : Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale ; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectue une cure complète.

E. BOYDEN,

Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS dissons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et à toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage ; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus ? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie ? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances ; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Porland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulairs à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. Cest une contrefaçon, on peut facilement le reconnaître au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS !

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE

10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

" C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, diners ou soupers de soirées,

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Lecture donnee devant l'Institut Canadien Francais d'Ottawa,

PAR LE REV. M. EBRARD.

Memento dierum antiquorum, cogita generationes singul s ; interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi : majores tuos, et dicent tibi.

(*Deutéronome, Cantique de Moïse*, 32.)

Souvenez-vous des temps anciens ; rappelez-vous chaques générations ; interrogez votre père, et il vous instruira ; vos ancêtres, et ils vous répondront.

Suite.

Facies non omnibus una ; nec diversa tamen, qualis decet esse sororum, dirai-je avec Ovide !—Chacune des trois grâces porte l'empreinte des traits paternels ; voilà pourquoi elles ont entr'elles tant de points de ressemblance ! De même aussi, Messieurs, est-ce, on peut l'imager, en vertu d'une fraternité éloignée, plus ou moins connue, que nous voyons subsister encore, parmi les Galles modernes de toutes espèce, plus ou moins de traits parfaits de similitude. Cela vient de ce que nous sommes tous frères, tous issus de l'ancienne et immense famille des Celtes ou Gaulois de la Gaule antique, devenue plus tard, Dieu aidant, sous le sceptre victorieux des rois gallo-franks et surtout des empereurs Charlemagne et Napoléon, la *vielle belle France* nom qu'elle doit jamais perdre, parce qu'il sera toujours vrai de dire qu'elle est presque, comme le Ciel, une beauté toujours ancienne et toujours nouvelle ! ! . . . .

Eh bien, Messieurs, s'il m'est permis de tirer comme une conclusion morale de cette petite digression,—que doit-il résulter, pour nous, de cette ressembance plus ou moins complète entre les diverses espèces du genre gaulois, provenant de la communauté d'origine ? . . . . C'est qu'il doit exister sans cesse entre nous, qui sommes les gallo-francs, et nos frères d'origine et surtout de religion qui sont les Gallo-Saxons, les rapports les plus fraternels, l'union la plus entière et la plus cordiale, aussi longtemps que nos intérêts et nos droits les plus chers ne sauraient en souffrir. Je me croirais bien payé, Messieurs, pour cette lecture, si j'avais réussi à raviver un peu en vous tout le feu sacré des affections religieuses et nationales ; à ranimer, spécialement au sein de la jeune société catholique d'Ottawa, le respect du passé, l'amour du présent, et à fonder en quelque sorte, sur le rappel des grandes vertus et des habitudes héréditaires de notre race, la foi et l'espérance en l'avenir ! Je ne m'arrêterai pas sur cette considération toute de sentiment ; son importance même pourrait m'entrainer loin de mon sujet. Seulement, consultez, là-dessus, Dieu et votre cœur, Messieurs ; ils vous en dirons plus long et mieux que tous les lectureurs et que tous les livres du monde ! . . . .

Examinons à présent les Gaulois en détail et d'aussi près que possible.

D'abord, que ces hommes fussent beaux et bons soldats, personne n'en doute. En effet, un bon soldat est essentiellement brave, vaillant. Or, rien de plus courageux que le Gaulois. Le Gaulois ! mais il ne craignait qu'une chose, la chûte du Ciel ! . . . . Le danger, les privations de toute espèces, les marches forcées, les exigences de la discipline militaire, les coups, la mort même, rien n'aurait pu le faire frisonner. Tout cela, au contraire, n'était que l'objet des suprêmes aspirations du guerrier des Gaules, pendant les jours du combat. Venait-il à mourrir, s'avez-vous, Messieurs, qu'elle était son épitaphe ? . . . La voici ; elle est courte, mais caractéristique :—" Il tomba, rit, et mourut !" Remarquez, Messieurs, cette joie sublime du Gaulois expirant . . . Ajoutez à cette bravoure une taille et une force herculéennes. Comme les Turcs et les Zouaves, les Gaulois faisaient fuir les Romains (les meilleures armées du monde cependant), rien qu'en criant, qu'en se laissant rouler à demi-nus, le long des collines escarpées, sur leurs larges boucliers : rien qu'en apparaissant tout-à-coup, avec fracas, aux yeux d'ennemis surpris et terrifiés de la présence de ces géants, aussi épouvantable à entendre et à voir que difficiles à combattre et à repousser. " Près d'en venir aux mains, les Gaulois, comme les Francs, serraient leur bouclier contre leur bouche, et faisaient entendre un mugissement semblable au bruit de la mer que le vent brise contre un rocher ; puis, tout-à-coup poussant un cri aigu, ils entonnait le bardit à la louange de leurs héros, en frappant sur leurs grand boucliers en cadence." Ce mot BARDIT signifie Hymne, ou chanson de guerre ; du mot *bardes*, nom sous lequel on désignait les poëtes-musiciens parmi les nations Celtiques. Ces Tyrtées gaulois étaient en grande vénération ; ils cumulaient quelquefois les fonctions de barde, de prêtre, et de législateur. Il aurait fallu voir dans la bataille, le colossal Gaulois avec les yeux d'un bleu vert, avec ses moustaches rousses et pendantes, avec ses long cheveux rouges relevés au-dessus du crâne, pour retomber en arrière comme la queue d'un cheval ; ou bien rabattus des deux côtés de la tête, et descendant en boucles flottantes sur ses épaules nues. Ils avaient un grand soin de leur chevelure, " et de leurs moustaches," qu'ils ne manquaient jamais de teindre en roux (leur couleur favorite), au moyen d'un mélange de chaux avec de la cendre de frêne et de cèdre. Les femmes Gauloises, non moins coquettes, s'étaient imaginées, pour donner à leur peau toute la blancheur possible, de la frotter d'écume de bière, " ou cervoise " (*cervisia*), espèce de boisson non fermentée, quelquefois même tournée, dont le guerrier ou le chasseur Gaulois était fort avide. Peut-être en avez-vous dejà fait la remarque, Messieurs, il existe assez de ressemblance entre ces vieux Gaulois, si beaux et si braves soldats, et les guerriers français de nos jours. Nos zouaves et nos hussards ont aussi leurs *cosmétiques*, seulement, plus raffinés et plus variés en couleur, *sauf* toutefois la stricte uniformité de l'ordonnance militaire. Les cantinières d'aujourd'hui, quoique certainement moins impressionables et plus habituées que les anciennes Gauloises aux ardeurs d'un soleil méridional, ont d'ailleurs bien d'autres fords à leur service que l'écume de bière. Et quant à nos bardits, qu'il me suffise de vous en mentionner deux seulement : le premier, que vous aimez tant, "*Partant pour la Syrie*," œuvre de la Reine Hortense, mère de Napoléon III ; et puis surtout, ce chant sublime, et j'oserais presque dire inspiré de la Marseillaise, éclos sous les touches frémissantes du patriotique "*Rouget de l'Isle.*"

Il me resterait, Messieurs, pour vous donner plus de preuves de la belle apparence de nos vieux soldats Gaulois, à vous faire la description de leur costume, de leur toilette et de leur équipement militaire, dont ils poussèrent plus tard le luxe et la richesse jusqu'à l'excès, soit par goût et par inclination, soit par vanité, soit par enthousiasme martial et par esprit soldatesque ; mais les détails en seraient trop long. On peut, d'ailleurs, les trouver reproduits en entier dans les Etudes Historiques de M. de Chateaubriant, et dans les ouvrages si conscientieux des principaux auteurs de l'Histoire de France, et entr'autre de MM. Thierry, Michelet, Théophile Lavallée, et de tant d'autres, sans oublier l'américain Goodrich, auteur de cette excellente Histoire de tous les Peuples. Je me bornerai à vous dire un mot de leur armure et de leur accoutrement ; la première était une vraie parroplie : Quatre ou cinq armes offensives, et presque autant de défensives. La chevalerie du moyen âge devait les réduire à peu près de moitié, en les bornant, au moins généralement, d'une part ; à la lance, à l'épée, et au javelot ; et de l'autre, au bouclier, à la cuirasse ou cotte de maille, et au casque. N'oublions pas de dire que les anciens Gaulois étaient d'excellents cavaliers, et d'habiles conducteurs de chars militaires. Les gens du nord, entr'autre, excellaient en ce genre de combats de cavaliers et conducteurs de chars de guerre.

En général, pendant la bataille, l'armée des Gaulois formait une espèce de triangle, dont la pointe prenait toujours l'ennemi. Semblable à la redontable phalange macédonienne, ce triangle, ce coin armé, bouleversait tout sur son passage, et favorisait puissamment, en outre, la résistance quelquefois par trop faible, des anciens Gaulois. Je dis *par trop faible*, car plus les Galls étaient impétueux dans la première attaque, au premier choc, plus ils perdaient courage au moindre échec. C'est ce que nous confirme Tite-Lite : " Gallorum prima prœlia, plùs quam vinorum ; postrema, plùs quam fœminarum !" conséquence funeste de la mobilité gauloise ! . . . . Une fois leur fougue calmée, ils perdaient confiance et se plaissaient à battre à la moindre opposition un peu soutenue. Comme les Français actuels, du moins, en général, les Gaulois, seuls ou isolés, doutaient du succès. Leur confiance n'était nullement personnelle ; elle reposait presque toute par la valeur qu'on supposait à son voisin ; aussi, quand ils étaient en nombre compact et suffisant, il était bien rare qu'ils eussent le dessous . . . .

Nous aurions encore à parler, pour plus de développement, du *trimarque Gaulois*, espèce d'association militaire composée de trois guerriers comme serait, par exemple, le chevalier, l'écuyer, et le servant d'armes. Le trimarque était exclusivement propre à la cavalerie gauloise ; On y voit la chevalerie en germe.

Quant à l'accoutrement ou à l'habit ordinaire des Gaulois, ils participait à la fois de leur double nature de guerriers et de chasseurs. Pantalons larges et liés aux genoux par des courroies ; vestes de toile grise, recouverte d'une espèce de manteau ou de blouse gauloise (SAGUM, Saie ou Sayon) ; grand casque en cuivre, surmonté d'une aigrette, représentant une bête féroce ; tels étaient les principaux articles de la toilette gauloise.

Nous ne croyons pas devoir beaucoup insister, Messieurs, sur ces détails purement physiognomoniques. Mais, ce qu'il importe de vous faire remarquer, c'est que Jules-César, le conquérant et le pacificateur des Gaules, avait toujours été frappé des immenses ressources que ces provinces pouvaient lui offrir. Il fallait discipliner la fougue de ces hommes ardents, ménager leur susceptibilté ombrageuse, les flatter pour en faire des héros. Jules-César, comme tous les ambitieux, se mit à flatter les Gaulois. L'histoire si courte de son principat est toute rempli des hauts faits de ses légions gauloises et en particulier de sa Dixième, "Palanda," par ce qu'elle portait une alouette au bout de son enseigne. On les trouve au premier rang à Phorsale et à Munda, où ils décidèrent la victoire. Aussi, Messieurs, Jules-César les récompensaient magnifiquent. Ils lui avaient donné la victoire, il leur donna les richesses et surtout les honneurs qu'ils ambitionnaient par dessus tout. Ils eurent la meilleure part dans les dépouilles du monde. Ils vinrent s'asseoir dans le Sénat, entre Cicéron et Brutus. Ils entrèrent dans la cité romaine, aux mêmes titres qu'y étaient entrés autrefois les habitants du Latium et de l'Italie Méridionale. On a dit que si Jules-César eut vécu, il aurait introduit dans Rome toutes les nations du monde. Les hommes jusque-là deshérités, se seraient réunis à l'ombre de la ville éternelle, pour la première fois, peut-être ; ils auraient senti qu'ils étaient frères, et se seraient donné le baiser de paix, mais il était réservé au Christ, fils de Dieu, d'opérer ce prodige tout divin.

(*A continuer.*)

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

PREMIERE PARTIE.

LA CHATELAINE.

I. — *La Rance.*

Suite.

Au dernier commandement de Jeannin, Aubry retint la bride d'instinct et trop tôt. Son cheval obéit au mors et dévia. La lance d'Aubry vint frapper la quintaine en dedans. La quintaine vira, et la gaule sonna sur l'acier de son casque.

Aubry chancela, tout étourdi, tant le coup était bien appliqué.

" Es-tu blessé ?" cria Mme Reine qui trembla.

La brunette reprit sa broderie en haussant les épaules. Aubry la vit et ce fut un grand crève-cœur, car il devint tout pâle.

" Non, non, ma Mère, répondit-il, je ne suis pas blessé. Ce n'est pas le coup de bâton de l'Anglais qui m'a fait le plus de mal !

—Qu'est-ce donc, enfant ?" demanda Mme Reine.

Aubry ne répondit point cette fois. Son regard rencontra l'œil noir de Jeannine qui se levait sur lui furtif et repentant,

" Allons ! messire ! s'écria l'homme d'armes ; prenez du champ et fournissez une autre course !"

Aubry était piqué vivement. Il lui fallait sa revanche. Certes, son grand désir de toucher juste lui venait en partie de la présence de sa mère. Mais une bonne moitié de ce désir, soyons franc, les trois quarts et peut être un peu plus, se rapportaient à la gentille brodeuse.

Une moqueuse pourtant, qui avait haussé les épaules sans pitié !

Une sournoise, qui se cachait, pour rire, derrière l'épais rideau de laine drapé au coin de la croisée !

Oh ! que messire Aubry la détestait ! — Et qu'il l'aimait !

" Jeannin, mon ami, dit Mme Reine à sa fenêtre, songez, je vous prie, que mon fils relève des fièvres, et ne le fatiguez pas.

— Je suis à vos ordres, noble dame, répliqua l'homme d'armes en saluant ; quand vous me direz : Assez ! nous finirons."

— Eh ! Jeannin, mon ami ! s'écria la châtelaine avec un mouvement d'impatience. Dieu ! maître Jeannin, nous savons bien que vous ne donnez point ces leçons à messire Aubry pour votre plaisir !"

Jeannin la regarda étonné.

" Vous vous trompez, noble dame, dit-il avec respect ; c'est pour mon plaisir que je suis à cheval auprès du fils de mon maître."

Il salua une seconde fois et rejoignit l'adolescent qui était déjà loin.

Mme Reine était toute pensive.

Reine de Maurever, veuve de messire Aubry de Kergariou, chevalier, seigneur de Roz, de l'Aumône et de Saint-Jean des Grèves, n'était point une tête légère, tournant à tous vents et ne pouvant donner aux petits mystères de sa conduite d'autre explication que sa fantaisie. C'était un excellent et digne cœur. Elle avait été le modèle des épouses ; elle était la meilleure des mères.

Dix-huit ans auparavant, un temps où le duc François de Bretagne expirait par la mort le meurtre de son frère Gilles, Reine de Maurever avait au front tout ce que la poésie et la beauté peuvent mettre de couronnes. La jeunesse de Reine avait été un roman hardi et pieux ; son père et son fiancé, proscrits tous deux, lui avaient dû tous deux leur salut. Elle allait, en ce temps, amoureuse et bien-aimée, du cachot où pâlissait son amant au rocher désert où le vieux chevalier Hue de Maurever avait faim. Les bonnes gens du mont, la voyant seule contre tous braver la mer, les sables mouvants des tangues et les hommes d'armes qui faisaient la chasse humaine avec des lévriers cruels, les bonnes gens disaient qu'elle glissait, la nuit, sur un rayon de lune comme la Fée des Grèves, dont ils lui avaient donné le nom.

Reine avait alors seize ans. Elle était plus vaillante encore que jolie.

Plus tard, elle devint dame de Kergariou, et quel charme nouveau ! le sourire des jeunes mères ! . . .

Maintenant, le fils de Reine porte la lance. Reine est jeune encore ; elle est toujours jolie, et cette neige légère qui couronne son front sans rides adoucit l'azur foncé de ses yeux. Est-ce bien cependant la Reine d'autrefois ? . . .

Quand elle eut suivi un instant de l'œil la retraite de Jeannin, le beau t vaillant soldat, son regard se tourna rapide, presque méchant, vers la partie de la façade où s'ouvrait cette seconde croisée, la croisée de la brodeuse aux yeux noirs.

On ne la voyait nullement, la gentille Jeannine. Elle était bien cachée pour Mme Reine. Mais Mme Reine la devinait à travers l'épaisse saillie de pierre. Mme Reine devinait encore autre chose, et ses sourcils délicats se fronçaient malgré elle.

Le fils unique du chevalier Aubry ne pouvait pas épouser une vassale !

Voilà pourquoi Mme Reine avait parfois des mouvements d'impatience lorsqu'elle parlait à ce bon, à ce loyal, à ce brave Jeannin.

Jeannin, qui s'appelait en ce temps le petit Jeannin, pêcheur de coques dans les sables, Jeannin avait été le bras droit de la Fée des Grèves, Jeannin avait aidé messire Aubry de Kergariou le père à vivre et à mourir. Depuis lors, Jeannin veillait sur l'orphelin comme une seconde providence. Mme Reine savait tout cela ; elle n'était point ingrate. Elle aimait Jeannin ; elle aimait aussi Jeannine, la gentille fillette. Mais elle était mère. Mais vous ne trouverez point de femme qui garde ce facile cœur de seize ans après sa trentième année.

Saurait-on, cependant, assez excuser et chérir ces femmes, sanctifiées par le mariage fécond, qui sont mères jusqu'au bout des ongles et qui s'isolent dans l'abnégation égoïste du sentiment maternel ? Nous suivons tous dans la vie, d'un regard attendri, ces femmes qui ont en effet tout oublié, excepté la grande passion de la famille, ces humbles et bourgeoises héroïnes qui s'effacent, qui meurent au *moi* humain, pour s'incarner en autrui, et qui veillent, s'exagérant le zéle, prenant tout caillou pour une montagne, toute fondrière pour un abime, au-devant des pas de l'enfant idolâtre.

Ne sont-elles pas, ces femmes, ces mères, l'expression la plus touchante de la providence de Dieu ?

Seulement la pauvre Jeannine n'en pouvait mais. Il faut être juste envers chacun. Avoir seize ans n'est pas non plus un crime.

Ces mères veuves, à qui la mort a imposé la plus sérieuse de toutes les responsabilités, dépassent le but parfois, Jeannine n'était pas cause d'être belle.

Ce que Mme Reine avait deviné par la puissance de sa seconde vue maternelle, Jeannine n'en savait trop rien. Jeannine ne savait pas que messire Aubry l'aimait. Messire Aubry, lui, ne s'en doutait guère non plus.

Et Jeannin, ce bon Jeannin, le plus innocent de tout et le plus malmené par Mme Reine, Jeannin fût tombé de son haut si on lui en avait dit seulement le premier mot !

Voyez la subtilité ! les mères ne veulent point se souvenir de leurs seize ans, et c'est parce qu'elles s'en souviennent qu'elles voient à travers les murailles de granit, qu'elles devinent, en un mot qu'elles sont sorcières !

Cette fois, messire Aubry, notre jeune gentilhomme, se disait en prenant du champ :

" Scélérat d'Anglais ! tu vas voir si je te manque !"

Le sourire moqueur de Jeannine ! chose terrible ! et l'effroi humiliant de Mme Reine ! La traitait-on assez comme un enfant ! On avait peur pour lui du bâton du mannequin !

" C'est la main gauche qui a fait des siennes, messire Aubry, dit Jeannin avec douceur ; il ne faut jamais serrer la bride au dernier moment . . . Si Mlle Berthe de Maurever, votre noble cousine, vient au manoir, comme on le dit, elle voudra voir votre adresse. . .

— Pardieu ! s'écria Aubry, je m'embarrasse bien de Mlle Berthe de Maurever !"

Jeannin sourit malignement.

" C'était donc le soleil qui vous faisait rougir l'autre matin, quand nous passions sous ses balcons, en la ville de Dol, messire Aubry ?"

Bon Jeannin ! ce n'était pas le soleil, non. Mais vis-à-vis de l'hôtel habité par messire Morin de Maurever et sa fille Berthe, il y avait une boutique de mercière, tenue par dame Fanchon de Priol. Dame Fanchon de Priol était la grand'mère de Jeannine, qui allait la voir de temps en temps. Ce jour-là, Jeannine avait été voir dame Fanchon de Priol, et Aubry avait aperçu la gentille brunette à travers les carreaux de la boutique.

Mme Reine savait bien, elle, que si son fils Aubry pâlissait parfois à

l'improviste, Berthe de Maurever ni le soleil n'avaient rien à faire là dedans. Elle eût donné beaucoup pour qu'il n'en fût point ainsi.

"J'ai fait bien des lieues à pied et à cheval dans notre Bretagne, reprenait Jeannin, mais je n'ai vu nulle part une demoiselle qui soit plus noble et plus avenante que Berthe de Maurever. A votre âge, il est permis de choisir sa dame. Ne vous défendez point: personne ne songe à vous blâmer."

Aubry fit présent d'un double coup d'éperon à son beau cheval. Le cheval, piqué à l'improviste, bondit sur place, puis se lança. Ferragus et Dame-Loyse, éveillés tout à coup par ce mouvement, au milieu de leurs ébats paresseux, détalèrent à la suite du cheval. On eût dit, à voir cette course soudainement précipitée, que le jeu s'était changé en furieuse bataille.

Par le fait, le choc fut rude, mais la victoire demeura encore au scélérat d'Anglais. Messire Aubry qui, sans doute, était un peu distrait par la réflexion inopportune du bon Jeannin, donna de sa lance à tour de bras dans l'épaule gauche de la quintaine, qui vira et lui rendit par derrière un coup de bâton généreux, qu'Aubry passa par-dessus la tête de son cheval et mordit la poussière.

Mme Reine joignit les mains; sa voix s'arrêta dans son gosier. Jeannine laissa tomber sa broderie et poussa un grand cri de terreur.

A continuer.

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 17 Avril, 1861.

Mouvement Intellectuel des Canadiens-Français.

NOTRE JOURNAL.

LE COLLEGE ST. JOSEPH D'OTTAWA.

Dans notre article de mercredi dernier sur le *mouvement intellectuel* en Canada, et spécialement dans notre ville, nous promettions à nos lecteurs quelques aperçus sur le Collége St. Joseph; nous sommes heureux aujourd'hui de remplir notre promesse.

Ces détails sur la première maison d'éducation de notre ville seront une preuve nouvelle que, depuis l'an 1632, où le Père Lejeune jeta à Québec les fondements de la première école en ce pays, jusqu'en 1851 où des institutions florissantes ont surgi de tous les points de notre sol, et où un collége splendide domine notre jeune ville d'Ottawa, le clergé catholique n'a cessé un seul instant d'être l'ami le plus dévoué en même temps que le protecteur le plus généreux de l'éducation.

La fondation du Collége St. Joseph, qui est appelé à rendre de si grands services à Ottawa et dont cette ville est redevable au dévouement de son vénérable Evêque, remonte à l'année 1848, époque où sa Grandeur vint prendre possession de son siége épiscopal.

La première pensée qui préoccupa ce digne successeur des Laval et des Plessis, dès son arrivée en cette ville, fut la création d'un établissement où la jeunesse catholique put recevoir une éducation libérale et chrétienne, se préparer à remplir les fonctions les plus honorables, et assurer par là aux catholiques du Canada Central une légitime part d'influence.

Une autre pensée non moins noble et qui se lie intimement à celle-ci préoccupa dès lors le vénérable Evêque. Voyant son diocèse occuppé par deux populations dont les idées sont différentes, mais dont les intérêts principaux sont les mêmes, il se dit:—"Il est de la plus haute importance d'unir ces deux peuples appelés à vivre sur le même sol et à combattre pour les mêmes intérêts. Rien de plus désirable que de faire disparaître l'antipathie et les préjugés qui existent généralement entre les différentes races et qui naissent la plupart du temps, du défaut de connaissance qu'ont ces races les unes des autres. Que faire pour obtenir ce résultat? Etablir une maison d'éducation qui, offrant absolument les mêmes avantages aux deux populations, attirera nécessairement les enfants que la providence appelle à jouer plus tard les rôles les plus importants dans cette partie du pays. Ces jeunes gens vivant et grandissant ensemble apprendront dès l'enfance à se connaître et à s'estimer, et ainsi ils pourront, en conservant chacun tout ce qu'il y a de noble dans le sentiment national, se préparer à combattre de concert et avec intelligence les nobles combats de la religion et de la patrie."

C'était là, on le voit, une belle et grande pensée; mais comment la réaliser dans une ville qui compte à peine quelques années d'existence, dans un diocèse où tout est à créer? Evidemment, les ressources du dévoué fondateur devaient être assez restreintes. Mais est-il quelque chose d'impossible au zèle infatiguable, au dévouement sans borne, à la volonté énergique de ce digne prélat?...... Un mois à peine s'était écoulé depuis l'installation de Monseigneur, qu'un édifice en bois assez spacieux et assez comfortable s'était élevé comme par enchantement!

Le Collége était fondé!

Désormais la jeunesse d'Ottawa pouvait, sans s'éloigner du foyer paternel, recevoir une éducation classique qui la mit en état d'aspirer aux postes les plus élevés de la société. Hâtons nous de dire que ces avantages furent compris. Et bon nombre de citoyens qui, aujourd'hui font le plus d'honneur à cette ville, s'empressèrent de venir puiser dans cet établissement l'instruction qui les a rendus dignes de la position qu'ils occupent.

Il est clair qu'on ne fut pas longtemps sans sentir l'insuffisance de cet édifice improvisé. Il n'en fut pas moins d'une immense utilité puisqu'il permit d'attendre jusqu'en 1853 l'érection de l'imposant édifice connu aujourd'hui sous le nom d'Hotel-Champagne, dans lequel se donnèrent les cours classiques jusqu'en 1857, année ou Monseigneur, pour le plus grand bien de l'œuvre, fixa définitivement le Collége à l'endroit salubre et pittoresque ou il se trouve aujourd'hui.

Jusque là les charges et l'administration de l'établissement avaient pésé exclusivement sur le généreux Evêque. Voyant alors sa fondation accomplie, et voulant assurer à jamais l'existence d'une œuvre qui lui est si chère il passa, avec la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, une convention par laquelle les Pères de cette société, qui avaient si puissamment secondé Monseigneur dans la création et le développement de son œuvre, devinrent les administrateurs de l'établissement au duquel ils n'ont cessé de travailler depuis lors avec toute l'énergie et le courage qu'inspire le dévouement le plus pur aux intérets de la religion et de la patrie.

Le terrain sur lequel s'élève le Collége est dû en partie à la libéralité de feu Louis T. Besserer. L'autre partie a été achetée par la corporation de l'établissement, et les deux terrains réunis forment une cour de récréation qui offre aux élève les plus rares agréments.

L'édifice est constrit en belle pierre de taille. Il mesure 100 pieds de long sur 50 de large et a 4 étages. A cette partie qui forme le corps de la batisse, on a ajouté, l'an dernier, une aile de 80 pieds sur 50, le tout, terrein compris, ne coutant pas moins de $57,000. Bientôt cependant, de nouvelles dépenses deviendront nécessaires, vû qu'une autre aile devra être ajoutée à cet édifice déjà si vaste, mais encore incomplet.

Il n'y a pas longtemps, il nous a été donné de visiter nous même cette établissement. Nous nous empressons de dire que nous avons été le plus agréablement surpris en voyant, dans une ville aussi nouvelle qu'Ottawa, une maison d'éducation aussi avancée et, offrant d'aussi grands avantages aux élèves. Notre admiration, nous dit-on (et nous n'en sommes pas surpris) a été partagée par plusieurs membres du parlement Bas-Canadiens, et généralement par tous les étrangers qui ont visité ce Collége.

C'est là, en effet, un établissement dont Ottawa a justement raison d'être fière et que nous sommes heureux de pouvoir signaler à l'attention de nos compatriotes du Bas-Canada, aucun autre collége, sur ce continent, n'offrant, outre l'étude des langues grecques et latines, des mathématiques, de la physique et de la chimie, le même avantage pour l'étude de l'Anglais et du Français qui sont enseignés sur un pied parfait d'égalité et qui généralement sont parlés indifféremment par tous les élèves.

Maintenant s'il était permis d'exprimer une pensée qui nous frappait lorsque nous avons visité cet établissement, nous dirions: Jusqu'ici, le gouvernement de ce pays a fait preuve d'une générosité digne des plus grands éloges envers les écoles et les Collèges en construction. Ne pourrait on pas espérer une gratification analogue pour l'addition qu'il reste encore à faire au Collége St. Joseph? Sans doute, l'établissement est loin de méconnaitra les services dont il est redevable au gouvernement pour l'alocation annuelle qu'il a bien voulu jusqu'ici lui accorder. Cependant, le bien qu'il est appelé à faire, les sacrifices qui ont été faits pour le succès de l'œuvre (les $57,000 dont nous avons parlé étant des dépenses purement personnelles, et environ $12,000 ont été dépensées cette année seulement) tout cela ne donnerait-il pas droit d'espérer une allocation plus forte?...... Qu'aurait à objecter une opposition non guidée par les préjugés nationaux et religieux.

Quoiqu'il en soit, Mgr. d'Ottawa, en dotant sa ville épiscopale d'un tel établissement, s'est créé des titres éternels à la reconnaissance publique. Maintenant, il ne reste plus à cette ville qu'à profiter des immences avantages que le coll ge lui offre. Il est vrai qu'elle est a vant tout, commerciale et industrielle. D'un autre côté, plusieurs de nos compatriotes n'ont pas toujours été dans des conditions où il leurs ait été facile de procurer à leurs enfants une éducation classique. Néanmoins, il nous semble que des efforts particuliers doivent être faits sur ce point. Maintenant que le parlement va siéger ici, il est de notre honneur comme de notre intérêt le plus immédiat que la population Canadienne-Française soit représentée par un nombre suffisant de personnes instruites; parconséquant, nous considérons comme ayant bien mérité de ses compatriotes, le citoyen canadien qui fait tous ce qu'il peut pour procurer à ses enfants une éducation libérale.

LES ECOLES SEPAREES.

Nous avons parcouru avec le plus grand plaisir le bill introduit devant les Chambres par l'honnorable membre pour Ottawa. Nous ne pouvons que féliciter cordialement M. W. Scott, pour les sages dispositions que ce document renferme. S'il parvient à faire passer cet Amendement il aura bien mérité des Catholiques, vû que les obstacles qui entravaient l'éxécution de la loi ancienne concernant les écoles séparées auront disparu.

Espérons que dans une circonstance où il s'agit d'une question si intimement liée aux plus chers intérêts des Catholiques, le Ministère saura rendre à ces derniers la justice qui leur est due en se prononçant pour la mesure. Espérons aussi que les honorables députés Bas-Canadiens sauront accorder tout leur appui au Ministère dans une question aussi vitale pour leurs coreligionaires. Nous reviendrons sur le sujet.

NOTRE POLITIQUE.

Le *Franco-Canadien*, publié à St. Jean d'Iberville, formule les meilleurs souhaits en faveur de la prospérité de notre établissement. Nous lui devons en retour mille remercîments, mais nous lui dirons qu'il se trompe étrangement en disant que le *Courrier* s'annonce comme l'organe des Franco-Canadiens du Canada Central, et se place, dès le début, dans les rangs de l'opposition. Nous l'avons dit, et nous le répetons,...... "En politique, nous serons indépendants de tous les partis; nous aurons cette liberté et cette hardiesse d'exprimer librement notre pensée;—Est-ce là appartenir à l'opposition?

Nous ne deviendrons jamais non plus par habitude ou par routine, admirateur ou partisan de tout gouvernement sans l'avoir vu à l'œuvre, sans nous être assuré s'il a la confiance du peuple et des chambres."

Nous croyons que le ministère actuel à qui la Providence a confié le noble et dangereux dépôt de l'autorité souveraine, a cette double confiance et du peuple et de la chambre.

Nous exprimons ici librement notre pensée:—

L'excercice du pouvoir de l'exécutif est contenu dans les formes de la constitution représentative, qui, d'ellemême, est assez sage pour que la nation l'app ouve, et assez positive pour que chacun puisse se convaincre qu'elle est le plus souvent fidèlement observée.

Si nous n'avions pas la paix, l'aisance et la multiplication des travaux utiles qui seuls produisent des évènements heureux, nous pourrions peutêtre en jeter le blâme sur la majorité des membres de l'administration, et des chambres; mais nous donnons au monde l'exemple comme le spectacle d'un peuple vivant tranquille et heureux, pendant que de l'autre côté de l'océan, l'Italie est couverte de débris d'une invasion ennemie, occupée par des troupes étrangères; pendant que les guerres sans fin du vieux monde cherchent à détruire au lieu d'améliorer la condition de ses habitants; pendant que nos voisins de la république Américaine sont à se diviser à s'entre déchirer.

Nous savons que la machine du gouvernement est compliquée, qu'elle n'est pas toujours surveillée et examinée comme elle le mériterait, et qu'elle ne devrait pas être confiée entre les mains de certains chefs comme d'une foule de subalternes; mais on ne peut dire qu'elle ait rencontré de graves accidents cette année.

Nous prétendons, nous! comme nous l'avons déjà exprimé, qu'une opposition jalouse, hypocrite, ambitieuse, et basse dans ses moyens, ne peut jamais faire le bien. Elle peut embarasser un gouvernement, mais ne saurait le réformer. Mais une opposition de conviction, une opposition consciencieuse, faite libéralement et constitutionnellement, faite surtout *à propos*, et non *à tout propos* peutêtre d'une grande utilité; et pour nous, nous ne redouterions nullement une semblable position, et nous nous efforcerions de prouver qu'on peut l'occuper noblement et avec calme. Malheureusement il n'en a pas toujours été ainsi.

Nous demandons donc humblement au *Franco-Canadien* comment il ait pu nous classer de suite dans les rangs de l'opposition.

OPINION DE LA PRESSE.

Le Courrier d'Ottawa.

C'est avec bonheur que nous saluons l'apparition de ce journal publié dans les intérêts Franco-Canadiens du Canada Central.

Avant de donner notre appréciation, nous dirons que nons connaissons dans le journalisme des hommes qui voudraient que le mot *fraternité* fut rayé du dictionaire, qu'il fut inconnu des membres de la Presse, et qui du moment qu'ils apperçoivent une vouvelle voile sur la mer du journalisme se dessiner à l'horizon, se détournent la tête, se voilent la figure, laissent passer et ne disent mot. C'est ce que nous appellons les journalistes égoistes, jaloux, envieux, remplis d'eux-mêmes, et qui voudraient seuls exploiter le champ de la pensée humaine, invoquant cependant bien haut le grand principe de la liberté de la Presse.

Cela dit, nous ajouterons que le *Courrier d'Ottawa*, rencontrera, nous en sommes certain, l'approbation de la presse libérale de tous les partis. Le Haut Canada n'avait pas un seul organe qui pût prendre la défense comme les intérêts des Bas-Canadiens et de nos compatriotes d'origine française. Un grand nombre de journaux publiés dans la Province *Supérieure* s'empressaient toujours à rapporter tout ce qui tendait à détruire notre caractère national, ne cherchant à palier que leurs fautes d'omissions et de commissions.

Le *Courrier d'Ottawa* sera donc la sentinelle avancée et vigilante qui du haut du promontoire ou se trouvera le siège du gouvernement veillera à sauve garder les intérêts canadiens et donnera le cri d'alarme lorsque l'ennemi approchera de sa guérite. Le *Courrier* est un très beau journal, d'un grand format.— La partie typographique est irréprochable, et pardessus tout la rédaction est bien soignée, et nous pouvons dire qu'elle est un garant certain du succès de ce journal.—

En politique "nous serons indépendants de tous les partis! dit-il, nous aurons cette liberté et cette hardiesse d'exprimer librement notre pensée;—cette noble indépendance qui forme selon nous un des beaux traits de l'esprit philosophique ou politique. Juger de ses pensées, exprimer sincèrement ses convictions sur toutes les questions qui se présenteront, telle sera enfin notre ligne de conduite générale. L'intérêt personnel ou la partialité ne conduiront jamais notre plume; notre unique but sera comme nous l'avons déjà dit de servir la cause de la vérité et de l'umanité."

En religion, s'appuyant sur la foi de ses ancêtres, il ajoute: "Pardessus tout, nous propagerons la vérité religieuse, vivante dans la foi chrétienne, laquelle envisagée sous le rapport humain forme un cercle dont la croix marque le centre immobile, s'étendant à mesure que les lumières et les libertés se développent."

Nous souhaitons à ce nouveau soldat de la presse tout le succès qu'il mérite.—*l'Union d'Ogdensburgh.*

LE COURRIER D'OTTAWA,

Journal publié dans les intérets de la population Franco-Canadienne du Canada Central.

Tel est le titre d'une nouvelle feuille dont nous sommes heureux d'avoir en ce moment à saluer l'apparition. C'est un journal d'un grand format extrêmement bien imprimé sur de très beau papier, et qui, si l'on en juge par le premier No., promet une rédaction laborieuse. La population canadienne-française éparse dans le Haut-Canada éprouvait depuis longtemps le besoin d'un organe qui pût prendre en mains le soin de ses intérêts. Dans les circonstances difficiles où nous vivons, une communauté d'action est nécessaire entre le Bas-Canada français et tous les groupes de sa forte race qui ont pris racine sur un autre sol, moins hospitalier, et y ont grandi malgré tous les obstacles. Le journalisme offre le moyen le plus efficace d'établir ce courant des mêmes idées et des mêmes sentiments. Le *Courrier d'Ottawa* se présente à propos pour remplir cette haute mission. Nous espérons qu'il en sera toujours digne.—*Minerve.*

Le "Courrier d'Ottawa,"

Journal publié dans les intérets Franco-Canadiens du Canada Central.

Tel est le titre d'un nouveau journal français dont le premier numéro vient de paraître dans la future capitale, et auquel nous souhaitons la bienvenue, et bonne et longue vie. Son sous titre fait suffisamment connaître l'objet principal qu'il se propose, et en politique il s'annonce comme "indépendant de tous les partis"—la modération sera notre ligne de conduite," dit-il. L'avenir nous apprendra ce que notre nouveau confrère entend par là. En attendant, tout nous porte à croire qu'il défendra la cause nationale, et à ce titre, il mérite l'encouragement de tous les Canadiens français du Bas-Canada, qu'il ne réclame pas en vain, nous l'espérons.

Pour le moment, il ne publiera qu'une feuille par semaine, mais bientôt il paraîtra deux fois, au prix de $3 par an. Même format que le *Journal de Québec* à peu près.

—*Canadien.*

Nouveau Journal Francais.

Le Courrier d'Ottawa, tel est le titre d'un nouveau journal qui paraîtra deux fois la semaine dans la future capitale des Canadas. Provisoirement et à raison d'embarras inhérents à la fondation d'un nouvel établissement il ne paraîtra qu'une fois la semaine.

Ce nouvel organe des intérêts franco-canadiens du Canada Central veut rester, en politique, indépendant de tous les partis. La modération sera sa ligne de conduite.

Il se propose par dessus tout de travailler à la propagation de la vérité religieuse.

Il résume ainsi lui-même son programme: "science, beaux arts, littérature, mœurs, religion et politique, tels seront les sujets que nous tâcherons de traiter sinon avec habilité, du moins avec conscience, foi et sincérité."

Nous lui souhaitons un entier succès.—*Courrier du Canada.*

LE COURRIER D'OTTAWA.—Un journal français vient de paraître sous ce titre dans la future (?) capitale du Canada. Le prospectus est fort bien écrit et annonce que les intérêts nationaux auront, sur ce point du pays, un champion qui leur feront honneur. Le format du *Courrier d'Ottawa* est celui du *Pays*. La partie typographique est non seulement égale mais même supérieure à celle d'un grand nombre des meilleurs journaux. Il paraît 2 fois la semaine et coûte $3 par année. En politique, le *Courrier* se déclare indépendant des partis..

—*Pays.*

—Nous saluons l'apparition d'un nouveau journal, *Le Courrier d'Ottawa*, publié dans la cité de ce nom, la future capital; c'est un journal français dévoué aux intérêts des Canadiens, et si on en juge par son début le succès ne lui manquera pas: la partie typographique est si bien exécutée qu'elle nous fait regretter d'avantage que la modestie de l'imprimeur du nouveau journal l'ait empêché de livrer son nom au public; ce qui ne nous empêche pas de souhaiter à notre nouveau confrère tout le succès possible.—*L'Ere Nouvelle.*

Nous avons reçu le premier numéro d'un journal français publié dans la future capitale et portant le titre de *Courrier d'Ottawa*. Il est bien imprimé et contient un bon choix d'articles. Il se proclame indépendant de tous les partis. Nous souhaitons longue vie à notre confrère; et nous espérons qu'il défendra vigoureusement les droits des Canadiens au millieu desquels il se trouve placé.—*L'Ordre*

—Le comité de direction de cet établissement a décidé que ce journal ne sortirait qu'une fois par semaine pendant les premiers six mois, c'est-à-dire, pour le premier semestre. En conséquence de cet arrangement, le prix de l'abonnement pour ce semestre ne sera que d'une piastre, c'est-à-dire, au taux de 2 piastres par année. L'administration tiendra compte aux personnes qui auraient payé leur abonnement avant cet arrangement, et portera la balance à leur crédit, pour le prochain semestre.

—Nous prions les personnes qui ne reçoivent pas régulièrement notre journal, de vouloir bien nous en donner avis aussitôt que possible, afin que nous puissions leur expédier les Nos. qui pourraient leur manquer.

Nos porteurs ne connaissant point encore la résidence de tous nos abonnés de cette ville, il à dû par conséquent se glisser quelques erreurs, bien involontaires, sans doute, dans la distribution de notre feuille; c'est un mal auquel nous nous attendions, mais aussi, auquel nous apporterons le plus prompt remède.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. J. McCarron, publiée dans une autre colonne. Ce M. vient d'ouvrir un magazin d'Epiceries dans une des maisons de M. Nazaire Germain, où on peut trouver, à bas prix, un assortiment considérable et bien choisi, de tout ce qui est nécessaire à l'usage des familles. L'expérience qu'à acquisse M. McCarron dans ce genre de commerce lui est un sûr garent de succès.

CHRONIQUE DU COURRIER.

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci. (*Hor. de Arte Poetica.*)

MON CHER MONSIEUR,—Ce n'est pas trop mal; vous venez de faire votre apparition et tout le monde paraît content de vous. On vous a examiné depuis les pieds jusqu'à la tête et de la tête aux pieds. Une jeune Dame de m'a connaissance m'a assuré qu'elle admirait votre allure, et une autre a ajouté, qu'à part la partie matérielle (typographique), qui est irréprochable, elle trouvait que la physionomie de M. le *Courrier* était très intelligente....

Enfin les Dames parlent bien de vous, c'est suffisant pour assurer d'avance un succès complet........

Vous me demandez, M. l'Éditeur du *Courrier*, de vous envoyer toutes les semaines en forme de Chronique quelques lignes se rattachant aux nouvelles les plus récentes. Vous me recommandez surtout de ne pas être trop sérieux et en même temps de ne pas être trop enjoué. Mais M. l'Editeur vous êtes difficile, et je ne suis nullement surpris que vous soyez encore garçon!...

Que vous parlerais-je donc?

Des débats parlementaires.... mais que pourrais-je dire? Grand nombre des députés parlent dans le language qu'ils veulent, trivial ou correct, ils disent tout ce qui leur passent par la tête, et ne prennent pas la peine de revêtir leurs pensées à l'avance, qui sortent nues comme le défunt Job sur son fumier, sales, crasseuses, et vous s'avez qu' bon nombre de ces députés ne sont jamais rappelés *à l'ordre* pour la bonne raison que l'Orateur ne parle pas le language *inférieur*.

Vous parlerais-je de ce qui se passe dans les républiques si divisées des *Etats-Désunis*, mais il faudrait pour cela marcher autour des Forts Sumster et Pickens, et je craindrais fort de me faire égorger, poignarder, déchirer, tirailler, hacher, mâcher, tuer enfin, au nom des autorités du Sud ou Nord, du cabinet Davis ou Lincoln.

Merci M. l'Editeur de votre offre; je n'irai point là; j'appartiens à la race de ceux qui aiment à se conserver pour *eux* comme pour la postérité.

J'arrive de la *cabane au sucre* et je vous assure franchement que je préférais me trouver près des immenses chaudrons où bouille le précieux liquide qu'on appelle *eau d'érable*, que des carabines Américaines. Pour moi, je préfère avaler un gros morçeau de sucre du *pays* que la plus petite de leurs balles.

Je vous parlerai donc dans ma prochaine d'un parti de sucre où j'ai assisté après une invitation faite dans toutes les formes. Qu'il suffise de vous dire que le temps était beau, agréable, le soleil dans toute sa splendeur, et qu'on se sentait disposé à la gaieté après la Kyrielle des jours maigres et à nous arracher notre figure de carême.

BYTOWN.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

DÉBATS SUR LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION.

Séance du 5 avril, 1861.

M. FERGUSON demande la permission de présenter un bill pour modifier la représentation du peuple dans l'assemblée législative.

L'hon. M. CAUCHON exprime le désir de connaître la nature du bill.

UNE VOIX.—C'est la représentation d'après la population. (Rires.)

L'hon. M. CAUCHON.—Je désirerais savoir si le projet de loi affecte les rapports entre les deux provinces. Dans ce cas, je proposerais que la seconde lecture en fut renvoyée à six mois.

M. FERGUSON.—Veuilliez attendre que le bill soit soumis à la chambre.

L'hon. M. CAUCHON.—Je n'y verrais aucune objection si la question avait un caractère ordinaire, mais je crois que rien ne nécessite une loi de cette nature en ce moment, et puisqu'elle nous est offerte, il vaut autant la discuter aujourd'hui que plus tard. Je ne vois pas comment on pourrait m'accuser de manquer de générosité en prenant cette attitude et j'ai l'espoir que M. Ferguson n'a pas cette pensée. En tous cas, comme cette question affecte la constitution, puisqu'elle tend à changer l'équilibre qui existe entre les deux provinces, je pense qu'il n'est pas juste que l'honorable député nous donne un résumé de son bill.

M. GOWAN.—Ce n'est pas le temps de donner des explications.

M. LABERGE.—Laissez le bill subir une première lecture.

L'hon. M. CAUCHON.—Je m'y oppose.

M. FERGUSON dit qu'il n'est pas préparé à donner des explications parce qu'il ne s'attendait pas à rencontrer de l'opposion à la première apparition de son bill en chambre. Le bill ne demande rien autre chose que la justice. Si l'honorable député désire réellement connaître le contenu du bill, je n'ai aucune objection à le lui lire moi-même, ou à le lui faire lire par le greffier de la chambre.

L'hon. J. S. MACDONALD espère que M. Cauchon ne retirera pas son amendement.

L'hon. M. CAUCHON répond qu'il ne le retirera pas. Sanctionner la première lecture du bill serait, selon lui, admettre le besoin d'une loi semblable, et il ne croit pas à ce besoin.

L'hon. J. S. MACDONALD.—L'hon. député de Simcoe savait que son bill serait mal reçu, mais il l'a présenté pour faire du capital politique à la veille des élections. La chambre souffrira-t-elle longtemps encore que l'on propose de telles mesures pour de pareils objets? Je propose en amendement à l'amendement de l'honorable député de Montmorency, que tous mots après "que" soient retranchés et qu'il soit résolu que "Jusqu'à ce que les rapports du recensement fassent connaître l'état actuel de la population du Haut et du Bas-Canada respectivement, il est inopportun de s'occuper d'un projet de loi qui, peut-être, tent à altérer la représentation du peuple en Parlement."

M. GOWAN dit que cet amendement ne dénote pas une grande habileté chez son auteur. L'amendement du député de Montmorency est intelligible, car il est hostile au principe. Mais l'amendement de M. Macdonald ne recevra ni l'appui de l'opposition du haut-Canada ni celui du parti ministériel du Bas-Canada. Ce bill demande qu'un comté de 15 à 20,000, âmes élise deux députés; il en élira trois si sa population est de 60 à 100,000, et pas plus de quatre pour les comtés dont la population est au-desus de 100,000 âmes. Aucun comté actuel ne sera défranchisé, et cette mesure devra être en force dans l'espace d'un mois après la prorogation des Chambres. Tels sont les détails de la mesure, dont M. Gowan approuve le principe.

M. W. F. POWELL croit que M. Gowan est loin d'être ici l'interprète des sentiments de ses constituants sur la représentation d'après la population. Il secondera la résolution de Macdonald parce qu'il croit que c'est la meilleure.

L'hon. M. CAUCHON fait remarquer qu'en votant pour l'amendement de M. Macdonald, les députés admettraient qu'à un certain temps donné, il sera expédient de prendre le sujet en considération.

M. SICOTTE regrette que ce sujet ait été mis sur le tapis d'une manière aussi précipitée. Des mesures de cette importance ne devraient être présenté qu'après avis préalable. Il blâme le gouvernement de permettre la présentation d'une mesure aussi intempestive. Cependant le bill étant arrivé dans cette enceinte, l'opposition aurait mieux aime, avant de se prononce que le député de Montmorency eût donné à cette chambre le temps d'en connaître les détails. Il est possible qu'en présentant le bill de cette manière on ait eu pour but de faire du capital politique, en espérant pour soi, dans un semblable débat, la plus large part possible.

L'hon. M. CARTIER ne veut pas discuter la représentation basée sur la population sur l'amendement du député de Cornwall. Il ne peut voter pour cette motion parce que ce serait admettre jusqu'à un certain point la validité du principe auquel il est opposé Il ne comprend pas pourquoi le député de Saint-Hyacinthe rendrait le gouvernement responsable de ce bill. Le gouvernement n'aurait ni le pouvoir ni la volonté d'empêcher un député de présenter une mesure. Il regrette que la motion de l'hon. député de Montmorency soulève la discussion du principe à une séance consacrée aux mesures gouvernementales. Néanmoins, le gouvernement n'a pas d'objection que les débats s'ouvrent aujourd'hui, bien qu'ils dureront probablement plusieurs jours. Il fera connaître son opinion quand les débats seront plus avancés.

L'hon. J. S. MACDONALD dit qu'il n'a jamais été jusqu'à déclarer que la question ne put jamais être, en aucun temps, prise en considération. Il s'est opposé à toute injustice envers le Bas-Canada, mais il n'a pas pour cela toléré une injustice faite au Haut-Canada. Quand le Haut-Canada saura que sa population est beaucoup plus considérable que celle du Bas Canada, il sera alors temps de considérer ou peut-être d'admettre le principe de la représentation basée d'après la population.

La division a lieu sur l'amendement de M. Macdonald que la chambre rejette par 102 votes contre 4.

M. MACBETH votera contre l'amendement de M. Cauchon et en faveur du bill; il remplit la promesse qu'il a faite à ses constituants, mais il se contentera de donner son vote sans l'accompagner de réflections commeil l'à déjà fait toutes les fois que cette question a étédiscutée. On l'a accusé d'avoir tournéle dosau principe de la représentation basée sur la population; il le nie formellement et en faisant cette dénégation il est fier de dire qu'il a eu le courage de voter contre toutes les mesures qui n'avaient d'autre but que celui de jeter dela poudre aux yeux. Ses accusateurs eux-mêmes ne se sont pas fait scrupule d'abandonner ce principe, à diverses reprises, parce qu'il les empêchait d'arriver au pouvoir. M. Macbeth cite un extrait d'une résolution adoptée à Montréal, le 20 octobre 1859, par le comité d'opposition du Bas-Canada, et cite aussi quelques extraits du *Globe* de ce temps-là pour prouvé que M. Brown et son parti ont abandonné la représentation basée sur la population, quand ils crurent que cette question leur barrait le chemin qui conduisait au pouvoir, comme ils ont abandonné, ajoute M. Macbeth, pendant deux jours que leur gouvernement a duré, tous les principes qu'ils avaient professés jusqu'alors. Il se rappelle que l'hon. député de South Ontario (M. Mowatt) fit alors un discours dans lequel il prononça ces paroles: "Pour obtenir de l'appui, nous devons rechercher quelques mesures autres que la représentation d'après la population." Le député de North Oxford (M. McDougall) s'exprima ainsi, il n'y a pas longtempes, en ces termes, à un diner public donné à Simcoe: "Quelques-uns de nous en vinrent à la conclusion que la représentation basée sur la population ne pourrait répondre au but d'une manière complète, mais que le régime gouvernemental adopté par la convention de Toronto serait le remède véritable (Rires), et qu'une mesure extrême comme celle de la représentation basée sur la population serait injuste envers les catholiques du Bas-Canada, en ce qu'elle heurterait naturellement leurs sentiments." (Applaudissements.) M. Macbeth pourrait multiplier les preuves s'il en était besoin, mais ce serait entraîner la chambet dans des longueurs inutiles.

L'hon. M CARTIER dit que le gouvernement a quelques mesures à présenter et demande l'ajournement des débats.

L'hon. M. FOLEY.—Aux voix.

PLUSIEURS DÉPUTÉS—Question, question.

M. PICHÉ.—La représentation basée sur la population est destructive dans ses effets et elle ne peut être concédée. Aucun Canadien-français ne voudra consentir à ce suicider ainsi. Le Haut-Canada a tort de provoquer le Bas-Canada, qui a été juste et libéral vis à vis de lui. (Ecoutez) La représentation basée sur la population ne aurait être accordée aussi longtemps que le traité entre la France et l'Angleterre existrea. (Ecoutez.) Si les Bas-Canadiens sont faibles chez eux, ils sont forts ailleurs, et ils savent qu'ils ont un protecteur en qui ils peuvent avoir confiance. Ils ne consentiront pas à la représentation basée sur la population, parce qu'elle les anéantirait. S'ils sont divisés sur d'autres questions, celle-ci les trouvera tous unis comme un seul homme! (Ecoutez.)

M. DUFRESNE pense que cette question est amenée sur le tapis dans le but de se créer une influence politique dans le Canada Ouest. Mais il y a plusieurs députés hautcanadiens,—comme le colonel Playfair—qui ont le courage de résister à ce cri populaire. (Ecoutez, écoutez.) Si le Bas-Canada avait voulu soulever une semblable agitation lors de l'Union, l'occasion était belle; mais il n'a eu qu'une pensée, celle d'être juste envers toutes les parties de la Province. On devrait cependant se rappeler que l'Union a été imposée au Bas-Canada par une force supérieure, et contre sa volonté. Néanmoins, depuis que cette union a été accomplie, elle a fonctioné aussi bien que possible. Unis, le Bas et le Haut-Canada seront un grand peuple. Ils contiennent déjà une population de 3 millions d'âmes. Ils ont de vastes réseaux de chemins de fer. Mais tous ces avantages seraient un vain mot si on continuait à exciter les préjugés du Haut-Canada contre la population, la religion et les coutumes du Bas-Canada, comme le fait un certain parti dans le Haut-Canada, afin d'obtenir le pouvoir. Je ne pense pas qu'il y ait un seul bas-canadien qui voulût s'allier à ce parti, et sacrifier son pays à l'avènement de ce parti. (Ecoutez.) Comme le gouvernement a quelques mesures à nous présenter, je propose que les débats soient ajournés et soient le premier ordre du jour à la séance de lundi.

M. STARNES est opposé à la représentation d'après le nombre, mais il est aussi opposé à la dissolution de l'Union. Il votera pour que les débats soient ajournés à lundi, afin que la chambre ait le temps de se préparer à traiter cette question.

La motion de M. Dufresne est rejetée par 53 contre 49.

L'hon. M. CHARTIER.—Cette question excite les préjugés du Haut-Canade et les haut-canadiens ont plus de préjugés bue les bas-canadiens. (Ecoutez. Les hommes politiques du H. C. ont agité la représentation d'après la population, durant les 5 dernières années, dans le but de s'emparer de l'administration des affaires des provinces unies. Cette agitation s'est faite par les journaux, par des discours, aux assemblées publiques, aux hustings, et dans cette chambre même, d'une manière certainement insultante pour le Bas-Cnada. (Ecoutez.)

Mais avant d'aborder la question de droit—bien que je puisse à peine me servir de cette expression, puisque le Haut-Canada n'a ausun droit, sous l'acte d'union, de réclamer la représentation basée sur la population,—je ferai remarquer qu'il y a deux races différentes dans les deux sections de la province. Dans le B. C., la majorité est canadienne-française, dans le H. C. elle est d'origine britannique. Ce principe de la représentation basée sur la population a été défendu par les hommes d'origine britannique, et en demandant ce changement dans la représetation du peuple, ils ne manqueront pas de vous dire qu'ils ont emprunté cette idée de quelque système analogue en Angleterre. Mais je défie un honorable député de prouver que le principe de la représentation basée sur la population ait été adopté ou demandé quelque part. Ce n'est pas du tout un principe anglais.

Il y a quelques jours, l'hon. député qui présente ce bill, proposa une résolution en amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône, qui avait la même portée que son bill d'aujourd'hui. Je déclarai alors que ni en Angleterre ni en Irlande, ni en Ecosse, on n'avait essayé de faire adopter le régime que son amendement comportait. Le régime du gouvernement constitutionnel tel que pratiqué en Angleterre est le plus ancien et le plus sage qui existe, et chaque fois que l'on a changé la franchise politique on a évité le régime que l'on veut inaugurer ici. On s'est toujours mis en garde contre la représentation des hommes seulement, et l'on a tenu compte des intérêts de la propriété et des classes de la société. La représentation une fois basée sur le nombre, il n'y aurait qu'un pas à faire vers l'adoption du suffrage universel, et un gouvernement fondé sur ce principe ne peut subsister longtemps. Mon honorable ami, M. Ferguson, l'a admis lui-même, quand, dans sa première résolution, il a proposé d'ajouter le mot "richesse" à la "population," comme base de la représentation et en admettant que la représentation doit être basée sur le nombre, comment pourrions-nous, pour être conséquents, restreindre le souffrage aux hommes de 21 ans? Quel argument donnerions-nous alors pour empêcher les enfants de voter? Il y a des enfants de 5 ou 6 ans qui ont autant de sens que quelques hommes de 20 ou 30 ans! (Rires.)

A continuer.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Le rapport du Commissaire des Travaux Publics contient d'intéressantes statistiques et de précieux renseignements sur divers sujets soumis au contrôle de l'honorable ministre placé à la tête de ce département.

Tous ceux qui veulent se tenir au courant des améliorations et des travaux à l'aide desquels nos hommes publics cherchent à étayer sur une bâse solide la prospérité commerciale et financière de notre patrie, prêteront une attention sérieuse aux chiffres et aux détails ci-dessous que nous extrayons de ce rapport.

Il est satisfaisant, dit l'honorable commissaire, de pouvoir affirmer que les prévisions émises dans le rapport de l'année dernière, et que les calculs sur lesquels l'octroi a été obtenu, ont été complètement vérifiés.

L'on estimait que, par un judicieux emploi des quatre steamers, dont les services auraient coûté à la province, s'ils eussent été fait par contrat, £25,800 par année, pouvait être faits pour £10,000; et, en effet, ces prévisions ont été complètement justifiées.

Tous les besoins de la Maison de Trinité,—le service des phares éloignés,—le service postal des provinces inférieures,—la plus grande partie du service des pêcheries,—et les secours nécessités par le commerce pour le remorquage et les secours à donner aux navires en détresse, ont été faits par ces steamers.

La dépense totale pour ces services, et pour le remorquage, a été de	$52,600.88
Les recettes réellement perçues jusqu'au 1er déc., ont été de .	17,011.40
Portant le coût réelle pour la Province à	$35,589.48

ou $4,410.52 de moins que l'octroi de $40,000 voté durant la dernière session. Cette somme est encore susceptible d'une nouvelle réduction de $8,010.11, comme il appert ci-dessous:

ÉTAT No. 1.

Indiquant le coût auquel les services ont été faits, pour lequel la somme de $40,000 a été votée: la Maison de Trinité, les Phares, le service postal d'En Bas, les Pêcheries, et les secours aux navires.

Dépensé pour ces services et le remorquage	$52,600.88
Moins.—Gagné par les steamers, et réellement reçu en argent, exclusivement de divers comptes encore à recevoir . .	17,011.40
Coût de ses services au gouvernement, pour l'année finissant au 1er décembre, 1860 . . .	$35,589.48
A déduire de plus.—Comptes ouverts et provisions en main pour servir aux opérations futures	8,010.11
Coût annuel du service pour 1860	$27,579.37
Etant moindre que l'octroi de .	12,420.63
Montant de l'octroi	$40,000.00

ÉTAT No. 2.

Indiquant toutes les opérations, y compris les services de toutes sortes, et ceux faits à l'occasion de la visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles.

Dépenses totales pour tous les services, y compris ceux énumérés dans l'état No. 1. . .	$60,150.88
A déduire.—Gain réel et sommes remboursées et portées au compte de services spéciaux, pour lequel la dépense extraordinaire a été encourue . .	24,561.40
Balance remboursé à même l'octroi, qui doit être encore réduite par des comptes à liquider et une provision de charbon, &c., en mains pour l'an prochain .	$35,589.48
Octroi, 23 Vic., c. 15	$40,000.00
Somme prise sur l'octroi pour liquider le déficit entre les dépenses et les recettes . . .	35,589.48
Balance au crédit de l'octroi . .	$4,410.52
Ajoutez.—Approvisionnement de charbon, etc., en mains; et dettes à recevoir, disponibles pour le service de 1861 .	8,010.11
	$12,420.63

Le nombre des navires qui ont traversé le canal Wellaud a été :

	En 1858.	En 1859.	En 1860.
Remontant.	2,856	2,223	3,194
Descendant	2,844	2,336	3,134
Totaux	5,700	4,559	6,328

Destination.	Tonneaux remontant.	Tonneaux descendant.
De ports Canadiens à des ports Canadiens.	9,531	111,186
De ports Canadiens à des ports Américains.	34,042	100,731
De ports Américains à des ports Canadiens.	12,142	91,452
De ports Américains à des ports Américains	122,081	462,919
Totaux	177,796	766,288
		177,796
Mouvement total en remontant et descendant		944,084

La partie de cette quantité qui consiste en grains seulement est comme suit :

	Remontant.	Descendant.
Blé, . . Tonneaux,	6,071	268,334
Blé-d'Inde "	3,110	136,129
Totaux,	9,181	404,463
Total du blé et blé-d'Inde en remontant et descendant. tonx.		413,644
Si l'on ajoute à ceci ce qui s'est passé par le chemin de fer	"	86,004
Le total se trouverait-être de		499,648

Sur le mouvement total du fret entre ces lacs (1,040,197 tonneaux) le commerce de grains seul forme à peu près la moitié, dont le chemin de fer a transporté 17 pour 100, tandis que sa proportion du transport entier est de neuf et un tiers pour cent. Sur cette quantité, combien le chemin de fer a-t-il par lui-même ajouté à cette route, c'est ce qu'il est impossible de dire ; mais il n'y a aucun doute que, par les facilités de transport qu'il offre, il a produit le résultat jusqu'à un certain point.

Le fermage annuel des pouvoirs d'eau, et des autres propriétés affermées sur ce canal, s'élève à $9,057.10
La somme perçue en 1860 est de. 7,676.97
Les arrérages dûs au 1er janvier 1861, s'élevaient à $8,547.14, pour la réception desquels il a été adopté des mesures rigoureuses.
Le montant reçu pour vente de terrains est de 1,737.07
Do. amendes et dommages. . . 2,116.10
Total, à part les péages du canal $11,540.14

Dans le cours de l'année dernière, dit le rapport de l'honorable Commissaire, on a augmenté de beaucoup les moyens d'élever et d'emmagasiner la fleur et les grains. On suppose qu'ils suffiront aux exigences actuelles du commerce ; mais la quantité de produits expédiés à Montréal de jour en jour par les canaux et les chemins de fer, fait pressentir le besoin prochain de bassins et d'entrepôts d'une capacité plus grande que celle qu'ils ont aujourd'hui. En ouvrant de nouveaux bassins, sur le côté sud du canal, et en approfondissant jusque-là le chenal qui se trouve au milieu du grand bassin, les bâtiments d'outre-mer pourront ainsi être mis en rapports faciles avec les bâtiments des lacs d'en haut et le chemin de fer du Grand Tronc ; c'est pour cela que le seuil des deux écluses inférieures a été construit de seize pieds, et que l'on a acquis depuis longtemps la largeur de terrain suffisante conservée jusqu'à ce jour. On pourrait construire ces bassins au fur et à mesure des exigences du commerce, et satisfaire à celles-ci de cette manière le plus promptement et avec le moins de dépense possible. D'ailleurs, à part les avantages qui seraient ainsi donnés au commerce, on doit observer que la vente des terrains situés autour des bassins et propres à bâtir des entrepôts ferait plus que compenser en quelques années le coût de la construction.

Il n'est pas nécessaire, je crois, de m'appesantir sur l'importance pour le commerce du St. Laurent d'être pourvu de tout ce qui est nécessaire pour la réception, l'emmagasinage et le transbordement des grains et autres produits, ou de revenir sur les inconvénients et les pertes qu'il a éprouvés l'an dernier faute de tels moyens ; le simple fait que le chemin de fer qui touche à la ville, qui est le premier port de la navigation océanique, ne possède rien en ce genre et ne se trouve pas même encore à l'heure qu'il est, relié en aucune manière avec le hâvre, suffit de lui-même à rendre évident le vice radical qu'il reste à faire disparaître pour la commodité du commerce et satisfaire à un grand besoin.

Le nombre des bâtiments qui ont passé, cette année, dans le canal Chambly, excède de beaucoup celui des années précédentes. Les recettes de péage pour les trois dernières années s'élèvent comme suit :—

1858. . . . . $11,263.32 cts.
59 . . . . 16,019.32
60 . . . . 18,442.16

Le coût des réparations et de l'administration, pour l'an dernier, s'élève à $15,997.-82 cts. Cette année, on évalue le coût des réparations à $14,407.50.

En résumé, dit le rapport, tout le canal se trouve en bon état de fonctionnement ; mais il sera peut-être nécessaire d'y employer un cure-môle à vapeur, pendant presque toute la saison actuelle, pour enlever les dépots qui se sont accumulés de telle sorte dans l'angle au pied des pentes, que les grandes barges à fond plats qui prennent cette route s'y échouent fréquemment et obstruent ainsi le passage des autres bâtiments.

Le service de remorquage entre Lachine et Kingston a été fait l'année dernière par MM. Calvin et Breck, d'une manière aussi satisfaisante que les années précédentes ; on peut en juger par l'absence de toute plainte à leur endroit, et par la recommandation conjointe des agents de l'assurance sur la navigation intérieure de Montreal, de renouveler leur contrat expiré à la fin de la dernière saison.

Le nombre des navires remorqués sur les différentes divisions est comme suit pour les trois années précédentes :

DIVISIONS.	Remorquages en 1858. No.	Remorquages en 1858. Recettes. $ cts.	Remorquages en 1859. No.	Remorquages en 1859. Recettes. $ cts.	Remorquages en 1860. No.	Remorquages en 1860. Recettes. $ cts.
Lachine à Beauharnais,	1253	8679.52	1262	7807.34	1394	9582.03
Beauharnais à Cornwall,	841	12214.32	615	8671.06	1025	14182.72
Dickin's Landing à Kingston,	917	23321.27	573	15943.15	994	27073.12
Totaux	3011	44215.11	2450	32421.57	3413	50837.87

On a jugé expédient de prolonger ce service tel qu'il est, pour une ou deux années de plus, et d'avertir qu'après ce laps de temps il sera discontinué.

Le récent établissement du port libre de Gaspé ayant attiré l'attention publique sur les terres publiques propres à la colonisation dans ce district, il semblerait expédient, dit ce rapport, afin d'activer la vente et la culture de ces terres, d'y ouvrir des chemins, et qu'il y eût, comme route provinciale, un chemin continu le long du fleuve et du Golfe St. Laurent, jusqu'à l'extrémité de Gaspé.

On ne sais pas généralement que, bien que certaines parties de cette côte soient établies depuis très longtemps, il n'y a, encore aujourd'hui, aucune espèce de chemin sur une distance de cent milles le long de cette rive, c'est-à-dire, depuis le cap de Chatte jusqu'à la rivière Renard. Sur cette distance, il y a environ une douzaine de station de pêche, dont les habitants n'ont aucune communication entre eux, excepté par eau ; et d'après les renseignements qu'ont été reçus, il paraît qu'il ne peut être fait de chemin sur le bord de l'eau, à cause des pointes escarpées et perpendiculaires qui s'avancent dans la mer, ne laissant aucune espace pour tracer un chemin, et leurs versants étant trop escarpés pour pouvoir en faire un en les suivants. Cependant on s'occupe de trouver quels moyens il faudra adopter pour ouvrir des communications dans cette partie.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

L'honorable M. le procureur général Cartier, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter des listes des membres devant composer les comités spéciaux permanents voulus par la chambre, a rapporté les suivantes.

1. *Privilèges et élections.*—Les honorables Messieurs le procureur-général Macdonald, Sherwood, Sicotte, Drummond, Terril, J. S. Macdonal, Lemieux, Dorion, Mowat ; messieurs Dunbar Ross, Turcotte, Laberge, Dufresne, Chapais, Benjamin, Notman, Macbeth, Wilson, W. F. Powell, Ouimet, Fournier et Simpson.

2. *Lois expirantes.*—Les honorables Messieurs le procureur-général Macdonald' le solliciteur-général Morin, Loranger ; messieurs Bureau, Tett, Biggar, Carling, Munro, Sincennes, Bourrassa, Dionne, Cooke, James Ross, McGee, Dorland, Hébert, Tassé, Pope, Laperte, Heath, Caron Finlayson, Harcourt' Pndy et Craik.

3. *Chemin de fer, canaux et télégraphes.*—Les honorables Messieurs le procureur-général Cartier, le procureur-général Macdonald, Sidney Smith, J. S. Macdonald, Lemieux, Brown, Cauchon, Dorion, Foley ; messienrs Mongenais, Connor, Morrissor, Bureau, Mac. Leod, Buchanan, Baby, Meagher, Burton, W. F. Powell, Macbeth, Dunkin, Turcotte, Ferres, D. A. Macdonald, Walker, Powell, Daly, Abbott, Simard, McMicken, et Caron.

4. *Bills privés.*—Les honorables Messieurs le solliciteur-général Morin, Dorion, Sherwood, Lemieux, Loranger, Mowat, Foley ; messisurs Dunkin, Laberge, Rykert, Carling, Wilson, Connor, Gill, Wright, Robinson, McKellar, Webb, Notman, Ouimet, Piché. Archambault, W. Scott, Walbridge, R. W. Scott, Lacoste, Heath, Abboth, et Daly.

5. *Ordres permanents.*—Messieurs Turcotte, Connor, Short, Coutlée, Walker, Powell, Labelle, Burwell, Daoust, Papineau, Playfair, White, Whitney, Loux, Dawson, Gaudet, McCann, Pope, Howland, Aikins, Beaubien, Tett, MacKensie et Huot.

6. *Impressions.*—L'honorables M. Thibaudeau ; messieuts Benjamin, Fortier, Bell, Chapais, Simpson, Beaubien, Patrick, Ferres et Clak.

7 *Dépenses contingentes.*—Les honorables Messieurs Sicotte, Loranger, Thibaudeau, ; messieurs Jobin, Campbell, Benjamin, Fergusson, Tett, DÉsaulniers, Panet, Gould' D. A. Macdonald, Langevin, Roblin McGee, Holmes. A. P. Macdonald, Laframboise, LeBouthillier, Sincennes, Somerville, Stirton, Gowan, Burton, Price, Daoust, James Ross et Micken.

8. *Comptes publics*—Les honorables Messieurs Cayley, Galt, Foley, Brown ; messieurs Turctte, Morrison, Simard, Chapais, Ferres, Mattice, McDougall, Dunkin, Howland, Bameron, White, Jobin et Simpson.

Sur motion de l'honorable M. le procureur général Cartier, le rapport a été adopté.

MARCHÉS ANGLAIS.

Fleur ; en demande modérée, de 29s. à de 31s. par 196 lbs. Blé ; demande restreinte, 11s. à 15s. par 100 lbs. Blé d'Inde ; transactions peu importantes, de 37s. 6d. à 40s. par 480 lbs. Saindou, de 50s. à 56s. Potasse, 30s. Perlasse, 30s. et 30s. 6d. Sucre, ferme. Cafe, rien de changé.

Consolidés de 91⅞ à 92.

ARRIVÉE DU NAVIRE À VAPEUR "PERSIA."

(Nouvelles d'Europe de deux jours plus recentes.)

Le navire à vapeur *Persia*, est arrivé hier matin, à New-York avec 115 passagers et £57,000 en espèces.

Nouvelles politiques peu importantes.

La concentration des troupes autrichiennes vers la Vénétie, a produit de l'émoi, quoiqu'on assure que ces mouvements sont purement défensifs.

Cavour à parlé de nouveau de l'urgente nécessité de déclarer Rome la Capitale de l'Italie et de garantir au Pape la liberté et l'indépendance du pouvoir spirituel.

On rapporte que l'ancien État-major d'officiers de Garibaldi a été sommé de se réunir le 6 avril, en conférence à Brescia.

Le gouvernement Danois fait des préparatifs de guerre pour prévoir toutes les éventualités.

M. Raasloff, ministre du Holstein près du gouvernement Danois, a résigné.

PLUS RÉCENT.

LONDRES.—L'*Opinione* de Turin dit que l'ambassadeur Sarde a Londres a reçu avis du gouvernement anglais qu'il sera reçu comme ministre du roi d'Italie.

Les mouvements des troupes autrichiennes continuent.

Des ordres ont été donnés pour la construction de nouveaux ouvrages aux fortifications de Pola.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Montgomery, 13.

Le Président et le secrétaire de la guerre furent sérénadés la nuit dernière. Lecker fut appelé à parler. Il dit que le drapeau de la Confédération ne tarderait pas à flotter sur Sumter, et du Capitol fédéral jusqu'a Washington, si l'indépendance des Etats du Sud n'était pas reconnu et si la guerre continuait.

Charleston, 13, 10 h 30 m. A. M.

A l'exception de courts intervalles de 20 minutes, le feu s'est continné pendant toute la nuit sur le fort Sumter. Anderson a cessé de tirer à 6 h. P. M.—Pendant toute la nuit il a' été occupé a réparer les dommages causés et à protéger ses batteries à barbette. Il reprit le feu vers 7 heures ce matin.

Les obus du fort Moultrie et des batteries de l'île Morris tombent sur Anderson drus et serrés. On peut les voirs dans leur courses partir de la batterie de Charleston.

Nouvelles ultérieures.—La canonnade continue toujours d'une manière terrible de tous les vaisseaux qui sont dans le port et tout le long de la côte.

On dit que Sumter est en feu.

Washington, 13.

Le président a ordonné que le capitaine W. B. St-Johns, du 3e infanterie et le lieutenant Abner Smead du 1e artillerie cessent d'être officiers de l'armée.

Les troupes régulières ici ont été réunies et dirigées sur les alentours de la ville, pour protéger toutes les avenues, tandis que les volontaires récemment assermentés gardent les arsenaux et les édifices publics.

Des vedettes sont continuellement à parcourir les rues de la ville.

Il y a comparativement peu d'excitation touchant les affaires de Charleston.

Norfolk, 13.

Des ordres ont été reçues pour équiper le *Merimac* immédiatement

Washington, 13.

Les nouvelles du siège de la guerre sont reçues ici avec de profonds sentiments de regrets. Il n'y a pas d'excitation, mais l'apparence de l'avenir cause une tristesse générale.

Providence, 13.

Le gouv. Sprague a offert au gouvernement les services de l'artillerie de marine et de mille hommes d'infanterie, et s'offre à les accompagner lui-même.

DÉPÊCHE SPÉCIALE.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons des nouvelles de Charleston, qui confirment les nouvelles précédentes. Par des depêches privées nous apprenons que la Virginie et l'état de Delaware se sont séparés hier de l'Union.

Montréal, 16 Avril, 1861,

Les rémises du Grand Tronc, à la Pointe St. Charles, n'ont subi aucun dommage ; mais les lisses sont couvertes d'eau, et les passagers venant de l'Ouest sont obligés de prendre des voitures à quelques milles de la ville. Les lisses du chemin-de-fer de Lachine sont aussi submergées : L'eau a baissée ce matin de deux pieds ; les affaires sont néanmoins suspendues dans la ville.

Faits Divers.

NOYE.—Samedi dernier un jeune enfant du nom de Frank Watrous s'est noyé au moulin à scies du Capt. Young, des Chaudières. L'enfant qui s'amusait a jouer dans le moulin, eût le malheur de passer à travers une trappe laissée ouverte pour nettoyer le moulin. Le corps de l'enfant n'a pas encore été trouvé.

VOL.—Dans la nuit de samedi, des voleurs se sont introduits dans le nouveau magasin de MM. Lawrence Smyth & Co., Haute-ville, et ont enlevé pour un montant considérable de marchandises. Les voleurs, auraient, parait-il, ouvert la porte du magasin, au moyen d'un levier. C'est le deuxième vol de cette nature commis dans le cours de cette semaine. On n'a pas encore découvert la trace des coupables.

—Une lettre de Rome en date du 9 mars, annonce que Sa Grandeur Mgr. Horan, évêque de Kinston, se disposait à quitter la ville éternelle vers le milieu du même mois.

—Mgr. Bedini, archevêque de Thèbes, cesse, paraît-il, d'être secrétaire de la congrégation de la Propagande pour devenir évêque de Viterbe. Le siège épiscopal de Viterbe est ordinairement occupé par un cardinal : on s'attend en conséquence à avoir prochainement Mgr. Bedini promu à la haute dignité du cardinalat.—

Nous avons eu le plaisir, la semaine dernière, de rencontrer un grand nombre de nos compatriotes d'Ottawa, dans leur magnifique salle de l'Institut. Ce corps litéraire fait non seulement honneur à la future et permanante capitale des Canadas, mais il est considéré par tous les étrangers comme une des principales institutions du pays. (*Union d'Ogdensburgh.*)

☞ Mr, et Madame John Mc'Gill traversaient le St. Laurent, de Brockville à Morristown dans une faible embarcation. La petite chaloupe frappa les glaces qui descendaient rapidement le courant et se brisa, laissant les pauvres infortunés aux prises avec la mort. Ils fûrent vus et entendus du rivage par plusieurs personnes qui ne pûrent se rendre à temps à leur secours. Ils se noyérent donc en face de leur résidence. Leurs corps n'ont pas encore été retrouvés.—*Idem.*

MARIAGE.

En cette ville, le 11 du courant, par le Revd. Père Dandurand, M. Edmond Limoges à Demoiselle Julie Rathier, tous deux de cette ville.

Naissances.

En cette cité, le 12 du courant, la Dame de M. Chs. O'Connor, jr., un fils.

En cette Cité Mercredi, 10 courant, la Dame de M. E. Samuel Bouchard, ex-assistant Clerc du Marché, un fils.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 12, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES, S'adresser a

J. T. Prud'homme,
BATISSES PRUD'HOMME,
Rue Sussex.

Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

M. WILLIAM ROHRER.
Organiste a l'Eglise St. Joseph de cette Ville,
Et PROFESSEUR de MUSIQUE au Collège d'Ottawa.

M. ROHRER est chez lui, RUE St. GEORGE, *ancienne residence de M. GEORGE COX, graveur,* tous les LUNDIS et JEUDIS, depuis midi à trois heures P. M.

Ottawa, 17 avril, 1861.

Desirez vous acheter a bas prix
Tout ce qui est necessaire a la vie
Boissons, Epiceries habillement
Pour argent comptant seulement
☞ ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

RESTAURANT & HOTEL NATIONAL.
RUE SUSSEX,
LAFONTAINE,—Proprietaire,

LE propriétaire de cet établissement offre ses plus sincères remerciments à ses amis, et au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour ; il espère, par son attention sa ponctualité et son aptitude a bien servir ses nombreuses pratiques, mériter la continuation de leur patronage. LUNCH, DINERS, PLATS D'ENTRÉES et SOUPERS, servis a *TOUTE HEURE.*

Un assortiment de VINS, LIQUEURS et ALES, de la première qualité.

GIBIERS DE TOUTE DESCRIPTION.
HOMARDS, (LOBSTERS) HUITRES.
Préparés de manière a satisfaire tous les goûts.

Tous Ordres laissés à l'établissement ou à la résidence privée du propriétaire, recevront la plus prompte attention.

Ottawa, 10 avril, 1861.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,
—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaines, Clous à river, scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Beches, Piques, Poëles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON ! ! ! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE.
Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.
RUE SUSSEX OTTAWA.

HOTEL CHAMPAGNE,
Coin des Rues Sussex et Church,
BASSE VILLE.
OTTWA.

Le propriétaire de cet établissement fait connaître à ses amis et au
PUBLIC EN GENERAL.
Qu'il a à présent en connection avec son Hotel, de grandes et confortables
ECURIES,
Qui seront ouvertes en tout temps, pour l'accommodation de ses pratiques, et des habitants qui visitent le marché.
Les prix seront des plus modérés.
I. CHAMPAGNE.
PROPRIETAIRE.
Ottawa, 2 avril, 1861.

LEVI R. CHURCH, M. D.
Peut être consulté tous les jours à son office.
AYLMER.
C. E.

M. LOUIS DUHAMEL,
MANUFACTUREUR DE VOITURES.

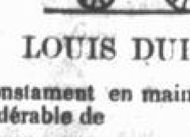

M. LOUIS DUHAMEL,
Tient constament en main un assortiment considérable de
VOITURES DE TOUTES SORTES
Toutes les commandes et réparations qu'on voudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.
OTTAWA, RUE MURRAY.
2 avril, 1861.

AVIS.

LE soussigné avertit par ces présentes, qu'il ne sera responsable d'aucune
DETTE CONTRACTEE EN SON NOM
Sans un écrit de sa main.
ANTOINE RATIER.
Ottawa, 6 mars, 1861. 1m.

CHS. LAPIERRE & S. LEBEAU,
BATISSE DE M. J. AUMOND,
Rue Sussex.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, ont toujours en main un assortiment considérable et varié de
CHAUSSURES
DE LA MEILLEURE QUALITÉ,
Qu'ils vendront à des prix très réduits,
POUR ARGENT COMPTANT.
MM. LAPIERRE & LEBEAU, Sollicitent une visite avant d'acheter ailleurs.
Ottawa, 15 avril, 1861.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer ses amis d'Ottawa et des environs, qu'il vient d'ouvrir un
MAGASIN DE PROVISIONS,
dans la maison adjoignant le magasin de farine de A. C. CAMPBELL, Ecr. Bâtisse de
M. NAZAIRE GERMAIN,
Rue Sussex.
Où il invite les acheteurs a lui faire une visite, persuadé qu'il seront parfaitement satisfaits tant par rapport au prix qu'à la qualité des articles.
J. M'CARRON.
Ottawa, 14 avril, 1861.

Grande Nouvelle ! !
NOUVEAUX ARRIVAGES
De Marchandises a l'usage des Chantiers.
L. J. B. LAZURE
RUE SUSSEX,
Vis-a-vis la Rue Clarence conduisant au marche de la BASSE-VILLE,

Vient de recevoir et d'ouvrir un nombre considerable de nouvelles Marchandises consistant en
Des milliers d'habillements
TOUS FAITS,
De toutes descriptions et pour tous les gouts, propres a tous les usages, depuis l'habit de Toilette, jusqu'au Pardessus pour les journaliers. Viz.

Surtouts de Drap noir superfin,
dito Anglais,
dito Français,
dito Allemand,
Surtouts de Tweed de toute grandeur et de toute façon,
Sacs,
Habits de Chasse,
Pentalons de Drap de toute grandeur,
dito Tweed,
dito Drill,
dito Toile,
Vestes de differents gouts et de patrons Varies,
Chemises de fantaisie en toile,
dito en Laine,
dito en Coton,
dito Casimire
Caleçons en Laine,
dito en Coton,
Frocks en Laine et en Coton, Pardessus en Laine, et en Toile de toutes description.

DE PLUS
Feutres de fantaisie et Chapeaux de Laine a la PRINCE DE GALLES, Turbans et Hungarian, &c.

DEPARTEMENT DES CHAUSSURES
Le Soussigne attire aussi l'attention sur son nouvel assortiment de Chaussures, consistant en
Grosses Bottes et Souliers d'ouvrage,
Bottes de fantaisie en veau Français,
Bottines (Congress.) de cuir patente,
Bottines et Souliers de fantaisie pour Dames et enfants.
Bottine de Prunelle,
AUSSI
Valises, Portes-Manteaux, Sacs de voyage de toute discription.
ENFIN, sur son assortiment de
Groceries et de Liqueurs
Le tout de la meilleur qualites et qu'il vendra avec le plus petit profit.
Avant d'acheter ailleurs faites une visite a
L. J. B. LAZURE.
Ottawa, 10 Avril, 1861.

1861. AVRIL, 1861.
CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY,

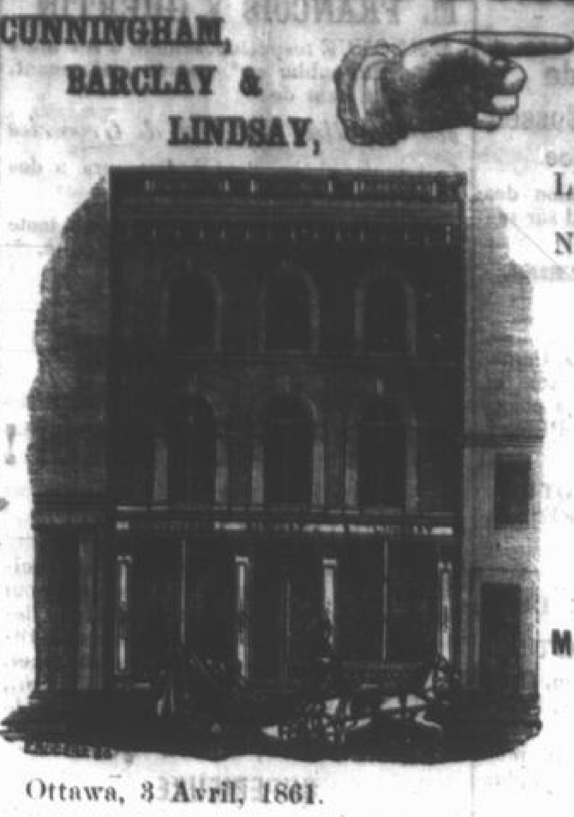

ONT OUVERT AUJOURD'HUI
LES MODES LES PLUS NOUVELLES
DE
BONNETS,
CHAPEAUX
SOIES,
RUBANS,
PARASOLS,
MANTILES DE DRAP,
FLEURS,
PLUMES, &c.
1-tf
Ottawa, 3 Avril, 1861.

RICHES NOUVEAUTES=PRINTEMPS
BELIVEAU & LEBLANC,
Rue Sussex, Ottawa.

Viennent de recevoir un assortiment Splendide DE
MARCHANDISES
DE
GOUT et D'ETAPE,
COMPRENANT
Robes a Volants,
Fleurs et Rubans Francais,
Plumes, Chapeaux de Paille et de Crin,
Broderies, Etoffes a Robes,
Mousselines de Laines, ditto en Patron,
Parasols, Chales, Manteaux,
Gants, Bas,
Indiennes de gout, Regattas,
DeBeze et Mohair pour Robes,
Tweeds, Draps de gout et autres,
Chemises, Collets, Flanelles,
Shirting, Toile-fine, et autres, etc., etc., etc., etc.,
QU'ILS VENDRONT a une faible AVANCE sur le PRIX COUTANT.
Une visite des Dames est respectueusement sollicitee.
Ottawa, 16 avril, 1861.

MODES D'AVRIL,
BROUGH BUCHANAN & CO.

Viennent de recevoir et d'ouvrir
UN NOUVEL ASSORTIMENT
D'ETOFFES à ROBES des [illegible] NOUVELLES, consistant en
RICHES ROBES A VOLANT ET BRODEES,
Avec un choix de marchandises en Moihair carreauté, deplus un lot consédérable de Beze. Leur département de manteaux et articles de modes est très considérables ; le département de chapeaux, de fleurs, de plumes, Parasols, est le plus varié et le plus attrayant que l'on puisse trouver.

M. BROUGH BUCHANAN & Co. Invitent respectueusement les connaisseurs à faire une visite à leur département de
ROBES DE DAMES ET D'ENFANTS.
Ottawa, 3 avril, 1861.
Aussi en main un magnifique assortiment de TAPIS de tous patrons et de toute description.

M. LAZURE,
Invite ses amis a visiter ses magnifiques
MARCHANDISES NOUVELLES.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill," ; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois ; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustés qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,
JOHN MORRIS,
Surintendant.
Ottawa, le 13 Avril, 1860. (56)ttf

☞ Les commercants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'improprietés.

J. DOSSERT,
PROFESSEUR DE MUSIQUE,
HOTEL CHAMPAGNE.
M. DOSSERT à l'honneur d'informer les amis de la bonne, musique qu'il se propose de donner des leçons de
PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,
Sa méthode d'enseignement est facile et simple.
Ottawa, avril, 1861.

NOUVEU MAGASIN DE FARINE
M. A. C. CAMPBELL.
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annoncer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernierement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer ; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent-être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

A VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand ;*

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

AUSSI,
EN BOIS, A DEUX ETAGES.
La maison maintenant occupée par M. J. D. ROBILLARD, RUE YORK,
CONDITIONS FACILES.
Pour plus amples informations s'adresser a ANTOINE ROBILLORD, Prop. GLOUCESTER, C. W. ou a J. D. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ce Bureau.
Ottawa, 6 Avril, 1861.

L. J. B. LAZURE,
DANS LA
Batisse Nouvelle de
J. T. PRUD'HOMME, Rue Sussex
Vis-a-Vis la Rue Clarence.

Prend la liberté d'appeler l'attention des familles et du public en général sur son assortiment choisi et varié de

HARDES FAITES,
COMPRENANT

Surtouts, Draps pour Paltos, Habits de chasse, Culottes, Vestes, Chemises, Calçons, Gants, Mitaines, Chaussons, Bas, Cols en soie et coton, Valises; enfin mille autres objets pour le commerce du Printemps et d'Eté.

aussi,
Un assortiment de GROSSES BOTTES, SOULIERS, BOTTINES, CONGRESS, &. pour hommes femmes et enfants,

Aussi,
UN ASSORTIMENT VARIE DE
GROCERIES & LIQUEURS
Thés Tabac, Sucre Blanc et Brun, Caffé Poivre, Piment, Empoie, Riz, Barly, Brandies, Vins, Sirops, &c. &c.,

☞Le tout sera toujours vendu aux plus BAS PRIX, et avec des conditions les plus libérales.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

MAISON CANADIENNE
Batisses de Mdme. FOSTER,
Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

aussi,
Un lot de CUIR à SEMELLE de GLASGOW à GRAND MARCHE.

75 QUARTS HARENGS du LABRADOR, No. 1 à 20s. le quart.

NARCISSE PARENT,
MARCHAND TAILLEUR,
RUE SUSSEX.

Tient toujours en mains un assortiment de HARDES FAITES, Surtouts, pentalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises etc. etc.,

AUSSI,
Des draps et Casimires de la meilleur qualité à BAS PRIX, et à des conditions libérales.

MAISON DU PEUPLE
BELIVEAU & LEBLANC,
Rue Sussex, Ottawa.

REMERCIENT respectueusement leurs amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il ont reçu, et annoncent qu'ils vendront tout leur fonds de magasin au prix coutant, afin de faire place aux nouvelles marchandises du printemps, et d'été.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

J. T. PRUD'HOMME.
Marchand de Marchandises
SECHES,
Groceries, épiceries, Chaussures &c.
à des PRIX MODERES.
BATISSE PRUD'HOMME,
RUE SUSSEX,
Ottawa.

NOUVEAU MAGASIN
DE
POELS et d'Articles en FONTE
Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

☞On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.
Ottawa, 1861.

NAZAIRE GERMAIN,
MARCHAND ET MANUFACTUREUR
DE
Ferblanterie de toute espece
Rue Sussex, Ottawa.

P. S. Tout article en Fer blanc, Plomb, Zinc &c. fait à ordre, ou promptement réparé.

L. ARMAND GRISON,
Coins des Rues Sussex & Murray,
BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quinquailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON
ET DE
CHANDELLE D'OTTAWA,
Au Nord de la Rue Sussex.

ON trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très étendu de

SAVONS ET DE CHANDELLES
De la meilleure qualité
R. M'DERMOT & Cie.
Agents.

N. B On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHE, pour toutes espèce de suif et de graisse, s'adresser a l'établissement.

Ottawa, 3 avril, 1861.

MAGASIN EN GROS
M. FRANCOIS X. GUERTIN,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il reçoit maintenant, un assortiment de *Marchandises sèches et de Groceries* de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

ON TROUVERA AUSSI à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

BOEUF BOEUF BOEUF!

FREDERICK BILL,

Tout en offrant ses plus sincères remerciments à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement à Ottawa, prend la liberté de les informer, qu'ayant acheté de THOMAS McKAY, Ecr., de New Edinburgh, une grande quantité de

BOEUF GRAS, D'UNE QUALITE SUPERIEURE,

Il est maintenant prêt à fournir du BŒUF FRAIS TUÉ, et a des prix modérés ORDRES REÇUES ET PONCTUELLEMENT ÉXÉCUTES TOUS LES JOURS.

Les achats sont livrés à domicile, sans charge.

N. B.—Magasins—Trois Porte au Nord du British Hotel.

Ottawa, Fév. 1861.

TANNERIE CANADIENNE,
Rue Clarence,
Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement,
M. EDMOND GERMAIN,
Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

M. GERMAIN, paiera le plus haut prix du marché POUR LES PEAUX VERTES.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

CHANGEMENT D'HEURE,

A commencer de Lundi, 18 Fev. 1861.

Les Trains portant la Malle.

Laisseront Ottawa à 8.30 a.m. et arriveront à la Jonction de Prescott a 11.15 a.m. à temps pour prendre les Chars du Grand Tronc, arrivant à Montréal à 1.30 p.m.

Le train de retour laissera Prescott a 4.00. p.m. a l'arrivée des Chars, (Passager et Fret) du Grand Tronc, venant de Montréal, et arrivera a Ottawa a 6.45. p.m.

Les CHARS D'accommodement,

Laisseront Prescott a 6 a.m. a l'arrivée du Grand Tronc (Express de Toronto, arrivant à Ottawa a 9.45. p.m.

Le retour lessera Ottawa a 11.30 a.m. arriveront a Prescott a 3.15. p.m. à temps pour prendre les chars (Passager et Fret) du Grand Tronc allant à l'Ouest.

B. FRENCH, Jr.,
Surintendant.

Prescott, 19 mars, 1861.

Western Assurance Company,
Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,
Church Street.

PRESIDENT: ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT; MARCUS ROUSSIN, Ecr.

Directeurs:

JOSHUA G. BEARD.	MARCUS ROSSIN,
I.C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN McMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE,	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Tresorier: BERN. HALDAN, Ecr.
Soliciteur: ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil: HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur: BENTAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier: BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE
DU
PRINCE DE GALLES.
E. MILES,
PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,
Rue Rideau, Ottawa.

Ceux qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriente, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents, M. MILES, ne peut être *surpassé* dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,
GRAVEUR ET IMPRIMEUR
SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c, &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des sappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.—

Il espère pouvoir mériter une part du patronage public.

DEPLUS,—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Thos. Patterson,
OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Esprit de vin.
1000 Gallons de Mortons Family Proof Par
100 Boites de Thé Nouveau Fin.
100 Boites de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boites de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPAROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une variété incalculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers, Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c.

Ottawa, mars, 1861. } Chez, THOS. PATTERSON,
Rue Rideau

EAUX MINERALES
DE
PLANTAGENET
ET DE
BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.
Ottawa, 3 Avril, 1851.

E. E. BEAUDRY,
SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,
IMPORTATEUR

DE Vasses Sacrés, Montres, Horloges; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenteries.

COIN DES RUES
St. Vincent et Notre-Dame,
En face du nouveau Palais de Justice,
MONTREAL.

☞IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,
AVOCAT, RUE DU ROI,
Ancienne résidence de feu M. de Rouville,
SOREL.
M. HEBERT, suivra le circuit
D'YAMASKA.
Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,
AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.
Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE L'EMPOIS PATENTE, DE GLENFIELD,

Veyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on le substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,
Glasgow et Londres.
Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,
Successeur d'H. S. HUMPHREY.
CHIMISTE ET PHARMACIEN.
No. 2 Eagle Block, Rue Ford,
OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL.

Où on vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teintures, Medecines Patentées. Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fluid Instruments pour Chirugiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux

TELIERS DAGUERRIENS.
Parfumeries,
Peignes,
Savons,
2 Avril. &c., &c.

POMMADE
POUR LE MAL D'YEUX.

M. LE DR. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir des le premier jour de son application.

☞ *Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR
DE LA
CHEVELURE,
DU DOCTEUR PARADIS.
(*Preparation d'Iodine.*)
PATENTE POUR LE CANADA,
1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE très agréable.

☞ Références:—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.
R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.
Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,
COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c., Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE,
OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,
Arpenteur Provincial,
BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,
APOTHICAIRE ET DROGUISTE.
Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜

Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,
CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, audessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,
MEDECIN-CHIRURGIEN,
Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,
Rue Sussex.
Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,
Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,
Ottawa,

DR. BEAUBIEN,
RUE YORK,
Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,
DENTISTE,
Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,
Vis-avis de chez le Dr NELSON,
MONTREAL.

DR. TURCOTTE,
Chaumiere St. Laurent
RUE ST. GEORGE, SOREL.
Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,
AVOCAT,
Bureau Rue Rideau,
BASSE-VILLE, OTTAWA.

MAGASIN DE MARCHANDISES.
J. H. GUEST,
No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,
CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres,
Rubans, Dantelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c.. &c.

Casimires, Draps, Merinos,
Mousseline de Laine,
Indiennes: Guingham, &c.
Tapis, Toiles Cirées, Transparents,
Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford
OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR
MARCHANDS A COMMISSION
ET ENCANTEURS.
OFFRENT EN VENTE:—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.

Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.

Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.
Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,
Editeur de Guides d'affaires,
(DIRECTORIES)
Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.
Bridgeport. Norwich.

Delaware.
Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.
Washington et Georgetown.

New Jersey.
Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Glouceste, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Contés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.
Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.
Cheveland.

Pennsylvania.
Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.
Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.
Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.
Ottawa, Cité.

Hamilton.
Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,
CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,
DROGUISTE,
Côte Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

EXCHANGE HOTEL,
Vis-à-vis le Marché, RUE YORK,
BASSE-VILLE OTTAWA.

LE SOUSIGNÉ prend la liberté d'anoncer à ses amis et au public, qu'il a loué pour un nombre d'années, la maison si bien connue sous le nom de

EXCHANGE HOTEL,
Presque vis-a-vis le
MARCHE DE LA BASSE VILLE.

Qu'il vient de réparer et meubler à neuf.—La position qu'occupe son Etablissement, au centre des affaires, est la plus commode et la plus avantageuse qui puisse être offerte à ceux qui désirent visiter les marchés &c.

Le propriétaire de cet établissement peut assurer au public que rien ne sera épargné pour soutenir la réputation déjà établie de sa maison, et la mettre sur un pied à pouvoir offrir tout le comfort désirable.

On pourrait recevoir un certain nombre de pensionnaires soit au mois, soit à la journée, suivant le désire des appliquants.

La table sera toujours fournie de ce que le marché a de meilleur, et la *Barre,* du meilleur choix de *Vins, Brandy's, Gin &c.*

THOMAS CLARK,
Propriétaire.

N. B. Il y a aussi, de bonnes et spacieuses écuries, et remises attachées à son établissement.

Ottawa, 24 Février, 1861.

Hotel du Voyageur,
RUE SUSSEX,
LOUIS BLANCHETTE,
Propriétaire.
Ottawa, 3 avril, 1861.

NOUVELLES MARCHANDISES.
M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans Ogdensburgh et des environs, qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la derniere mode,
Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur,
Mérinos Français et Mérinos Ecossais,
Mousseline de Laine,
Flanelle blanche et de couleur,
CASIMIRES,
Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,
Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIÉR,
FORD STREET,
OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,
RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: *Lunch* depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe: aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,
RUE MURRAY,
Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.
Le Propriétaire de cet Hotel,
M. EUSEBE GAUTHIER.

Ayant meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,
RUE MURRY. BASSE-VILLE,
Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE
Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.
BERNARD LARIVIERE,
Proprietaire.
Ottawa, 1861.

CITY HOTEL
PAR
ISAAC BERICHON,
Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

—Quand on voit nos journaux ouvrir leurs colonnes à tant de notices nécrologiques, plus ou moins ridicules, comme par exemple celle des membres d'une certaine famille Dupré, en ligne directe et collatérale jusqu'à l'infini, avec leur généalogie jusqu'au déluge, les lecteurs devront lire avec édification et plaisir, celle d'un riche habitant du village de Montmagny, dont personne, cependant, n'a pensé à annoncer la mort dans le temps. Il s'agit d'EUCHER DION, écuyer, qui malgre l'humble industrie qu'il exerçait, celle de forgeron, sut si bien gagner l'estime generale qu'il fut nommé Juge de Paix en 1845. Depuis quelques années lui et sa vielle femme subissaient les infirmités d'une vieillesse avancée, et s'acheminaient ensemble d'un pas à peu près égal vers la tombe, lorsque vers la fin de février dernier, la vénérable épouse rendit son âme à Dieu. Au mouvement qui se faisait dans la maison, M. Dion, malgré l'affaiblissement mental où il etait, sentit qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire, et apprenant ce qui en était; "Ah! bien, dit-il, si ma bonne femme est morte, je ne veux plus rester ici; je m'en vas, je m'en vas, "—et brisé par l'émotion, il rendait le dernier soupir six heures après. Le surlendemain un concours nombreux de parents et d'amis accompagnaient deux cercueils qui furent placés côte-à-côte dans la même fosse.

Toute reflexion est inutile. Disons, cependant, que si l'affection conjugale ne se manifeste pas toujours d'une manière aussi touchante, elle n'en est pas pour cela moins générale dans notre moral et religieux pays. C'est probablement à cause de cela que personne jusqu'à présent n'a pensé à publier le trait qui précède.—*Le Canadien.*

—Nous apprenons qu'un nouveau bureau de Poste doit être établi cette semaine à la Station de Belœil. M. Dillon, l'Agent de la Station, en sera le Maitre. Pour désigner officiellement le Bureau de Poste au Village, il sera dorénavant appelé Village de Belœil, pour le distinguer du bureau de la Station.—*Minerve.*

LE COURRIER D'OTTAWA,
JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

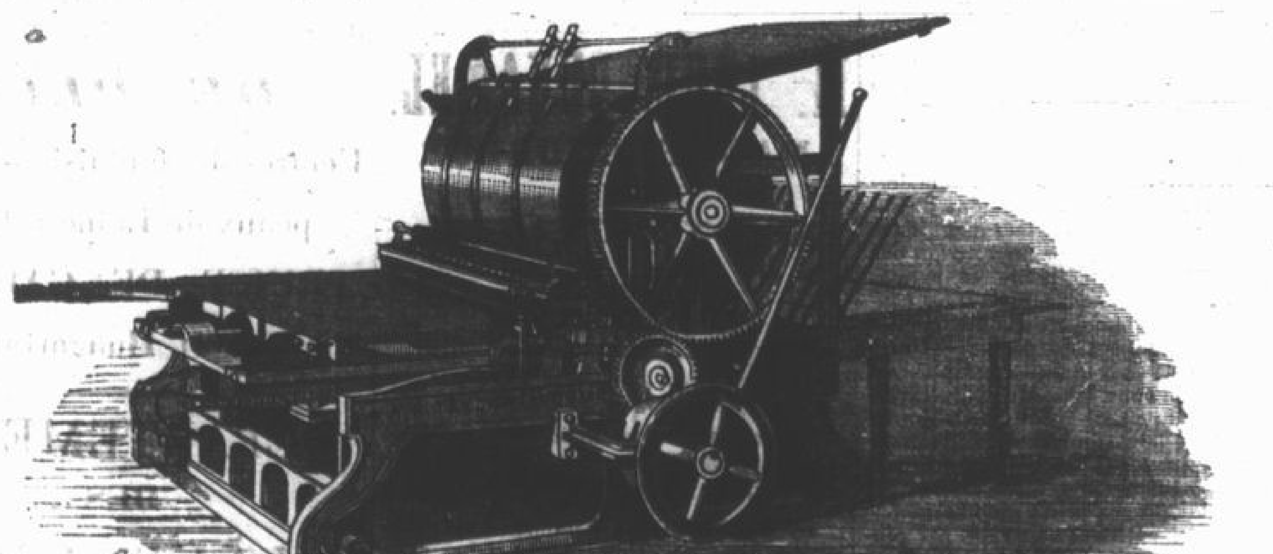

LE COURRIER D'OTTAWA parait deux fois la semaine le MERCREDI ET LE SAMEDI.

Le prix de l'abonnement est de $3.00 par annee Payables d'avance, ou 3.50. a la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 50.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR:

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "
Les annonces, audessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.	
Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionnel	$15.
Les NOTICES SPÉCIALES et NÉCROLOGIQUES paieront par ligne	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants:

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description &c.

N.B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de *copies*, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

Premiere Année. Ottawa, (H. C.) Mercredi matin, 24 Avril, 1861.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Redigé par un Commité de Colleborateurs. (*Les Peuples se déplacent quelque fois, mais ne s'anéantissent jamais.*) J. G. Charpentier, Imprimeur.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaître ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été tranmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspol Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goître ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"Trois bouteilles de votre salsalsepareille m'ont complètement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je soufrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant;—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsalsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais aprés avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Iudépendance, Preston, Connecticut, 6 uillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douleureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'àvant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspésie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérisson de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communantés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficasité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—sm.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous s'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction du notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriéaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents a remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt. Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'Américan House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressious.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amycdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRAYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criaide*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asmthe*, *l'Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir *l'Asthme*, *l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BORDEN,

Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume véritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS dissons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et à toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, aprés en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retonr, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Porland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulairs à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. Cest une contrefaçon, on peut facilement le reconnaître au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marque 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI, 25 CENTS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE

10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remercîments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, dîners ou soupers de soirées,

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

Lecture donnee devant l'Institut Canadien Francais d'Ottawa,

PAR LE REV. M. EBRARD.

Memento dierum antiquorum, cogita generationes singulas; interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi: majores tuos, et dicent tibi.

(*Deutéronome, Cantique de Moïse*, 32.)

Souvenez-vous des temps anciens; rappelez-vous chaques générations; interrogez votre père, et il vous instruira; vos ancêtres, et ils vous répondront.

Suite.

La présence des Gaulois à Rome et dans le Sénat fût pour Cicéron et pour les autres beaux esprits latins une occasion de piquantes railleries. On affichait dans les rues des écritaux indiquant aux Gaulois les chemins de la Curie. On chantait une chanson politique, injurieuse au Dictateur, et qui pourrait se résumer comme suit: "César conduit les Gaulois derrière son char, mais c'est pour les mener au sénat! Ils ont laissé l'habillement celtique, pour prendre le laticlave! Les gens d'un goût plus fin, plus délicat, s'écriaient: "qu'il y avait tumulte gaulois dans l'éloquence;" et Cicéron s'écriait dolemment: "Adieu urbanité, adieu, la fière, adieu, l'altique et l'élégante plaisanterie: la braie (blouse) transalpine a envahi nos tribunes!!"

C'est que, Messieurs, (et ceci me ramène tout droit à la considération du second trait caractéristique du peuple gaulois,) c'est que cette race de preux était aussi une race de curieux, je pourrais bien dire de *badauds* et de *beaux parleurs*, Comme les anciens Athéniens, auxquels on s'est plu à comparer et a assimiler, non sans raison, les Français de nos jours, nos bons vieux ancêtres, étaient des gens excessivement amis et colporteurs des nouvelles. Par excès de vanité, ils devénaient même quelquefois de grands bavards, et de spirituels mais hardis menteurs. C'était, nous dit un ancien, des gens à la parole impie, coulante, aimant l'éclat et les figures retentissantes dans leurs discours. Ils visaient à l'effet, comme on fait au théâtre.... St. Jérôme qualifie ainsi leur éloquence: "c'est le Rhône, à la course rapide et entrainante!" Un autre moins flatteur nous les représente comme une race de hâbleurs et de vantards: Vani loquum Celtœ genus.

"Gallia causiticos docuit facunda Britannos," nous dit un historien, en parlant des orateurs, des savants et des avocats des Gaules Britanniques. Au reste, Messieurs, il faut bien le confesser, c'est encore un peu là notre grand défaut, à nous tous, descendants de la jeune et de la vieille race Gaëlique. Généralement parlant, on se laisse quelquefois trop aller, chez nous, aux écarts de la langue, soit par excès, soit par manque d'esprit, principalement dans les contrées méridionales. Le babil, dit-on, n'est pas moins excessif dans le Sud aujourd'hui, qu'il l'y était, il y a 1,800 ans, J'avais raison de le dire: tel père, tel fils. En succédant à nos ancêtres, nous devions hériter de leur bonnes et de leurs mauvaises qualités. Ce qu'il nous reste à faire, c'est tout simplement de tâcher de conserver les premières, et nous défaire des vices et des travers malheureusement si communs et si ordinaires, d'ailleurs, dans toute société humaine, ce doit-être là le but constant de nos efforts, de notre vigilance, et surtout de nos prières!...

Nous arrivons maintenant, Messieurs, au troisième caractère distinctif des anciens Gaulois. Nous allons les étudier comme hardis et comme joyeux chasseurs. Peut-être est-ce encore un peu notre portrait, sauf, toutefois, ses améliorations progressives, que je viens vous retracer ici. J'ai une trop haute opinion de vous-mêmes, pour ne pas espérer que, sous quelque couleur que ce tableau vous apparaisse,—soit rose, soit noir,—vous n'en continuerez toujours pas moins de m'honorer de votre intelligente et généreuse attention; vous rappelant, que la première et la suprême qualité de l'historien, comme du peintre impartial, c'est l'exactitude et la vérité.

D'abord, il faut convenir que, dès le principe, les Gaulois étaient irrésistiblement voués au métier de peuple chasseur. Leur esprit inquiet et remuant, leur humeur aventureuse, leur vie active et agitée, leurs habitudes, tout les y portaient. De tous les peuples d'origine celtique, les Gaulois étaient les plus intrépides et les plus audacieux. La guerre était leur élément; la paix leur semblait une calamité. Ils étaient extrèmement ennemis de la paresse, et même du repos. Aux vieillards, aux femmes, aux infirmes, étaient conf és les soins de l'intérieur, les affaires domestiques, les embarras du ménage, les travaux de l'agriculture, la garde des troupeaux, etc., etc. Le soudard et le chef Gaulois, eux, passaient leur temps à faire la guerre, ou bien à chasser; puis, après les fatigues de la chasse, à boire et à jouer. Cela nous coûte à dire, mais il le faut bien, puisque cela était ainsi. L'histoire nous apprend en effet, que, plus encore que toutes les autres nations barbares de ces temps-là, les Gaulois étaient grands amateurs de festins bruyants et de copieuses libations, des jeux, des dances, du tapage et des assemblées.

Ce besoin de vivre ensemble les rapprochaient en tous lieux et de milles manières; au jeu, à la table, aux assemblées nationales, à la chasse, à la guerre, etc. Aussi, Messieurs, chez les Celtes, ainsi que chez nous, l'hospitalité était régardee comme un devoir et un honneur, comme un plaisir et un besoin, comme la plus sacrée des institutions sociales. Tout, chez eux, se traitait à table, *inter pocula*; tout, alliances, marchés, affaires, réconciliations, mariages, paris, différends, traités, conventions. Le serment sacré qui liait le trimarque, était cimenté par un festin. Dans l'intervalle de leurs orgies, les Gaulois s'abandonnaient au jeu, qu'ils poussaient jusqu'a la fureur, comme ils faisaient du plaisir de la pêche et de la chasse. Du reste, Messieurs, le sol même et le climat des Gaules, surtout au nord, forçaient encore, à l'époque où nous nous transportons, les habitants du pays à demander aux hazards de la chasse la nourriture du jour et du lendemain. La Gaule, en effet, n'offrait que ça et là des terres cultivées; Le sol en était généralement humide et marécageux, le ciel froid, triste et sombre, l'été pluvieux, et l'hiver quelquefois rigouseuse. Je parle surtout de la Gaule du Nord. En outre, comme tous les peuples encore nomades et pasteurs, les vieux Gaulois se nourissaient plutôt du lait de leurs troupeaux, et des produits de la chasse ou de la pêche. Quand aux fruits et aux récoltes de la terre, ce n'était là, pour eux, qu'un revenu accessoir, passager et accidenté. Dans l'origine, les Gaulois n'avaient pas de propriétés fixes; aujourd'ui, là; demain, ailleurs; la charrue suivait la tente, qui se promenait au gré du caprice et de l'intérêt des colons. Il leur arrivait même de récolter ce qu'il n'avaient point semé. De plus, les Gaulois ne s'emparait point des terres des peuplades voisines. Ils retournaient toujours, après la bataille, dans leur chère et bien-aimée patrie, n'emportant que le butin fait sur les ennemis et ce butin ne consistait guère qu'en armes de chasse et de guerre, qu'en chevaux et ornements d'or et d'argent, en bijoux, en objets d'art et d'industrie, en vêtements, en bestiaux, etc., toutes choses dont les Gaulois se montraient fort cupides et grands amateurs. N'est-ce pas là encore, Messieurs, ce qui se passe aujourd'hui parmi nos sauvages chasseurs, parmi nos métis et nos pauvres Indiens, quelquefois même parmi nos aventureux colons, parmi nos voyageurs et nos trafiquants de la jeune Amérique?.... tant il est vrai que le climat et le sol impriment évidemment aux hommes, comme aux animaux et aux plantes, des marques qui ne changent point, tandis que, au contraire, celles qui dépendent du gouvernement, de la religion, de l'éducation, s'altèrent et se perfectionnent d'âge en âge!! C'est là le nœud qui explique comment, si tels peuples ont perdu une partie de leur ancien caractère, ils en ont conservé l'autre. Le gouvernement barbare des Romains envers les Gaulois, sans pouvoir détruire le fond du caractère, et la trempe d'esprit de ces peuples. Le fond du Français est tel aujourd'hui que César a peint le gaulois, prompt à se résoudre, ardent à combattre, impétueux dans l'attaque, mais se rebutant aisément. César, Agathios et d'autes, disaient que, de tous les barbares le Gaulois était le plus poli; il est encore, dans les temps les plus cultivés, le modèle de politesse de tous ses voisins. Ce qui ne l'empêche pas d'être encore un peuple grand amateur de la chasse, comme l'étaient ses aieux. Tel était le pére, tel était encore le fils; celui-là par nécéssité autant que par habitude, vous le savez; celui-ci par besoin de se régaler et de se désennuyer. Il n'y a que cette différence, savoir: que la chasse du gaulois était une espèce de guerre, bien plus qu'un passetemps, ou une récréation bien plus qu'un *sport*, comme dirait les Anglais. Imaginez-vous, en effet, Messieurs, non pas une chasse aux chamois, aux lièvres, aux perdrix, aux tourtes ou au chevreuil; encore moins à la grive ou au bec-figues; mais une chasse extrèmement périlleuse, une sorte de guerre contre les ours, contre les panthères, les lions et les loups; contre les serpents et toutes sortes d'animaux féroces, dont les forêts voisines des Gaules et de la Germanie, étaient alors inondées! qu'elles choses, bon Dieu, comparées aux nôtres!!... je ne veux pas vous en faire la description! Je craindrais également de donner dans le vague, dans le banal du lieu commun, ou bien de vous attrister par tous ces épouvantements de péripéties dramatiques.... C'est pourquoi, je me hâte de sauter, tout d'un bond, au quatrième et dernier trait caractéristique de nos bons vieux ancêtres, en vous disant quelques mots sur leurs idées et leurs goûts d'agriculture et d'industrie nationales, au temps de leur mélange plus parfait et durable avec les Romains.

Messieurs, cette nation celtique, dont l'esprit était vif et prompt et le jugement ordinairement sain, quand la passion ne l'entrainait pas au-delà des bornes raisonables, montrait de bonne heure, plus que toute autre gent barbare, une aptitude merveilleuse pour les arts, l'industrie, et pour l'exploitation des richesses minérales et végétales du pays.

Nous l'avons dit, et nous le répétons, les Gaulois, dans le principe, encore à demi sauvages, dédaignait l'agriculture; ils vivaient presque alors, nous pourrions dire, aux dépens des propriétés d'autrui. Mais un peu plus tard, après la fondation de l'opulente Marseille, cette capitale des Gaules Méridionales; quand les riches Phéniciens y eurent apporté la génération de la Grèce antique, on ne tarda pas à voir l'agriculture, sortant de Marseille et de ses colonies voisines, se répandre insensiblement dans toute les provinces Gauloises. Aussitôt, toute cette rude et libertine nation de soldats-chasseurs de se transformer en un peuple de fermiers agriculteurs, et de commerçants industriels; plus de vie nomade. Cet amour du luxe et du superflu joint à la cherté des subsistances, et aux envahissements progressifs de la corruption Romaine, forcèrent bientôt l'habitant Gaulois de se lancer dans les exploitations agricoles et commerciales. Ce fut un nouveau champ ouvert au génie inventif de ces gens-là, en même temps qu'à leur amour désordonné du faste, des plaisirs et des richesses. Aussi, avancèrent-ils, eux-mêmes, les progrès de l'art ancien, au moyen d'expériences et de procédés particuliers. Les Celtes s'ingénièrent à inventer des machines propres à fertiliser le sol. A eux appartiennent l'honorable découverte des cribles de toute espèces, si commodes pour le nettoyage des grains et des farines; celle de la charrue et du moulin à bras; des tonneaux et futailles, etc., etc. Dès lors, grâce à cette esprit d'initiative, et à ces tendances industrielles, nos Gaulois purent rivaliser avec l'Italie, et la Grèce, quand à la qualité des blés et autres céréales. Pour ce qui est des vignobles, on croit généralement qu'ils ne furent implantés en Gaule, dans les fertiles plaines de la Champagne et du Bordelais, que par ordre de l'empereur Probus. Toutefois, il est prouvé aujourd'hui que la vigne était déjà cultivée en Provence, où, sans doute, les colons Phocéens, échappés de Grèce, vinrent importer la première culture du pourpre. Ce qui semblerait le confirmer, c'est que les Gaulois avaient emprunté de bonne heure cette coutume grecque de semer de la poussière sur les raisins pour les rendre plus murs. Le procédé, Messieurs, me parait assez ingénieux. Ils en avaient encore un autre, mais dont l'efficacité pourrait paraître contestable; c'est celui que les vieux Gaules employaient pour augmenter la fermentation du vin. Il consistait à faire passer de la fumée dans leurs barils, et à les conserver longtemps hermétiquement bouchés et enfumés de la sorte. Toutefois, je ne saurais ni condamner, ni recommander non plus un pareil procédé, parce que l'expérience seule, dans mon humble opinion, peut en faire justice. Pour donner au vin une belle couleur et un goût particulier, les Gaulois y faisaient infuser quantité de poix et de résine.... Indépendamment de la diversité des opinions, c'est encore là, à mon avis, un de ces moyens artificiels qui tirent toute leur bonté de l'unique expérience.

(*A continuer.*)

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'HOMME DE FER.

PREMIERE PARTIE.

II.—*La Quintaine.*

Suite.

Derrière la haie de houx, un éclat de rire aigre se fit entendre, et une voix qui n'avait rien d'humain lança joyeusement ses mots:

"Voilà messire Aubry qui s'est cassé le cou !...ah! ah! ah!"

En même temps, parmi le vert sombre du feuillage, une figure étrange se montra presque au ras de terre.

III.—*Fier-à-Bras l'Araignoire.*

Le bizarre personnage qui avait semblé applaudir à la chute de messire Aubry ne montrait encore que sa tête. Sa tête seule était assez remarquable pour mériter une description particulière.

Il faut se figurer une boule parfaitement ronde dans laquelle on aurait sculpté mollement un visage, suivant les règles élémentaires et naïves qui servent aux enfants pour dessiner sur leurs cerfs-volants monsieur le Soleil ou madame la Lune. Le nez ne saillait point. La bouche était une fente droite. Les yeux, à fleur de crâne, ressemblaient aux deux moitiés d'une fève. Les sourcils, fauves et très-touffus étaient plantés sur le front.

De nos jours, quand une maison se bâtit et que les muraillles vierges étalent au soleil la splendeur sans tache de leur plâtre tout neuf, Colignon, soldat du centre, ou Panotet, gamin de Paris, vient avec un charbon. La blanche robe de l'édifice adolescent a une tache. Panotet et Colignon, amis des arts tous deux, tracent le même profil fantastique et s'en vont, légers de cœur, à leurs affaires.

Cet étrange visage qui se montrait dans la haie de houx ressemblait aux œuvres de Colignon et de Panatet. Seulement, le personnage à qui appartenaient ces rudiments de traits n'avait pas de pipe. On n'avait inventé encore que la poudre.

Sa chevelure était la partie la plus importante de son individu. A cette chevelure il devait probablement ce sobriquet de l'*Araignoire*, qui s'ajoutait à son surnom de *Fier-à-Bras*.

Le mot araignoire ne se trouve point dans le dictionnaire de l'Académie. Il désigne la brosse hémisphérique et emmanchée de long, à l'aide de laquelle on détruit les toiles d'araignée. Fier-à-Bras était une araignoire emmanchée de court.

Le poil qui couvrait sa tête ronde était dru, roidi, crépu, rouge comme du feu. Cette nuance ardente faisait ressortir la pâleur bouffie de sa face, qu'on aurait prise pour une ébauche mal réussie et abandonnée.

Et pourtant, sur cette pauvre face, oubli du Créateur ou raillerie du hasard, il y avait de l'intelligence, bien plus, de la volonté. Dans quel trait résidait l'éclair latent qui donnait la lumière à ces difformités? on ne savait. Mais la lumière était là.

La tête rouge de Fier-à-Bras s'agita comme si son torse, embarassé dans la haie, eût fait effort pour en sortir. Ce torse devait être celui d'un géant, si on en jugeait d'apres le volume de la tête chevelue. Mais Fier-à-Bras était veritablement un être fantastique. Sa tête, que nous avons montrée au ras de terre, se trouvait là dans sa position naturelle et normale. Fier-à-Bras était un nain de l'espèce la plus exiguë. Il n'avait que trois pieds de haut.

Son costume était celui d'un gentilhomme. Il portait les couleurs de Coëtquen, son seigneur, et un petit écusson, brodé sur son pourpoint, donnait ses propres armoiries, qui étaient: *d'or au dindon de gueules.*

Comme on voit, Fier-à-Bras était dans les idées de Louis XI, roi de France. Il se moquait volontiers de la noblesse.

Et vraiment on le laissait faire, en ce pays de Bretagne, où la noblesse fut toujours si grande et si respectée.

Pourquoi empêcher les nains de rire? En quel siècle voulut-on comprendre que le rire des nains est justement la chose qui tue?

Si toute grandeur a sa décadence en ce monde, si tout est menacé tour à tour, c'est que les nains rient, quelque grande chose tombe.

Fier-à-Bras l'Araignoire sortit de la haie au moment où le jeune Aubry de Kergariou touchait rudement le sol, Il se secoua et rajusta son costume, dérangé par les piquants du houx.

"Hé! hé! dit-il, j'arrive bien. Ce gentilhomme de bois vaut mieux qu'un fils de preux en chair et en os, à ce qu'il paraît. Bonjour, Ferragus! bonjour, Dame-Loyse!... bonjour, les autres!"

Les autres, c'étaient Mme Reine de Kergariou, Aubry, Jeannin et Jeannine. Fier-à-Bras ne daignait nommer que les chiens.

Jeannin lui fit un signe de tête amical. Mme Reine, rassurée sur le sort d'Aubry, lui envoya gaiment le bonjour, et Aubry lui-même inclina sa lance en cérémonie,

S'il restait quelque inquiétude à Mme Reine, cette inquiétude n'avait plus trait à la chute de son fils. Une petite voix, bien douce pourtant, lui demeurait dans l'oreille comme piqûre importune d'un insecte. Quand elle avait crié, un autre cri de frayeur avait répondu au sien. Jeannine était là; Reine le savait.

Soit malice, soit étourderie, le nain se chargea d'envenimer la piqûre.

"Comme vous voilà pâlotte ce matin, derrière votre rideau, ma belle demoiselle Jeannine! s'écria-t-il. Messire Aubry, dites-lui donc que vous n'avez point eu de mal!"

Le jeune homme rougit; Jeannine détourna la tête. Reine se mordit la lèvre.

Jeannin eut un bon rire franc et naïf.

"Tiens! tiens! ajouta-t-il en se tournant vers Aubry; représentez-vous à la place de Jeannine votre belle cousine, Berthe de Maurever, et voyez quelle figure vous auriez faite, messire!"

Cette fois Jeannine pâlit et Aubry regarda son ami Jeannin de travers.

Mme Reine se disait, l'excellente mère et la femme injuste:

"Voyez comme ce Jeannin cache son jeu!"

Le brave homme d'armes ne cachait assurément rien du tout.

"Qu'avons-nous donc? reprit Fier-à-Bras jouissant de l'embarras qu'il avait fait; sommes-nous à l'enterrement? Il n'y a de gaillard ici que moi et messire l'Anglais.... Soyez tranquille, Kergariou, avant qu'il soit un mois vous coucherez votre lance devant des quintainees de chair et d'os, car le roi de France est en colère!

—Tu sais des nouvelles, enfant?" demanda vivement Mme Reine.

Il faut vous dire que Fier-à-Bras avait bien une quarantaine d'années. Mais, ceci est encore un trait de caractère, Mme Reine, la charmante femme, ne riait jamais et s'entourait d'un haut rempart de dignité un peu empesée. Appeler le nain *Fier-à-Bras* ou *l'Araignoire*, c'eût été déroger à sa gravité, c'eût été presque rire.

Mme Reine avait si grande frayeur de tomber dans le péché de frivolité, que l'ennui suintait autour d'elle comme l'humidité glacée aux parois d'une cave. Elle appelait cela tenir son rang.

La chose terrible, il faudra bien vous le dire une fois ou l'autre, la chose terrible, c'est que Jeannin, le pauvre bon Jeannin, était beau comme Apollon. Mme Reine avait des yeux charmants, même sous ses cheveux blanchis en une nuit de torture.

Des yeux perçants surtout, des yeux jaloux! Elle regardait sans cesse autour d'elle pour voir si quelqu'un le pouvait disputer à son fils Aubry.

Or, Jeannin était trop beau. Il faisait tort à messire Aubry: auprès de Jeannine, messire Aubry ne brillait pas assez. Qui ne connaît la coquetterie des mères?

D'un autre côté, ce Jeannin avait une fille qui était aussi trop belle pour le repos et l'intérêt du même messire Aubry, vous sentez que cela devenait intolérable!

Encore, si on avait pu se débarrasser de ce Jeannin et de sa fille! Mais ce Jeannin, derrière sa douce modestie, était un homme important dans le pays. Plus d'un chevalier eût envié l'estime où le tenait François II, duc de Bretagne. D'ailleurs, c'était un si viel ami! Jeannin avait vu naître l'héritier de Kergarion, Jeannin avait eu le dernier soupir de feu messire Aubry, qui avait laissé à sa garde Mme Reine et son enfant.

Jeannin aimait Mme Reine à la fois comme sa suzeraine et comme sa sœur. Pour elle et pour l'héritier de Kergarion il eût donné mille fois sa vie. S'il avait su que sa fille et Aubry s'aimaient, il eût pris sa fille en croupe et se fût enfui avec elle au bout du monde.

Mme Reine ne voulait pas voir cela. Elle se défiait. Elle était mécontente d'elle-même et mécontente d'autrui. Il lui fallait des victimes.

"Oh! oh! dit le nain, vous me demandez des nouvelles, noble dame? Il est bientôt onze heures et j'aimerais mieux dîner.... Des nouvelles! saint Jésus! Il en manque bien, des nouvelles! Ne savez-vous pas que le mangeur d'enfants a volé les deux filles d'Haynet Beaulieu, du bourg de la Rive!

—Est-il possible! s'écria Mme Reine; deux pauvres anges qui n'avaient par dix ans!"

Jeannine avait quitté sa broderie pour écouter. Le nain s'était avancé jusque sous le balcon où s'accoudait la châtelaine.

"Dix ans, onze ans, ça va jusqu'à douze ans, reprit-il; mais il enlève aussi les demoiselles de dix-huit ans, ajouta-t-il tout à coup en se tournant vers la fenêtre de Jeannine; c'est un ogre galant!

—L'as-tu vu, toi, enfant, ce monstre abominable? demanda Mme Reine.

—Oui, oui, répliqua le nain; c'est un beau cavalier.... grand et fort, qui est noble comme vous et moi. Il a pour nom le comte Otto Béringhem; il est venu d'Allemagne avec les pélérins du mont.... Si je connais l'Homme de Fer! Dieu merci! je connais tout le monde! Holà! s'interrompit-il, voilà maître Jeannin qui va montrer à messire Aubry comment on pique un Anglais de droit fil! Voyez, voyez, noble dame, quel homme d'armes fait ce Jeannin! Vous iriez à Paris, la grande ville, avant de trouver son pareil!"

Mme Reine fronça le sourcil et détourna la tête.

Jeannin avait pris, en effet, du champ et venait au galop sur la quintaine. Il était incliné sur le garrot de son cheval, et tenait sa lance de manière à frapper le mannequin de bas en haut, afin de faire ce beau coup qui consistait à enlever l'Anglais, le Sarasin ou tout autre coquin de son pivot et à le lancer sur le sable.

Messire Aubry suivait, attentif.

Fier-à-Bras avait raison. Il était impossible de voir un cavalier plus parfait que Jeannin: force, grâce, adresse, tout était en lui. Son corps souple suivait les mouvements du cheval comme si les quatres jambes du vigoureux destrier eussent été la base naturelle de ce torse harmonieux et robuste.

Le vent et la course prenait ses cheveux blonds, dont les anneaux se jouaient sur l'acier étincelant du casque.

Mme Reine avait la tête tournée en sens inverse, mais, néanmoins, elle voyait tout cela. Personne n'ignore que le regard des dames se moque de toutes les lois de l'optique. Mme Reine haussa les épaules.

En ce moment, la lance de Jeannin toucha la quintaine sous le menton, juste au centre de gravité, l'enleva à dix pieds du sol et la jeta au loin.

"Bravo! cria Fier-à-Bras.

—Bravo! cria Aubry.

Jeannine frappa ses deux petites mains blanches l'une contre l'autre.

"Merci-Dieu! dit Mme Reine avec impatience; voici un bel exploit, maître Jeannin! Vous sied-il bien à votre âge de faire montre de votre force pour humilier mon pauvre fils Aubry.

Jeannin ne répliqua point, mais il devint pâle.

Fier-à-Bras leva sa houssine, et se prit à fustiger d'importance l'Anglais renversé.

"Tiens, scélérat, tiens! s'écria-t-il; tiens! tiens! tiens!.. tiens encore!.."

Il frappait à tour de bras et de si grand cœur qu'il en perdait haleine. Il s'arrêta quand le souffle lui manqua tout à fait, et dit en essuyant son front baigné en sueur:

"Maugrebleu! voilà comme nous sommes, moi et Mme Reine! Nous frappons sur les gens qui ne nous le rendent point!"

A CONTINUER.

☞ LA SAISON.—La glace a refoulé vis-à-vis la ville; en revanche, l'eau du fleuve couvre nos quais. On nous dit que nos amis de Berthier sont innondés. La neige est presque partout disparue de nos rues et, grâce au sol particulier de notre ville, elles sont déjà, en beaucoup d'endroits, sèches comme pendant la belle saison. Dans deux ou trois jours les Sorelois pourront dire qu'ils jouissent de l'été.—*Idem.*

A NOS ABONNÉS.

☞ *Le comité de direction de cet établissement a décidé que ce journal ne paraîtra qu'une fois par semaine, pendant les premiers six mois, c'est-à-dire, pour le premier semestre. En conséquence de cet arrangement, le prix de l'abonnement, pour ce semestre, ne sera que d'une piastre, c'est-à-dire, au taux de 2 piastres par année. L'administration tiendra compte aux personnes qui auraient payé leur abonnement avant cet arrangement, et portera la balance à leur crédit, pour le prochain semestre.*

—Nous prions les personnes qui ne reçoivent pas régulièrement notre journal, de vouloir bien nous en donner avis aussitôt que possible, afin que nous puissions leur expédier les Nos. qui pourraient leur manquer.

—Nos porteurs ne connaissant point encore la résidence de tous nos abonnés de cette ville, il à dû par conséquent se glisser quelques erreurs, bien involontaires, sans doute, dans la distribution de notre feuille; c'est un mal auquel nous nous attendions, mais aussi, auquel nous apporterons le plus prompt remède.

Le Courrier d'Ottawa

Ottawa, 24 Avril, 1861.

Representation basee sur la population.

Comme vient de le dire l'hon. J. A. Macdonald, dans un excellent discours prononcé vendredi soir a la Chambre d'Assemblée, si tout ce qu'on a dit sur cette grave question avait été recueilli et imprimé, l'opinion publique n'en aurait pas besoin davantage pour se former et se prononcer. Entre tous ceux qui ont parlé dans ces débats, ouverts dès le lendemain de Pâques, nous devons distinguer le Premier Ministre, M. Cartier, et son collègue du Haut-Canada.

Tous deux, chacun au point de vue de la partie du pays qu'ils représentent, ont presque tout résumé et présenté ce qu'il y avait à dire sur la Représentation d'après la Population.

Il ne sera donc pas hors de propos de traiter la même question sur le *Courrier*, d'autant plus que l'on sait maintenant à quoi s'en tenir sur les idées de ceux qui tiennent de près ou de loin aux intérêts du Canada Central.

Et d'abord, la représentation basée sur la population est-elle une question pratique, constitutionnelle et juste?

Envisagée à ce point de vue général et faisant abstraction des nationalités que peuvent se diviser un territoire nouveau, nous disons que vouloir prendre pour base unique de la représentation d'un pays le chiffre de sa population est une idée impraticable, quelque rationelle qu'en paraisse la théorie. En effet, il semble que le régime constitutionnel doive impliquer nécessairement que tout individu, enfant, jeune fille, femme, homme ou vieillard, tous doivent prendre part au pouvoir; que tous enfin soient représentés. Celui qui prétendrait que tel doit être le cas ignorerait que dans le monde moral on ne raisonne pas comme dans un problème d'algèbre, et que souvent les conséquences logiques d'un principe juste en théorie deviennent absurdes quand on veut les appliquer avec trop de rigueur.

L'homme n'est pas comme un chiffre; car un homme ne vaut pas un autre homme; la loi civile elle même en établissant la condition de chaque personne règle l'ordre, la hiérarchie, les préséances, et dit que, humainement et politiquement parlant, on ne doit pas envisager les peuples comme un assemblage de chiffres et d'abstractions.

D'ailleurs, si cette idée de donner pour tel nombre d'année tant de représentants dans les conseils de la nation, est vraiment une chose pratique et juste, elle doit avoir été mise en pratique dans les pays parlementaires; il n'est guère croyable que ce soit M. Brown, ou un autre qui en ait fait le premier la découverte. Cependant, on ne la voit nulle part: le principe représentatif serait absurde s'il était absolu; aussi, le voit on appliqué partout dans de justes bornes, non seulement au chiffre d'âmes, mais à la richesse et à l'importance des localités. Voilà la pratique de l'Angleterre; telle a été aussi la conséquence du fameux bill de la Réforme.

Si donc cette question est impraticable, absurde, irréalisable, on doit la rejeter comme funeste: car en politique, ce sont les hommes pratiques qui font le bien; tout le mal vient des hommes à théories.

M. Brown a oublié qu'il s'agitait contre la constitution en agitant la Représentation basée sur la population; c'est ce qu'à démontré le Franco-Canadien, de St. Jean, il y a quelques semaines, et M. Cauchon tout dernièrement.

L'acte impérial de 1854 permet de changer le nombre des députés de la Province, mais non d'augmenter le chiffre d'une Section aux dépens de l'autre; tandis que la clause 12e. de l'acte d'union déclare expressément que les deux sections seront représentées par un nombre égal.

Il est vrai que l'Angleterre peut changer ce qu'elle a établi, mais il est également vrai de dire que l'Angleterre ne le fera pas en cette circonstance; changer le nombre des députés de chaque Province serait briser l'Acte d'union et inaugurer véritablement la domination d'un peuple sur un autre peuple, sans profit pour personne. Sous prétexte de faire justice, ce serait commettre une des plus grandes injustices politiques.

Quels sont maintenant les intérêts du Canada Central dans la question de la Représentation basée sur la population?

Le Canada Central, par sa position géographique, commerciale, politique et nationale, ne peut avoir que les mêmes intérêts que le Bas-Canada. La rivière des Outaouais et le fleuve St. Laurent descendent dans le Bas-Canada; ils y portent nos produits, nos richesses et nos fortunes: le Bas-Canada est notre débouché naturel et le marché réel de notre industrie et de nos population.

Sous le rapport politique et national nous avons constamment marché avec nos frères du Bas-Canada; nos liens sont-là, nos villages, nos pères, nos familles. S'isoler d'eux pour suivre la destinée du Haut-Canada serait le suicider.

Est-il une seule loi du Bas-Canada qui n'ait son effet parmi nous; si son tarif est bienfaisant, il l'est aussi pour nous; l'Outaouais est le frère du St. Maurice, si au contraire son tarif est funeste, c'est aussi notre malheur. Les gens de Toronto tournent les yeux vers l'Ouest, vers Washington, vers les grands Lac: nous, nous les tournons instinctivement et dans le même temps vers le Bas-Canada.

Voilà en quoi la question de la représentation basée sur la population affecte nos intérêts.

Poussons la chose plus loin, et admettons l'application de ce principe, quelles seront les suites pratiques?

(Suite au prochain No.)

L'ANNEXION DE 1850 VIT-ELLE ENCORE?...

Nous apprenons que M. McDougal vient de déclarer en plein parlement que si on n'apportait pas d'autre remèdes aux maux causés par l'union, qu'il se formerait une alliance entre le Haut-Canada et les Etats-Unis du Nord.

Cela a-t-il été dit? nous ne pouvons le croire.

Serait-il possible que le sujet si *usé* de l'annexion reviendrait encore sur le tapis, et serait discuté en dedans comme en dehors des Chambres. Hélas! où en sommes nous? Est-il possible que le fanatisme puisse conduire si loin! Demander ou chercher à s'annexer aux Etats-Unis est le plus grand acte de folie qu'on puisse imaginer. Demander l'annexion dans le moment actuel, ce serait vouloir épouser la guerre civile, et avec elle l'anarchie; vouloir la ruine complète de notre pays. Ce serait vouloir de plus, unir nos maux qui sont moindres à ceux plus grands d'un gouvernement divisé.

Nous espérons que le télégrame qui disait "*Northern States*" avait une autre signification, et voulait dire les provinces du N. B., Ile du P. E., car nous ne pouvons croire que M. McDougal aurait ainsi perdu la raison, et suivrait les traces de l'infortuné S. Hogan. On a prouvé dans un temps que la république Américaine était unie ou paraissait l'être par les liens indissolubles de la fraternité, que l'annexion était une impossibilité, qu'elle amènerait avec elle la destruction, si non complète, du moins partielle de notre langue, de notre religion, et de notre nationalité.

Tout cela a été prouvé dans le temps, et les plus grands admirateurs du gouvernement républicain ont été forcés d'avouer qu'après tout, l'annexion serait ou deviendrait une calamité publique.

Qu'est-ce qui forme des rapports entre les hommes? Une même langue comme moyen de communication, des ressemblances dans la manière de penser et de sentir, des relations communes, qui acquièrent plus facilement de la consistance, lorsqu'on est né dans la même ville ou dans le même pays.

Dans la plus grande partie de l'Europe, la classe riche possède la connaissance de plusieurs langues, de manière à communiquer sans difficulté les idées dominantes, la religion, les mœurs, la manière de juger et de sentir sont semblables à beaucoup d'égards. Malgré tous ces rapports communs, un Anglais, un Allemand, un Français, un Russe, ne sont nullement disposés à se trouver compatriotes. Il en serait ainsi avec nos voisins. Nos rapports avec nos frères d'origine anglaise est différente, nous nous sommes habitués à leur caractère, nous avons contracté même quelques unes de leur habitudes par nos rapports journaliers avec eux. Mais pourrions-nous contracter d'autres affections et d'autres mœurs, nous soumettre à de nouvelles législations, nous ne pouvons le croire, et nous croyons aussi en réfléchissant sérieusement que ce cri d'annexion n'est ni plus ni moins qu'un *Canard* et que l'on a voulu parler de la confédération des provinces du Nord au lieu des Etats-Unis. Nous avons jeté le premier cri d'alarme, vu que les intérêts du Haut-Canada y sont pour quelque chose.

Voici comme le rédacteur du *Meschacébé* s'exprime en parlant de l'auteur de *La France aux Colonies:*

"M. Rameau est l'auteur d'une série d'ouvrages ayant pour titre général: *La France aux Colonies.* Déjà il a publié un remarquable volume sur les Acadiens et les Canadiens. Il continue ses voyages: il parcourt le monde, s'arrêtant partout où la France a posé une tente, a fondé une colonie. Il se baisse pieusement sur ces vestige sacrés, voudrait ranimer ces foyers éteints et faire reverdir ces branches desséchées. Dernièrement, il était en Louisiane parmi nous, recueillant les documents, dressant les statistiques et préparant une belle page historique à notre colonie."

De son côté M. Rameau a adressé au *Meschacébé* une lettre fort intéressante et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier. Dans cette lettre, après avoir encouragé l'éditeur de la feuille Louisianaise à raviver par tous les moyens possibles l'élément français dont il est l'organe, il ajoute:

"Il me parait déjà résulter des faits que j'étudie un point fort grave: c'est que, tôt ou tard, si peu qu'ils (les descendants des Français,) sachent se maintenir et veiller à se serrer les un contre les autres le nombre leur appartiendra. En effet, il me semble ressortir des statistiques, éclairées par ce que j'ai pu examiner sur les lieux, que leur nombre croît plus vite que celui des Américains, ou plutôt que c'est le seul élément blanc qui progresse par lui-même en Louisiane, et en dehors des renforts apportés par l'émigration. En un mot, le mouvement naturel des naissances et décès me parait être, sauf plus emple informé, contre la population américaine—

"En faisant entrer votre journal dans cet ordre d'idées, vous lui donnerez une couleur et une attitude toutes spéciales, et il obtiendra forcément parmi la population créole une sympathie qui, lente d'abord peut-être, croîtra singulièrement à mesure que les sentiments que vous susciterez en elle prendront de la force et de l'ardeur.

"Vous serez fortement secondé dans cette voie par les journaux français du Canada, qui suivront certainement ce mouvement avec zèle, car tel a toujours été leur rêve d'établir en Amérique l'influence des idées et du génie français en regard du génie anglo-saxon, aussi s'empresseront-ils, dans une telle circonstance, de donner la main aux efforts de leus frères de la Louisiane."

L'Institut Canadien de cette ville offre ses plus sincères remerciments à M. Scott, pour l'envoi du rapport du Maître Général des Postes, et aussi pour l'envoi de documents parlementaires.—

Nous voyons par les estimés de 1861, que la législature a accordé à l'Institut Canadien d'Ottawa, une aide de $400 00.

Nous avons, cette semaine, visité le magasin de nouveautés de MM. Béliveau et LeBlanc, et nous pouvons en toute sureté le recommander à nos lecteurs, et particulièrement à nos lectrices qui désireraient se procurer leurs toilettes du printemps et d'été. Ces MM. viennent de recevoir un assortiment très considérable de marchandises les plus nouvelles, et des mieux choisies. Nous avons particulièrement remarqué leur assortiment de chapeaux de dames, draps de dames, et tweeds pour habillements d'Eté, qu'ils vendent à des prix extrêmement modiques.

Nous apprenons que M. Bohrer, professeur de musique au collège de St. Joseph de cette ville, se propose de donner un Grand Concert vocal et instrumental à la fin du mois prochain, ou au commencement de juin. La réputation artistique que s'est déjà acquise M. Bohrer, et les beaux talents qui doivent lui prêter leur bienveillant concours, nous fait augurer une des plus belles soirées et un succès complet, c'est ce que nous lui souhaitons de tout cœur.

Nous venons de recevoir une copie du rapport des comptes publics, pour 1860, ainsi qu'une copie des estimés pour 1861. Nos remerciments qui de a droit.

L'*Inquirer* de Trois-Rivières nous apprend que l'eau du fleuve s'est répandue sur presque toute le partie basse de cette ville, et que les glaces du Lac St. Pierre ont emporté avec elles des débris de maisons et de granges.

Nous apprenons aussi, que plusieurs bâtisses de la pointe du Lac, et de la Banlieue ont été rasées par les glaces.

L'INONDATION À MONTRÉAL.

Hier, 15 du courant, certaines parties de la ville présentaient un spectacle curieux et d'une tristesse navrante. Tout le Griffintown, quelques parties des faubourgs Récollet, St. Joseph et St. Antoine, la rue des Commissaires, la rue St. Paul à quelques endroits, la rue McGill et la Place des Commissaires étaient complétement inondés. Dans la nuit de dimanche à lundi, une digue s'était faite en bas de Montréal et dans quelques heures ce terrible débordement eut lieu. Dans le Griffintown, il y a de 5 à 10, quelquefois 12 pieds d'eau; quelques personnes ont déjà été submergés dans ce rapide gonflement du fleuve; la plus grande activité régnait hier et règne encore aujourd'hui dans cette partie de la ville pour operer le sauvetage des personnes qui ne peuvent plus habiter leurs maisons envahies par les eaux. Cet accident si désastreux joint à la misère qu'il y avait dejà dans le Griffintown fait de ce lieu un vrai théâtre de désolation. Des pertes immenses ont aussi été occasionnées par ce malheur si subit; les caves, dans la rue des Commissaires étaient presque toutes remplies de fleur, grains, liqueurs ou d'autres marchandises nouvellement importées d'Europe; tous ces effets se trouvent aujourd'hui ou perdus ou considerablement endommagés. On cite des marchands qui perdent chacun £10,000 par ce désastre.

A Laprairie l'inondation avait plus tôt commencé ses ravages; l'eau y est d'une hauteur considérable et dépasse tous les débordements précédents. On voyait dimanche le pavillon de détresse hissé dans l'après-midi. Nous n'avons aucun détail précis de Laprairie, mais on nous dit qu'il y a et aura beaucoup de pertes et de malheurs. A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'eau n'a pas encore pris son cours et d'énormes montagnes de glace stationnent devant la ville. Si la Corporation ne vient en aide aux particuliers pour sauver les personnes et retirer les marchandises des voutes, on ne sait pas où s'arrêtera le désastre. La circulation se fait que difficilement dans les endroits submergés aussi nous ne pouvons donner aujourd'hui un compte détaillé de tous les ravages produits par ce fléau dévastateur; dans notre prochain numéro nous reviendrons sur ce sujet. *La Guepe.*

MINES d'ACTON.

Les travaux des mines d'Acton vont se poursuivre avec la plus grande activité dans le mois prochain. On parle d'employer 800 à 1000 journaliers dans le cours de l'été. La compagnie Pope et Clark à établi une machine pour broyer le minerai et pour séparer le cuivre d'avec la petite quantité de pierre calcaire qui l'accompagne.

On a découvert, vers le milieu du penchant de la montagne Cushing une masse de minéral ayant à sa surface au delà de 25 pieds de diamètre. La richesse de ce minéral surpasse de beaucoup la richesse de celui qui a été exploité jusqu'à ce jour. Au bas de la montagne, du côté opposé aux travaux déjà fait, on a pareillement découvert du minérai que l'on suppose être riche, et sur le sommet de la même montagne, on a trouvé du quartz imprégné ou tout couvert de vert-de-gris.

Le village d'Acton-Vale, aux limites duquel se trouvent les mines, représente en ce moment un vaste chantier de construction. Les rues et les emplacements sont encombrés de bois destiné à construire audelà de 150 maisons. On a parié que la population de ce village dépasserait 2,500 âmes avant un an.

La population des habitants des rangs qui avoisinent les mines augmente sensiblement. Elle augmenterait beaucoup plus sans les graves difficultés qui existent depuis plusieurs années au sujet des lignes qui ont été tirées dans cette importante localité. On espère que M. Laframboise, Membre du comté de Bagot, couronnera tous les efforts qu'il a faits en faisant vérifier ces lignes sous le plus court délai. Alors les chemins s'ouvriront de toutes parts, et une forte population de cultivateurs se portera en peu de temps dans les rangs de St André d'Acton.

Le village d'Acton-Vale, par sa forte population toujours croissante, et par son marché qui se tient deux fois la semaine, le mardi et le samedi, offre le plus grand avantage aux habitants qui ont quelques produits à vendre. Cet avantage est reconnu par les habitants de St. Germain, de Ste. Hélène, de St. Hugues, de St. Simon. etc., lesquels n'ont cessé d'apporter les produits de leurs terres aux marchands d'Acton depuis six mois.

Les mines d'Acton vont contribuer à faire habiter en peu de temps ce township, devenu un des plus important par la richesse incomparable de ses mines, par son bois de construction et par l'excellente qualité de ses terres.—*Communiqué.*

PAPINEAUVILLE, 20 avril 1861.

MONSIEUR le REDACTEUR,—Le journal que vous venez de fonder est une œuvre qui devrait rencontrer les sympathies les plus vives de la part des Canadiens; je suis heureux de voir que les encouragements de la presse ne vous ont point fait défaut.

Maintenant, s'il m'était permis de mêler ma faible voix à celles de vos confrères dans le journalisme, nonseulement, je vous souhaiterais le succès le plus brillant, mais encore je vous offrirais mes sincères félicitations pour la manière dont vous vous acquittez de votre noble tâche.

Assurément, M. le Rédacteur, en commençant la publication d'un journal à Ottawa, vous ne pouvez avoir une meilleure idée que celle de travailler à faire connaître cette ville, si ignorée de nos compatriotes. Vous le savez: combien de Bas-Canadiens qui croient qu'Ottawa n'est qu'un misérable village, situé au milieu d'une forêt, et habité par quelques individus sans cesse *aux prises* les uns avec les autres. Vous ne pouviez donc mieux faire que de ratifier les idées d'une certaine partie de nos compatriotes en leur donnant le véritable état d'une ville qui, sans pouvoir être comparée à Montréal ni à Québec, ne laisse pas d'avoir une importance relative très considérable.

Vous avez commencé à nous faire connaître les progrès intellectuels à Ottawa, ainsi que les avantages que cette ville offre pour l'éducation de la jeunesse. J'ose esperer que vous ne vous arrêterez pas en si bon chemin et qu'après nous avoir parlé d'une manière si intéressante du Collége St. Joseph, vous ne manquerez pas de nous donner aussi quelques aperçus sur le Pensionnat si florissant des Sœurs de Charité ainsi que sur les nombreuses écoles séparées de cette ville.

Ensuite, M. le Rédacteur, que n'avez-vous pas à nous dire, quand vous nous parlerez des immenses pouvoirs d'eau d'Ottawa, de ses magnifiques usines; lorsque vous nous ferez connaître les ressources non communes qu'elle offre à l'industrie et au commerce, et sutout lorsque vous décrirez les inappréciables avantages que présentent les environs de cette ville à la colonisation?....

En faisant ainsi, vous rendez un véritable service à Ottawa et à nos compatriotes; vous remplirez les vues d'un des amis les plus dévoués de ce pays, l'estimable auteur de *La France aux Colonies*; vous concourrez, comme vous l'avez compris vous-même, autant qu'il est en vous de détourner les Canadiens de la voie des Etats-Unis, et à les attirer dans cette partie du pays où ils pourront former des paroisses presqu'entièrement françaises, et où ils trouveront toutes les facilités que l'on peut désirer dans un pays aussi nouveau, pour faire instruire leurs enfants et pratiquer leur religion.

Il ne faut pourtant pas croire, M. le Rédacteur, que tout sera *rose* dans la noble carrière que vous venez d'embrasser et dans laquelle vous êtes appelé à faire tant de bien. Il ne manquera pas de personnes qui diront, "Mais vos oppinions politiques sont dangereuses." Ou bien "Vous ne prenez pas assez librement partie pour l'opposition." Enfin, "dans vos articles sur l'éducation, vous flattez trop le clergé, etc., etc..."

Il ne m'appartient pas, sans doute, de répondre aux mille et une difficultés de ce genre qu'on ne manquera pas de vous faire, si déjà même vous ne les avez entendues formuler. Seulement, pour ce qui est des éloges que vous donnez au clergé, je ne crois pas, qu'en cela vous ayez commis une faute *excessivement* grave. En rappellant que depuis l'époque où un prêtre établissait notre première école, jusqu'à ce jour, le clergé canadien n'a cessé d'être l'ami le plus dévoué de l'éducation, vous n'avez fait que signaler un des faits le plus saillant, et peut-être le plus glorieux de notre histoire. Mais ce fait seul n'est-il pas le plus éclatant éloge que l'on puisse décerner au clergé? Vouloir retrancher l'éloge, n'est-ce pas vouloir retrancher le fait; n'est-ce pas par conséquant vouloir déchirer une des plus glorieuses pages de nos annales. Assurément, il a bien tort de s'appeler Canadien, celui qui ose émettre de pareilles idées.

Quoiqu'il en soit, M. le Rédacteur, j'espère que, donnant à vos *intelligents contradicteurs* l'attention qu'ils méritent, vous saurez vous maintenir dans la louable ligne de conduite que vous avez embrassée dès votre début.

UN AMI DES CANADIENS.

OTTAWA, 23 avril 1861.

M. le REDACTEUR.—Permettez moi de me servir des colonnes de votre journal, pour faire connaître aux citoyens d'Ottawa les troubles qui sont à la veille d'avoir lieu, si toutefois le bill introduit en chambre par M. Vankougnet, intitulé, "Acte pour confirmer l'arpentage de certaines parties de la cité d'Ottawa" devient loi. Ce bill a déjà été lu pour la seconde fois, et une fois passé, il sera certainement un sujet de troubles pour une bonne partie de notre population française, puisqu'il n'affecte que la partie de la ville qui est occupée par les Canadiens français. Après avoir lu attentivement ce projet de loi, je crois que ce sera une source continuelle de procès.

Ne serait il pas bon, M. L'Editeur, de convoquer une assemblée publique immidiatement, pour prendre ce sujet en considération.

UN CITOYEN.

OPINION DE LA PRESSE.

☞ LE "COURRIER D'OTTAWA."—Nous avons reçu avec beaucoup de plaisir les deux premiers numéros de cette publication française, faite dans l'intérêt bien attendu de nos compatriotes d'Ottawa, dont le nombre et l'importance augmentent tous les jours dans cette intéressante partie du pays.

Nous espérons que notre confrère sera toujours fidèle et à la hauteur de la belle et utile mission qu'il s'est imposée et, qu'en cela, il sera puissament aidé par nos compatriotes d'Ottawa et d'ailleurs. Pour notre part, nous faisons des vœux ardents pour son succès le plus entier sous tous les rapports et nous lui souhaitons une longue vie.—*Gazette de Sorel.*

Le Courrier d'Ottawa.—Un journal français vient de paraître sous ce titre dans la future capitale du Canada. Le prospectus annonce que les intérêts nationaux auront, sur ce point du pays, un champion qui leur fera honneur. La partie typographique est élégante, et cela nous fait regretter de ne pas connaître l'imprimeur pour l'en féliciter. Le *Courrier d'Ottawa* paraîtra tous les mercredi et Samedi. Le prix de l'abonnement est de trois piastres par année. Notre nouveau confrère s'annonce comme indépendant de tout parti politique.—*La Guèpe.*

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

DÉBATS SUR LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION.

Séance du 5 avril, 1861.

Suite.

L'hon. député de Simcoe qui veut passer pour un grand conservateur, en présentant un bill comme celui-ci, se donne au pays comme le plus grand niveleur qui ait jamais existé dans aucun pays. Le bill de M. Ferguson tend à nier le droit de la propriété qui est la base de l'existence sociale; et le système de la représentation d'après la population qui reconnait simplement l'existence individuelle, doit tôt ou tard mener à la dissolution non-seulement du gouvernement, mais de la société elle-même. L'hon. député a dit que c'était une question majeure pour le H.-C., et l'hon. député de North Oxford a été plus loin, lui; il n'a pas craint de dire que si l'on n'obtempérait pas au désir du H. C., que si on ne le faisait pas sortir de l'état de dégradation et de tyrannie dans lequel les bas-canadiens le tiennent, certaines parties de cette section du pays déclarerait la guerre au B.-C., ou bien auraient recours en chambre à des moyens qui rendraient toute espèce de gouvernement impossible. Je pense que l'on peut gouverner le pays pour quelque temps encore sous l'Union actuelle et que ce qu'on veut bien appeler tyrannie et dégradation n'existe pas. Le député de South Simcoe, bien qu'il soit d'origine irlandaise, se dit grand admirateur de institutions anglaises. Mais, les institutions anglaises ont duré plus longtemps qu'aucune autre et elles n'ont pas pris la population pour base de la représentation.

J'ai devant les yeux un résumé de la population des divers comtés de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, et il appert par ces chiffres qu'en 1851, la population des iles britanniques était de 27,000,000 d'âmes. Le nombre des députés siégeant dans la Chambre des Communes était de 654. De ce nombre, l'Angleterre, avec une population de 18,000,000, en élisait 496; l'Irlande, avec une population de 6,000,000, en avait 105; et l'Écosse, avec une population de 3,000,000 en comptait 53.

M. FOLEY.—Mais le plus grand royaume a le plus grand nombre de députés.

Le procureur-général CARTIER.—L'hon. député doit remarquer qu'en ajoutant ensemble la population de l'Irlande et celle de l'Écosse, cela donne un chiffre de 9,000,000, pendant que celle de l'Angleterre est de 18,000,000. Malgré qu'il y ait une apparence d'égalité entre l'Écosse et l'Irlande, il y a une grande disproportion en faveur de l'Angleterre. L'hon. député de Simcoe n'a pas offert d'argument pour prouver que sa mesure est utile ou désirable. Pour ce qui regarde l'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse, le principe de la représentation d'après la population n'a pas été adopté; et si un député de la Chambre des Communes se levait pour proposer une pareille mesure, on se moquerait de lui. La population de l'Écosse est à peu près égale à celle de Londres, qui est d'environ 3 millions et demi,—comment serait accueilli un membre de la Chambre des Communes s'il proposait que Londres eût autant de représentants que l'Écosse? Il succomberait sous le poids du ridicule. Non, on ne violera jamais le principe anglais relativement à la représentation, pas même pour Londres, qui est aujourd'hui et qui sera toujours, je l'espère, la plus grande ville de l'univers. (Ecoutez, écoutez.) La considération même de la valeur des immeubles et des biens personnels de Londres ne pourrait exercer aucune influence sur cette question de la représentation. Il est certainement très-heureux pour le peuple du Haut-Canada, que ce soit un député aussi distingué que l'est l'hon. député de Simcoe qui ait pris sous sa protection un intérêt aussi grand que celui de la représantation. (Rires.)

Je désire appeler l'attention de l'hon. député sur le nombre des représentants de l'Angleterre. On a vu que, d'après le recensement de 1851, l'Angleterre nommait 496 représentants. Maintenant en prenant pour exemple le comté de Middlesex, qui contient une population de 1,8-6,000 âmes, on verra que ce comté n'envoie que deux députés au Parlement; il y a Londres dans le même comté, qui, divise en deux divisions électorales, élit 12 députés,—c'est donc 14 pour le comté.

M. CONNOR.—L'hon. pro.-gen. est-il certain de l'exactitude de ses chiffres?

L'hon. M. CARTIER.—L'hon. député peut avoir une mémoire ingrate, mais au moins il ne peut avoir oublié un chiffre. (Rires.) Il n'y a pas de doute que la représentation, telle qu'elle a lieu aujourd'hui en Angleterre, repond à tous les besoins. Mais si le principe de la représentation d'après la population est un principe juste, on devrait l'adopter jusque dans ses conséquences extrêmes, qui sont le souffrage universel. Le grand comté de Middleton, d'après les théories de l'hon. député de Simcoe, devrait avoir, au lieu quatorze, cinquante-deux représentants, nombre égal moins un de ceux de l'Ecosse. Dans la Chambre des Communes, le projet de l'hon. député de Simcoe serait l'objet des moqueries de ses collègues, mais ici on est plus courtois, par égard pour les susceptibilités et les préjugés de certaine localités.

La population de Lancashire, en Angleterre, est de 2 millions; ce comté envoie quatre représentants au Parlement, et toutes ses divisions électorales, prises ensemble, élisent 22 représentants, mais ce serait 56 représentants qu'elles devraient nommer d'après son nombre.

Il y a encore un ancien comté—celui de Surrey—nom que portait autrefois le comté de verchères que j'ai l'honneur de représenter, et qui a eu pour un de ses premiers représentant, mon grand-père;—hé bien! ce comté de Surrey a aujourd'hui une population de 683,000 âmes; il n'élit que quatre deputes, et sept en comprenant ses divisions électorales; mais pour se conformer au principe de la représentation, il devrait en élire 18.

Il serait oiseux d'argumenter plus longtemps pour prouver que la règle anglaise ne reconnait pas la représentation basée sur la population. Ceci posé, on peut dire que l'hon. député de Simcoe ne donne pas une haute idée de sa sagesse, en abandonnant ainsi des principes britanniques et en s'efforçant de changer une coutume anglaise.

M. FURGUSON.—Ce sont les hommes dévoués à l'Angleterre qui ont toujours combattu pour les meillieur lois. (Ecoutez, écoutez, du côté de l'Opposition.)

L'hon. M. CARTIER.—Il a été dit en cette chambre, par quelques députes, que nous, qui habitons le sol nouveau et verdoyant de l'Amerique, nous ne devions pas prendre les vieux pays pour modèles, que nous devions jeter les yeux sur nos voisins qui ont le bonheur d'être gouvernés par une constitution entièrement soumise au principe de la représentation basée sur la population.

Je sais qu'aux Etats-Unis le principe de la représentation d'après la population est mis en pratique jusqu'à un certain point, mais il n'y est pas adopté jusque dans ses consequences extrêmes. Je parle, bien entendu, du gouvernement federal, parce que les gouvernements des États ne sont rien de plus que de grandes corporations, de grandes municipalités n'ayant aucuns attributs nationaux.

Nous jouissons d'une existence politique beaucoup plus nationale que celle des Etats séparés, qui ne peuvent voter un tarif ni régler autre chose que les affaires interieures. Ce serait faire un pauvre compliment aux institutions sous lesquelles nous vivons que de prétendre qu'elles ne sont pas de beaucoup préférables à celles des Etats-Unis. Nous n'avons pas le pouvoir, c'est vrai, de règler les relations internationales de l'Empire, mais nous avons l'armée et la marine de la Grande-Bretagne pour protéger notre législation, sans que cela nous en coûte; et nous pouvons ainsi administrer nos affaires à moins de frais qu'aucune autre nation du monde.

Mais pour en revenir au gouvernement fédéral des Etats-Unis,—et je parle de ce pays sans m'occuper du mouvement séparatiste qui, je regrette de le dire, pourrait bien précipiter ce pays dans de grâves conflits.—j'y vois— qu'en dépit du nombre croissant de sa population le nombre des représentants reste le même.

D'abord, chaque 30,000 hommes élisaient un représentant. Aujourd'hui, 110,000 hommes n'en élisent encore qu'un seul. Les Etats-Unis se sont efforcés d'imiter la révolution française. Mais il ont manqué à la théorie de la represetation basée sur la population et c'est pour cela qu'aujourd'hui 110,000 hommes n'ont pas plus de pouvoir que 30,000 d'autrefois.

Peut-être que les 30,000 Américains du temps de Washington avaient plus de valeur intrinsèque que les 110,000 Américains d'aujourd'hui! On admettra toutefois qu'aussi longtemps que les Etats ont été soumis au système colonial, ils ont eu de veritables hommes d'Etats à la tête des affaires.

Quand Washington, Jefferson, Madison, Munro, les deux Adams prirent chacun possession du fauteuil présidentiel, entourés d'hommes qui comme eux, s'étaient formés sous le système colonial, la constitution américaine avait alors plus de prestige qu'elle n'en a jamais eu depuis. Malheureusement pour les Etats, les grand hommes y sont rares aujourd'hui, et les plus capables ne peuvent plus parvenir aux premières places de l'Etat.

Voyez, par exemple, cette trinité de grands hommes: Webster, Clay et Calhoun. Tous ceux qui connaissent la politique américaine savent que Webster et Clay sont les deux plus grands hommes du parti Whig, mais ils savent aussi qu'ils ne pourront jamais se faire élire président des Etats-Unis. M. Colhoun, le plus grand défenseur de la cause démocratique, le pourrait-il plus? Non; M. Clay a été élu vice-président; M. Webster n'a pu arriver là, bien qu'il soit un des trois hommes dont parleront avec les plus grands éloges les historiens futurs des Etats-Unis.

Je connais ces choses parce que j'eus l'honneur de lier connaissance avec un grand nombre d'hommes politiques des deux partis ou plutôt de tous les partis, parce que l'on en compte quatre ou cinq, de sorte que le gouvernement par un parti n'y existe presque plus, il me fait peine de le dire, car il ne peut y avoir de bon gouvernement sans un parti qui l'appuie. J'espère que le gouvernement par un parti en Canada se maintiendra aussi longtemps que possible, bien, que l'opposion ne soit plus aujourd'hui un parti; mais plusieurs partis en face du parti ministériel qui est uni comme un seul homme!

M. FOLEY.—Voterez-vous tous pour ou contre la représentation basée sur la population.

L'hon M. CARTIER.—L'hon. député sera bientôt édifié à ce sujet. Cependant, j'en reviens au système américain que je suis loin d'admirer, on le sait. J'ai toujours été d'opinion que le gouvernement des Etats-Unis durerait aussi longtemps qu'il y aurait des Territoire à peubler, mais que, lorsque la population deviendrait dense et qu'il s'élèverait quelque trouble, il se trouverait trop faible pour triompher des difficultés. A

...eure qu'il est, la ville de New-York, avec son million d'habitants, ne peut administrer ses affaires dune manière satisfaisante, tout en ayant l'aide de la législature d'Albany.

Ce n'est ni Londres, ni Paris, ni aucune des autres grandes cités qui possède un gouvernement aussi dispendieux et aussi efficace que celui de New-York. Chaque homme femme et enfant paient en moyenne $14 simplement pour le maintien de l'administration municipal. La police de la ville de New-york, forte de 1000 ou 1100 hommes seulement, coûte $900,000; c'est plus que ce que coûtent 5 régiments de ligne ne coûtant annuellement que £45,000.

Je vais maintenant me transporter dans le Sénat des États-Unis. Là ne prévaut pas non plus le principe de la représentation d'après le nombre. Les grands états qui ont des millions d'habitants n'y sont plus représentés que les petits états qui n'ont qu'une population de quelques miliers d'âmes.

Certains deputés de cette chambre et certains journaux désirent que le Canada adopte la reprérentation basée sur la population dans la chambre basse, et ils veulent conserver l'égalité dans le Conseil Législatif. Ce plan est irréalisable.

Le gouvernement ne fonctionne pas du tout ici comme aux États-Unis. Là le Senat fait partie de l'Exécutif. En Canada, le Conseil Législatif n'a que des fonctions l'égislatives à remplir et ne peut prendre l'initiative des mesures qui ont pour but de disposer des deniers publics. Aux États-Unis, les membres du cabinet sont simplement des officiers de départements, comme nos assistants-secrétaires provinciaux et notre commissaire des douanes.

D'apres la coutume anglaise, le Conseil Législatif n'a rien à faire avec le pouvoir administratif. Les aviseurs du représentant de la Couronne doivent avoir la confiance de la majorité de la chambre. Et quant aux rapports des deux sections de la province unie, si l'on détruit l'égalité de représentation, on détruit nécessairement, la somme d'influence égale que chaque section de la Province exerce aujourd'hui dans le gouvernement exécutif, et la conséquence est facile à tirer.

Je pense avoir développé suffisamment mes idées sur la question de la représentation d'après la population comme principe. J'ai prouvé que, comme principe, elle est injuste et qu'elle n'est pas un principe anglais.

Les Canadiens-français, se sont trop efforcés de mettre en pratique le systéme en vigueur en Angleterre, pour mériter de rencontrer la désaprobation des honorables députés de l'opposition.

Pour moi, je n'aime pas le système Américain. J'aime le systéme de responsabilité pratique en Angleterre, et si aujourd'hui les Américains sont à la veille de conflits déplorables, cela est dû entièrement au défaut de responsabilité chez les ministres.

Le Président des États-Unis est un despote comparé à la Reine d'Angleterre. Il peut braver les deux chambres; son cabinet n'en est pas un; il n'est pas composé de ministres, mais simplement de chefs de départements. Dans la constitution proclamée par les États-confédérés, on a remédié à quelques-uns des vices de la constitution américaine. Par exemple, le terme de la Présidence est prolongé jusqu'à 6 années, et elle donne aux membres du cabinet le droit de siéger dans la chambre, mais non celui de voter. Ce systéme a été mis à l'épreuve à diverses reprises en France, sans durée. Néanmoins, cette démarche de la part des États confédérés prouve une chose, c'est qu'on y tend à se rapprocher du systéme anglais.

Maintenant, puisque je suis opposé au systeme de la représentation basée sur le nombre, on me demandera comment je compte faire fonctionner l'Union,)Écoutez, ecoutez!) Je vais formuler mon opinion et l'appuyer sur des chiffres.

Le Haut-Canada n'a aucun droit de se plaindre que le fonctionnement de l'Union soit devenu impossible par suite de la grande disproportion dans la population des deux sections de la Province.

L'Union n'a pas été accomplie dans la pensée que la population de chaque province resterait toujours la même, et l'on a été d'opinion que cette union pouvait exister dans cette condition.

Mais avant d'aller plus loin, je poserai une uestion à l'hon. député : est-ce que le fonctionnement de l'Union eût été possible quand elle fut sanctionnée en 1840, si l'on eut pris pour base de la représentation, la population respective du Haut-Canada et du Bas-Canada?

M. Fergusson.—Je réponds que l'Union a fonctionné, mais non d'une manière satisfaisante, car le Bas-Canada à eu à se plaindre de l'injustice qu'on lui a faite, et c'est pour cela qu'il nous fait souffrir aujoud'hui.

L'hon. M. Cartier.—Je ne me plains pas de ce que nous avons enduré alors, et malgré que le grand accroissement de la popula tion dont se vante le Haut-Canada soit due à des changements constitutionnels créés à notre détriment; je le lui demande : l'Union n'a-t-elle pas été acceptée au début, malgré que nous eussions alors la prépondérande dans le chiffre de la population?

M. Fergusson.—C'est le cas, mais je pense qu'alors le Bas-Canada était victime d'une injustice.

L'hon. M. Cartier.—Malheureusement, l'hon. député n'était pas dans la chambre en 1849, quand M. Papineau engagea deux députés à soulever la question de la représentation, à laquelle s'opposèrent tous les députés haut-canadiens.

M. Fergusson.—Je n'y étais pas, mais je dis que c'était une grand injustice.

L'hon. M. Cartier.—L'hon. député a admis comme fait que l'Union a fonctionné dans le temps que le Bas-Canada avait la plus forte population. L'hon. député a dit de plus que l'on avait été injuste envers le Bas-Canada; mais que ce n'était pas juste que la même injustice fût renouvelée contre le Haut-Canada. Je veux donc établir cette proposition que, comme la disproportion de population entre les deux sections n'est pas aussi grande aujourd'hui qu'elle l'était lors de l'Union, le Haut-Cadada n'a pas droit de se plaindre des conditions de l'Union.

Dans une lettre adressée au gouvernement impérial, j'ai déclaré que la cause du mécontentement par rapport à l'Union ne venait pas du Bas-Canada, bien que, comme l'a admis l'hon. député de South Simcoe, le Bas-Canada eut souffert l'injustice d'être uni au Haut-Canada, sans trésor, ayant une dette énorme qu'il ne pouvait payer et une population de beaucoup moins forte que la sienne.

Le peuple qui ne sait pas mieux peut dire que le Haut-Canada n'a rien gagné par l'Union. Mais, ent'rautres choses, je vois la création d'un fonds d'emprunt municipal que les tyrans canadiens-français ont laissé faire au profit du Haut-Canada. (Ecoutez, écoutez!) A la vérité, le Haut-Canada serait aujourd'hui dans une meilleure position financière, si on ne lui eût pas permis de puiser à pleines mains dans les coffres publics pour améliorer ses terres, et faires des grandes voies publiques.

Je reviens à la disproportion du nombre de la population des deux Provinces. Je calcule approximativement la population actuelle du Haut-Canada. Je puis assurer la chambre qu'aujourd'hui la population du Haut-Canada n'excède pas celle du Bas-Canada de plus de 200,000 âmes. Je vous engage à lire le *Globe* des dernières années, et voir ce qu'il dit à ce propos.

Il y a cinq ans ce journal prétendait que la majorité de la population de la province supérieure, était alors de 500,000 sur le Bas-Canada; et le même journal a dit depuis que l'augmentation de la population du Haut-Canada pendant les dix dernières années, a été d'au moins 500,000. En admettant que l'augmentation dans le Bas-Canada, durant les dix dernières années, a été de 250,000, et celle de la population du Haut-Canada, de 500,000, bien que le chiffre 450,000 serait plus près de la vérité, la différence entre les deux sections ne serait que d'environ 250,000.

Je puis même aller plus loin et admettre que le Haut-Canada possède une population de 2,600,000 âmes, mais que la chambre veuille le faire avec moi un retour vers le passé, au temps où l'Union fut sanctionnée, en 1841. En ce temps-là, la Province supérieure avait une population d'environ 427,000 âmes et celle du Bas-Canada, d'après un calcul approximatif, était de 660,000, ce qui faisait une différence de 250,000 du côté du Bas-Canada, qui avait perdu beaucoup par l'émigration qui avait eu lieu à la suite des troubles de 1837-38.

Je demanderai cependant à la chambre de me dire si les Bas-Canadiens, au temps de l'Union, agitèrent cette question de la représentation au point d'exciter des troubles, comme ceux dont nous menacent aujourd'hui certains hommes publics du Haut-Canada? Libre aux haut-canadiens de se vanter, mais je puis leur démontrer que la population du Haut-Canada n'a pas augmenté durant les dix dernières années dans la proportion des dix années qui ont précédé le recensement de 1851.

En 1840, la population du Haut-Canada était de 427,000; en 1851, elle était de 952,000, ayant augmenté de 416,000. Il est naturel que, pendant la période que je viens de mentionner, le Bas-Canada, n'ait pas augmenté dans la même proportion, car l'immigration y fut presque nulle.

(*A continuer.*)

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Québec, 10 avril.

Les débats sur la représentation basée sur la population ont été continués hier soir jusqu'à 11 h. et la Chambre s'est ajournée sans division.

Aujourd'hui une requête a été présentée demandant $60,000 pour pourvoir à une représentation convenable des ressources du Canada à la grande exhibition de 1862.

Les pétions de MM. Bessette et Huntingdon sont referrées au comité général des élections.

Des Bills sont introduits :

Pour incorporer le collège Morin de Québec.

Pour amender la Section 31e des actes des Pêcheries, pour rappeler certains actes autorisant l'emblissement et le maintien d'écoles séparées dans le H.-C.

M. MacKenzie a demandé si le Grand-Tronc ou T. E. Blacwell ont acquis un droit aux pêcheries sur la propriété de la Pointe Edouard, dans le Township Sarnia, achetée de l'Ordonnance ou sur les lots 65, 66, 67, 68, et 69 du même Townphip, et si oui, pour quelle considération.

J. A. McDonald a répondu " ni l'un ni l'autre."

L'officier-rapporteur du comté de Shefford et tous ses députés sont ensuite appelés à la barre de la Chambre pour être examinés sur leur conduite, durant la dernière élection. Wm. Gillespie le secrétaire-trésorier était sous examen au moment de l'envoi de ce rapport.

Plusieurs rédacteurs de journaux français, dans une excursion à Vénise, ont été impitoyablement chassés de la ville, malgré leur passe-ports, revisés par l'Ambassadeur Autrichien à Paris.

Un conflit sanglant a eu lieu à Lippa entre les habitants Allemands et les habitants romains, à l'occasion de l'élection. Douze personnes ont été tuées et quinze blessées.

On affirme qu'en consequence de l'invasion de Spitzio par les garibaldiens, les re présentants des grandes Puissances à Constantinople ont pressé Laporte d'envoyer une députation mixte à Herzézovine.

L'Embassadeur Sarde a Constantinople a protesté contre l'embarcation des armes déposées à Galatz.

Des nouvelles de Chine porte que le nouveau traite est inconnu des Mandarins à Foo-Chov.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 15 avril, 1861.

M. l'Orateur met devant la chambre des états de la banque de Toronto, de la banque de Gore, de la banque commerciale du Canada, et de la banque d'Ontario, indiquant les actionnaires, etc., et reçus en conformité de la Chambre du 3 avril, 1861.

Aussi, un état du régistrateur du comté de Stormont, reçu en conformité de la 76e section du chapitre 89 des statuts refondus du Haut-Canada pour l'année 1860.

Trente pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Petitions reçus et lues :

De la municipalité du township de Tuckersmith,—de la municipalité du township de Kinloss,—de la municipalité du township de Culross,—de la municipalité du township de Kincardine,—et du conseil municipal du comté d'Essex; demandant des amendements à la loi des cotisations du Haut-Canada.

De la caisse d'économie de notre Dame de Québec; demandant que son acte d'incorporation soit étendu.

De *L. Caisse* et autres, catholiques romains de la ville de Peterborough; demandant que s'il doit être voté des deniers pour les fins de l'éducation, à même les fonds auxquels ils contribuent, il leur soit accordé une part d'iceux pour leur école séparée, proportionné à leur contribution.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité d'Hamilton; demandant la passation d'un acte pour transférer l'aqueduc des mains du bureau des commissaires à la dite cité.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité d'Hamilton; demandant la passation d'un acte pour consolider la dette de la dite cité et pour d'autrés fins.

De la chambre de commerce de Montréal; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour abroger cette partie de l'acte 20 Vic., c. 128, qui autorise la Maison de la Trinité à faire des reglements pour établir un nouveau tarif pour le pilotage entre Montréal et Québec.

De l'association des arpenteurs provinciaux et de l'Institut des ingénieurs civils et architecs du Canada; demandant la passation d'un acte pour amender les actes relatifs aux arpenteurs.

De *Wm. Cuttingham* et autres, du Township d'Émily; demandant de l'aide pour améliorer la navigation à la Pointe aux Pigeons.

De la compagnie du chemin de fer du Nord et du St. Maurie; demandant que le délai accordé pour la construction du dit chemin, de Québec à Montréal soit prolongé.

Du conseil municipal du comté de Carleton; demandant qu'il soit pris des mesures immédiates pour établir une école pour l'éducation des enfants sourds, muets et aveugles en Canada.

De la société d'histoire naturelle de Montréal,—et de l'école de médecine de Toronto affiliée à l'Université de Toronto. demandant de l'aide.

Du conseil de ville de la ville de Dundas, demandant des amendements à l'acte municipal du Haut-Canada.

De *J. M. Bernier* et autres, du township d'Halifax Sud, et du Rev. *J. Matte* et autres, du township de Somerse Sud, comté de Mégantic; demandant de l'aide pour un chemin de colonisation dans le dit comté.

De *W. Cottingham* et autres, du township d'Emily,—et de la municipalité du township d'Emily; demandant que le comté de Victoria ne soit pas séparé du comté de Peterborougn.

D'*Arthur Boultbee*, du village de Newmarket; demandant la passation d'un acte pour autoriser la Cour de Chancellerie et les Cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs, dans le Haut-Canada, à l'admettre à pratiquer comme solliciteur et procureur.

De la municipalité du township de York; demandant la passation d'un acte pour séparer les comtés unis de York et Peel, de la cité de Toronto, pour les fins judiciaires.

D'*Allen Murphy* et autres; demandant la passation d'un acte pour l'inspection du cuir avant de le mettre en vente.

De *W. G. Draper* et autres; demandant des amendements à la loi de la chasse du Haut-Canada.

De *W. H. Cotton* et autres; commissaires de l'école de grammaire du comté de Colborne—et des commissaires de l'école de grammaire du comté de Thorold; demandant des amendements à la loi des écoles de grammaire dans le Haut-Canada.

De *John Bruce* et autres, *reeves* et députés *reeves* du conseil provisoire du comté de Bruce; demandant que le dit comté ne soit pas érigé en deux comtés unis.

De la congrégation de Mono,—et de la congrégation de Huntingdon de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse,—et du Rev. *A. Morse*, président, au nom des membres de l'Eglise Wesleyenne Méthodiste de Lincoln et autres comtés; demandant des amendements à l'acte de l'Université de Toronto de 1853.

De *Rowland Burr* de la cité de Toronto,—et du conseil municipal du comté d'Ontario; demandant la passation d'une loi contre les liqueurs fortes.

De *Rowland Burr*, de la cité de Toronto; demandant certains changements constitutionels.

De la compagnie d'entrepôt, des bassins et quais du St. Laurent demandant des amendements à ses actes d'incorporations.

Du conseil municipal du comté d'essex; demandant la passation d'une loi pour exempter les biens de famille (homestead) de la saisie et vente.

De *T. J. Bunker* et autres, de Chinguacousy; demandant que les actes spéciaux relatifs à la separation du comte de Peel de celui de York, soient abrogés.

De *B. Pouliot* et autres, des paroisses de St. Cyrille de Lessard et l'Islet; demandant de l'aide pour un chemin de colonisation.

De *O. Lavoie* et autres, de St. Germain de Rimouski; demandant de l'aide pour une academie de filles.

De *James Thurber*, et autres, du comté de Lotbinière; demandant de l'aide pour construire un pont sur la rivière Latouffe.

De la Banque d'Épargnes de Québec : demandant l'extension de l'acte incorporant la dite banque.

De *Rowland Burr*, de la cité de Toronto; demandant une enquête sur le fonctionnement de la Cour de Chancellerie du Haut-Canada.

De *L. Lacasse*, du comté de St. Jean; demandant une remunération pour services rendus durant la dernière guerre avec les États-Unis.

De la Banque d'Épargnes de Toronto; demandant l'extension de l'acte incorporant la dite banque.

De *Jules Hugenin*, de Berthier, comté de Berthier, étudiant en droit; demandan qu'il lui soit permis de passer à l'examen pour être admis au notariat.

D'*A. Ouellet*, maire, et autres, de la paroisse de Ste. Croix : demandant qu'aucun changement ne soit fait à l'acte pour pourvoir a la translation du siége de la Cour de Circuit dans le comté de Lotbinière, de Ste. Croix à Lotbinière et du bureau d'enregistrement du dit comté, de l'endroit où il se tient actuellement à Ste. Croix.

Du conseil municipal du comté d'Essex; demandant de l'aide pour un chemin, du Fort Malden, sur la rivière Détroit, à *Maidstone Cross*.

De *V. Hudon* et autres, de la cite de Montreal; demandant que la valeur légale d'un chelin sterling, telle que fixée par la 16e Vict., c. 168, soit changée à celle de vingt-quatre centins.

Sur motion de l'honorable M. *Sicotte*, il est *Ordonné*,—

Que les honorables messieurs *Sicotte, Sherwood, J. S. Macdonald, Dorion, Loranger, Foley* et *Cauchon*, et messieurs *Turcotte, Dunkin, Gowan, Abbott, McDougall, Desaulniers, Benjamin, Morrison* et *Laberge* soient nommes pour représenter cette Chambre à la conférence accordée par l'honorable Conseil Législatif au sujet des règles concernant les bills privés, dans la vue de rendre ces règles uniformes pour les deux Chambres; et que l'honorable Conseil Législatif soit informé que les representants de cette Chambre se rendront à la conférence à l'heure fixée par leurs honneurs.

Un message est alors envoyé au Conseil Législatif pour informer leurs honneurs de ce qui précède.

Sur motion de l'honorable M. *Sicotte*, il est *résolu*,—

1°. Que dans la vue d'assurer l'uniformite dans la pratique et la manière de procéder à l'égard des matières se rattachant aux bills privés, cette chambre est d'opinion qu'il est grandement à désirer que les règles des deux chambres du parlement à cet egard soient assimilées.

2°. Que les Messieurs nommes par cette Chambre pour la représenter à la conférence accordée par l'honorable Conseil Législatif au sujet des règles concernant les bills privées, reçoivent instruction de communiquer aux conférenciers nommés par l'honorable Conseil Législatif, les règles suivantes comme étant les règles de cette Chambre, coucernant les bills privés, savoir : les 49e, 50e, 51e, 52e, 53e, 54e, 56e, 57e, 58e, 59e, 60e, 61e, 62e, 63e, 64e, 65e, 66e, 67e, 68e, 69e, 70e, 71e, 72e, 73e; et aussi, la résolution adoptee par cette Chambre, déclarant qu'il est à désirer que les règles des deux chambres soient assimilées quant à la manière de procéder à l'égard des bills privés.

M. *Benjamin*, du comité général des élections, fait rapport que ce comité a fixé le lundi 29 avril courant, à 11 heures, A.M., pour choisir sur la liste B, No. 1, un comité spécial pour décider du mérite des pétitions se plaignant de l'irrégularité de l'élection pour le comté de Shefford.

L'honorable M. *Mowat* presente un bill (No. 168) relatif à l'union de certaines églises Presbytériennes y mentionnées; seconde lecture, mercredi prochain.

M. *Lacoste* présente un bill (No. 169) pour amender le chapitre 73 des Statuts refondus du Bas-Canada, intitulé : "Acte relatif au notariat; seconde lecture, mercredi prochain.

M. *Morrison* présente un bill (No. 170) pour amender la loi des cotisations du Haut-Canada, de manière à autoriser les conseils de comié à vendre les terres non-améliorées des non-résidants qui doivent deux années de taxes; seconde lecture, mercredi prochain.

Aussi un bill (No. 171) pour amender le chapitre 19 des Statuts refondus du Haut-Canada, intitulé : "Acte relatif aux cours de division"; seconde lecture, mercredi prochain.

M. *Abbott* présente un bill (No. 172) pour établir de plus amples dispositions pour l'examen et la protection des inventions, et pour encourager les demandes de lettres patentes pour icelles, et l'enregistrement des dessins et marques de commerce; seconde lecture, mercredi prochain.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion de M. *Ferguson*, faite vendredi, le 5 du courant, pour permission de présenter un bill pour reconstituer et égaliser la représentation du peuple à l'Assemblée Législative,—et sur l'amendement de l'honorable M. *Cauchon* à cette motion pour renvoyer à six mois la première lecture de ce bill,

Et l'amendement étant de nouveaux mis aux voix.

Et des débats ultérieurs s'ensuivant;

L'honorable M. *Galt* remet un message de son excellence, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :

Edmund Head,—

Le Gouverneur Général transmet à l'Assemblée Législative, les comptes publics de l'année 1860, et les estimés des sommes requises pour le service de la province durant l'année 1861; et conformément aux dispositions de la cinquante-septième section de l'acte d'union, Son Excellence recommande ces estimés à l'Assemblée Législative.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, 15 avril 1861.

Un message est reçu du Conseil Législatif avec les bills suivants de cet honorable corps, et demandant le concours de cette Chambre.

Bill (No. 173) pour amender le 16e paragraphe de la 27e section de l'acte des écoles communes du Haut-Canada;

Bill (No. 174) pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurances mutuelles dans le Haut-Canada;

Bill (No. 175) pour incorporer l'école des filles wesleyennes d'Hamilton.

L'amendement de l'honorable M. *Cauchon* étant de nouveau mis aux voix,
Et des débats ultérieurs s'ensuivant,
La Chambre s'ajourne.

HENRY SMITH,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Lundi, 15 avril 1861.

M. McKellar—Mercredi prochain—Proposera que la pétition de la municipalité du comté d'Ontario, et toutes les pétitions au sujet de l'intempérance, présentées ou à l'être durant la présente session, soient renvoyées a un comité spécial composé de Messieurs *Burwell*, Col. *Playfair*, *Walker Powell*, les honorables Messieurs *Sidney Smith*, *Mowat*, *Somerville*, *Clark* et de l'auteur de la motion—pour en examiner le contenu, et faire rapport le plutôt possible, par bill ou autrement.

L'honorable M. *Sicotte*—Mercredi prochain—Bill concernant le louage et le fermage des biens ruraux, dans le Bas-Canada.

M. *Langevin*,—Que le rapport du commandant *Orlebar* sur l'exploration et l'étude du Fleuve St. Laurent, mis devant cette chambre en réponse à une adresse à son excellence le gouverneur général, soit imprimé pour l'usage des membres.

L'honorable M. *Dorion*—Mercredi prochain—Adresse a son excellence le gouverneur général lui exposant que les révélations qui ont été récemment faites sur l'état et l'administration des affaires de la compagnie du "Grand Tronc de chemin de fer du Canada," les charges qui pèsent si lourdement sur le trésor public pour les avances déjà faites à cette compagnie par la province, les demandes pressantes des actionnaires pour une aide additionnelle, et les liaisons étroites qui existent entre le gouvernement provincial et la compagnie, dont le président est en même temps le président du conseil exécutif, ont créé un mécontentement et un malaise général.

Que cette chambre est d'opinion que pour calmer les justes sujets de crainte que le peuple de cette province entretient sur l'action ultérieure du gouvernement au sujet de la compagnie du Grand Tronc, les rapports qui existent actuellement entre les membres de l'exécutif et les officiers de la compagnie devraient cesser, et leurs fonctions être complètement distinctes, suivant l'esprit de l'acte de 1857, pour se dispenser des directeurs nommés par le gouvernement.

L'honorable M. *Alleyn*—Mercredi prochain—Bill concernant les droits aux mines.

LA PERVENCHE.

Pâle fleur, timide pervenche,
Je sais la place où tu fleuris,
Le gazon où ton front se penche
Pour humecter tes yeux flétris!

C'est dans un sentier qui se cache
Sous ses deux bords de noisetiers,
Où pleut sur l'ombre qu'elle tache
La neige des blancs églantiers.

L'ombre t'y voile, l'herbe égoutte
Les perles de nos nuits d'été,
Le rayon les boit goutte à goutte
Sur ton calice velouté!

Une source tout près palpite,
Où s'abreuve le merle noir;
Il y chante, et moi j'y médite
Souvent de l'aube jusqu'au soir.

O fleur, que tu dirais de choses
A mon amour, si tu retiens
Ce que je dis à lèvres closes
Quand tes yeux me peignent les siens!

Lamartine.

CHRONIQUE DU COURRIER.

Qu'il est bon M. l'Editeur, comme je vous le disais dans ma dernière, d'aller passer quelque temps à la *cabane au sucre*, et de se trouver à l'abri des tribulations de ce monde, entouré de l'emblème de notre nationalité—l'érable!.... l'érable!.... toujours l'érable!!!

Solitude ou je trouve une douceur secrete
Lieux que j'aimai toujours ne pourrais-je jamais
Loin du monde et du bruit gouter l'ombre et le frais?

Qu'il est bon dans une *partie de sucre* de rencontrer nos meilleurs amis, ceux comme celles qui se prétendent tels, dans une jolie cabane bien faite, et là jouir de la vie dont jouissaient nos premiers parents.

Expliquons-nous......

On dit que le paradis terrestre possédait tous les arbres fruitiers, et tous les fruits imaginables.

Tres bien, nous le croyons, mais pour moi je ne crois pas qu'il y avait là un seul érable, ou s'il y en avait, il devait être inconnu au père Adam, car notre mère Eve eut preféré le plus petit morceau de sucre d'érable à la plus belle, comme à la meilleure des pommes......

Tout cela prouve, monsieur, que l'erable comme son sucre étaient alors inconnus, car notre bonne mère eut succombé à la tentation...... si M. le serpent, qui était un fin matou pourtant, lui eut offert un once de *tire* d'erable......

La semaine dernière je me trouvais dans un bois magnifique. Le soleil etait radieux, le vent n'était pas glacial, il faisait ni chaud ni froid, et de temps à autre Philomèle faisait entendre ses gazouillements.

J'étais content, j'etais heureux. Comment ne pas l'être, lorsque l'on est entouré de Dames les plus gracieuses, de jeunes Demoiselles au regard tendre, dont la chaste volupté de l'âme est visible dans leurs beaux yeux, qui vous parlent des changements de la température comme de l'inconstance des amants.....

Je pouvais dire en cette circonstance avec notre poëte Canadien que la mort vient de nous enlever, sans pouvoir nous arracher l'héritage de ses œuvres dont il a doté son pays.

Blondes et brunes filles,
Femmes de mon pays
Aux flottantes mantilles :
Hommes aux fronts amis,
Venez! la fete est belle,
Splendide, solennelle,
C'est la fete du peuple, et nous sommes ses fils.

Nous entrâmes dans le bois en chantant "*Vive la Canadienne.*" Quand nous fûmes près de la cabane chacun exprimait son admiration comme sa joie. Chacun comme chacune disait son petit mot pour rire,

Mon Dieu que c'est beau la nature dit Caroline, regarde Olympe ces arbres qui disent au Canada—" Aime l'emblème de ta nationalité comme nous t'aimons, nous te donnons le suc le plus pur, donne nous ton amour, protège-nous, ne laisse pas tomber la cognée du bucheron sur l'arbre qui porte la feuille, qui sur la poitrine du citoyen dit au monde :—je le protége comme le drapeau d'une nation.

S'il vous plait vous approcher dit un homme aux cheveux blancs et argentes........ approchez les bonnes Dames ainsi que les belles fillettes. Voici des bancs, Messieurs, —approchez, approchez, vous êtes les bien venus. Le sirop est prêt; les crêpes, les voilà, et dans un instant nous aurons la *tire* —nous avons peu de neige, dépêchons-nous d'en profiter?

Comme vous pensez, nous écoutâmes cet avis un peu mieux que nous écoutions ceux de notre ancien maître d'école...... Nous fimes honneur à cette collation qui, je vous assure, était des plus *sucrée*. Le viellard ne voulut rien accepter que des remerciments, et encore il nous répetait—" *il n'y a pas de quoi.*"

En revenant de la *Cabane à sucre*, nous décidâmes d'un commun accord que le printemps etait la saison la plus courte mais la plus agréable.

Ces fleurs, ces bourgeons, ces doux presents de Flore,
Ces rayons de Phebus, ces reflets de l'aurore,
Ces suaves zephirs arrivant des vallons,
Ce baume des bosquets, ces agrestes chansons
Ce solitaire bois ou soupire un moineau
Pres d'une tourterelle, en sa langue d'oiseau,
Ce royaume innocent est fait pour le poete!
Ce sejour de bonheur doit etre sa retraite.

Bytown.

Résignation.—Nous apprenons que M. G. Ridout, caissier de la banque du Haut-Canada depuis quarante ans, a résigné son poste, et qu'il est remplacé par M. Robert, Cassells, de la banque de l'Amérique britannique du Nord, de Québec. Durant le laps de temps que Monsieur Ridout a occupé cet emploi, la banque du Haut-Canada a, en moyenne, accordé à ses actionnaires au-delà de 8 p. 100 dividende et de *bonus*.

—L'enquête instituée sur le corps de David Maher, à Sainte-Catherine, s'est terminée mardi par un verdict d'homicide prononcé contre Farell qui a été ramené en ville et incarcéré en attendant son procès. David Maher est un jeune homme non marié; son corps était, dit-on horriblement mutilé.—*J. de Québec.*

Desirez vous acheter a bas prix
Tout ce qui est necessaire a la vie
Boissons, Epiceries habillement
Pour argent comptant seulement
ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

RESTAURANT & HOTEL NATIONAL.
RUE SUSSEX.
LAFONTAINE,—Proprietaire,

LE propriétaire de cet établissement offre ses plus sincères remerciments à ses amis, et au public pour l'encouragement liberal qu'il en a reçu jusqu'à ce jour; il espère, par son attention sa ponctualité et son aptitude a bien servir ses nombreuses pratiques, merite la continuation de leur patronage. LUNCH, DINERS, PLATS D'ENTREES et SOUPERS, servis a TOUTE HEURE.

Un assortiment de VINS, LIQUEURS et ALES, de la première qualite.

GIBIERS DE TOUTE DESCRIPTION.

HOMARDS, (LOBSTERS) HUITRES.

Préparés de manière a satisfaire tous les goûts.

Tous Ordres laissés à l'établissement ou à la résidence privée du propriétaire, recevront la plus prompte attention.

Ottawa, 10 avril, 1861.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaines, Clous à river, scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vires, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bèches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON!!! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,

Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAWA,

HOTEL CHAMPAGNE,

Coin des Rues Sussex et Church,

BASSE VILLE,

OTTWA.

Le propriétaire de cet établissement fait connaitre à ses amis et au

PUBLIC EN GENERAL,

Qu'il a à présent en connection avec son Hotel, de grandes et confortables

ECURIES,

Qui seront ouvertes en tout temps, pour l'accommodation de ses pratiques, et des habitants qui visitent le marché.

Les prix seront des plus modérés.

I. CHAMPAGNE.
Proprietaire.

Ottawa, 2 avril, 1861.

LEVI R. CHURCH, M. D.

Peut être consulté tous les jours à son office.

AYLMER.
C. E.

M. LOUIS DUHAMEL,
MANUFACTURER
DE
VOITURES.

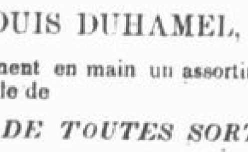

M. LOUIS DUHAMEL,

Tient constament en main un assortiment considérable de

VOITURES DE TOUTES SORTES

Toutes les commandes et réparations qu'on voudra bien lui confier seront faites avec promptitude, et aux prix les plus modérés.

OTTAWA, RUE MURRAY.
2 avril, 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 12, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $216 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES, S'adresser a

J. T. Prud'homme,
BATISSES PRUD'HOMME,
Rue Sussex.

Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,
Marchand de Marchandises
SECHES,
Groceries, épiceries, Chaussures &c.
à des PRIX MODERES.
BATISSE PRUD'HOMME,
RUE SUSSEX,
Ottawa.

Naissances.

En cette ville, le 21 du courant, la dame de M. Alexis Renaud, une fille.

En cette ville, mardi 16 courant, la dame de M. J. Guérard, un fils.

En cette cité, D manche, le 21 du courant, la Dame de M. M. Lafontaine, du Restaurant National, une fille.

1861. AVRIL, 1861.

CUNNINGHAM, BARCLAY & LINDSAY,

ONT OUVERT AUJOURD'HUI
LES MODES LES PLUS NOUVELLES
—DE—
BONNETS,
CHAPEAUX,
SOIES,
RUBANS,
PARASOLS.
MANTILES DE DRAP,
FLEURS,
PLUMES, &c.

Ottawa, 3 Avril, 1861. 1-tf

RICHES NOUVEAUTES=PRINTEMPS

BELIVEAU & LEBLANC,
Rue Sussex, Ottawa.

Viennent de recevoir un assortiment Splendide
DE
MARCHANDISES
DE
GOUT et D'ETAPE,
COMPRENANT

Robes a Volants,
Fleurs et Rubans Francais,
Plumes, Chapeaux de Paille et de Crin,
Broderies, Etoffes a Robes,
Mousselines de Laines, ditto en Patron,
Parasols, Chales, Manteaux,
Gants, Bas,
Indiennes de gout, Regattas,
DeBeze et Mohair pour Robes,
Tweeds, Draps de gout et autres,
Chemises, Collets, Flanelles,
Shirting, Toile-fine, et autres, etc., etc., etc., etc.,

QU'ILS VENDRONT a une faible AVANCE sur le PRIX COUTANT.

Une visite des Dames est respectueusement sollicitée.

Ottawa, 16 avril, 1861.

MODES D'AVRIL,

BROUGH BUCHANAN & CO.

Viennent de recevoir et d'ouvrir

UN NOUVEL ASSORTIMENT

D'ETOFFES à ROBES des plus NOUVELLES, consistant en

RICHES ROBES A VOLANT ET BRODEES,

Avec un choix de marchandises en Moihair carreauté, deplus un lot considérable de Beze. Leur département de manteaux et articles de modes est très considérables; le département de chapeaux, de fleurs, de plumes, Parasols, est le plus varié et le plus attrayant que l'on puisse trouver.

M. BROUGH BUCHANAN & Co. Invitent respectueusement les connaisseurs à faire une visite à leur département de

ROBES DE DAMES ET D'ENFANTS.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Aussi en main un magnifique assortiment de TAPIS de tous patrons et de toute description.

M. LAZURE,

Invite ses amis a visiter ses magnifiques

MARCHANDISES NOUVELLES.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill,"; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,

JOHN MORRIS,
Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860. (56)-tf

Les commerçants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés.

J. DOSSERT,
PROFESSEUR DE MUSIQUE,
HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT à l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile et simple.

Ottawa, avril, 1861.

NOUVEU MAGASIN DE FARINE
M. A. C. CAMPBELL.
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

A l'honneur d'annencer respectueusement à ses anciennes pratiques et à ses nombreux amis qu'il a ouvert de nouveau son magasin dernièrement occupé par la compagnie A. C. & A. CAMPBELL. On aura toujours à livrer; farine, lard, et toute espèce de grains de la meilleure qualité au plus

BAS PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Tout ceux qui voudront bien l'honorer de leurs patronage peuvent-être assurés que tous les ordres qu'il voudront bien lui expédier seront éxécutés dans le plus bref délai.

Ottawa, Avril, 1861.

A VENDRE.

DEUX lots ou emplacements, situés au coin des rues BOLTON et DALHOUSIE, *Vis-à-vis de chez Hilaire Pinard Marchand;*

De la contenance de 66 pieds sur 99. Ces deux lots sont admirablement situés pour le commerce.

Aussi,

LA MAISON EN BOIS, A DEUX ETAGES,

maintenant occupée par M. J. D. ROBILLARD, RUE YORK.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations s'adresser à ANTOINE ROBILLORD, Prop., GLOUCESTER, C. W. ou à J. D. ROBILLARD Agent, Cité d'Ottawa, ou à ce Bureau.

Ottawa, 6 Avril, 1861.

L. J. B. LAZURE,

DANS LA

Batisse Nouvelle de

J. T. PRUD'HOMME, Rue Sussex

Vis-a-Vis la Rue Clarence.

Prend la liberté d'appeler l'attention des familles et du public en général sur son assortiment choisi et varié de

HARDES FAITES,

COMPRENANT

Surtouts, Draps pour Paltos, Habits de chasse, Culottes, Vestes, Chemises, Calçons, Gants, Mitaines, Chaussons, Bas, Cols en soie et coton, Valises; enfin mille autres objets pour le commerce du Printemps et d'Eté.

aussi,

Un assortiment de GROSSES BOTTES, SOULIERS, BOTTINES, CONGRESS, &. pour hommes femmes et enfants,

Aussi,

UN ASSORTIMENT VARIE DE

GROCERIES & LIQUEURS

Thés Tabac, Sucre Blanc et Brun, Caffé Poivre, Piment, Empois, Riz, Barly, Brandies, Vins, Sirops, &c. &c.,

☞Le tout sera toujours vendu aux plus BAS PRIX, et avec des conditions les plus libérales.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

MAISON CANADIENNE

Batisses de Mdme. FOSTER,

Rue Sussex.

M. P. COMTE,

Tout en remerciant ses pratiques de la ville et de la campagne, de l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général, qu'il a en mains en ce moment un assortiment varié de marchandises sèches, et épiceries dont il disposera aux prix les plus réduits.

Il tient aussi constamment un assortiment considérable de HARDES FAITES ET CHAUSSURES.

aussi,

Un lot de CUIR à SEMELLE de GLASGOW à GRAND MARCHE.

75 QUARTS HARENGS du LABRADOR, No. 1 à 20s. le quart.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,

RUE SUSSEX.

Tient toujours en mains un assortiment de

HARDES FAITES, Surtouts, pentalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises etc. etc.,

AUSSI,

Des draps et Casimires de la meilleur qualité à BAS PRIX, et à des conditions libérales.

MAISON DU PEUPLE

BELIVEAU & LEBLANC,

Rue Sussex, Ottawa.

REMERCIENT respectueusement leurs amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'il ont reçu, et annoncent qu'ils vendront tout leur fonds de magasin au prix coutant, afin de faire place aux nouvelles marchandises du printemps, et d'été.

Ottawa, 3 Avril, 1861.

NOUVEAU MAGASIN

DE

POELS et d'Articles en FONTE Poels de toutes sortes, Meubles en FER, Charrues, Couchettes et Porte-Chapeaux, unis et ORNES, &c., &c., &c.

LES SOUSSIGNES fabriquent maintenant une grande variété des articles sus mentionnés, et pour la commodité des habitants d'Ottawa, ils ont ouvert un magasin dans la nouvelle bâtisse de ANGUS, Rue Rideau près du pont du Canal.

☞On vend au plus bas prix.

RODDEN & CIE.

Ottawa, 1861.

NAZAIRE GERMAIN,

MARCHAND ET MANUFACTUREUR

DE

Ferblanterie de toute espece

Rue Sussex, Ottawa.

P. S. Tout article en Fer blanc, Plomb, Zinc &c. fait à ordre, ou promptement réparé.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,

BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quinquailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

MANUFACTURE DE SAVON

ET DE

CHANDELLE D'OTTAWA,

Au Nord de la Rue Sussex.

ON trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très étendu de

SAVONS ET DE CHANDELLES

De la meilleure qualité

R. M'DERMOT & Cie.

Agents.

N. B On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHÉ, pour toutes espèce de suif et de graisse, s'adresser a létablissement.

Ottawa, 3 avril, 1861.

AVIS.

LE soussigné avertit par ces présentes, qu'il ne sera responsable d'aucune DETTE CONTRACTEE EN SON NOM Sans un écrit de sa main.

ANTOINE RATIER.

Ottawa, 6 mars, 1861. 1m.

MAGASIN EN GROS

M. FRANCOIS X. GUERTIN,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il reçoit maintenant, un assortiment de

Marchandises sèches et de Groceries

de premier choix, dont il disposera à des prix très modérés.

ON TROUVERA AUSSI à son magasin toute espèce de liqueur de la première qualité.

Ottawa, Mars 1861.

BOEUF BOEUF BOEUF!

FREDERICK BILL,

Tout en offrant ses plus sincères remerciments à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement à Ottawa, prend la liberté de les informer, qu'ayant acheté de THOMAS McKAY, Ecr., de New Edinburgh, une grande quantité de

BOEUF GRAS, D'UNE QUALITE SUPERIEURE,

Il est maintenant prêt à fournir du BŒUF FRAIS TUÉ, et a des prix modérés ORDRES REÇUES ET PONCTUELLEMENT EXÉCUTES TOUS LES JOURS.

Les achats sont livrés à domicile, sans charge.

N. B.—Magasiné—Trois Porte au Nord du British Hotel.

Ottawa, Fév. 1861.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence,

Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN, Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

CHANGEMENT D'HEURE,

A commencer de Lundi, 18 Fev. 1861.

Les Trains portant la Malle.

Laisseront Ottawa à 8.30 a.m. et arriveront à la Jonction de Prescott a 11.15 a.m. à temps pour prendre les Chars du Grand Tronc, arrivant à Montréal à 1.30 p.m.

Le train de retour laissera Prescott a 4.00. p.m. a l'arrivée des Chars, (Passager et Fret) du Grand Tronc, venant de Montréal, et arrivera a Ottawa a 6.45. p.m.

Les CHARS D'accommodement,

Laisseront Prescott a 6 a.m. a l'arrivée du Grand Tronc (Express de Toronto, arrivant à Ottawa a 9.45. p.m.

Le retour lessera Ottawa a 11.30 a.m. arriveront a Prescott a 3.15. p.m. à temps pour prendre les chars (Passager et Fret) du Grand Tronc allant à l'Ouest.

B. FRENCH, Jr.,

Surintendant.

Prescott, 19 mars, 1861.

Western Assurance Company,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO, *Church Street.*

PRESIDENT: ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT; MARCUS ROUSSIN, Ecr.

Directeurs:

JOSHUA G. BEARD.	MARCUS ROSSIN,
I.C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN McMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE,	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Tresorier: BERN. HALDAN, Ecr.
Solliciteur: ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil: HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur: BENTAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier: BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,

Agent.

Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE

DU

PRINCE DE GALLES.

E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,

Rue Rideau, Ottawa.

Ceux qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriente, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents, M. MILES, ne peut être *surpassé* dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR

SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c, &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand sion et sous un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des sappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

M. LOUIS PAIEMENT,

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un assortiment considérable de

GROCERIES ASSORTIES,

Qu'il vendra à des prix très réduits.—

Il espère pouvoir mériter une part du patronage public.

DEPLUS,—Toute personne désirant avoir une voiture bien peinte, peut s'adresser à M. LOUIS PAIEMENT, où on trouvera toujours un assortiment complet de peinture &c.

Ottawa, 3 avril, 1861.

Thos. Patterson.

OFFRE EN VENTE,

3000 Gallons Esprit de vin.
1000 Gallons de Mortons Famely Proof Pur
100 Boîtes de Thé Nouveau Fin.
100 Boîtes de Tabac assorti.
Sucre et Sirops de toute espèce.
100 Boîtes de Figues, Nouvelle récolte.

AUSSI

3000 Kgs. de Poudre à laver, Crystalisée, de SPAROWS, qui ne peut être surpassée par aucune autre.

—DE PLUS—

Une varitée incalculable de Groceries de toute sorte, consistant en Liqueurs, Crakers Fromages, Poisson, Porter et Ale, &c. &c.

Ottawa, mars, 1861. Chez, THOS. PATTERSON, Rue Rideau

EAUX MINERALES

DE

PLANTAGENET

ET DE

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.

Ottawa, 3 Avril, 1851.

E. E. BEAUDRY,

SUCCESSEUR de L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

DE Vasses Sacrés, Montres, Horloges; Fabricant de toute espèce de Bijouteries et Argenteries.

COIN DES RUES

St. Vincent et Notre-Dame,

En face du nouveau Palais de Justice,

MONTREAL.

☞IMPORTATEUR de Jouets d'enfants &c.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ DE L'EMPOIS PATENTE, DE CLENFIELD,

Voyez à ce que vous l'ayez, comme souvent on le substitue à des sortes inférieures.

WOTHERSPOON & Cie.,

Glasgow et Londres.

Sorel, 3 Avril, 1861.

J. C. SPRAGUE,

Successeur d'H. S. HUMPHREY.

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

No. 2 Eagle Block, Rue Ford,

OGDENSBURGH, N. Y.

Tient toutes les medecines, et les Drogues les plus rares.

EN GROS et en DETAIL.

Où on vend toutes espèces de Peintures, Huiles, Mastic, Vernis, Bois de teintures, Medecines Patentées. Couleurs à Teindre, Esprit de Térébentine, Brosses, Camphine, Fluid Instruments pour Chirugiens et pour Dentistes, de toute description et des plus modernes. Aussi, Instruments et articles nécessaires, aux

ATELIERS DAGUERRIENS.

Parfumeries,
Peignes,
Savons,
&c., &c.

2 Avril.

POMMADE

POUR LE MAL D'YEUX.

M. Le DR. L. U. TURCOTTE, de cette ville, Possède depuis quelques années, une

POMMADE ADMIRABLE

pour guérir l'inflammation chronique des paupières. Des personnes affectées de cette maladie depuis plus de vingt ans, sont prêtes à attester leur guérison par l'application de ce remède souverain, et en peu de jours.

Cette pommade commence à jouir d'une réputation merveilleuse. Ses éminentes qualités se font sentir des le premier jour de son application.

☞ *Avis à ceux qui souffrent du mal d'yeux.*

LE RESTAURATEUR

DE LA

CHEVELURE,

DU DOCTEUR PARADIS.

(*Preparation d'Iodine.*)

PATENTE POUR LE CANADA, 1er JUIN 1860.

Pour embellir, conserver et faire pousser les cheveux. Pour guérir toutes les maladies de la peau, telles que Dartres, Gerçures aux mains etc., etc.

C'est un article DE TOILETTE tres agréable.

☞ Références:—Tous les Médecins.

H. PARADIS, Propriétaire,
St. Antoine, Rivière Richelieu.

R. H. KITTSON, Ecr., Agent pour Sorel.

Sorel, 1861.—ua.

WM. N. OSWELL,

COMMERÇANT DE THES, ET GROCERIES.

De Bieres Liqueurs et Cigares, Fruits, Noix Marinades, &c.,

Et de mille autres articles de nécessité ou de luxe.

COIN DES RUES FORD ET ISABELLE,

OGDENSBURGH, N. Y.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,

BRITISH HOTEL.

G. MORTIMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜

Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, audessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,

Ottawa,

DR. BEAUBIEN,

RUE YORK,

Ottawa.

LE Dr. TRESTLER,

DENTISTE,

Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,

Vis-avis de chez le Dr NELSON,

MONTREAL.

DR. TURCOTTE,

Chaumiere St. Laurent

RUE ST. GEORGE, SOREL.

Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dantelles, Broderies sur Mousseline, Gants, Bas, Garnitures pour Robes, &c. Toiles, Serviettes ouvrées, Toile ouvrée, Linge de table, Serviettes de Table, Essuie mains, &c. &c. &c.

Casimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine,

Indiennes: Guingham, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures, Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford

OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION ET ENCANTEURS.

OFFRENT EN VENTE:—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.

Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.

Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.

Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.

Bridgeport. Norwich.

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Glouceste, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Contés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cheveland.

Pennsylvania.

Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.

Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.

Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

A. O. LABONTE,

CORDONNIER.

PORTE VOISINE DE M. BACON,

DROGUISTE,

Côte Ouest de la Rivière Ogdenburgh.

M. Labonte est un ouvrier pratique. Il sollicite le patronage de ses compatriotes.

EXCHANGE HOTEL,

Vis-à-vis le Marché, RUE YORK,

BASSE-VILLE OTTAWA.

LE SOUSIGNÉ prend la liberté d'anoncer à ses amis et au public, qu'il a loué pour un nombre d'années, la maison si bien connue sous le nom de

EXCHANGE HOTEL,

Presque vis-a-vis le

MARCHE DE LA BASSE VILLE.

Qu'il vient de réparer et meubler à neuf.—La position qu'occupe son Etablissement, au centre des affaires, est la plus commode et la plus avantageuse qui puisse être offerte à ceux qui désirent visiter les marchés &c.

Le propriétaire de cet établissement peut assurer au public que rien ne sera épargné pour soutenir la réputation déjà établie de sa maison, et la mettre sur un pied à pouvoir offrir tout le comfort désirable.

On pourrait recevoir un certain nombre de pensionnaires soit au mois, soit à la journée, suivant le désire des appliquants.

La table sera toujours fournie de ce que le marché a de meilleur, et la *Barre*, du meilleur choix de *Vins, Brandy's, Gin &c.*

THOMAS CLARK,

Propriétaire.

N. B. Il y a aussi, de bonnes et spacieuses écuries, et remises attachées à son établissement.

Ottawa, 24 Février, 1861.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,

Propriétaire.

Ottawa, 3 avril, 1861.

NOUVELLES MARCHANDISS.

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans Ogdensburgh et des environs,

qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la derniere mode,

Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle blanche et de couleur,

CASIMIRES,

Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,

OGDENSBURGH, N. Y.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: *Lunch* depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe: aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,

RUE MURRAY,

Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.

Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER.

Ayant meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voygeur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY. BASSE-VILLE,

Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,

Proprietaire.

Ottawa, 1861.

CITY HOTEL

PAR

ISAAC BERICHON,

Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

CHS. LAPIERRE & S. LEBEAU

BATISSE DE M. J. AUMOND,

Rue Sussex.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, ont toujours en main un assortiment considérable et varié

DE

CHAUSSURES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

Qu'ils vendront à des prix très réduits,

POUR ARGENT COMPTANT.

MM. LAPIERRE & LEBEAU, Sollicitent une visite avant d'acheter ailleurs.

Ottawa, 15 avril, 1861.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer ses amis d'Ottawa et des environs, qu'il vient d'ouvrir un

Magasin de Groceries, Vins, &c., &c.,

dans la maison adjoignant le magasin de farine de A. C. CAMPBELL, Ecr. Bâtisse de

M. NAZAIRE GERMAIN,

Rue Sussex.

Où il invite les acheteurs à lui faire une visite, persuadé qu'il seront parfaitement satisfaits tant par rapport au prix qu'à la qualité des articles.

J. M'CARRON.

Ottawa, 14 avril, 1861.

M. WILLIAM BOHRER.

Organiste a l'Eglise St. Joseph de cette Ville,

Et PROFESSEUR de MUSIQUE au Collège d'Ottawa.

M. BOHRER est chez lui, RUE St. GEORGE, *ancienne residence de M. GEORGE COX, graveur,* tous les LUNDIS et JEUDIS, depuis midi à 2 heures P. M.

Ottawa, 17 avril, 1861.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

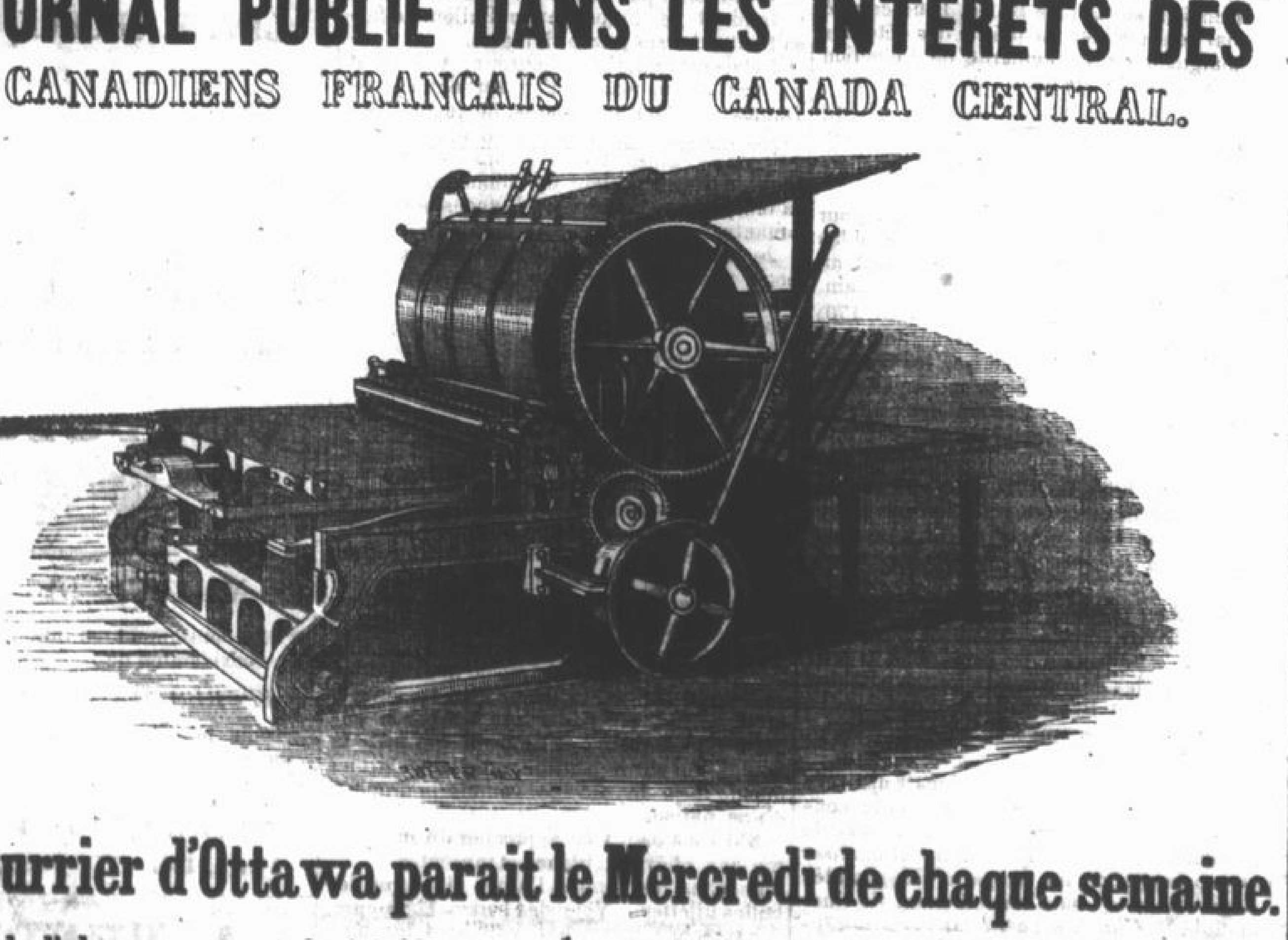

Le Courrier d'Ottawa parait le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEAU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCES.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR:

Six lignes et au dessous, première insertion ....
Pour chaque insertion subséquente .... 50 Cts.
Dix lignes et au dessous première insertion .... 12½ "
Pour chaque insertion subséquente .... 75 "
Les annonces audessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes. .... 20 "
Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an ....
Un QUARRÉ (20 lignes) $12.00
Pour chaque carré additionnel $20.00
Les NOTICES SPÉCIALES et NÉCROLOGIQUES paieront par ligne .... $15.
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne .... 10 "
.... 10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants:

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Adresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de *copies*, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.